



COUNCIL  
OF EUROPE

CONSEIL  
DE L'EUROPE



# Conseil de l'Europe Programme et Budget 2011

Le Conseil de l'Europe regroupe aujourd'hui 47 Etats membres, soit la quasi-totalité des pays du continent européen. Son objectif est de créer un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu. Créé en 1949, au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Conseil de l'Europe est le symbole historique de la réconciliation.

Albanie	Luxembourg
Allemagne	Malte
Andorre	Moldova
Arménie	Monaco
Autriche	Monténégro
Azerbaïdjan	Norvège
Belgique	Pays-Bas
Bosnie-Herzégovine	Pologne
Bulgarie	Portugal
Chypre	République tchèque
Croatie	Roumanie
Danemark	Royaume-Uni
Espagne	Russie
Estonie	Saint-Marin
Finlande	Serbie
France	Slovaquie
Géorgie	Slovénie
Grèce	Suède
Hongrie	Suisse
Irlande	Turquie
Islande	Ukraine
Italie	
Lettonie	
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»	
Liechtenstein	
Lituanie	

Tableau 1 - Programme et Budget du Conseil de l'Europe pour 2011 (en €)

Pilier / Secteur / Programme	Ressources (€)				Activités Normatives (%)	Monitoring (%)	Coopération (%)
	Budget Ordinaire	Autres Budgets	UE	TOTAL			
<b>DROITS DE L'HOMME</b>	<b>87 807 600</b>	<b>40 696 800</b>	<b>4 499 000</b>	<b>133 003 400</b>	21%	60%	19%
<b>Garantir la protection des droits de l'homme</b>	<b>67 772 700</b>			<b>67 772 700</b>	10%	86%	4%
Cour européenne des droits de l'homme	58 960 100			58 960 100			
Exécution des arrêts de la CEDH	3 160 500			3 160 500		96%	4%
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	1 042 600			1 042 600	81%		19%
Comité pour la prévention de la torture	4 609 500			4 609 500		100%	
<b>Promouvoir les droits de l'homme</b>	<b>4 756 600</b>		<b>1 586 400</b>	<b>6 343 000</b>	21%		79%
Commissaire aux droits de l'homme	2 585 600			2 585 600			
Développement de normes et de politiques communes	589 700			589 700	100%		
Renforcement des capacités : sensibilisation et formation	1 581 300		1 586 400	3 167 700	7%		93%
<b>Egalité, diversité et protéger les droits des vulnérables</b>	<b>10 487 000</b>		<b>2 332 000</b>	<b>12 819 000</b>	28%	46%	26%
Protéger les droits des vulnérables	1 318 100			1 318 100	81%		19%
Promouvoir l'égalité	515 800			515 800	100%		
Racisme et intolérance - ECRI	1 486 900			1 486 900		100%	
Roms : promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme	1 647 800			1 647 800	9%	1%	90%
Minorités – Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	2 422 100		2 332 000	4 754 100	4%	86%	10%
Menaces contre la dignité humaine : trafic d'êtres humains et violence à l'égard des femmes	1 716 700			1 716 700	14%	73%	13%
Droits des enfants	1 379 600			1 379 600	62%		38%
<b>Garantir les droits sociaux</b>	<b>4 791 300</b>	<b>40 696 800</b>	<b>580 600</b>	<b>46 068 700</b>	23%	66%	11%
Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale	3 395 600			3 395 600		93%	7%
Santé publique et bioéthique – Abus et trafic de drogues (Groupe Pompidou)	1 395 700	1 603 900		2 999 600	78%		22%
Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM, Pharmacopée)		39 092 900	580 600	39 673 500	74%	21%	5%
<b>ÉTAT DE DROIT</b>	<b>8 943 800</b>	<b>5 734 800</b>	<b>16 769 600</b>	<b>31 448 200</b>	36%	36%	28%
<b>Garantir la justice</b>	<b>3 299 600</b>		<b>8 606 000</b>	<b>11 905 600</b>	13%	43%	44%
Indépendance et efficacité de la justice	2 155 400		6 595 400	8 750 800		65%	35%
Prisons et police	1 144 200		2 010 600	3 154 800	39%		61%
<b>Renforcer l'État de droit et Développer des normes communes</b>	<b>2 504 300</b>	<b>3 567 100</b>	<b>412 500</b>	<b>6 483 900</b>	94%	6%	
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)		3 567 100	412 500	3 979 600	15%	10%	75%
Développement de normes et de politiques communes	2 504 300			2 504 300	94%	6%	
<b>Combattre les menaces contre l'État de droit</b>	<b>3 139 900</b>	<b>2 167 700</b>	<b>7 751 100</b>	<b>13 058 700</b>	14%	52%	34%
Corruption - GRECO	439 000	2 167 700	4 095 500	6 702 200			100%
Crime organisé et terrorisme	2 246 300		2 406 300	4 652 600	11%	72%	17%
Sécurité de l'Internet et cybercriminalité	454 600		1 249 300	1 703 900	43%		57%
<b>DÉMOCRATIE</b>	<b>45 545 400</b>	<b>33 425 200</b>	<b>10 730 400</b>	<b>89 701 000</b>	38%	12%	50%
<b>Démocratie parlementaire</b>	<b>15 482 600</b>		<b>563 900</b>	<b>16 046 500</b>		3%	97%
Assemblée Parlementaire	14 817 300		148 000	14 965 300			
Élections et mise en œuvre des engagements des États	665 300		415 900	1 081 200		3%	97%
<b>Démocratie locale</b>	<b>8 710 300</b>		<b>1 232 800</b>	<b>9 943 100</b>	50%	6%	44%
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 311 900			6 311 900			
Gouvernance locale	2 398 400		1 232 800	3 631 200	50%	6%	44%
<b>Promouvoir la gouvernance démocratique et la stabilité</b>	<b>12 209 500</b>	<b>27 491 400</b>	<b>4 594 000</b>	<b>44 294 900</b>	37%	15%	48%
Répondre aux situations post-confliktuelles	537 100		279 400	816 500			100%
Bonne gouvernance, Internet et média	1 778 200		265 400	2 043 600	92%		8%
Société civile – Organisations Non-Gouvernementales	1 906 600		64 000	1 970 600	8%		92%
Promouvoir une société socialement cohésive et durable – Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	1 269 000	1 318 100	665 200	3 252 300	100%		
Dialogue interculturel – Centre Nord-Sud	2 869 600	1 468 500	977 500	5 315 600	19%	2%	79%
Protection de la diversité naturelle - EUR-OPA risques majeurs	586 300	1 331 500	458 500	2 376 300	20%	74%	6%
Protection de la diversité culturelle, du patrimoine et du paysage - Eurimages et Observatoire Européen de l'Audiovisuel	3 262 700	23 373 300	1 884 000	28 520 000	25%	41%	34%
<b>Construire une culture démocratique</b>	<b>9 143 000</b>	<b>5 933 800</b>	<b>4 339 700</b>	<b>19 416 500</b>	38%	10%	52%
Éducation pour des sociétés démocratiques durables - Centre européen langues vivantes	3 591 200	1 706 000	3 740 700	9 037 900	49%	1%	50%
Participation de la jeunesse et citoyenneté : FEJ - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	5 084 400	3 374 700	599 000	9 058 100	33%	9%	58%
Promouvoir le fair-play dans un sport sans dopage ni violence - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	467 400	853 100		1 320 500		99%	1%
<b>ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES</b>	<b>74 721 100</b>	<b>43 037 000</b>		<b>117 758 100</b>			
<b>Organes directeurs et Services généraux</b>	<b>68 029 900</b>			<b>68 029 900</b>			
Comité des Ministres	2 784 200			2 784 200			
Secrétaire Général, Secrétaire Générale adjointe et Cabinet	2 658 300			2 658 300			
Protocole	802 100			802 100			
Relations extérieures	1 683 800			1 683 800			
Communication	6 140 600			6 140 600			
Conseil politique, Planification politique et Présence extérieure	5 635 600			5 635 600			
Conseil juridique	1 088 900			1 088 900			
Audit interne et évaluation	1 018 500			1 018 500			
Administration, Ressources humaines, Programme, Finances et Services linguistiques	14 938 000			14 938 000			
Logistique	21 899 500			21 899 500			
Technologies de l'information	9 380 400			9 380 400			
<b>Autres dépenses</b>	<b>6 691 200</b>	<b>43 037 000</b>		<b>49 728 200</b>			
Investissements	4 665 000			4 665 000			
Comité du Personnel, Amicale et Tribunal administratif	475 900			475 900			
Provisions communes et autres	2 121 300			2 121 300			
Réserve négative	-571 000			-571 000			
Budget extraordinaire		5 090 000		5 090 000			
Pensions		37 947 000		37 947 000			
<b>Opérationnel</b>	<b>142 296 800</b>	<b>79 856 800</b>	<b>31 999 000</b>	<b>254 152 600</b>			
<b>Soutien</b>	<b>74 721 100</b>	<b>43 037 000</b>		<b>117 758 100</b>			
<b>Total des dépenses</b>	<b>217 017 900</b>	<b>122 893 800</b>	<b>31 999 000</b>	<b>371 910 700</b>			
<b>Contributions des États membres</b>	<b>211 449 200</b>	<b>83 823 200</b>		<b>295 272 400</b>			
<b>Autres recettes</b>	<b>5 568 700</b>	<b>39 070 600</b>	<b>31 999 000</b>	<b>76 638 300</b>			
<b>Total des recettes</b>	<b>217 017 900</b>	<b>122 893 800</b>	<b>31 999 000</b>	<b>371 910 700</b>			

	Activités intergouvernementales
	Institution
	Mécanisme Indépendant
	Accord partiel

**Conseil de l'Europe  
Programme et Budget 2011**





En janvier 2010, j'ai présenté les grandes lignes de mes plans de réforme du Conseil de l'Europe pour accentuer la visibilité du profil politique de l'Organisation en tant que point de référence et expert de premier plan dans la Grande Europe pour les valeurs que nous promouvons.

Aujourd'hui, nous avons déjà mis en place les fondations : des relations plus étroites ont par exemple été nouées au plus haut niveau avec l'Union européenne, le Processus d'Interlaken est engagé pour réformer la Cour européenne des droits de l'homme, tout comme la réforme de notre présence extérieure et je m'implique personnellement pour chercher des solutions à des questions politiques complexes.

Le nouveau programme et budget de l'Organisation est l'une des pierres angulaires de la réforme en cours. Tout en donnant davantage d'informations et en étant plus transparent, il est moins volumineux et explique clairement ce que nous faisons, pourquoi et combien cela coûte.

Pour la première fois, nous avons un document qui couvre l'intégralité de l'Organisation et de ses ressources. Véritable schéma unificateur, il permet de comprendre clairement les choix stratégiques que l'Organisation et les gouvernements de ses États membres opèrent, en se concentrant sur ce que le Conseil sait faire de mieux, dans des secteurs où il joue un rôle moteur et où son action peut avoir un réel impact.

Le nouveau programme et budget est également une plate-forme qui permet de prendre des options pour l'avenir, notamment en matière de financement extérieur et pour le passage, à terme, à un budget pluriannuel.

La nouvelle structure du programme et budget ne reflète pas l'organisation structurelle du Conseil de l'Europe. Cependant, en fusionnant programme et budget, contenu et ressources, un premier pas qui sera suivi d'une série d'autres mesures, nous nous ouvrons une voie nouvelle pour mieux préparer les décisions afin de parvenir à une Organisation qui soit à même de produire les résultats qu'on attend d'elle dans les années à venir.

Je suis convaincu que le nouveau programme et budget pose le fondement nécessaire pour que l'Organisation travaille de manière plus stratégique, plus focalisée et plus cohérente, en capitalisant sur ses avantages comparatifs, pour qu'elle soit réellement utile aux 800 millions de citoyens qu'elle sert.

Thorbjørn Jagland  
Secrétaire Général du  
Conseil de l'Europe



Sommaire

Avant-propos du Secrétaire Général .....	3
Introduction .....	7
Conseils pour l'utilisation de ce document.....	12
Droits de l'Homme.....	17
Garantir la protection des droits de l'homme .....	21
Cour européenne des droits de l'homme .....	22
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.....	23
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen.....	25
Comité pour la prévention de la torture (CPT).....	27
Promouvoir les droits de l'homme .....	29
Commissaire aux droits de l'homme .....	30
Développement de normes et de politiques communes.....	31
Renforcement des capacités : sensibilisation et formation.....	33
Egalité, diversité et protéger les droits des personnes vulnérables .....	35
Protéger les droits des personnes vulnérables .....	37
Roms*: promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme .....	39
Promouvoir l'égalité .....	41
Racisme et intolérance – ECRI .....	42
Minorités – Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires .....	43
Menaces contre la dignité humaine : trafic d'êtres humains et violence à l'égard des femmes (GRETA) .....	44
Droits des enfants.....	48
Garantir les droits sociaux.....	51
Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale.....	52
Santé publique et bioéthique - Abus et trafic de drogues (Groupe Pompidou) .....	56
Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM, <i>Pharmacopée</i> ).....	60
État de droit.....	63
Garantir la justice.....	67
Indépendance et efficacité de la Justice.....	68
Prisons et Police.....	70
Renforcer l'État de droit et développer les normes communes.....	73
Commission Européenne pour la Démocratie par le Droit (Commission de Venise) .....	74
Développement de normes et de politiques communes.....	76
Combattre les menaces contre l'État de droit.....	79
Corruption – GRECO .....	80
Crime organisé et terrorisme .....	84
Sécurité de l'internet et cybercriminalité.....	86
Démocratie.....	87
Démocratie parlementaire .....	91
Assemblée parlementaire.....	92
Élections et mise en œuvre des engagements des États .....	94
Démocratie locale.....	95
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux .....	96
Gouvernance locale.....	98
Promouvoir la gouvernance démocratique et la stabilité.....	101
Aborder les situations post-confliktuelles .....	102
Bonne gouvernance, Internet et média .....	103
Société civile – Organisations Non-Gouvernementales .....	105
Promouvoir une société socialement cohésive et durable – Secrétariat de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe .....	107
Dialogue interculturel – Centre Nord-Sud.....	111
Protection de la diversité naturelle : EUR-OPA risques naturels.....	117
Protection de la diversité culturelle, du patrimoine et du paysage – Eurimages et Observatoire Européen de l'Audiovisuel.....	121

\*L'expression «Roms» utilisée dans l'ensemble du présent texte désigne les Roms, les Sintés, les Kalés, les Gens du voyage et les groupes de population apparentés en Europe, et vise à englober la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme «Tziganes».

Construire une culture démocratique .....	127
Éducation pour des sociétés démocratiques durables – Centre européen pour les langues vivantes .....	128
Participation de la jeunesse et citoyenneté – FEJ - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes .....	133
Promouvoir le fair-play dans un sport sans dopage ni violence – Accord partiel élargi sur le Sport .....	139
Organes directeurs, Services généraux et autres .....	143
Organes directeurs et Services généraux .....	145
Comité des Ministres .....	146
Secrétaire général, Secrétaire générale adjointe et Cabinet .....	147
Protocole .....	148
Relations Extérieures .....	150
Communication .....	151
Conseil politique, Planification politique et Présence extérieure .....	153
Conseil Juridique .....	154
Audit Interne .....	155
Administration, Ressources humaines, Programme, Finances et Services linguistiques .....	156
Logistique .....	161
Technologies de l'information .....	162
Autres dépenses .....	163
Investissements .....	164
Comité du Personnel, Amicale et Tribunal administratif .....	164
Provisions communes et autres .....	165
Réserve Négative .....	166
Budget Extraordinaire .....	167
Pensions .....	168
Recettes .....	170
Annexes .....	171
I – Organigramme du Secrétariat .....	173
II – 2010/2011 correspondance des programmes et projets .....	174
III – Budgets annexes (interprétation, traduction, documents, publications, Centres européens de la jeunesse) .....	176
IV – Plans d'investissement 2011-2015 .....	179
V – Taux des honoraires et autres indemnités pour 2011 .....	181
VI – Analyse des crédits par nature .....	182
VII – Personnel (postes et fonctions, répartition géographique, informations supplémentaires, répartition par genre) .....	183
VIII – Contributions volontaires 2009-2011 .....	189
IX – Financement de l'Union Européenne pour les programmes conjoints avec le Conseil de l'Europe pour 2011 .....	190
X – Programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne – Correspondance entre Programmes conjoints et le programme et budget 2011 .....	191

## Introduction

La préparation du programme et budget du Conseil de l'Europe pour 2011 s'est inscrite dans le contexte de la réforme de l'Organisation et de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne avec ses conséquences pour les relations Conseil de l'Europe-Union européenne (UE). Pour cette préparation, il a été tenu compte de la situation budgétaire difficile dans laquelle se trouve l'Organisation qui doit faire face à un certain nombre d'ajustements obligatoires, à des recettes moins importantes qu'escompté suite à la décision d'abandonner la pratique consistant à utiliser les reliquats des exercices précédents pour financer le Budget ordinaire.

Le Secrétaire Général a entrepris de **réformer** l'Organisation en annonçant une première série de mesures en janvier 2010<sup>1</sup>. Il entend redonner un second souffle au Conseil de l'Europe en tant qu'organe politique et organisation innovante en concentrant ses travaux sur un nombre plus restreint de projets, retenus du fait qu'ils dégagent la valeur ajoutée la plus forte et présentent les meilleurs avantages comparatifs, et en faisant du Conseil de l'Europe une organisation souple, plus visible et plus pertinente pour les citoyens européens. Le Comité des Ministres a donné son aval à l'approche du Secrétaire Général au processus de réforme et depuis, un certain nombre de mesures concrètes ont été prises<sup>2</sup>.

La **gouvernance** de l'Organisation a été améliorée grâce à des réunions interinstitutionnelles organisées à intervalles réguliers auxquelles participent les dirigeants des diverses institutions ; ces réunions sont complétées par des rencontres régulières au niveau du *senior management* du Secrétariat. Cette initiative a pour but d'instaurer de meilleures synergies et une meilleure coopération entre les diverses entités et structures, deux éléments incontournables si l'on veut garantir le fonctionnement efficace de l'ensemble tout en respectant les rôles et prérogatives des uns et des autres.

Concernant les structures du **Secrétariat**, la Direction de la Planification stratégique a été dissoute début 2010 et ses fonctions et ressources réaffectées à d'autres entités : la Direction de l'Audit interne a été renforcée par un volet Évaluation, une nouvelle Direction de la Planification politique a été créée au sein de la Direction Générale de la Démocratie et des Affaires politiques ; une nouvelle Direction du Programme, des Finances et des Services linguistiques, créée au sein de la Direction Générale de l'Administration et de la Logistique est désormais chargée de la préparation du nouveau programme et budget de l'Organisation. L'organigramme révisé du Secrétariat figure à l'Annexe I.

En matière de **ressources humaines**, un certain nombre de mesures ont déjà été adoptées en juillet 2010 dans le cadre du processus de réforme afin de promouvoir la mobilité, d'accroître la flexibilité et le développement des agents tout au long de leur carrière, de maîtriser la croissance des dépenses de personnel et de simplifier les procédures<sup>3</sup>.

## Le nouveau programme et budget

Le programme et budget de l'Organisation est l'un des éléments du processus de réforme. En janvier 2010, dans sa présentation des grandes lignes de la réforme, le Secrétaire Général avait insisté sur la nécessité de se doter d'un nouveau document de programme et budget qui serait plus court, plus transparent et structuré en trois piliers thématiques avec un pilier supplémentaire pour les services d'appui. Il avait également insisté sur la nécessité de concentrer les ressources dans les domaines prioritaires et d'améliorer l'efficacité, la coordination et l'impact des mécanismes de suivi.

Un passage en revue complet des activités de l'Organisation a abouti à une nouvelle structure matérialisée par un document unique couvrant à la fois les activités et les ressources. Ce document totalement intégré englobe les activités intergouvernementales, mais également les institutions, accords partiels et accords partiels élargis et mécanismes indépendants. Il couvre également tous les titres budgétaires existants et les trois dimensions opérationnelles à savoir : la dimension normative, les activités de suivi et celles de coopération. Sa présentation a été repensée pour que le document soit plus lisible, aussi clair et transparent que possible ; on s'est aussi assuré qu'il contienne toutes les informations pertinentes pour permettre la prise de décision et le reporting.

Le point essentiel est que ce document a pour vocation à être stratégique, puisqu'il répond aux trois questions fondamentales : *quoi* (que fait l'Organisation), *pourquoi* (objectifs et résultats attendus) et *comment* (structures et ressources).

---

<sup>1</sup> Voir DD(2010)22rev.

<sup>2</sup> Voir CM/Del/Dec(2010)1075/1.5 janvier 2010, CM/Del/Dec(2010)1077/11.7 février 2010, CM/Del/Dec(2010)1083/1.6 avril 2010, CM/Del/Dec(2010)1084/1.8 mai 2010, CM/Del/Dec(2010)1089/1.5 et CM/Del/Dec(2010)1089/11.3 juin 2010, et CM/Del/Dec(2010)1090/11.1 juillet 2010.

<sup>3</sup> Voir CM/Del/Dec(2010)1090/11.1 et Résolutions CM/Res(2010)6, CM/Res(2010)7, CM/Res(2010)8 et CM/Res(2010)9.

La structure du programme ne reflète pas les structures opérationnelles en place. Au contraire, on a privilégié une forte intégration et transversalité entre activités. Le nouveau programme met donc l'accent sur l'essence des activités – *quoi* et *pourquoi* – et non sur les ressources ou structures existantes.

Le nouveau programme et budget a été considérablement rationalisé. En 2010, on comptait 130 programmes et projets intergouvernementaux ; en 2011, le programme global comprend 38 programmes opérationnels couvrant non seulement le secteur intergouvernemental mais aussi les institutions, accords partiels et mécanismes indépendants. Ceci résulte de choix politiques au niveau des priorités, quelle que soit par ailleurs la valeur des projets auxquels il a été mis un terme ou qui ont été temporairement suspendus.

Pour ce qui est des ressources, le document comprend le Budget ordinaire et les autres budgets, ainsi que les contributions de l'UE aux programmes conjoints Conseil de l'Europe-UE, qui constituent une part non négligeable des ressources de l'Organisation, au même titre que les contributions volontaires. Même s'il n'est pas possible de se livrer à une estimation exhaustive pour 2011, afin que le document soit le plus transparent possible, ces dernières figurent dans l'Annexe VIII qui présente la situation au 30 juin 2010.

La présentation révisée du programme et budget marque, certes, déjà un changement notable par rapport aux années précédentes. C'est un premier changement important. D'autres pourraient suivre dans les années qui viennent.

### **Priorités**

Le 5 mai dernier, le Comité des Ministres a avalisé les propositions du Secrétaire Général concernant les priorités pour 2011<sup>4</sup>, exposées ci-dessous.

En partant des résultats du Troisième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe qui s'était tenu à Varsovie en mai 2005, et en tenant compte du contexte politique et de la situation financière ainsi que de la nécessité de focaliser stratégiquement les activités en capitalisant sur les avantages comparatifs et la valeur ajoutée de l'Organisation, le programme et budget pour 2011 se concentre sur un certain nombre de domaines, à savoir :

- ***l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme et les suites à donner à la Conférence d'Interlaken***, afin de tracer la voie vers un développement et une protection cohérents des droits de l'homme dans toute l'Europe sans lignes de clivage, la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme ayant quant à elle pour but de garantir la pérennité et l'efficacité de l'institution sur le long terme ;
- ***le renforcement de la capacité du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme***, afin de permettre au Commissaire de remplir son mandat de manière plus efficace et en inscrivant son action dans la durée, ce qui, en définitive, renforcera la capacité opérationnelle globale de l'Organisation ;
- ***l'examen de la pertinence des Conventions du Conseil de l'Europe***, qui constituent un arsenal intégré de textes sans équivalent, définis collectivement et acceptés par les États membres. Ces Conventions constituent l'une des principales forces de l'Organisation et l'un de ses avantages comparatifs majeurs. Les conclusions d'un examen critique de leur pertinence serviront de base à des décisions de suivi comprenant des mesures destinées à accroître la visibilité et le nombre de parties aux conventions pertinentes ;
- ***la consolidation et une meilleure coordination des mécanismes de suivi (monitoring) existants***, qui comptent également au nombre des grandes forces et des avantages comparatifs de l'Organisation. Ces mécanismes contribuent à garantir le respect des normes fixées par l'Organisation et à guider une coopération ciblée. Un accent particulier est placé sur les activités de suivi liées à la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) et sur celles concernant le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (MONEYVAL), ces deux mécanismes ayant été renforcés sur le plan opérationnel ;
- ***une coopération et des activités ciblées sur le terrain***, un volet directement lié aux constatations des mécanismes de suivi et qui vise à aboutir à des changements concrets dans les pays. C'est là aussi une dimension clé du système intégré unique en son genre, grâce auquel l'Organisation mène conjointement des activités normatives, de suivi et de coopération.

---

<sup>4</sup> Voir CM(2010)42rev.

De plus, en 2011, l'Organisation accordera la priorité à la poursuite de ses activités sur l'interaction avec la société civile grâce à une nouvelle politique partant à la fois des travaux déjà menés jusqu'ici impliquant des partenaires de la société civile, et sur la réforme du *Forum pour l'avenir de la démocratie*.

L'Organisation va également renforcer sa communication en la refocalisant et en améliorant la coordination dans ce domaine ; elle travaille actuellement à rationaliser sa présence extérieure. Ce sont là deux éléments importants de la réforme proposée par le Secrétaire Général pour parvenir à un impact accru. Un certain nombre de décisions ont déjà été prises en matière de présence extérieure<sup>5</sup>.

Pour conforter la capacité opérationnelle de l'Organisation à répondre à des événements imprévus appelant de la part du Conseil de l'Europe une action ponctuelle, le programme et budget de 2011 prévoit une *réserve pour contingences* qui reprend la provision existante pour *les missions ad hoc sur le terrain*<sup>6</sup>. Il y sera fait appel à titre exceptionnel et sous réserve de l'accord préalable du Comité des Ministres<sup>7</sup>.

Sur la base des priorités exposées ci-dessus et de la structure en piliers thématiques, le programme et budget de 2011 couvre les priorités opérationnelles ci-après, sans préjudice d'autres activités importantes devant être menées en 2011 même si elles n'apparaissent pas spécifiquement ci-dessous.

### **Droits de l'homme**

- *Convention européenne des droits de l'homme*
  - *Adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme, ce qui permettra in fine le développement et la protection cohérents des droits de l'homme dans toute l'Europe sans lignes de clivage*
  - *Assurer le suivi de la Conférence d'Interlaken sur la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme grâce à des mesures juridiques et politiques afin de garantir la pérennité et l'efficacité de la Cour*<sup>8</sup>
  - *Garantir l'exécution effective des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, ce qui est crucial pour la crédibilité et la pérennité du système*
- *Monitoring et coopération ciblée*
  - *Renforcer l'impact des mécanismes de suivi (monitoring), en particulier le GRETA, ainsi que le Comité sur la prévention de la torture (CPT) et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)*
  - *Protéger les minorités, en particulier en renforçant la capacité opérationnelle du Comité de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires et en créant dans la mesure du possible des synergies avec les travaux du Comité de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales*
  - *Renforcer la coopération ciblée sur le terrain pour garantir la diffusion et la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, en s'appuyant sur les constatations des mécanismes de suivi (monitoring) et en incluant l'exécution des arrêts de la Cour*
- *Promouvoir l'égalité et les droits des personnes vulnérables*
  - *Promouvoir l'égalité des sexes*
  - *Promouvoir l'égalité des personnes vulnérables*
  - *Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme pour les Roms*<sup>9</sup>
  - *Protéger et promouvoir les droits des enfants*

<sup>5</sup> Voir CM/Del/Dec(2010)1083/1.6 et CM/Del/Dec(2010)1090/1.9.

<sup>6</sup> Voir « Réserve pour les missions sur le terrain / réserve de contingence » dans *Autres dépenses - les dispositions communes et autres*, page 165

<sup>7</sup> Voir CM/Del/Dec(2010)1089/1.5.

<sup>8</sup> Pour les mesures proposées, voir CM(2010)31rev du 7 avril 2010.

<sup>9</sup> L'expression « Roms » utilisée dans l'ensemble du présent texte désigne les Roms, les Sintés, les Kalés, les Gens du voyage et les groupes de population apparentés en Europe, et vise à englober la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tziganes ».

## État de droit

- *Garantir l'indépendance et l'efficacité de la justice* par le renforcement de la capacité opérationnelle de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), du Conseil consultatif des juges européens et du Conseil consultatif des procureurs européens, trois outils sans équivalent en ce domaine
- *Réforme des prisons* afin de garantir que les délinquants soient traités avec humanité et puissent se réinsérer dans la société, tout en évitant que les prisonniers dangereux ne récidivent
- *Promouvoir la sécurité de l'Internet et lutter contre la cybercriminalité* en s'appuyant sur la Convention de lutte contre la cybercriminalité et d'autres normes pertinentes du Conseil de l'Europe
- *Élaborer des normes et politiques communes* dans les domaines du statut juridique des enfants, d'une justice respectueuse des enfants et de la responsabilité parentale
- *Renforcer le monitoring et la coopération ciblée sur le terrain* pour diffuser et mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe en matière d'État de droit et s'appuyer sur les constatations des mécanismes de monitoring tout en renforçant l'impact des initiatives de suivi (monitoring) en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (MONEYVAL)

## Démocratie

- *Renforcer la coopération ciblée sur le terrain* en particulier dans le domaine des élections et du respect des engagements pris par les États lors de l'adhésion
- *Promouvoir la bonne gouvernance* en particulier par le biais de la société civile ainsi qu'entre autres via le Forum pour l'avenir de la démocratie et le Réseau des Écoles d'études politiques
- *Promouvoir une société socialement cohésive et durable*
- *Reconstruction en situations d'après-conflit* par des mesures de confiance et par la promotion de la participation des jeunes et de la citoyenneté, avec un nouveau programme de jeunesse destiné à former des leaders de jeunesse originaires de régions en situation d'après-conflit, aux normes des droits de l'homme du Conseil de l'Europe
- *Promouvoir le dialogue interculturel* en se focalisant, notamment, sur le « vivre ensemble » dans des sociétés plurielles, le rôle de l'histoire, l'enseignement de la mémoire, l'apprentissage des langues et la dimension religieuse du dialogue interculturel

## Ressources

Le Comité des Ministres a décidé que l'ajustement pour inflation appliqué aux contributions des États membres pour le budget de 2011 serait de 0,2%, et a, en conséquence, fixé le total des contributions des États membres au Budget ordinaire pour 2011 à 211 449 200 €<sup>10</sup>.

La préparation du programme et budget du Conseil de l'Europe pour 2011 s'est inscrite dans le contexte d'une situation budgétaire difficile due au fait, d'une part, que les recettes sont inférieures à ce qui était escompté étant donné qu'il a été décidé d'abandonner la pratique consistant à utiliser les soldes créditeurs des exercices précédents pour financer le Budget ordinaire, et d'autre part qu'il fallait couvrir un certain nombre d'ajustements obligatoires s'élevant à environ 2 millions €.

Pour faire face à ces défis, des réductions budgétaires ont été appliquées à toutes les entités de l'Organisation, à l'exception de la Cour. Ces réductions ont été opérées en dégagant des économies sous forme de gains d'efficacité supplémentaires et en réduisant les dépenses et niveaux de service dans certains cas. Pendant la préparation du programme et budget final, des réductions ultérieures ont été opérées dans le pilier *Services d'appui* afin de réduire d'avantage la réserve négative et de renforcer certaines activités, notamment en ce qui concerne les Roms\*.

En matière de **dépenses de personnel**, un certain nombre de mesures ont été prises<sup>11</sup> pour en maîtriser la croissance. En plus de la suppression de 16 postes et des crédits pour 5 fonctions, un changement dans le Statut du Personnel comportant le doublement de l'intervalle inter-échelon et la cessation de l'octroi de certaines indemnités a produit des économies additionnelles permettant une ultérieure diminution de la réserve négative de l'ordre de 0,5 million €.

<sup>10</sup> Voir CM/Del/Dec(2010)1089/1.5.

<sup>11</sup> Voir CM/Del/Dec(2010)1090/11.1

\*L'expression «Roms» utilisée dans l'ensemble du présent texte désigne les Roms, les Sintés, les Kalés, les Gens du voyage et les groupes de population apparentés en Europe, et vise à englober la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme «Tziganes».

Le budget de 2011 présente donc une réduction globale en termes nominaux concernant les dépenses de personnel.

### **Accords partiels et autres budgets**

En mai 2010, le Comité des Ministres a modifié les critères de création des accords partiels et accords partiels élargis du Conseil de l'Europe dans le sens de plus de souplesse pour leur établissement afin de faciliter le transfert de certaines des activités actuellement financées par le Budget ordinaire qui bénéficient d'un soutien significatif<sup>12</sup>. Ainsi, un nouvel accord partiel élargi sur les itinéraires culturels a été institué avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les contributions des États membres aux budgets des accords partiels ont diminué de 207 000 € (une réduction de 0,55% par rapport à 2010).

Pour 2011, les contributions des États membres au Fonds de réserve pour les pensions sont augmentées de 564 000 €, conformément au dernier rapport actuariel<sup>13</sup> et au Statut du Fonds.

---

<sup>12</sup> Voir CM/Del/Dec(2010)1084/1.8 et Résolution CM/Res(2010)2 modifiant la Résolution (96)36.

<sup>13</sup> Voir CM(2010)42rev para. 44.

### Conseils pour l'utilisation de ce document

Le présent document est l'aboutissement d'un bilan complet des activités de l'Organisation. Il repose sur une nouvelle structure réunissant en un document unique les activités comme les ressources.

Totalement intégré, il couvre tous les titres budgétaires existants et dimensions opérationnelles – dimension normative, activités de suivi (monitoring) et de coopération – afin de répondre à trois questions fondamentales : *quoi* (que fait l'Organisation), *pourquoi* (objectifs et résultats attendus) et *comment* (structures et ressources).

Sa présentation a été profondément remaniée pour qu'il soit facile à lire, aussi clair et transparent que possible et contienne toutes les informations nécessaires pour prendre des décisions, et ensuite rendre des comptes.

Le nouveau programme et budget a été considérablement rationalisé par rapport au programme de 2010, qui comptait 130 programmes et projets intergouvernementaux, alors que, pour 2011, en tout, on compte 38 programmes opérationnels couvrant non seulement le secteur intergouvernemental mais également les institutions, accords partiels et mécanismes indépendants.

Le Tableau 1 (voir rabat) présente une image synoptique de tout ce que fait l'Organisation, selon une structuration en trois piliers thématiques : *les droits de l'homme*, *l'État de droit* et *la démocratie*, avec un pilier supplémentaire *Services d'appui* couvrant les organes directeurs, Services généraux et autres.

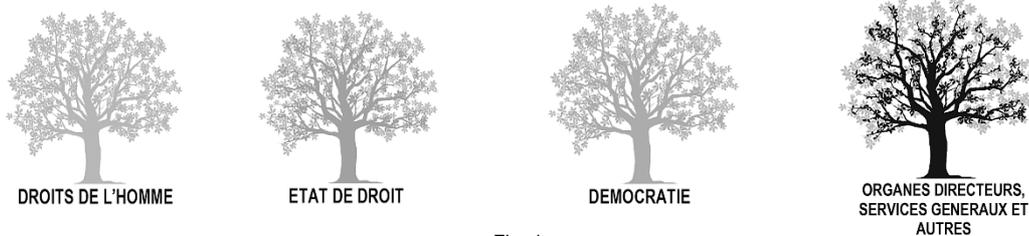


Fig. 1

Chaque pilier (A) est identifié par son propre code couleur (Fig.1) et composé de secteurs (B) qui couvrent les activités opérationnelles (C) (Fig. 2). Cette organisation est reprise dans l'ensemble du document. On obtient ainsi 4 piliers dont 3 piliers opérationnels, 11 secteurs opérationnels (respectivement 4, 3 et 4) et 38 programmes opérationnels (respectivement 18, 7 et 13). Le pilier d'appui recouvre 11 organes directeurs et services généraux plus 6 lignes de dépenses supplémentaires. On notera que les 3 piliers opérationnels constituent le nouveau titre budgétaire I, le pilier d'appui le titre II et les Recettes le titre III.

<b>A</b>	<b>Droits de l'Homme</b>
<b>B</b>	<b>Garantir la protection des droits de l'homme</b>
<b>C</b>	Cour européenne des droits de l'homme
<b>C</b>	Exécution des arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme
<b>C</b>	Renforcer l'efficacité du système de la CEDH au niveaux national et européen
<b>C</b>	Comité pour la prévention de la torture (CPT)

Fig. 2

Dans la structure ainsi décrite, le document inclut, avec les activités intergouvernementales, les institutions, accords partiels et mécanismes indépendants. Dans le cas de certains programmes opérationnels, on trouvera plus d'un type d'activités, par exemple activités intergouvernementales et Accord partiels, ou encore activités intergouvernementales et mécanismes indépendants.

Les *activités intergouvernementales* sont les activités menées par des comités, réunissant des représentants d'États membres et éventuellement d'organisations ou États non membres et observateurs et qui fonctionnent selon des règles spécifiques<sup>14</sup>. Leur programme d'activités est arrêté par le Comité des Ministres et tous les États membres de l'Organisation ont le droit d'y participer. Dans certains cas, ces activités peuvent être menées par des mécanismes indépendants (voir ci-après).

Les *institutions* sont soit des organes statutaires prévus au Statut du Conseil de l'Europe<sup>15</sup>, à savoir le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Secrétaire Général, soit ceux qui ont été créés par la suite par des Résolutions du Comité des Ministres, à savoir le Congrès<sup>16</sup> et le Commissaire aux droits de l'homme<sup>17</sup>. Toutes les institutions sont indépendantes dans l'accomplissement de leurs tâches et ont des prérogatives spécifiques consacrées par les textes juridiques respectifs les concernant.

Les *mécanismes indépendants* sont des comités ou organes composés d'experts désignés selon des procédures spécifiques et chargés de superviser le fonctionnement, l'application et la mise en œuvre d'instruments internationaux, ou de mener des activités spécifiques. Ils sont soit établis par une résolution ou une décision du Comité des Ministres, soit directement prévus dans les instruments internationaux. Il convient de noter que, dans certains cas, le mécanisme indépendant opère dans le cadre d'un Accord partiel, comme c'est le cas pour la Commission de Venise par exemple.

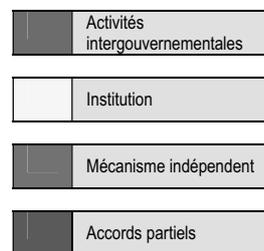


Fig. 3

Les *Accords partiels* sont une forme particulière de coopération au sein de l'Organisation. Ils permettent aux États membres entre eux (Accord partiel) ou avec d'autres États (Accord partiel élargi) de participer à une activité donnée préconisée par d'autres États membres. D'un point de vue statutaire, l'activité d'un Accord partiel demeure une activité de l'Organisation de même que les autres activités intergouvernementales, hormis le fait que le budget et les méthodes de travail sont déterminés uniquement par les membres de l'Accord partiel. Le cadre juridique est prévu dans un certain nombre de résolutions du Comité des Ministres<sup>18</sup>. Ils sont officiellement créés par une Résolution du Comité des Ministres établissant l'Accord partiel, qui contient le statut de l'accord et est adoptée uniquement par les États qui souhaitent y participer<sup>19</sup>.

Dans tout le document, un code couleur (Fig. 3) indique le type d'activité et l'organe qui la met en œuvre : en rouge s'il s'agit d'une activité intergouvernementale, en jaune d'une institution, en vert d'un mécanisme indépendant et en bleu d'un Accord partiel ou élargi. Ceci permet au lecteur de faire le lien entre les objectifs, les structures et ressources et un type particulier d'activités (voir Fig. 2).

Ressources (€)				Activités Normales (%)	Monitoring (%)	Coopération (%)
Budget Ordinaire	Autres Budgets	UE	TOTAL			
87 807 600	40 696 800	4 499 000	133 003 400	21%	59%	14%

Fig. 4

Pour ce qui est des ressources (Fig. 4), le document réunit le Budget ordinaire et d'autres budgets, par exemple les budgets des accords partiels. Conformément au Règlement financier applicable, le Budget de l'ensemble de l'Organisation est adopté par le Comité des Ministres, tandis que les budgets des accords partiels sont adoptés conformément à leur réglementation respective par les membres de chaque Accord partiel.

<sup>14</sup> Voir Résolution Res(2005)47 sur les comités et organes subordonnés, leurs mandats et méthodes de travail. La liste de ces comités, leur mandat et leur site web peuvent être consultés sur [http://home.coe.int/t/dsp/committees/default\\_en.asp](http://home.coe.int/t/dsp/committees/default_en.asp) and in GR-PBA(2010)7.

<sup>15</sup> Voir <http://conventions.coe.int/treaty/en/treaties/html/001.htm> para. 10 et 36.

<sup>16</sup> Voir Résolution statutaire et Charte du Congrès.

<sup>17</sup> Voir Résolution (99) 50 sur le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

<sup>18</sup> Voir résolution adoptée par le Comité des Ministres à sa 9<sup>e</sup> Session, le 2 août 1951, Résolution statutaire (93)28 sur les accords partiels et élargis amendée et Résolution (96) 36 amendée par la Résolution CM/Res(2010)2.

<sup>19</sup> La liste des accords partiels peut être consultée sur le site <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ListeTousAP.asp?CL=ENG>.

Les crédits alloués pour les accords partiels comportent les contributions au Budget ordinaire concernant les services communs de soutien (environ 3,8 M €) et les contributions au Fonds de réserve pour les pensions pour leur personnel (environ 3,3 M €). L'Observatoire européen de l'audiovisuel fait l'objet d'un cadre logique (logframe) distinct à titre d'information seulement.

Les dépenses générales de fonctionnement concernant les grandes entités administratives (Direction Générale des droits de l'homme, Direction Générale III, Direction Générale IV et Direction Générale de la Démocratie et des Affaires Politiques) ont été inscrites au prorata au regard des programmes opérationnels respectifs.

Outre le Budget ordinaire et d'autres budgets, ce document inclut également dans le tableau synoptique général (tableau 1) les contributions de l'UE aux programmes conjoints Conseil de l'Europe-UE (PJ), qui composent une part significative des ressources de l'Organisation. Les contributions de l'UE aux PJ figurent *pro rata temporis* en fonction de la durée du PJ concerné sur la base des informations disponibles au 30 juin 2010. Ces chiffres sont indicatifs et peuvent évoluer dans le temps en fonction de la situation. Les contributions correspondantes du Conseil de l'Europe figurent dans les programmes correspondants du Budget ordinaire.

Ainsi, grâce à la structure du document (tableau 1, voir rabat), il est possible de tirer des informations financières complètes sur la structure des ressources, non seulement au niveau de chacun des programmes, mais aussi au niveau de chaque secteur et pilier.

Les contributions des États membres aux budgets du Conseil de l'Europe figurent au tableaux 1 et 2 (voir rabats). Les autres recettes figurent en détail à la page 170.

Les contributions volontaires sont également un élément significatif des ressources de l'Organisation. Elles ne peuvent pas être estimées de manière exhaustive pour 2011, mais afin que le document soit le plus transparent possible, elles figurent dans un tableau distinct (Annexe VIII) avec des informations supplémentaires concernant les contributions volontaires des deux exercices précédents. Elles sont affectées aux programmes opérationnels auxquels elles se rapportent. Lorsque les contributions n'ont pas été faites dans un but spécifique, elles sont regroupées sous l'intitulé « non affectées ». Les montants indiqués pour 2009 sont les montants effectivement perçus en recettes : certaines de ces recettes correspondent à des projets dont la mise en œuvre se poursuivra après 2009. Les montants indiqués pour 2010 incluent les recettes effectivement perçues au 30 juin 2010, et les engagements au prorata pour 2010 au titre de contrats signés à la date du 30 juin 2010 : certaines de ces recettes correspondent à des projets dont la mise en œuvre se poursuivra au-delà de 2010. Les montants indiqués pour 2011 incluent les engagements au prorata pour 2011 au titre de contrats signés à la date du 30 juin 2010. Ces chiffres, indicatifs, pourront être révisés.

Le document inclut également des informations concernant les dimensions opérationnelles des activités qui sont mises en œuvre par l'Organisation, au nombre de trois : la dimension normative, les activités de suivi (monitoring) et les activités de coopération.

Ces trois dimensions (Fig. 5) sont présentes particulièrement dans le fonctionnement de l'Organisation, dont elles forment l'une des grandes forces et constituent l'un des avantages comparatifs. Au fil de son existence, le Conseil de l'Europe a été à l'origine d'un certain nombre de normes internationales, dont quelque 200 traités internationaux. L'application de certaines normes fait l'objet d'un suivi par des organes spécifiques et les activités de coopération contribuent à leur application et à la consolidation des capacités.

Aux fins de la préparation du présent document, de définitions spécifiques ont été retenues.

*Dimension normative* : couvre les activités visant l'élaboration et l'adoption de normes, contraignantes ou non, et l'identification des bonnes pratiques, par exemple Conventions, Protocoles, Recommandations, Conclusions, Lignes directrices, Recommandations politiques, etc.

*Activités de suivi (monitoring)* : couvre les activités visant à apprécier le respect par les États des normes ci-dessus, que ce soit dans le cadre d'obligations légales ou à titre volontaire, en suivant une procédure juridique ou non, par exemple pour apprécier le respect par un État des dispositions d'une Convention, d'une recommandation, ou d'un engagement qu'il a pris.



Fig. 5

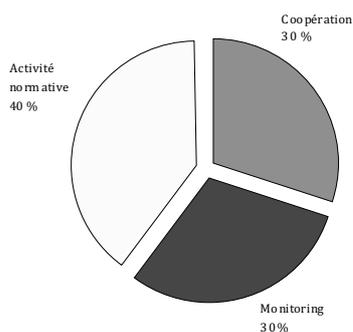


Fig. 6

**Activités de coopération** : couvre les activités menées essentiellement sur le terrain (dans des États membres et d'autres) en vue de sensibiliser aux normes et aux politiques adoptées par l'Organisation, de soutenir les États pour passer en revue leurs lois et leurs pratiques à la lumière de ces normes et de renforcer leurs capacités, y compris lorsque les procédures de suivi révèlent des secteurs où il faut prendre des mesures pour se mettre en conformité avec les normes de l'Organisation (par le biais de séminaires, de visites d'études, de formations, d'appréciations par des experts etc.).

Le document indique en pourcentage la part de ressources du Budget ordinaire consacrée à chacune des trois dimensions ci-dessus. Ces pourcentages ne prennent pas en compte les ressources concernant les PJ et les contributions volontaires.

Ces informations sont synthétisées dans le tableau général concernant le programme et budget pour 2011 (tableau 1) (Fig. 4) puis reprises au moyen d'un camembert (Fig. 6) au niveau de chaque cadre logique concernant les activités intergouvernementales. Dans toute la mesure du possible, ces informations sont également fournies pour les mécanismes indépendants (sur la base du Budget ordinaire) et les accords partiels (sur la base du budget de l'Accord partiel concerné). A ce stade, les pourcentages cumulatifs pour les secteurs et les piliers figurant au Tableau 1 ont été calculés sur la base du Budget Ordinaire uniquement.

Il est entendu que ces informations sont de nature indicative et, dans une certaine mesure, à caractère subjectif. Néanmoins, elles sont importantes pour se faire une idée de l'importance des ressources que l'Organisation consacre à chaque dimension et qui peuvent ensuite être évaluées au fil du temps.

L'unité essentielle du nouveau programme et budget est la ligne de programmes. Comme indiqué plus haut, 3 piliers opérationnels couvrent 11 secteurs opérationnels qui, à leur tour, regroupent 38 programmes opérationnels. Le pilier d'appui couvre 11 lignes supplémentaires relatives aux organes directeurs et services généraux.

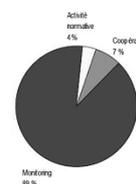
Chacune des lignes de programmes est développée par un cadre logique (Fig. 7) qui répond aux trois questions stratégiques sous-tendant la structure du nouveau programme et budget : *quoi, pourquoi et comment* :

Les questions *quoi* (A) et *pourquoi* (B) sont explicitées par une présentation de l'activité (A), des objectifs poursuivis, de l'impact probable et de l'avantage comparatif présenté par la mise en œuvre de l'activité par le Conseil de l'Europe, en s'appuyant sur la valeur ajoutée qu'elle peut dégager (B).

Ceci est également traité en fixant un certain nombre de résultats attendus et indicateurs de performance spécifiques (B) pour l'année 2011, par référence à la logique de la budgétisation basée sur les résultats. Dans toute la mesure du possible, les résultats attendus ont été formulés sur la base des principes SMART, en d'autres termes ils doivent être spécifiques, mesurables, atteignables et vérifiables à un coût acceptable, pertinents pour l'objectif concerné et vérifiables dans un laps de temps raisonnable. Sauf indication contraire, les résultats attendus sont censés être atteints avant la fin de 2011.

**ÉGALITÉ, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES**  
**MINORITÉS – MINORITÉS NATIONALES, LANGUES RÉGIONALES ET MINORITAIRES**

- A** Ce programme vise à protéger les minorités nationales et ethniques en Europe, grâce à deux Conventions du Conseil de l'Europe, à savoir la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (CCMN) et la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires (CELRM).
- B** Ce sont les deux seuls instruments au monde sur les minorités et leurs langues qui soient juridiquement contraignants, et ils sont ouverts à des États non membres du Conseil de l'Europe. Chacun prévoit un mécanisme de suivi (monitoring) confié à un comité d'experts indépendants - le Comité consultatif pour la CCMN et le Comité d'experts pour la CELRM - qui adopte des avis, des recommandations, des rapports d'évaluation et propose des recommandations dans ce domaine pour adoption par le Comité des Ministres.



① [www.coe.int/minorities](http://www.coe.int/minorities)  
[www.coe.int/dg4/education/minlang](http://www.coe.int/dg4/education/minlang)

B Résultats attendus		Indicateurs de performance					
<b>Résultat attendu 1</b> La mise en œuvre de la CCMN par les 39 États Parties est supervisée.		L'ACFC adopte au moins 9 avis pour 9 États Parties respectivement et organise 9 visites d'ici la fin de 2011. (2008 : 9 avis ; 2009 : 9 avis).					
<b>Résultat attendu 2</b> La mise en œuvre de la CELRM par les 24 États Parties est suivie et étendue aux autres États membres.		Le Comité d'experts sur la mise en œuvre de la CCMN adopte au moins 8 rapports d'évaluation et soumet les projets de recommandations correspondants au CM pour adoption. (2008 : 8 rapports d'évaluation ; 2009 : 8 rapports d'évaluation). Au moins 1 État membre supplémentaire signe et ratifie la Charte. Une assistance technique pour la Charte est fournie à la Fédération de Russie.					
<b>Résultat attendu 3</b> Les bonnes pratiques politiques sur des thèmes transversaux sur les minorités (CCMN), y compris les langues régionales ou minoritaires (CELRM), sont examinées par le DH-MIN.		Un rapport sur les bonnes pratiques en matière de répartition du soutien financier public aux associations (organisations) de personnes appartenant aux minorités nationales est adopté.					
C Structures		Secrétariat					
Le Comité consultatif de la CCMN (ACFC) Le Comité d'experts de la CELRM Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales (DH-MIN) sous le Comité directeur pour les droits de l'Homme (CDDH)		13,5 postes (7,5A 6B) 					
D Ressources		Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011		2 422 100	1 493 300	928 800		2 332 000	4 754 100

Fig. 7

Il est répondu à la question du *comment* (C) par des informations sur la structure et autres arrangements institutionnels qui contribuent à l'atteinte des objectifs du programme, à savoir les comités intergouvernementaux (voir ci-dessus), les organes statutaires ou conventionnels ou autres organes établis dans le cadre des réglementations applicables. Outre les informations sur la structure, le lecteur trouvera également des détails sur les ressources de secrétariat affectées à l'activité. Le nombre de postes et de fonctions et leurs catégories sont indiqués (grades HC, A, L, B ou C). Comme indiqué plus haut, les dépenses générales de fonctionnement liées aux services opérationnels ont été inscrites au *pro rata* des programmes opérationnels auxquels elles se rapportent et figurent dans le total des agents affectés au programme. Ce total est calculé en pourcentage, car, dans certains cas, des agents sont affectés à plusieurs activités, et les chiffres obtenus ont été arrondis à 50% (0,5) équivalent temps plein. Le total général des effectifs et le plafond des dépenses du personnel figurent à l'Annexe VII.

Le cadre logique est complété par des informations financières détaillées. (D)

Un texte explicatif présente chaque pilier et secteur en donnant des détails sur les travaux de l'Organisation dans ce domaine. Une synthèse de chaque ligne de programme au sein de son secteur respectif, incluant des informations financières et le type d'activités mises en œuvre, est également proposée.



**DROITS DE L'HOMME**



## DROITS DE L'HOMME

Les travaux du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme sont au cœur même de l'Organisation depuis sa création. Leur clé de voûte est la Convention européenne des droits de l'homme. Les nouveaux États membres ont l'obligation de la signer lorsqu'ils adhèrent à l'Organisation et de la ratifier dans l'année qui suit leur adhésion. Rédigée « afin de prendre les premières mesures propres à assurer la garantie collective de certains des droits énoncés dans la Déclaration universelle », la Convention a depuis été développée, devenant le socle d'un système de protection des droits de l'homme paneuropéen incorporé aux droits internes de l'ensemble des 47 États membres.

Les États contractants s'engagent à garantir à quiconque relève de leur juridiction un certain nombre de droits et libertés civils et politiques établis par la Convention. Par la suite, des Protocoles ont étendu la liste initiale de droits, et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme les a renforcés et développés, donnant ainsi la preuve que le système est aussi dynamique qu'évolutif.

Dans ce pilier, l'action du Conseil de l'Europe concerne quatre secteurs :

- Garantir la protection des droits de l'homme
- Promouvoir les droits de l'homme
- Égalité, Diversité et Protéger les droits des personnes vulnérables
- Garantir les droits sociaux

Ressources (€)				
DROITS DE L'HOMME	Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
	87 807 600	40 696 800	4 499 000	133 003 400
Garantir la protection des droits de l'homme	67 772 700			67 772 700
Promouvoir les droits de l'homme	4 756 600		1 586 400	6 343 000
Egalité, diversité et protéger les droits des personnes vulnérables	10 487 000		2 332 000	12 819 000
Garantir les droits sociaux	4 791 300	40 696 800	580 600	46 068 700





## DROITS DE L'HOMME

### GARANTIR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme ont pour objectif premier de garantir la protection de ces derniers, sinon, faute de protection effective, les droits et libertés consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme ne seraient que des vœux pieux.

Conformément au principe de subsidiarité sous-tendant la Convention, il incombe en premier lieu aux États de garantir une protection effective. Cependant, lorsque la protection nationale se révèle inadéquate, la Cour européenne des droits de l'homme peut être saisie pour garantir que les États remplissent leurs obligations. Il est donc essentiel que les décisions prises par la Cour soient effectivement exécutées par les États membres. La Convention charge également au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de superviser ce processus.

En 2010, la Convention a célébré son 60e anniversaire ; 2011 sera elle aussi une année à marquer d'une pierre blanche avec la préparation de l'adhésion de l'UE à la Convention, un événement qui constituera un jalon politique dans la vie de ce traité international comme du Conseil de l'Europe tout entier, ainsi qu'une évolution importante pour garantir une protection des droits de l'homme cohérente dans toute l'Europe, sans distinctions ni lignes de clivage.

Pour que la protection des droits de l'homme soit à l'avenir mieux assurée dans toute l'Europe, il est primordial d'œuvrer à renforcer en permanence l'efficacité du système de la Convention européenne des droits de l'homme, tant au niveau national qu'au plan européen. L'Organisation consacrera donc des travaux prioritaires au suivi de la Déclaration adoptée à la Conférence de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme, qui a été organisée à Interlaken (Suisse) en février 2010.

La Cour, avec le Comité pour la prévention de la torture (CPT), joue un rôle important pour faire en sorte que personne en Europe ne soit soumis à un traitement inhumain ou dégradant.

Les effets combinés des quatre programmes menés dans le cadre de ce secteur poursuivront l'objectif de garantir, dans toute l'Europe, le même niveau et la même cohérence dans la protection des droits de l'homme.

Ressources (€)				
GARANTIR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		<b>67 772 700</b>		
La Cour Européenne des Droits de l'Homme	58 960 100			58 960 100
Exécution des arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme	3 160 500			3 160 500
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	1 042 600			1 042 600
Comité pour la prévention de la torture (CPT)	4 609 500			4 609 500

**GARANTIR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME****COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME**

La Cour, établie par la Convention européenne des droits de l'homme telle que modifiée par les Protocoles n° 11 et 14, est un organe judiciaire international indépendant.

Elle a pour mission de veiller au respect des engagements pris par les États contractants ; pour ce faire, après avoir examiné les requêtes intentées par des personnes physiques à titre individuel ou collectivement ou (rarement) des États contractants dont elle est saisie, elle rend un arrêt dans le but de préserver et de renforcer la démocratie et l'État de droit fondés sur les droits et libertés fondamentaux dans l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe.

① [www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int)

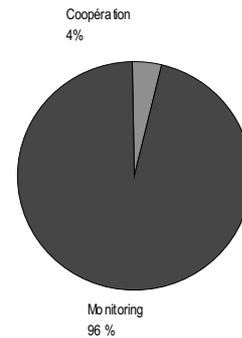
Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> La Cour se concentre sur les affaires prioritaires.		La durée moyenne de traitement des affaires prioritaires diminue par rapport à 2010 (26 mois en juin 2010).				
<b>Résultat attendu 2</b> Le traitement des affaires irrecevables ou rayées du rôle par le processus des juges uniques est optimisé.		Les juges uniques déclarent irrecevables ou rayent du rôle au moins 30 000 requêtes dans l'année (31 256 en 2009).				
<b>Résultat attendu 3</b> Les autres formations de la Cour augmentent le nombre de requêtes traitées par un arrêt ou une décision.		Les comités, les chambres ou la Grande Chambre prononcent des décisions ou arrêts relatifs à 5 000 requêtes (4 203 en 2009).				
Structures		Secrétariat				
La Cour comporte 5 sections, dont la composition est fixée pour 3 ans. Pour l'examen des affaires portées devant elle, la Cour siège en formations de juge unique, en comités de 3 juges, en Chambres de 7 juges et en une Grande Chambre de 17 juges. Les juges ont un mandat de 9 ans non renouvelable.		629 postes (175A 426B 10C 18L)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	58 960 100	56 027 800	2 932 300			58 960 100

## GARANTIR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

### EXECUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

L'article 46 (2) de la Convention européenne des droits de l'homme confère au Comité des Ministres la responsabilité de la supervision de l'exécution des arrêts définitifs de la Cour par les États concernés. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2010, date d'entrée en vigueur du Protocole n° 14, le Comité des Ministres supervise également l'exécution des conditions des accords amiables entérinés par une décision de la Cour.

Pour s'acquitter de la mission de supervision qui lui a été confiée par la Convention, le Comité des Ministres est aidé et conseillé par le Service d'exécution des arrêts de la Cour. Le Service aide également les États à déterminer et mettre en œuvre des mesures pour l'exécution des arrêts/décisions.



Le respect des dispositions de la Convention, et en particulier des arrêts de la Cour, est un élément crucial de l'architecture élaborée par le Conseil de l'Europe pour la protection des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie, et donc pour la stabilité démocratique du continent et l'intégration européenne. La Conférence d'Interlaken sur l'avenir de la Cour (février 2010) a rappelé combien il est important que les arrêts de la Cour soient exécutés rapidement et efficacement.

En mai 2010, le Comité des Ministres a réaffirmé que l'exécution des arrêts et décisions rendus par la Cour est un facteur essentiel pour la crédibilité et l'efficacité du système de la Convention et autant que déterminant pour alléger la pression qui pèse sur la Cour.

① [www.coe.int/execution](http://www.coe.int/execution)

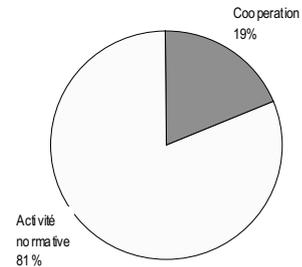
Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les nouveaux arrêts définitifs et décisions entérinant un règlement amiable transmis par la Cour en 2011 sont analysés et portés au moins une fois à l'attention du CM. L'évaluation des progrès dans les affaires pendantes est poursuivie.</p>	<p>Nombre d'arrêts définitifs et décisions (2008 : 1 384 ; 2009 : 1 515). Nombre réel d'affaires pendantes devant le CM (2008 : 7 328 ; 2009 : 8 661).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les défis posés par l'adoption des mesures générales par les États sont identifiés rapidement et discutés avec les gouvernements concernés grâce à un dialogue actif.</p>	<p>Au moins 3 tables rondes, séminaires, conférences ou ateliers techniques sont organisés sur des questions d'ordre structurel ou systémique (voir Res(2004)3 ou Règle 4 des Règles de surveillance du CM). (2008 : 4 ; 2009 : 3) Au moins 8 consultations bilatérales sont organisées avec les gouvernements concernés (2008 : 8 ; 2009 : 8).</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Des propositions d'action sont formulées en temps utile au CM afin qu'il puisse réagir de façon appropriée aux mesures individuelles urgentes et aux défis et éventuels obstacles à l'exécution identifiés grâce au dialogue actif avec les États.</p>	<p>Le CM réagit rapidement par le biais d'une décision, d'une résolution intérimaire, le cas échéant sur la base d'un mémorandum préparé par le Secrétariat (2008 : 99 décisions, 4 résolutions intérimaires et 15 mémoranda ; 2009 : 92 décisions, 8 résolutions intérimaires et 13 mémoranda).</p>

<b>Résultat attendu 4</b> Les décisions de clôture du CM sont rapidement formalisées.		Le nombre d'affaires closes par une résolution finale suite à une décision de clôture du CM augmente (2008 : 400 affaires closes par résolution finale ; 2009 : 240 affaires closes par résolution finale).				
<b>Résultat attendu 5</b> Le Rapport annuel du Comité des Ministres présentant les résultats de son action de surveillance est préparé.		Le Rapport annuel sur la surveillance de l'exécution des arrêts de la CEDH paraît à la date décidée par le CM et est diffusé (2008 : mars 2008 ; 2009 avril 2009).				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
		28 postes (18,5A 9,5B) et 10 fonctions (8A 2B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	3 160 500	3 005 900	154 600			3 160 500

## GARANTIR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

### RENFORCER L'EFFICACITE DU SYSTEME DE LA CEDH AUX NIVEAUX NATIONAL ET EUROPEEN

Le système de la CEDH – unique en son genre - dont l'Europe a pu se prévaloir depuis un demi-siècle est à la croisée des chemins. En 2011, le Conseil de l'Europe accordera la priorité aux travaux destinés à garantir l'avenir de la CEDH et l'adhésion de l'UE à la Convention. Il s'agit en effet de garantir l'efficacité de la Cour sur le long terme, étant donné que le nombre des saisines ne cesse d'augmenter. L'adhésion de l'UE comblera un vide dans la juridiction de la Cour et pavera la voie pour davantage de cohérence dans l'élaboration et la protection des droits fondamentaux dans toute l'Europe, sans lignes de clivage. Enfin, des activités de coopération ciblées contribueront au renforcement de la mise en œuvre de la CEDH et à la prévention des violations au niveau national.



La Déclaration et le Plan d'Action de la Conférence d'Interlaken en 2010 ont donné les grandes orientations pour améliorer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen. En 2011, des travaux intergouvernementaux seront entrepris pour identifier les mesures juridiques et politiques les plus pertinentes à proposer au Comité des Ministres, en tenant compte des premiers résultats de l'entrée en vigueur du Protocole n° 14 à la CEDH. Des activités seront également entreprises dans le cadre d'une coopération bilatérale (expertises législatives, renforcement des bureaux des agents des gouvernements). Enfin, les modalités de l'adhésion de l'UE à la Convention seront élaborées et transmises au Comité des Ministres d'ici fin juin 2011 en vue de la possible adoption d'un ou plusieurs instruments juridiques établissant les modalités de l'adhésion.

① [www.coe.int/cddh](http://www.coe.int/cddh)

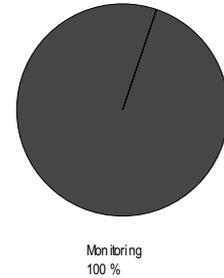
Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Des propositions visant à améliorer l'efficacité à long terme du système de la CEDH sont sur le point d'être achevées.</p>	Un rapport sur l'état d'avancement des travaux est présenté par le CDDH au CM avant le 15 avril 2011, en vue des propositions pour des mesures juridiques et politiques qu'il soumettra au CM avant le 15 avril 2012.
<p><b>Résultat attendu 2</b> Un accord est atteint sur les modalités de l'adhésion de l'UE à la CEDH, y compris la participation de celle-ci au système de la Convention.</p>	Un (des) projet(s) d'instrument(s) juridique(s) établissant les modalités d'adhésion de l'UE à la CEDH, y compris la participation de celle-ci au système de la Convention, est/sont soumis au CM avant le 30 juin 2011 pour adoption.
<p><b>Résultat attendu 3</b> Des expertises législatives et une action de renforcement des capacités des Bureaux des Agents de gouvernement sont fournies aux États membres afin d'assurer une mise en œuvre renforcée de la CEDH.</p>	Des expertises législatives sont réalisées dans 4 pays au moins. Un soutien aux Bureaux des Agents du gouvernement (formation et/ou visite d'études et/ou diffusion de la jurisprudence de la CEDH) est apportée dans 4 pays au moins.

Structures		Secrétariat				
Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR) Comité d'experts sur l'amélioration des procédures de protection des droits de l'homme (DH-PR) autres instances subordonnées		5 postes (2,5A 2,5B) et 1 fonction (A)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 042 600	544 300	498 300			1 042 600

## GARANTIR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

### COMITE POUR LA PREVENTION DE LA TORTURE (CPT)

Le respect de l'intégrité physique et psychologique est le fondement même de la protection des droits de l'homme. Le traitement des personnes privées de leur liberté est la pierre de touche qui permet de voir dans quelle mesure un État respecte la dignité humaine. En adoptant, le 26 juin 1987, la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, les États membres du Conseil de l'Europe ont donné la preuve de leur engagement pour donner aux personnes privées de leur liberté la protection la plus élevée contre toute forme de mauvais traitements. Pour cela, la Convention a instauré un mécanisme de contrôle non judiciaire et proactif qui agit sur le terrain. Cette activité de suivi (monitoring) est confiée à un organe indépendant, le Comité européen pour la prévention de la torture.



Le Comité européen pour la prévention de la torture n'a pas d'équivalent. Grâce aux pouvoirs considérables qui lui ont été conférés (accès illimité aux lieux de détention, rencontres en privé avec des personnes privées de leur liberté, accès aux informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de sa mission), ses délégations se rendent, sans restriction, dans tout lieu où se trouvent des personnes privées de leur liberté dans les États parties de la Convention. Le Comité européen pour la prévention de la torture fait tout pour s'acquitter de sa mission sur l'ensemble du territoire européen. En vertu du mandat qui lui a été conféré par la Convention qui l'a établi, le Comité européen pour la prévention de la torture mène des activités à caractère permanent, qui s'inscrivent dans le long terme.

① [www.cpt.coe.int](http://www.cpt.coe.int)

Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> Le traitement d'un plus grand nombre de personnes privées de liberté est examiné grâce à une présence intensifiée du CPT sur le terrain.		Organisation d'au moins 18 visites périodiques et ad hoc (y compris au moins 2 visites à "réaction rapide"), pour un total d'environ 170 jours de visites (2008 : 19 visites ; 2009 : 18 visites).				
<b>Résultat attendu 2</b> La mise en œuvre des recommandations du CPT est améliorée par le biais d'un dialogue proactif et permanent avec les gouvernements.		Organisation d'au moins 2 "entretiens à haut niveau" avec des autorités nationales confrontées à des difficultés dans la mise en œuvre des recommandations du CPT (2008 : 2 entretiens à haut niveau ; 2009 : 1 entretien à haut niveau).				
<b>Résultat attendu 3</b> Les "normes du CPT" sur le traitement des personnes privées de liberté sont promues par le biais de contacts avec des décideurs politiques nationaux et internationaux, le personnel travaillant dans les lieux de détention, etc.		Les membres du CPT et de son Secrétariat participent à au moins 50 réunions de contacts (y compris des séminaires/conférences) avec des groupes cibles (2008 : 80 réunions ; 2009 : 70 réunions).				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)		25 postes (15A 10B) et 1 fonction (A)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	4 609 500	2 432 300	2 177 200			4 609 500





## DROITS DE L'HOMME

### PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

Après 60 ans d'engagement du Conseil de l'Europe, les droits de l'homme sont devenus une valeur fondamentale de l'espace européen et l'Organisation a le devoir et l'obligation de les promouvoir.

Aujourd'hui, l'Organisation s'est donné pour objectif ambitieux de garantir l'application de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres instruments fondamentaux dans le domaine des droits de l'homme. Elle supervise la conformité des législations nationales et internationales avec son acquis en matière de droits de l'homme. En outre, elle préconise et supervise l'égalité et l'équité de traitement pour ce qui concerne les droits de l'homme de chacun. En outre, elle sensibilise le grand public et forme les professionnels pour que ses 47 États membres bénéficient d'un espace des droits de l'homme marqué par la stabilité et les progrès.

L'un des défis fondamentaux auxquels les droits de l'homme sont confrontés réside dans la constante évolution des sociétés européennes et des systèmes de droits internationaux. Un programme permanent du Conseil de l'Europe vise à identifier des réponses juridiques communes aux menaces qui pèsent sur les droits de l'homme dans des sociétés qui évoluent en permanence. Il propose des études et des analyses, détermine de nouvelles normes et promeut la cohérence du droit et des politiques en matière de droits de l'homme dans des enceintes internationales pertinentes telles que l'Union européenne, l'OSCE et les Nations Unies.

Un autre défi est le déséquilibre constant entre un ensemble toujours plus important de normes en matière de droits de l'homme, composées notamment par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, et les capacités disparates des systèmes nationaux dans le domaine. Pour combler ce fossé, un programme composé de plusieurs volets consolide les institutions et s'efforce de sensibiliser les groupes de professionnels, les structures nationales de droits de l'homme et la société civile. Il entend donner aux établissements de formation nationaux les moyens de se mettre à niveau par rapport à la Cour, en bénéficiant de l'accompagnement de structures des droits de l'homme souples et indépendantes telle que le Médiateur, les mécanismes nationaux de prévention de la torture, etc.

Si, à elles seules, les approches ci-dessus ne donnent pas rapidement des résultats suffisants, il est évident qu'il convient alors de déployer des efforts supplémentaires. En 1999, le Commissaire aux droits de l'homme, en tant qu'institution indépendante et non judiciaire, a été mandaté pour promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et le respect de ces droits dans les 47 États membres. Le Commissaire poursuit un dialogue actif avec les États membres sur les questions les plus urgentes, en s'adaptant rapidement à l'évolution des circonstances. Il procède à une évaluation et à la supervision de la situation nationale en matière de droits de l'homme et encourage la sensibilisation et l'éducation dans un esprit de confiance mutuelle. Plus récemment, le Commissaire s'est également fait connaître en matière d'action préventive, de solutions précoces à des crises émergentes et de reconstruction en situation de post-conflit.

Ressources (€)					
PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		4 756 600		1 586 400	6 343 000
	Commissaire aux droits de l'homme	2 585 600			2 585 600
	Développement de normes et de politiques communes	589 700			589 700
	Renforcement des capacités : sensibilisation et formation	1 581 300		1 586 400	3 167 700

## PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

### COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

Le Commissaire aux droits de l'homme (le Commissaire) est une institution indépendante non judiciaire au sein du Conseil de l'Europe ; il est mandaté pour promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et le respect de ces droits dans les 47 États membres. Le 7 mai 1999, le Comité des Ministres a adopté sa Résolution (99)50 instituant le Bureau du Commissaire et lui accordant son mandat. Le Commissaire dialogue en permanence avec les États membres et d'autres acteurs pour passer en revue le respect des droits de l'homme. Doté d'un large mandat, il exerce de manière impartiale et indépendante. Le Commissaire, qui n'est pas lié par des procédures officielles, exerce ses fonctions avec souplesse. Cette capacité à s'adapter rapidement à des circonstances évolutives est l'un des principaux atouts de l'institution.

Le Commissaire se rend dans tous les États membres pour superviser et évaluer la situation des droits de l'homme. Ces visites sont ciblées pour traiter des problèmes clés et formuler des recommandations précises. Les rapports spécifiques par pays sont publiés et la mise en œuvre de ces recommandations est suivie dans le cadre d'un dialogue permanent et équilibré avec tous les États membres. Le Commissaire sensibilise le grand public aux défis qui se posent en matière de sauvegarde des droits de l'homme en publiant des documents thématiques sur des problèmes spécifiques. Depuis l'entrée en vigueur du Protocole n° 14 de la CEDH, le Commissaire peut intervenir en tant que tierce partie dans les procédures de la Cour. Le Commissaire contribue également à la résolution précoce des crises émergentes ou aux efforts de reconstruction dans des situations de post-conflit.

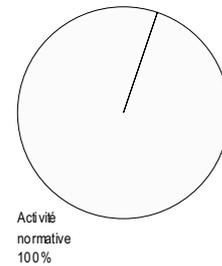
① [www.coe.int/commissioner](http://www.coe.int/commissioner)

Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> Un dialogue constructif et confiant est entretenu avec les États membres et les autres parties prenantes pour superviser le respect des droits de l'homme, repérer les lacunes éventuelles et proposer des solutions aux problèmes.		12 visites ciblées du Commissaire aux droits de l'homme sont organisées. 12 rapports de monitoring par pays (2008 : 9, 2009 : 10).				
<b>Résultat attendu 2</b> La sensibilisation et l'éducation aux droits de l'homme sont développées notamment auprès du grand public et de la société civile.		25 documents thématiques publiés (Newsletters, document thématiques, Avis). Niveau de présence dans les médias diversifiés (2008 : 156 articles, 2009 : 383 articles).				
<b>Résultat attendu 3</b> L'efficacité à long terme du système de la CEDH est améliorée à travers l'action de prévention du Commissaire aux droits de l'homme.		Rencontres et sessions de travail avec les structures nationales de protection des droits de l'homme (SNDH : Médiateurs, institutions nationales de protection des droits de l'homme).				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Commissaire aux Droits de l'Homme		21 postes (13A 8B) et 3 fonctions (A)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	2 585 600	2 238 600	347 000			2 585 600

## PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

### DEVELOPPEMENT DE NORMES ET DE POLITIQUES COMMUNES

L'élaboration du droit et des politiques en matière de droits de l'homme au niveau européen est essentielle pour garantir une protection pleine et efficace des droits de l'homme et la prévention des violations dans nos sociétés en perpétuelle évolution. Le Conseil de l'Europe joue un rôle pionnier autant qu'unique dans ce domaine, avec ses avantages comparatifs basés sur les normes existantes, en particulier sur la Convention européenne des droits de l'homme, telle qu'interprétée par la jurisprudence de la Cour, qui permet d'obtenir des résultats tangibles à l'échelle paneuropéenne. La coopération avec d'autres organisations européennes et internationales aide à garantir que les normes du Conseil de l'Europe sont prises en compte par ces autres acteurs et que l'élaboration des normes et politiques du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme apporte une valeur ajoutée.



Le programme s'attache à ancrer des réponses légales et politiques communes à des défis émergents en matière de droits de l'homme sur des valeurs européennes partagées. Ce travail est assuré par le biais d'analyses juridiques, par l'adoption de nouvelles normes de droits de l'homme et par la rationalisation de la dimension Droits de l'homme dans les travaux de l'Organisation. Ces travaux présentent notamment un volet pertinent qui consiste à rechercher une cohérence et des synergies dans l'élaboration du droit et des politiques en matière de droits de l'homme dans toutes les enceintes concernées, par le biais d'échanges et de coopération avec les acteurs pertinents en matière de droits de l'homme au niveau régional et international, tels que l'UE et son Agence européenne des droits fondamentaux (ADF), les Nations Unies et l'OSCE.

① <http://www.coe.int/cddh>

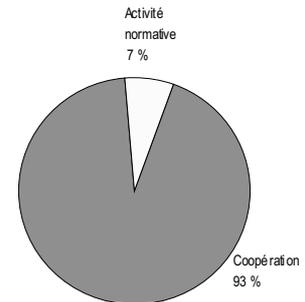
Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les analyses juridiques des questions DH influencent les politiques normatives du CM et les déclarations du SG ; de nouveaux instruments sont préparés.</p>	<p>Au moins 95% des analyses sont prêtes dans les délais prescrits (2009 : 97,8% ; 2008 : 96,5%). Au moins 1 nouvel instrument dans le domaine des droits de l'homme est soumis au Comité des Ministres pour adoption. Au moins 1 étude sur une nouvelle question prioritaire en matière de droits de l'homme est soumise au Comité Directeur pour les droits de l'homme (CDDH) pour examen.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> La coopération avec les institutions de l'UE, y compris l'ADF, est développée davantage.</p>	<p>Les avis sur la compatibilité des projets de normes de l'UE avec les normes du CdE en matière de droits de l'homme et les commentaires sur les documents de la FRA sont fournis dans les délais prévus. Les normes/politiques/travaux pertinents du CdE sont pris en compte dans les documents de l'UE et de l'ADF. Au moins 1 projet conjoint figure dans le programme de travail de la ADF, au moins 2 échanges de vues interinstitutionnels sont organisés, et le CdE assiste aux réunions du Conseil d'Administration de la ADF.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> L'OSCE et les organes spécialisés de l'ONU connaissent les normes et les résultats du CdE en matière de droits de l'homme.</p>	<p>Au moins 1 réunion de contact avec le Bureau du HCDH de l'ONU est organisée. Le CdE transmet sa contribution à l'Examen Périodique Universel (UPR) pour tous les États membres sous examen en 2011 dans les délais prévus. Les commentaires sur les projets de documents de l'OSCE/BIDDH et de l'ONU sont fournis dans les délais prévus.</p>

<b>Résultat attendu 4</b>						
Le CdE soutient activement l'abolition de la peine de mort en Europe et ailleurs, y compris en coopération avec d'autres acteurs internationaux.		Des activités sont organisées pour marquer la Journée Européenne contre la peine de mort et assurer la visibilité de l'engagement du CdE contre la peine de mort. Le SG rend des déclarations publiques à l'occasion d'événements pertinents et intervient le cas échéant dans des cas individuels. Des représentants du CdE participent à des séminaires et à d'autres événements pour promouvoir l'abolition de la peine de mort.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité Directeur pour les droits de l'Homme (CDDH) Comité d'experts pour le développement des droits de l'homme (DH-DEV) et tout organe subordonné		6 postes (3A 3B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	589 700	485 000	104 700			589 700

## PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

### RENFORCEMENT DES CAPACITES : SENSIBILISATION ET FORMATION

Ce programme entend consolider les institutions et sensibiliser aux normes européennes des droits de l'homme, afin de renforcer les connaissances et les compétences dans ce domaine. Il vise les groupes professionnels (notamment les professionnels du droit), les structures nationales des droits de l'homme (notamment les médiateurs et les mécanismes nationaux de prévention de la torture) et la société civile. Il entend leur donner les moyens d'appliquer les normes au niveau national et a pour objectif d'aider les établissements nationaux de formation et de créer les conditions propices pour que les États membres assurent eux-mêmes la formation à la CEDH, en réduisant l'assistance internationale. Pour cela, il se concentre en particulier sur la formation des formateurs. Le matériel de formation à la CEDH tel que les programmes, notes de lecture, écrans de présentation (slides), études de cas, sessions d'enseignement à distance, glossaires, synthèses d'affaires, ou traduction sont mises à disposition par le biais du programme HELP, qui gère un Réseau européen de formateurs à la CEDH, représentant des institutions nationales, et est financé par le Fonds fiduciaire "Droits de l'Homme" du Conseil de l'Europe.



Les praticiens du droit qui veulent être en mesure d'utiliser la Convention doivent au préalable s'en imprégner de manière approfondie. Si les groupes cible utilisent correctement la CEDH dans les affaires juridiques, les saisines de la Cour seront par la suite moins nombreuses. Une assistance est également dispensée pour aider les structures nationales indépendantes en matière de droits de l'homme, contribuer à la protection des droits de l'homme et améliorer la capacité des structures de la société civile à appliquer les normes européennes.

① [www.coe.int/T/F/Droits\\_de\\_l'Homme/Sensibilisation](http://www.coe.int/T/F/Droits_de_l'Homme/Sensibilisation)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> La capacité des professionnels du droit à utiliser les normes européennes des droits de l'homme est améliorée grâce à la participation des institutions nationales et au soutien des formateurs du programme HELP.</p>	<p>Au moins 50 activités de formation sont organisées par le CdE en collaboration avec des partenaires locaux. Au moins 25 formateurs aux droits de l'homme supplémentaires utilisent le réseau HELP. Retour positif des experts sur l'impact des formations dans au moins 8 pays.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> L'accès par des groupes professionnels à des outils de formation des droits de l'homme dans les langues pertinentes est favorisé par le biais de l'utilisation des outils de formation HELP.</p>	<p>Nouveaux outils de formation à la Convention Européenne des Droits de l'Homme et jurisprudence récente distribués dans 8 pays. Au moins 5 nouveaux produits et mises à jour (extraits de jurisprudence, manuels) développés en fonction des besoins identifiés.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> La capacité des structures nationales indépendantes des droits de l'homme à traiter les plaintes et à prévenir les violations est améliorée et les mécanismes de prévention nationaux sont renforcés.</p>	<p>Retour positif des experts sur l'impact des formations dans au moins 5 pays. Coopération avec le CdE mentionnée dans les rapports annuels d'au moins 5 structures nationales de protection des droits de l'homme. Retours positifs d'au moins 5 directeurs des structures nationales de protection des droits de l'homme sur la coopération avec le CdE. Au moins 5 pays assistés dans l'établissement de mécanismes nationaux de prévention (MNP).</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> La capacité des structures de la société civile à appliquer les normes européennes des droits de l'homme est améliorée.</p>	<p>Retour positif des experts sur l'impact des formations dans au moins 5 pays. Rapports annuels positifs de toutes les ONG ayant reçu le soutien du CdE.</p>

Structures			Secrétariat			
			8 postes (4,5A 3,5B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 581 300	680 200	901 100		1 586 400	3 167 700



## DROITS DE L'HOMME

### **EGALITE, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES**

Le Conseil de l'Europe a mis en place des actions diversifiées, mais bien ciblées, pour garantir la paix sociale et la stabilité grâce à la protection et à l'autonomisation des individus, des groupes et des communautés que le statut social fragilise et rend vulnérables à la marginalisation, aux abus et autres formes de discrimination.

Nombreux sont ceux qui, en Europe, aujourd'hui, font l'objet de discriminations du fait de leur race, couleur de peau, langue, religion, culture, sexe, orientation ou identité sexuelle, âge, statut juridique, etc. Les femmes et les enfants, par exemple, sont confrontés à des menaces spécifiques telles que la violence domestique, la traite et d'autres abus. Le Conseil de l'Europe élabore des instruments juridiques, des mécanismes de supervision et des programmes ciblés pour s'attaquer aux problèmes existants ainsi que pour identifier et limiter les menaces émergentes.

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) suit de près la situation dans les États membres pour repérer des manifestations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie, d'antisémitisme et l'intolérance et évaluer les mesures prises par les États contre ces phénomènes. Elle recommande alors des stratégies de sensibilisation, des politiques médiatiques et des stratégies politiques pour mettre fin à ces situations.

Les droits des minorités ethniques et nationales sont promus par les mécanismes de monitoring de deux conventions européennes uniques : la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales et minoritaires.

L'intégration des Roms\* est encouragée par la promotion d'améliorations dans les politiques nationales et le soutien à une organisation représentative unique en son genre, le Forum européen des Roms et des gens du voyage, ainsi que par la campagne « Dosta ! Combattre les préjugés à l'égard des Roms ».

Un ensemble de programmes vise à protéger et à renforcer le statut de la femme dans les sociétés européennes. La protection des êtres humains, essentiellement les femmes, contre la traite est garantie par le nouveau mécanisme de monitoring récemment créé par la Convention européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains. Une nouvelle convention pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est en cours d'élaboration. Outre la protection des femmes contre la violence, le programme pour l'égalité entre les femmes et les hommes promeut l'égalité en termes de visibilité, d'autonomie, de responsabilité et de participation dans tous les secteurs de la vie publique et privée. Pour faire de l'égalité une réalité dans les faits, le Conseil de l'Europe promeut également l'utilisation de stratégies comme l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire dans toutes ses activités et dans les politiques des États membres.

Le programme transversal pionnier « Construire une Europe pour et avec les enfants » promeut les droits de l'enfant tel que l'accès à la justice, aux services de santé et services sociaux, tout en combattant dans le même temps la violence à l'encontre des enfants telle que la pédopornographie et les abus sexuels. Les droits des enfants sont également protégés par des instruments juridiques tout aussi novateurs, tels que la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, et une série de Conventions portant sur le droit de la famille.

Un programme multilatéral met en commun les synergies pour la protection et l'autonomisation des groupes vulnérables. Un Plan d'action 2006-2015 du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées promeut les droits et la pleine participation des ces personnes. Une nouvelle initiative prioritaire fera le point sur la situation des personnes âgées en Europe en vue d'établir une feuille de route complète pour rationaliser les actions dans ce domaine.

\*L'expression «Roms» utilisée dans l'ensemble du présent texte désigne les Roms, les Sintés, les Kalés, les Gens du voyage et les groupes de population apparentés en Europe, et vise à englober la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme «Tziganes».

<b>Ressources (€)</b>					
<b>EGALITE, DIVERSITE ET PROTEGER LES DROITS DES PERSONNES VULNERABLES</b>		<b>Budget ordinaire</b>	<b>Autres budgets</b>	<b>UE</b>	<b>TOTAL</b>
		<b>10 487 000</b>		<b>2 332 000</b>	<b>12 819 000</b>
	Protéger les droits des personnes vulnérables	1 318 100			1 318 100
	Promouvoir l'égalité	515 800			515 800
	Racisme et intolérance - ECRI	1 486 900			1 486 900
	Roms*: promouvoir l'intégration sociale et les droits de l'homme	1 647 800			1 647 800
	Minorités – Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	2 422 100		2 332 000	4 754 100
	Menaces contre la dignité humaine : trafic d'êtres humains et violence à l'égard des femmes	1 716 700			1 716 700
	Droits des enfants	1 379 600			1 379 600

\*L'expression «Roms» utilisée dans l'ensemble du présent texte désigne les Roms, les Sintés, les Kalés, les Gens du voyage et les groupes de population apparentés en Europe, et vise à englober la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme «Tziganes».

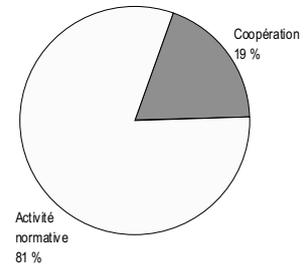
## ÉGALITÉ, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES

### PROTEGER LES DROITS DES PERSONNES VULNERABLES

Ce programme se concentre sur les droits des personnes vulnérables, et notamment des personnes handicapées, des personnes âgées.

Pour ce qui concerne les personnes handicapées, conformément au Plan d'action 2006-2015 du Conseil de l'Europe, le programme vise à promouvoir les droits et la pleine participation des personnes handicapées à la société et entend améliorer leur qualité de vie en leur donnant les moyens de vivre en toute autonomie afin de créer des sociétés inclusives.

Pour ce qui est des personnes âgées, le programme entend élaborer des mesures stratégiques au niveau politique pour leur bien-être et le respect de leurs droits, de leur intégrité, de leur autonomie et de leur dignité, en se concentrant tout particulièrement sur les personnes âgées les plus vulnérables, le vieillissement actif et les aspects intergénérationnels. Il suit une approche transversale qui permet de rationaliser les questions du vieillissement au sein des activités du Conseil de l'Europe et d'assurer une coordination et des synergies avec d'autres organisations internationales dans ce domaine.



① [www.coe.int/t/dg3](http://www.coe.int/t/dg3)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les États membres sont soutenus dans la mise en œuvre du Plan d'action pour les personnes handicapées 2006-2015 pour les 5 prochaines années.</p>	<p>Le CAHPAH adopte des critères d'évaluation et les met à la disposition des États membres. Les activités d'assistance à la mise en œuvre nationale du Plan sont menées dans au moins 5 États membres et à leur demande.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Des informations et des recommandations visant à augmenter la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique sont fournies aux États membres.</p>	<p>Au moins 30 États membres ont répondu au questionnaire. Un rapport analytique basé sur les réponses est produit et est mis à disposition de tous les États membres. Les recommandations sont approuvées par le CAHPAH-PPL.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Le projet sur le bien-être et les droits des personnes âgées est mis en œuvre et développé notamment grâce à l'évaluation de la situation des personnes âgées en Europe.</p>	<p>L'évaluation au niveau européen est prévue pour la fin de l'année. Le Plan de travail est préparé. Au moins 1 séminaire international et 1 activité de sensibilisation et/ou d'assistance sont organisés pour 2011.</p>

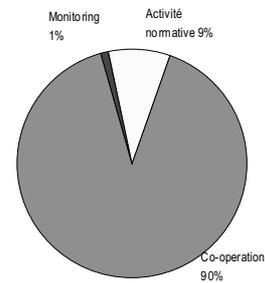
Structures		Secrétariat				
Forum européen de coordination pour le Plan d'action du CdE pour les personnes handicapées 2006-2015 (CAPHAH) Comité d'experts sur la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique (CAPHAH-PPL) Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) Comité d'experts à mettre en place		17 postes (9A 8B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 318 100	784 500	533 600			1 318 100

## EGALITÉ, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES

### ROMS : PROMOUVOIR L'INTEGRATION SOCIALE ET LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Ce programme entend renforcer l'action du Conseil de l'Europe afin de mettre en œuvre la Déclaration adoptée lors de la Réunion de haut niveau sur les Roms\* (20 octobre 2010).

La plupart des quelques 10-12 millions de Roms vivant en Europe continuent d'être marginalisés, tant socialement qu'économiquement, et d'être victimes de violations des droits de l'homme. La solution de cette situation présente des défis majeurs pour les états membres. La Déclaration de Strasbourg indique notamment comme principes directeurs et priorités : la non-discrimination, la citoyenneté, les droits des femmes et des enfants ; l'inclusion sociale, notamment en matière d'éducation, de logement et de soins de santé ; l'autonomisation et un meilleur accès à la justice. La Déclaration de Strasbourg reconnaît que le Conseil de l'Europe doit contribuer à la mise en œuvre de ces priorités par son soutien et son assistance aux efforts entrepris au niveau national, régional et local.



Dans ce contexte, le programme se concentre notamment sur le renforcement des capacités dans les états membres et au niveau européen, un partenariat renforcé avec les ONG pertinentes ainsi que des actions de sensibilisation.

① [www.coe.int/t/dg3](http://www.coe.int/t/dg3)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Des actions de renforcement des capacités sont menées dans plusieurs Etats membres, notamment à travers la formation d'un nombre significatif d'acteurs clé dans le processus d'inclusion des Roms.</p>	<p>Environ 400 personnes (pour commencer) sont formées en tant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- médiateurs Roms dans des domaines tels que l'éducation, la santé, le logement et l'emploi ;</li> <li>- avocats et ONG pertinentes défendant les droits des Roms ;</li> <li>- formateurs de médiateurs et avocats.</li> </ul>
<p><b>Résultat attendu 2</b> La protection des droits de l'homme des Roms a progressé en Europe notamment grâce au partenariat avec les associations pertinentes de la société civile et le Forum européen des Roms et des gens du voyage (FERV).</p>	<p>Le partenariat avec les associations pertinentes de la société civile est développé. Le Conseil de l'Europe a recours à l'expertise du Forum européen des Roms et des gens du voyage (FERV) dans le but d'intégrer les réflexions relatives à la situation des Roms dans son processus décisionnel. La capacité du Conseil de l'Europe de collecter, analyser, échanger, disséminer l'information sur les politiques et bonnes pratiques concernant les Roms est développée.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Des actions de sensibilisation sont menées dans plusieurs états membres afin de promouvoir la mise en œuvre de politiques visant à faciliter l'inclusion des Roms conformément aux recommandations pertinentes du Conseil de l'Europe.</p>	<p>La campagne Dosta ! est lancée dans 4 pays supplémentaires (Turquie, France, Espagne, Allemagne). La jurisprudence de la CEDH et de la CSE est diffusée dans quatre pays au moins. Des activités spécifiques concernant les femmes et les enfants Roms sont éventuellement organisées ou soutenues.</p>

\* L'expression «Roms» utilisée dans l'ensemble du présent texte désigne les Roms, les Sintés, les Kalés, les Gens du voyage et les groupes de population apparentés en Europe, et vise à englober la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme «Tsiganes».

Structures			Secrétariat			
Comité d'experts – à venir Réseau / MG-S-ROM Forum européen des Roms et des gens du voyage (FERV).			8 postes (4 A 4B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 647 800	757 500	890 300			1 647 800

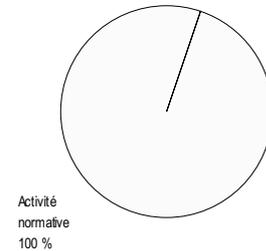
\*L'expression «Roms» utilisée dans l'ensemble du présent texte désigne les Roms, les Sintés, les Kalés, les Gens du voyage et les groupes de population apparentés en Europe, et vise à englober la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme «Tziganes».

## EGALITE, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES

### PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ

Ce programme entend promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que partie intégrante des droits de l'homme et critère fondamental de la démocratie, en assurant la visibilité, l'autonomie, la responsabilisation et la participation équilibrée des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie publique et privée, y compris à la prise de décision.

Les sociétés européennes connaissent encore des inégalités entre les femmes et les hommes. Le Conseil de l'Europe joue un rôle innovant dans ce domaine en élaborant des normes et des politiques européennes sur la participation équilibrée dans tous les domaines de la société, la protection des femmes à l'encontre de la violence et en favorisant l'intégration d'une perspective de genre dans toutes les politiques.



La déclaration de mai 2009 du Comité des Ministres invite à continuer d'œuvrer pour concrétiser l'égalité entre les femmes et les hommes sur la base du plan d'action adopté par la Conférence ministérielle (Bakou, mai 2010) qui identifie des activités prioritaires dans ce domaine. Le Conseil de l'Europe coopère avec des organisations internationales (UE, OSCE, Nations unies) et gère un projet pilote sur la budgétisation sensible au genre avec l'Organisation internationale de la francophonie.

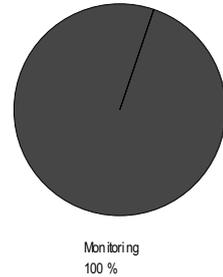
① [www.coe.int/equality](http://www.coe.int/equality)

Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> La mise en œuvre des actions positives et de la prise en compte transversale des questions de genre est analysée afin d'élaborer de nouveaux outils et instruments.		Une étude sur le développement des législations et des plans d'action nationaux sur les actions positives est entreprise. Des lignes directrices sur l'utilisation efficace de la prise en compte transversale des questions de genre sont présentées au CDEG. Un manuel de bonnes pratiques sur la contribution des hommes à l'égalité des genres est soumis au CDEG.				
<b>Résultat attendu 2</b> De nouveaux instruments sont disponibles pour lutter contre les stéréotypes dans l'éducation et les médias.		Un manuel de bonnes pratiques sur la lutte contre les stéréotypes dans les médias est soumis au CDEG. Un manuel de bonnes pratiques sur la lutte contre les stéréotypes dans l'éducation est soumis au CDEG.				
<b>Résultat attendu 3</b> Pour combattre les discriminations à l'égard des femmes, notamment les groupes de femmes vulnérables, de nouveaux instruments juridiques et politiques sont adoptés / présentés pour adoption.		Une étude sur l'accès des femmes à la justice est réalisée et une autre sur les femmes sujettes à des discriminations en raison de leur orientation sexuelle et identité de genre est en cours. Une recommandation sur l'égalité de genre des femmes migrantes est présentée au CM pour adoption. Un manuel de bonnes pratiques sur l'égalité des femmes handicapées est soumis au CDEG.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG)		3 postes (1,5A 1,5B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	515 800	284 000	231 800			515 800

## EGALITÉ, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES

## RACISME ET INTOLERANCE - ECRI

Ce programme vise à lutter contre le racisme et l'intolérance grâce aux travaux de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), l'organe de monitoring du Conseil de l'Europe en matière de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance. Tous les cinq ans, l'ECRI se livre à un examen approfondi de la situation de chaque État membre dans ces domaines. A travers ses rapports par pays et ses recommandations de politique générale, elle conseille les autorités nationales sur comment améliorer les politiques concernées. Elle dialogue avec la société civile sur les moyens de lutter contre ces phénomènes, évalue les bonnes pratiques et soutient les organes nationaux spécialisés. Elle fait également des propositions pour une action internationale dans ce domaine.



Le mandat confié à l'ECRI fait partie des missions principales du Conseil de l'Europe. Aujourd'hui, en Europe, bon nombre d'individus font encore l'objet de discriminations du fait de leur « race », couleur, langue, religion, nationalité ou origine nationale ou ethnique, qu'il s'agisse de non-citoyens (notamment les réfugiés et demandeurs d'asile), de personnes ayant un passé migratoire, des Roms\* et d'autres minorités historiques ou encore de minorités religieuses. Pour une véritable protection, il faut des mécanismes de réclamation (nationaux et internationaux) et des stratégies plus larges couvrant la sensibilisation, les données ethniques et des actions visant les éducateurs, le discours politique et les médias. Les normes de l'ECRI vont au-delà de celles élaborées par d'autres organisations régionales et influent sur l'issue des différends internationaux dans le domaine.

① [www.coe.int/ecri](http://www.coe.int/ecri)

Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> Le monitoring pays par pays du racisme et de la discrimination raciale est effectué par l'ECRI.		La situation dans 10 États membres est examinée (2008 : 9 États membres ; 2009 : 9 États membres). Des rapports de monitoring pour 9 États membres sont finalisés et adoptés (2008 : 6 rapports ; 2009 : 7 rapports).				
<b>Résultat attendu 2</b> Des recommandations de politique générale fournissant des lignes directrices en matière de lutte contre le racisme sont adressées aux États membres.		2 recommandations de politique générale de l'ECRI sur l'emploi et sur l'anti-tsiganisme sont adoptées.				
<b>Résultat attendu 3</b> La sensibilisation est renforcée par l'intensification de la communication des travaux de l'ECRI et l'amélioration des relations avec la société civile et les organes spécialisés.		Des tables rondes nationales sont organisées dans 2 pays suite à la publication des rapports de monitoring spécifiques par pays (2008 : 2 pays ; 2009 : 2 pays). Au moins 300 articles sur les travaux de l'ECRI sont publiés dans la presse 2008 : 242 ; 2009 : 359). Au moins 2/3 des États membres participent au séminaire des organes nationaux spécialisés.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)		10 postes (6,5A 3,5B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 486 900	898 800	588 100			1 486 900

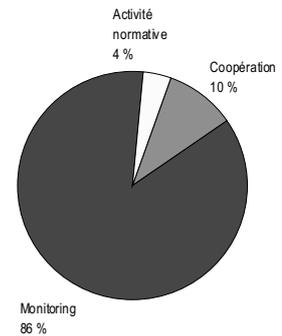
\*L'expression «Roms» utilisée dans l'ensemble du présent texte désigne les Roms, les Sintés, les Kalés, les Gens du voyage et les groupes de population apparentés en Europe, et vise à englober la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme «Tziganes».

**EGALITÉ, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES**

**MINORITES – MINORITES NATIONALES, LANGUES REGIONALES ET MINORITAIRES**

Ce programme vise à protéger les minorités nationales et ethniques en Europe, grâce à deux Conventions du Conseil de l'Europe, à savoir la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (CCMN) et la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires (CELRM).

Ce sont les deux seuls instruments au monde sur les minorités et leurs langues qui soient juridiquement contraignants, et ils sont ouverts à des États non membres du Conseil de l'Europe. Chacun prévoit un mécanisme de suivi (monitoring) confié à un comité d'experts indépendants - le Comité consultatif pour la CCMN et le Comité d'experts pour la CELRM - qui adopte des avis, des recommandations, des rapports d'évaluation et propose des recommandations dans ce domaine pour adoption par le Comité des Ministres.



- ① [www.coe.int/minorities](http://www.coe.int/minorities)  
[www.coe.int/t/dg4/education/minlang](http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang)

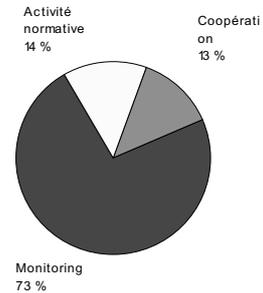
Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> La mise en œuvre de la CCMN par les 39 États Parties est supervisée.		L'ACFC adopte au moins 9 avis pour 9 États Parties respectivement et organise 9 visites d'ici la fin de 2011. (2008 : 9 avis ; 2009 : 9 avis).				
<b>Résultat attendu 2</b> La mise en œuvre de la CELRM par les 24 États Parties est suivie et étendue aux autres États membres.		Le Comité d'experts sur la mise en œuvre de la CCMN adopte au moins 8 rapports d'évaluation et soumet les projets de recommandations correspondants au CM pour adoption. (2008 : 8 rapports d'évaluation ; 2009 : 8 rapports d'évaluation). Au moins 1 État membre supplémentaire signe et ratifie la Charte. Une assistance technique pour la Charte est fournie à la Fédération de Russie.				
<b>Résultat attendu 3</b> Les bonnes pratiques politiques sur des thèmes transversaux sur les minorités (CCMN), y compris les langues régionales ou minoritaires (CELRM), sont examinées par le DH-MIN.		Un rapport sur les bonnes pratiques en matière de répartition du soutien financier public aux associations (organisations) de personnes appartenant aux minorités nationales est adopté.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Le Comité consultatif de la CCMN (ACFC) Le Comité d'experts de la CELRM Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales (DH-MIN) sous le Comité directeur pour les droits de l'Homme (CDDH)		13,5 postes (7,5A 6B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	2 422 100	1 493 300	928 800		2 332 000	4 754 100

## EGALITÉ, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES

### MENACES CONTRE LA DIGNITE HUMAINE : TRAITE DES ETRES HUMAINS ET VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

Ce programme traite des menaces spécifiques à l'encontre de la dignité humaine, en particulier concernant la traite des êtres humains et la violence à l'égard des femmes.

Pour ce qui est de la traite des êtres humains, la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains est le premier traité – et le seul qui couvre toute la question – à se focaliser sur la protection des victimes de la traite et la sauvegarde de leurs droits humains. Il vise également à prévenir la traite et à poursuivre les auteurs de la traite. Ouvert aux États non membres du Conseil de l'Europe et à l'UE, il offre un mécanisme de monitoring indépendant des droits de l'homme (GRETA) (voir cadre logique (logframe) spécifique).



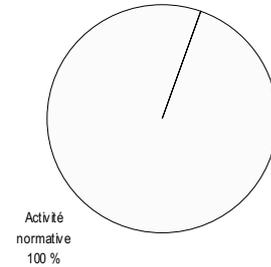
En ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, il s'agit d'un phénomène très répandu dans les États membres. Pour le prévenir et le combattre, le Conseil de l'Europe élabore actuellement des normes juridiquement contraignantes dans le cadre des travaux du Comité ad hoc sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Une fois ce texte adopté, sa signature et sa ratification feront l'objet de promotions.

- ① [www.coe.int/equality](http://www.coe.int/equality)
- [www.coe.int/violence](http://www.coe.int/violence)
- [www.coe.int/trafficking](http://www.coe.int/trafficking)

	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011		1 716 700	1 130 800	585 900			1 716 700

**EGALITE, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES**

**...MENACES CONTRE LA DIGNITE HUMAINE : TRAITE DES ETRES HUMAINS ET VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES**



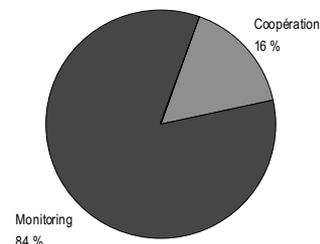
Résultats attendus			Indicateurs de performance			
<p><b>Résultat attendu 1</b> La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique est finalisée et adoptée. Des signatures et des ratifications sont promues.</p>			<p>Le projet de convention est adopté par le CAHVIO avant février 2011, et est ensuite transmis au CM. La convention est adoptée par le CM avant décembre 2011.</p>			
Structures			Secrétariat			
<p>Comité ad hoc pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (CAHVIO) Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG)</p>			1 poste (A)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	234 100	132 500	101 600			234 100

## EGALITÉ, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES

### ...MENACES CONTRE LA DIGNITE HUMAINE : TRAITE DES ETRES HUMAINS ET VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

La traite des êtres humains constitue un problème majeur qui touche l'ensemble du monde. Chaque année, de plus en plus de femmes, d'hommes et d'enfants sont victimes de la traite, principalement aux fins d'une exploitation sexuelle, mais aussi pour des travaux forcés ou domestiques non rémunérés. La traite des êtres humains peut être nationale ou transnationale. Selon certaines estimations, la traite des êtres humains se classe au troisième rang mondial des activités illicites les plus lucratives, après le trafic d'armes et de stupéfiants.

Depuis la fin des années 1980, le Conseil de l'Europe a adopté dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains une série d'initiatives visant à sensibiliser et à encourager à agir. Le 3 mai 2005, le Comité des Ministres a adopté la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Ce texte, ouvert à la signature à Varsovie le 16 mai 2005 à l'occasion du 3e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2008.



L'entrée en vigueur de la Convention a déclenché l'instauration de son mécanisme de monitoring, qui se compose de deux piliers : le groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), groupe d'experts indépendants, et le Comité des Parties, composé des représentants au Comité des Ministres des parties à la Convention et des représentants des parties non-membres du Conseil de l'Europe.

Le GRETA supervise l'application de la Convention et, pour ce faire, il élabore régulièrement des rapports évaluant les mesures prises par les parties. Lorsque les parties ne respectent pas pleinement les mesures figurant dans la Convention, il leur est demandé de renforcer leur action. De plus, le Comité des Parties peut également, sur la base du Rapport du GRETA, formuler des recommandations à l'intention d'une des parties.

Des activités de coopération ciblée seront organisées, ainsi que des activités de sensibilisation pour promouvoir la Convention.

① [www.coe.int/trafficking](http://www.coe.int/trafficking)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Dans le cadre du premier cycle d'évaluation, le GRETA évalue la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.</p>	<p>Le GRETA évalue, au moyen de réponses à un questionnaire et de visites dans les pays, la mise en œuvre de la Convention dans les 10 premiers États qui sont devenus parties. 10 Rapports du GRETA sont adoptés. Sur la base de ces Rapports et des conclusions du GRETA, le Comité des Parties adopte des recommandations adressées aux Parties concernées.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains est promue.</p>	<p>Un projet pilote impliquant au moins 4 pays est préparé avec des séminaires à l'attention d'intervenants principaux dans la lutte contre la traite des êtres humains, le renforcement des capacités institutionnelles, l'expertise législative. 8 activités au moins sont également organisées pour la sensibilisation à la Convention et sa promotion.</p>

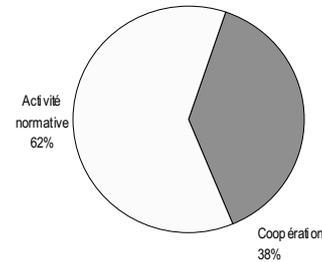
Structures		Secrétariat				
Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) Comité des Parties de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains		10,5 postes (4,5A 6B) et 1 fonction (A)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 482 600	998 300	484 300			1 482 600

## EGALITÉ, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES

### DROITS DES ENFANTS

Développer et à promouvoir les droits de l'enfant sont des activités prioritaires du Conseil de l'Europe. Le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » et sa « Stratégie 2009-2011 » pavent la voie à l'intégration transversale des droits de l'enfant, à la promotion de l'accès des enfants à la justice, aux services de santé et aux services sociaux, à la lutte contre la violence à l'égard des enfants, à l'autonomisation des enfants et à la promotion de leur participation et de leur influence dans la société.

L'un des éléments clé du programme consiste, d'une part, à promouvoir (y compris en utilisant les nouvelles technologies de l'information) des instruments juridiques protégeant les enfants de la violence sexuelle, de la pornographie, des sollicitations sur Internet à des fins d'exploitation sexuelles et de la traite aux niveaux national et européen et, d'autre part, à soutenir l'élaboration de nouveaux instruments pour une Europe respectueuse des enfants.



L'élaboration et la mise en œuvre de normes et de politiques en matière de droits des enfants est facteur de valeur ajoutée pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant en Europe. Le Conseil a élaboré des partenariats avec des parties prenantes tels que l'UNICEF, des États membres et des organisations clés de la société civile, qui soutiennent l'Organisation dans ses travaux. Les outils élaborés touchent des milliers d'enfants au niveau national et local, puisque les travaux sont mis en ligne, et qu'ils sont produits et diffusés dans de nombreuses langues non officielles.

- ① [www.coe.int/children](http://www.coe.int/children)
- [www.coe.int/childjustice](http://www.coe.int/childjustice)
- [www.coe.int/childprotection](http://www.coe.int/childprotection)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les États membres sont soutenus dans le développement et la mise en œuvre de stratégies pour combattre la violence à l'égard des enfants, y compris dans le lancement de la campagne « Stop à la violence sexuelle à l'égard des enfants ».</p>	<p>Des campagnes nationales contre la violence sexuelle sont lancées dans au moins 5 États membres. La documentation pour la campagne est traduite dans au moins 10 langues non officielles et largement diffusée. Un projet pilote est engagé pour aborder et identifier les besoins en expertise juridique, en renforcement des capacités institutionnelles et en échange de bonnes pratiques pour mieux combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants. 3 États membres adoptent et mettent en œuvre des stratégies contre la violence à l'égard des enfants.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> La politique sur la participation des enfants et des jeunes est examinée. Ces examens servent de base à la préparation d'un projet de recommandation du CdE sur la participation des enfants et des jeunes aux niveaux local, national et européen.</p>	<p>Des bilans des politiques sont réalisés dans au moins 3 États membres. Un premier projet de recommandation sur la participation des enfants et des jeunes est discuté au sein du groupe consultatif ad hoc. 2 outils pédagogiques et de formation au moins sont développés pour permettre aux enfants et aux jeunes d'exercer leurs droits en matière de participation.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> La politique du CdE sur les droits des enfants continue d'être développée et des normes pour une Europe respectueuse des enfants sont finalisées et promues dans les domaines de la justice, de la santé et des services sociaux.</p>	<p>Après consultation avec des parties prenantes et des enfants, la nouvelle stratégie du CdE sur les droits des enfants (2012-2015) est soumise au Comité des Ministres. Les lignes directrices européennes pour une justice adaptée aux enfants sont traduites dans au moins 3 langues non officielles. Une version des lignes directrices adaptée aux enfants est promue par le biais de publications et autres outils permettant de la mettre en valeur.</p>

Structures		Secrétariat				
Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) Groupe consultatif ad hoc sur la participation des enfants et des jeunes. Conseil mixte sur la jeunesse		7,5 postes (4A 3,5B) et 3 fonctions (1A 2B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 379 600	950 100	429 500			1 379 600





## DROITS DE L'HOMME

### GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

Garantir les droits sociaux en complément des droits civils et politiques fait partie intégrante du cœur de la mission du Conseil de l'Europe qui consiste à promouvoir les droits de l'homme dans le but d'instaurer des sociétés pérennes, en se focalisant sur la sécurité douce.

Le Conseil de l'Europe promeut les droits sociaux par l'élaboration et la promotion de normes contraignantes, le suivi de leur application, la poursuite de travaux normatifs et des activités de coopération ciblées. Pour cela, un certain nombre d'institutions et mécanismes de référence ont été mis en place.

La Charte sociale européenne prévoit des droits sociaux de base en matière de logement, de santé, d'éducation, d'emploi, de protection sociale et de non-discrimination. Le Conseil de l'Europe supervise la manière dont les États membres s'acquittent des engagements pris au titre de ce traité par le biais de procédures de signalement, de supervision et de réclamation au niveau national.

Le Code européen de la Sécurité sociale donne des normes minimales dans le domaine de la sécurité sociale et comporte aussi un mécanisme de contrôle basé sur les rapports nationaux.

Il s'agit, de manière générale, de faire en sorte que les droits sociaux soient pleinement respectés en tant que droits de l'homme par tous les États membres. Pour cela, des stratégies sont mises en œuvre avec pour finalité de mieux faire accepter ces normes par les États membres, passer les traités en revue et sensibiliser.

Le Conseil de l'Europe, grâce notamment à l'application et la poursuite du développement de la Convention sur les droits de l'homme et de la biomédecine, s'attache également à protéger les droits fondamentaux face aux applications de la biologie et de la médecine. Ce programme qui conjugue établissement de normes et consolidation de capacités contribue substantiellement à protéger les individus des atteintes potentielles à leur intégrité et leur dignité. Sur ces questions d'éthique liées aux enjeux de la biomédecine, le Conseil de l'Europe est devenu une référence au niveau international.

La santé publique est l'un des domaines dans lesquels le Conseil de l'Europe s'implique à divers titres de manière importante, notamment pour les questions de gouvernance et de qualité des soins de santé, les questions sociales tels que la lutte contre l'abus de stupéfiants et le trafic illégal de drogue, mais aussi des questions de nature technique telles que la qualité des médicaments.

Le Conseil de l'Europe reste à la pointe dans ce domaine grâce à l'élaboration de nouvelles politiques concernant des soins de santé respectueux des enfants et le passage à une bonne gouvernance dans les systèmes de santé.

Le *Groupe Pompidou* propose un forum pour s'attaquer aux problèmes d'abus de drogue et de trafic de stupéfiants, essentiellement par le biais d'activités de recherche dans le domaine des politiques, soutenues par des programmes de consolidation de capacités. Il joue également un rôle de passerelle, que ce soit entre l'UE et les pays européens non membres de l'UE ou entre pays voisins dans la région méditerranéenne.

Enfin, la Direction européenne pour la qualité du médicament (DEQM), connue également sous l'appellation de Pharmacopée, établit et diffuse des normes de haute qualité pour les médicaments à usage humain et vétérinaire, la transfusion sanguine et la transplantation d'organes. La DEQM élabore des normes et des politiques et supervise leur mise en œuvre. Elle est réputée et suivie dans le monde entier pour ses travaux en matière d'élimination des risques sanitaires liés aux médicaments.

Ressources (€)					
GARANTIR LES DROITS SOCIAUX		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		4 791 300	40 696 800	580 600	46 068 700
	Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale	3 395 600			3 395 600
	Santé publique et bioéthique – Abus et trafic de drogues (Groupe Pompidou)	1 395 700	1 603 900		2 999 600
	Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM, Pharmacopée)		39 092 900	580 600	39 673 500

## GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

### CHARTRE SOCIALE EUROPEENNE ET CODE EUROPEEN DE SECURITE SOCIALE

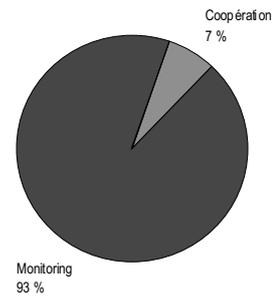
La Charte sociale européenne (CSE) définit les droits de l'homme en matière de logement, de santé, d'éducation, d'emploi, de protection sociale et de non-discrimination. Pour faire en sorte que les États parties en respectent les dispositions, la Charte est dotée de mécanismes de supervision : une procédure de rapport et une procédure de réclamations collectives. Le Comité européen des droits sociaux (CEDS) statue sur la conformité du droit et de la pratique nationaux. Le Comité des Ministres assure le suivi de ses conclusions sur les rapports nationaux et de ses décisions concernant les réclamations collectives.

Le Code européen de sécurité sociale élabore des normes concrètes pour les neuf grandes branches de sécurité sociale concernant d'importants aspects du droit à la sécurité sociale prévu à l'Article 12 de la Charte.

La Charte complète la Convention européenne des droits de l'homme. Elle compte actuellement 43 États parties. Grâce à des modalités de procédure courtes et efficaces, la Charte entraîne des améliorations concrètes et effectives du droit et de la pratique nationaux ; d'autres mécanismes des droits de l'homme, au niveau international et national, s'inspirent de la Charte.

Le Code garantit la conformité avec des normes de sécurité sociale mesurables grâce à une procédure de supervision annuelle basée sur des rapports nationaux et des résolutions du Comité des Ministres concernant chaque partie contractante. Pour l'heure, il n'existe, au niveau de l'UE, aucun instrument normatif similaire.

① [www.coe.int/socialcharter](http://www.coe.int/socialcharter)  
[www.coe.int/socialsecurity](http://www.coe.int/socialsecurity)



Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	3 395 600	2 237 500	1 158 100	40 696 800	580 600	3 395 600

## GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

### ... CHARTE SOCIALE EUROPEENNE ET CODE EUROPEEN DE SECURITE SOCIALE

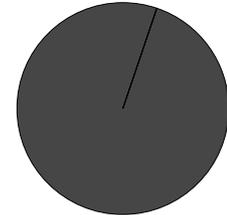
La Charte sociale européenne (CSE) est un traité du Conseil de l'Europe qui garantit les droits sociaux et économiques en tant que contrepartie à la Convention européenne des droits de l'homme. Adoptée en 1961, complétée par trois Protocoles et révisée en 1996, elle est l'une des clés de voûte du modèle européen de protection des droits de l'homme et est désormais ratifiée par 43 États membres. Elle garantit une large gamme de droits liés au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la protection sociale et à la non-discrimination.

Le système de supervision de la Charte est basé sur des rapports nationaux et des réclamations collectives. Divers organes participent à la procédure de supervision, à savoir :

Le Comité européen des droits sociaux, composé de quinze experts indépendants nommés par le Comité des Ministres, statue sur la conformité avec la Charte de la situation dans les États par l'examen des rapports annuels soumis par tous les États parties et par l'adoption de "conclusions" et par le traitement de réclamations collectives émanant de syndicats, d'organisations patronales ou d'ONG, dans les États qui ont accepté cette procédure, et par l'adoption d'une décision sur la recevabilité et d'une décision sur le bien-fondé des réclamations.

Le Comité des Ministres s'assure que les États remédient aux dysfonctionnements identifiés par le Comité européen des droits sociaux dans le système de compte-rendu, il adopte une résolution pour chaque cycle de supervision et peut formuler des recommandations aux États les invitant à modifier leur législation ou leurs pratiques. Le Comité gouvernemental, composé de représentants des États parties à la Charte et assisté par des observateurs des partenaires sociaux européens, prépare les décisions du Comité des Ministres et, en particulier, sélectionne en fonction de considérations sociales, économiques et d'autres considérations politiques, les situations qui devraient donner lieu à des recommandations individuelles et dans la procédure de réclamations, il adopte une Résolution sur chaque affaire et peut adopter une Recommandation invitant un État à modifier sa législation ou sa pratique.

① [www.coe.int/socialcharter](http://www.coe.int/socialcharter)



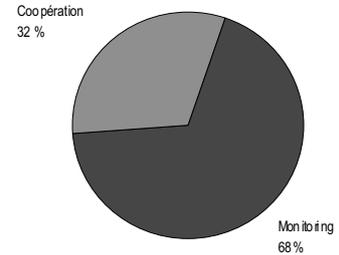
Monitoring  
100%

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les rapports nationaux et les réclamations collectives sont traités dans les délais impartis tout en maintenant qualité et cohérence.</p>	<p>Examen de 40 rapports nationaux par le CEDS et adoption des conclusions pour fin 2011. Les réclamations collectives en cours sont traitées et les décisions adoptées dans le temps imparti (en moyenne 6 mois pour la recevabilité et 12 mois pour le bien-fondé). La Cour européenne des droits de l'homme et d'autres mécanismes internationaux, ainsi que des juridictions et autres institutions nationales se réfèrent aux conclusions et décisions.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> La mise en œuvre des conclusions et décisions du CEDS est assurée grâce à un suivi efficace des États parties.</p>	<p>Suivi des conclusions et décisions du CEDS par des résolutions et recommandations adoptées par le Comité des Ministres. Le Comité gouvernemental examine les conclusions du CEDS et adopte son rapport pour fin 2011. Amendements aux lois et pratiques nationales pour mettre les situations en conformité avec la Charte.</p>

<b>Résultat attendu 3</b> Réalisation d'une plus grande application de la Charte.		Dialogue avec les États parties pour des ratifications supplémentaires (par la procédure des dispositions non acceptées, des contacts à haut niveau, etc.). Le site internet de la Charte, la base de données HUDOC et le Recueil de jurisprudence sont mis à jour et développés. Références à la Charte dans des publications universitaires, des activités d'organisations de la société civile et des médias en général.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité européen des Droits sociaux (CEDS) Comité gouvernemental (T-SG)		18,5 postes (10,5A 8B) et 1 fonction (A)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	2 678 600	1 845 100	833 500	40 696 800	580 600	2 678 600

**GARANTIR LES DROITS SOCIAUX**

...CHARTRE SOCIALE EUROPEENNE ET **CODE EUROPEEN DE SECURITE SOCIALE**



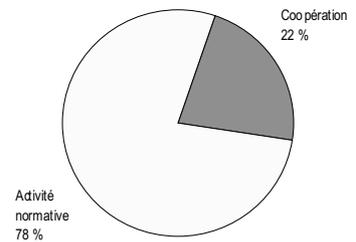
Résultats attendus				Indicateurs de performance		
<p><b>Résultat attendu 1</b> La mise en œuvre du Code européen de sécurité sociale par les parties contractantes est supervisée chaque année. Une coopération technique est fournie aux parties contractantes permettant une application plus directe et efficace du Code.</p>				<p>Au moins 19 rapports sur l'application du Code européen de sécurité sociale sont examinés par le CS-SS. Tous les rapports sont soumis pour le 30 juin 2011 et examinés pour le 31 décembre 2011. Au moins 2 réunions bilatérales avec les autorités nationales sont organisées lorsqu'une coopération technique est requise dans les résolutions du CM.</p>		
<p><b>Résultat attendu 2</b> Une assistance est fournie afin d'améliorer les systèmes nationaux de sécurité sociale en vue de la signature/ratification du Code. Des données sur la protection sociale dans les pays du MISSCEO sont disponibles pour la promotion du Code.</p>				<p>Au moins 3 activités visant à améliorer les systèmes de sécurité sociale et à promouvoir la signature / ratification du Code sont organisées dans les États membres et/ou au niveau multilatéral. Des données comparatives sur la protection sociale sont publiées dans la base de données MISSCEO.</p>		
<b>Structures</b>				<b>Secrétariat</b>		
Comité Européen pour la Cohésion sociale (CDCS) Comité d'experts sur la sécurité sociale ( CS-SS)				4 postes (2,5A 1,5B)		
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	717 000	392 400	324 600			717 000

## GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

### SANTE PUBLIQUE ET BIOETHIQUE – ABUS ET TRAFIC DE DROGUE (GROUPE POMPIDOU)

Ce programme vise à renforcer les actions destinées à protéger la dignité humaine et les droits individuels dans le domaine biomédical, notamment en lien avec les nouvelles découvertes scientifiques. Il élabore des politiques concernant la bonne gouvernance dans les systèmes de santé, ainsi que pour des soins de santé privilégiant le patient et respectueux des enfants.

Les évolutions scientifiques et technologiques en biomédecine sont une source de progrès considérables pour la santé humaine, mais leurs abus potentiels posent d'importants problèmes éthiques. Au nombre de ses priorités, le programme s'attache à protéger les individus des dangers potentiels de ces évolutions et des risques qu'elles posent du point de vue des droits fondamentaux. Il propose également des politiques et des outils permettant l'accès équitable à des soins de santé de bonne qualité ainsi que la participation citoyenne pleine et responsable aux décisions en matière de santé.



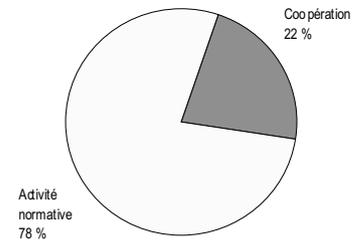
Le Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou) entend développer dans ses pays membres des politiques de drogues multidisciplinaires, innovantes, efficaces et fondées sur des connaissances validées (voir cadre logique (logframe) distinct).

- ① [www.coe.int/bioethics](http://www.coe.int/bioethics)
- [www.coe.int/t/dg3/health](http://www.coe.int/t/dg3/health)
- [www.coe.int/pompidou](http://www.coe.int/pompidou)

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 395 700	894 200	501 500	1 603 900		2 999 600

## GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

## ... SANTE PUBLIQUE ET BIOETHIQUE – ABUS ET TRAFIC DE DROGUE GROUPE POMPIDOU)



Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> Les principes inscrits dans la Convention des Droits de l'Homme et la Biomédecine et ses Protocoles additionnels sont développés plus en détail.		Un livre vert sur la prédictivité, les tests génétiques et l'assurance présentant des problèmes éthiques et juridiques soulevés et d'éventuelles options pour les résoudre est rendu public pour consultation en vue d'élaborer un instrument juridique. Un rapport sur le processus de décision relatif au traitement médical dans les situations de fin de vie est publié.				
<b>Résultat attendu 2</b> La mise en œuvre des principes de la Convention sur les Droits de l'Homme et la Biomédecine et ses Protocoles additionnels est facilitée par le développement d'outils et de programmes de développement des compétences dans les États membres.		Un guide à l'intention des membres de comités d'éthique de la recherche biomédicale est publié. Des membres des Comités d'éthique de la recherche dans la Fédération de Russie sont formés aux principes éthiques et juridiques européens applicables à la recherche biomédicale.				
<b>Résultat attendu 3</b> Un cadre politique visant à identifier les besoins de santé des enfants et à développer des soins de santé adaptés aux enfants est fourni aux États membres.		Un projet de recommandation sur les soins de santé adaptés aux enfants est finalisé. Un guide sur la participation des enfants dans le processus de décision est finalisé.				
<b>Résultat attendu 4</b> Des outils permettant de mettre en application les principes de bonne gouvernance dans les systèmes de santé sont fournis aux États membres.		Des outils permettant d'évaluer et de contrôler la gouvernance dans les systèmes de santé sont développés.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité Directeur pour la Bioéthique (CDBI) Comité Européen de la Santé (CDSP)		9 postes (4,5A 4,5B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 395 700	894 200	501 500			1 395 700

**GARANTIR LES DROITS SOCIAUX****SANTE PUBLIQUE ET BIOETHIQUE – ABUS ET TRAFIC DE DROGUE (GROUPE POMPIDOU)**

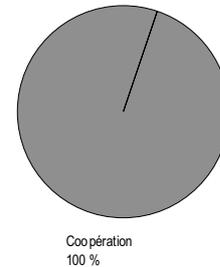
Accord partiel élargi

Créé en 1971

34 membres

Le Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou) a été établi en 1971 et intégré au Conseil de l'Europe sous forme d'un Accord partiel élargi en 1980 pour contribuer au développement dans ses pays membres de politiques de drogues multidisciplinaires, innovantes, efficaces et basées sur des connaissances validées.

Le Groupe Pompidou a pour but de relier politique, pratique et sciences et de se focaliser sur les réalités du terrain en matière de mise en œuvre des programmes de lutte contre les stupéfiants. Il offre une tribune multidisciplinaire au niveau européen élargi pour permettre aux décideurs politiques, praticiens et chercheurs de discuter et d'échanger des informations et des idées sur l'ensemble des problèmes liés à l'abus et aux trafics de drogues. De plus, le Groupe Pompidou joue le rôle de passerelle entre pays membres et non-membres de l'UE, ainsi qu'avec les pays voisins de la région méditerranéenne.



Le phénomène des drogues est évolutif autant que dynamique, et le Groupe a donc dû s'adapter pour faire face aux problèmes émergents et changements dans le paysage des drogues. Pour relever ce défi, le Groupe a mis à profit les deux atouts que sont son adaptabilité et sa capacité d'innovation

Il compte 34 membres, à savoir l'Autriche, l'Azerbaïdjan, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Fédération de Russie, Saint Marin, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'UE participe au Groupe.

① [www.coe.int/pompidou](http://www.coe.int/pompidou)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Des instruments pertinents en termes de droits de l'homme et leur rôle potentiel dans l'élaboration de politiques en matière de drogues sont identifiés et évalués, ainsi que des bonnes pratiques de politiques intégrées pour les drogues licites et illicites.</p>	<p>Un rapport d'évaluation sur les instruments pertinents est présenté aux Correspondants permanents du Groupe. Une Conférence sur les bonnes pratiques en matière de politiques intégrées en matière de drogues est organisée pour un public spécialisé ciblé. 700 chercheurs sont enregistrés dans le Registre de la recherche en ligne.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> La société civile est plus impliquée dans la prévention et la réduction de l'usage de substances psychotropes.</p>	<p>Un groupe d'experts effectue au moins une visite de terrain centrée sur les moyens d'atteindre plus efficacement les groupes cibles vulnérables et a produit une brochure d'information à destination d'un public spécialisé. Une conférence est organisée avec des représentants de la société civile et des ONG actives dans les politiques de prévention des drogues afin de promouvoir le dialogue entre société civile, chercheurs et décideurs politiques. Un rapport est publié sur l'efficacité des outils d'évaluation en prévention.</p>

<b>Résultat attendu 3</b> La coopération sur les stratégies de réduction de l'offre est améliorée parmi les différentes agences actives dans le domaine de la réduction de l'offre de drogues.		Un groupe d'experts sur la prévention des précurseurs chimiques propose des nouveaux <i>modi operandi</i> aux services répressifs. Des lignes directrices opérationnelles pour l'enregistrement du nom des passagers sont élaborées pour permettre un profilage ciblé des trafiquants de drogues. Un rapport sur les saisies de drogues dans les aéroports européens en 2010 est publié en coopération avec le <i>Regional Intelligence Liaison Office</i> (RILO).				
<b>Résultat attendu 4</b> L'élaboration de programmes de renforcement des capacités pour les États membres et les États non membres du Groupe Pompidou se poursuit.		Une formation à l'intégration de la dimension sociale dans les politiques de réduction de la demande, destinée aux conseillers politiques et au personnel d'encadrement, est organisée pour 30 participants. Une formation à la recherche quantitative sur les drogues est organisée pour des jeunes chercheurs.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Correspondants permanents (CP)		10 postes (5A 5B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	<b>TOTAL</b>
2011		1 603 900	1 085 600	518 300		1 603 900

**Budget du Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou) pour 2011**

	<b>Budget 2011</b>
<b>Dépenses</b>	<b>1 603 900</b>
<b>Recettes (Contributions des États membres)</b>	<b>1 603 900</b>

**GARANTIR LES DROITS SOCIAUX**

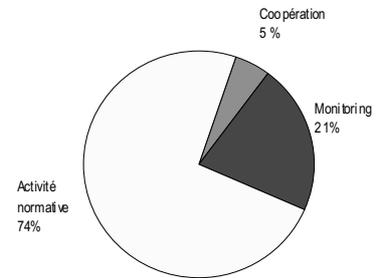
**DIRECTION EUROPEENNE DE LA QUALITE DU MEDICAMENT (DEQM, PHARMACOPEE)**

Accord partiel

Créé en 1964

37 membres

Ce programme est élaboré par la Direction européenne de la Qualité du Médicament (la DEQM, également appelée la *Pharmacopée*), un Accord partiel du Conseil de l'Europe. Il vise à élaborer, établir et diffuser des normes documentaires et des matériels de référence de haute qualité pour les médicaments à usage humain et vétérinaire, la transfusion sanguine et la transplantation d'organes, mais aussi pour une utilisation sûre et appropriée des médicaments. Les activités de la DEQM comprennent également la participation à des programmes de protection de la santé des consommateurs, ainsi que des partenariats avec des agences, autorités et institutions régionales, nationales et internationales.



Les normes de la DEQM sont reconnues comme une référence scientifique dans le monde entier. Les médicaments et leurs ingrédients doivent être conformes à ces normes et spécifications durant tout leur cycle de vie. L'application de normes communes contribue à assurer à tous les citoyens d'Europe, et au-delà, l'accès à des médicaments sûrs et efficaces. En coordonnant leurs actions, les autorités des pays européens évitent aussi la duplication des travaux et le gaspillage de ressources limitées. Les lignes directrices et normes de référence élaborées dans les domaines de la transfusion sanguine et de la transplantation d'organes font autorité dans le monde entier, et les activités conduites dans le domaine de la santé des consommateurs font un usage optimal des synergies potentielles entre autorités nationales et institutions internationales.

37 membres : Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie, Royaume-Uni, et Union européenne.

23 observateurs : Albanie, Algérie, Argentine, Arménie, Australie, Belarus, Brésil, Canada, Chine, Géorgie, Israël, Kazakhstan, Madagascar, Malaisie, Moldova, Maroc, Fédération de Russie, Sénégal, Syrie, Tunisie, Ukraine, États-Unis d'Amérique et Organisation mondiale de la Santé (OMS).

① [www.edqm.eu](http://www.edqm.eu)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Des normes de qualité officielles, d'application obligatoire, sont développées et renforcées pour la fabrication et le contrôle de la qualité des médicaments.</p>	<p>95% des textes présentés à la Commission européenne de Pharmacopée sont approuvés. (2009 - 95%, 2008- n/d) 95% des étalons de référence établis sont adoptés. (2009 - n/d, 2008- n/d) 2 méthodes de remplacement des essais de routine sur animaux pour le contrôle de la qualité des médicaments sont établies. (2009 - 3, 2008- 2)</p>

<p><b>Résultat attendu 2</b> La qualité des médicaments commercialisés sur le marché européen est surveillée et garantie par une action coordonnée.</p>	<p>7 essais d'aptitude (PTS), 10 audits/visites "Qualité" selon la norme ISO 17025, et 2 études de surveillance du marché (MSS) portant sur des médicaments bien établis (génériques) sont entrepris. (2009 - 9 PTS, 10 audits/visites, 3 MSS. 2008 - 9 PTS, 10 audits/visites, 4 MSS).</p> <p>Le nombre convenu d'études de contrôle de la conformité de médicaments ayant fait l'objet d'une autorisation centralisée (CAP) est réalisé (2009 et 2008 : objectifs atteints).</p> <p>Au moins 95% des demandes de Certificats de Conformité reçues sont traitées, et 50 sites de production sont couverts par le programme d'inspection. (2009- 98%, 61 sites, 2008- 50%, 40 sites).</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Des normes et des politiques sont élaborées et renforcées afin d'améliorer la protection de la santé des patients et des consommateurs.</p>	<p>Un Réseau de laboratoires officiels de contrôle des cosmétiques (OCCL) est créé (2009 et 2008 : n/d).</p> <p>3 essais d'aptitude (PTS) sont réalisés pour des produits sanguins (2009 et 2008 : n/d).</p> <p>Des spécifications sont élaborées entre autorités compétentes pour le développement de bases de données permettant d'assurer la traçabilité de la qualité des médicaments et le partage d'information (lutte contre la contrefaçon) (2009 et 2008 : n/d).</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> Des normes, étalons et politiques, notamment ceux ayant un caractère officiel et obligatoire, sont publiés et communiqués aux utilisateurs ou produits et mis à disposition.</p>	<p>3 suppléments de la Pharmacopée européenne, la 16e édition en français et dans deux autres langues du Guide sur les produits sanguins et une nouvelle édition de <i>Newsletter Transplant</i> sont publiés (2009 et 2008 : objectifs atteints).</p> <p>98% des étalons de référence de la Ph. Eur. sont disponibles à tout moment pour la distribution (2009 et 2008 : objectifs atteints).</p> <p>Au moins 2 symposiums et 3 sessions de formation sur les travaux de la DEQM sont organisés (2009 - 2 symposiums, 3 sessions de formation (2008 - 3 symposiums, 5 sessions de formation).</p>
<p><b>Structures</b></p>	<p><b>Secrétariat</b></p>
<p>Commission européenne de Pharmacopée (Ph. Eur.) Comité européen sur la transplantation d'organes du Conseil de l'Europe (CD-P-TO) Comité européen sur la transfusion sanguine du Conseil de l'Europe (CD-P-TS) Comité européen sur les produits et les soins pharmaceutiques (CD-P-PH) Comité de protection de la santé des consommateurs (CD-P-SC) Comité directeur de la Standardisation biologique Comité directeur spécifique pour le programme ISA/DEQM assurant la liaison avec le Comité OMS d'experts de la standardisation biologique Comité directeur de la Certification Assemblée plénière du réseau des OMCL et comités consultatifs des différents domaines d'activité.</p>	<p>193 postes (70A 102B 18C 3L) et 23 fonctions (4A 10B 9C)</p>

<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	<b>TOTAL</b>
2011		39 092 900	18 318 100	20 774 800	580 600	39 673 500

**Budget de la Convention sur l'élaboration de la pharmacopée européenne (DEQM) pour 2011**

	<b>Budget 2011</b>
<b>Dépenses</b>	<b>39 092 900</b>
Dotation des investissements	2 100 000
Réserve pour investissements futurs	6 058 490
Autres dépenses	30 934 410
<b>Recettes</b>	<b>39 092 900</b>
Contributions des États membres	2 834 500
Recettes des ventes et activités	30 030 000
Résultat des exercices précédents	4 818 400
Contribution des Communautés Européennes	1 100 000
Autres recettes	310 000



**ÉTAT DE DROIT**



## ÉTAT DE DROIT

Les travaux du Conseil de l'Europe pour le soutien à l'État de droit sont étroitement liés à ses travaux sur les droits de l'homme et la démocratie. Ils s'inscrivent dans les efforts déployés par l'Organisation pour garantir l'indépendance et l'impartialité de la justice et le droit à un procès équitable, comme le prévoit l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Les activités dans le domaine juridique apportent une contribution substantielle au développement d'un espace juridique européen. Elles harmonisent et modernisent les systèmes juridiques des États membres du Conseil de l'Europe sur la base de normes communes élaborées dans l'Organisation.

Le but premier est d'encourager la création et le développement d'institutions et de procédures démocratiques au niveau national, régional et local, et de promouvoir le respect du principe de l'État de droit. Il s'agit de faire en sorte que la justice soit effective et accessible à tous, et de trouver des solutions communes à de nouveaux problèmes de droit et d'éthique qui accompagnent les progrès scientifiques et technologiques.

Les activités dans le domaine de l'État de droit visent à prévenir les violations de droits de l'homme dues aux imperfections des systèmes législatifs, judiciaires et répressifs nationaux et aux dysfonctionnements dans la mise en œuvre de normes et standards spécifiques aux droits de l'homme. Elles ont également pour but de contrer les menaces dues aux activités criminelles.

En permanence, le Conseil de l'Europe élabore et met en œuvre des programmes ciblés pour superviser, apprécier et améliorer les systèmes clés qui garantissent l'État de droit dans les États membres.

Au titre de ce pilier, le Conseil de l'Europe intervient dans trois secteurs :

- Garantir la justice
- Renforcer l'État de droit et développer des normes communes
- Contrer les menaces contre l'État de droit

ÉTAT DE DROIT	Ressources (€)			
	Budget Ordinaire	Autres Budgets	UE	TOTAL
	<b>8 943 800</b>	<b>5 734 800</b>	<b>16 769 600</b>	<b>31 448 200</b>
Garantir la justice	3 299 600		8 606 000	11 905 600
Renforcer l'État de droit et Développer des normes communes	2 504 300	3 567 100	412 500	6 483 900
Combattre les menaces contre l'État de droit	3 139 900	2 167 700	7 751 100	13 058 700





## ÉTAT DE DROIT

### GARANTIR LA JUSTICE

Les praticiens du droit, de même que le personnel de police et pénitentiaire, sont des acteurs prééminents pour garantir la justice, chargés de veiller au respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles durant le procès et lors de la détention.

Ce secteur concerne les requêtes introduites par les individus à travers les mécanismes de protection des droits de l'homme pour des traitements inéquitables et des abus. Conformément à son mandat, le Conseil de l'Europe a pris la responsabilité d'identifier les problèmes systémiques dans l'appareil judiciaire et pénitentiaire et de proposer des solutions pour y remédier.

Le premier programme couvre des mécanismes clés tels que la Commission européenne pour l'efficacité de la justice, le Conseil consultatif de juges européens et le Conseil consultatif de procureurs européens. Ensemble, ces mécanismes œuvrent pour garantir l'indépendance et l'impartialité de la justice, en définissant des normes, des mesures et des outils et en soutenant les instances professionnelles concernées. Ces activités visent les dysfonctionnements de la justice et ont pour objectif que le droit à un procès équitable soit respecté dans tous les États membres. Elles entendent également renforcer le statut, le rôle et la fonction des juges et des procureurs.

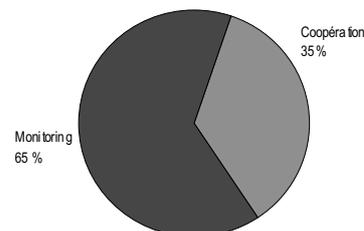
La protection des droits de l'homme dans les prisons est l'objectif du deuxième programme. En partant des conclusions des mécanismes de monitoring, un ensemble d'activités sont élaborées pour actualiser les normes, conseiller et aider le personnel d'encadrement, exécutant et de santé dans les prisons, ainsi que pour contribuer à mettre en place des alternatives à la privation de liberté. Le travail avec les services de police vise principalement à combattre les mauvais traitements et l'impunité et à améliorer les réponses aux allégations de mauvais traitements.

Ressources (€)					
GARANTIR LA JUSTICE		Budget Ordinaire	Autres Budgets	UE	TOTAL
		<b>3 299 600</b>		<b>8 606 000</b>	<b>11 905 600</b>
	Indépendance et efficacité de la justice	2 155 400		6 595 400	8 750 800
	Prisons et police	1 144 200		2 010 600	3 154 800

## GARANTIR LA JUSTICE

### INDEPENDANCE ET EFFICIENCE DE LA JUSTICE

Ce programme combine le travail intergouvernemental innovant et pragmatique de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), le rôle de conseil sans équivalent du Conseil consultatif des juges européens (CCJE) et du Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE) et des activités de coopération ciblée, en s'appuyant sur les normes du Conseil de l'Europe et les conclusions des organes de suivi (monitoring). Il vise à renforcer les principes fondamentaux de l'indépendance et de l'impartialité de la justice et à garantir leur application effective dans les États membres, s'appuyant sur des normes, des instances pertinentes et des praticiens compétents. Il promeut l'élaboration de politiques publiques de la justice tournées vers les usagers et améliore l'efficacité et la qualité des systèmes judiciaires au bénéfice des citoyens Européens.



En tant qu'organisation défendant l'État de droit, le Conseil de l'Europe développe une politique volontaire, en s'appuyant sur ses propres normes, pour soutenir les décideurs publics et les praticiens et améliorer le fonctionnement de la justice. Le soutien apporté par l'Organisation est directement lié à la jurisprudence de la Cour, aux instruments du Conseil de l'Europe, à l'exécution des arrêts de la Cour et aux autres mécanismes de monitoring. Les activités intergouvernementales et de coopération de l'Organisation sont conçues pour promouvoir l'efficacité et la qualité des systèmes judiciaires, en capitalisant sur l'expérience des professionnels du droit. Ceci concourt à limiter le nombre des affaires pendantes devant la Cour motivées par des dysfonctionnements de la justice (article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme).

- ① [www.coe.int/ccje](http://www.coe.int/ccje)
- [www.coe.int/ccpe](http://www.coe.int/ccpe)
- [www.coe.int/cepej](http://www.coe.int/cepej)

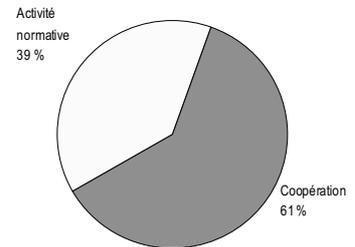
Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> L'efficacité et la qualité du service public de la justice sont mises en avant et améliorées dans les États membres et la prévention des violations de l'Article 6 CEDH est renforcée.</p>	<p>L'enquête de satisfaction des usagers conduite par la CEPEJ est lancée dans au moins 10 tribunaux référents et une analyse est transmise à la CEPEJ en vue d'améliorer la qualité dans les tribunaux.</p> <p>Un nouveau programme de formation est mis en œuvre par la CEPEJ dans au moins 8 tribunaux référents de 5 pays pour mesurer la durée des procédures en vue d'établir un Observatoire européen des délais judiciaires.</p> <p>Le nouveau cycle de la CEPEJ évaluant les systèmes judiciaires est entamé avant le mois d'octobre.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Le statut, le rôle et les fonctions des magistrats sont protégés et renforcés dans les États membres</p>	<p>Adoption par le CCJE d'un Avis au CM sur la dématérialisation du processus judiciaire avant la fin 2011.</p> <p>Adoption par le CCPE d'un Avis au CM sur les relations entre les procureurs et l'administration pénitentiaire, tenant compte des normes européennes, y compris la Rec(2006)2 avant la fin 2011.</p> <p>Nombre d'avis spécifiques adoptés par le CCJE et le CCPE à la demande des instances du CdE ou des États membres. (2008 : 4 avis spécifiques ; 2009 : 1 avis spécifique).</p>

<p><b>Résultat attendu 3</b> La capacité des institutions judiciaires nationales et l'indépendance des systèmes judiciaires sont renforcés dans les États membres, conformément aux normes européennes.</p>		<p>Une expertise est apportée par le biais d'une assistance concrète dans au moins 6 pays pour assurer la conformité de la législation et la pratique nationales avec les normes du CdE et les conclusions des exercices de monitoring en matière d'accès à la justice, de statut des professions judiciaires et d'organisation du système judiciaire.</p> <p>Une expertise et des matériels sont fournis par les programmes de coopération ciblée dans au moins 6 pays pour créer ou développer des instances judiciaires de premier ordre conformément aux normes du CdE.</p>				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
<p>Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) Conseil consultatif de juges européens(CCJE) Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE)</p>		13 postes (4A 9B)				
<b>Ressources</b>	<b>Budget Ordinaire</b>	<b>Personnel</b>	<b>Autres dépenses</b>	<b>Autres budgets</b>	<b>UE</b>	<b>TOTAL</b>
2011	2 155 400	1 068 400	1 087 000		6 595 400	8 750 800

## GARANTIR LA JUSTICE

### PRISONS ET POLICE

Le programme vise à encourager les autorités des États membres à refléter les normes du Conseil de l'Europe dans leur droit, leurs stratégies et leurs politiques nationales. Il apporte en outre une assistance concrète au secteur pénitentiaire par des actions de formation, de soutien législatif, de conseils politiques et d'accompagnement par le mentoring. Dans le domaine de la police, le programme s'attache à expliquer et promouvoir des principes clés en matière de droits de l'homme applicables dans les missions quotidiennes des fonctionnaires de police. Enfin, le programme fait en sorte que les normes du Conseil de l'Europe demeurent pertinentes en les actualisant et en les complétant au besoin. Toutes les activités ont pour base les constatations des organes de suivi (monitoring) du Conseil de l'Europe. L'accent continuera d'être placé sur les droits de l'homme et les problèmes de gestion dans les prisons, et sur la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité en ce qui concerne les structures répressives.



Les saisines de la Cour, ainsi que les constatations du CPT durant ses visites dans certains pays, confirment que les États membres ont un besoin criant de l'assistance du Conseil de l'Europe pour respecter leurs obligations internationales et appliquer concrètement les normes de l'Organisation en matière carcérale et concernant les actions des membres des services répressifs.

① [www.coe.int/cdpc](http://www.coe.int/cdpc)  
[www.coe.int/prison](http://www.coe.int/prison)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Des normes du CdE pertinentes concernant les prisons sont rédigées et mises en œuvre.</p>	<p>Recommandation relative aux détenus étrangers élaborée. Code européen d'éthique du personnel de prisons élaboré. Séminaire de suivi de la 30ème Conférence des Ministres de la Justice organisé.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> La Direction, le personnel opérationnel et de santé des prisons peuvent utiliser la CEDH et les autres normes européennes applicables dans leur travail quotidien.</p>	<p>Rapports d'experts favorables sur l'impact des formations tenues dans au moins 4 pays comprenant la Géorgie, la Turquie et « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». Des formateurs nationaux sélectionnés mettent indépendamment en œuvre, par la suite, des formations en cascade en Géorgie et dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine ».</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les normes du CdE concernant les services de probation et les alternatives à l'emprisonnement sont promues au travers de programmes d'assistance ciblés.</p>	<p>Diffusion de la Recommandation du CM Rec(2010)1 et accroissement de la sensibilisation au sein des autorités nationales, des agences de probation, des services pénitentiaires, des médias et du public en général dans au moins cinq pays incluant la Géorgie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et la Moldova. Recommandation du CM Rec(2010)1 sur les Règles de probation du CdE traduites en Géorgie, en Moldova et dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine ».</p>

<p><b>Résultat attendu 4</b>                  Les capacités des forces de l'ordre sont améliorées dans le cadre de leurs fonctions quotidiennes et dans le respect des normes CdE et des mesures sont prises pour lutter contre les mauvais traitements et l'impunité au niveau institutionnel.</p>		<p>Mesures spécifiques prises afin d'améliorer les politiques, pratiques et normes éthiques des officiers des forces de l'ordre, dans au moins 2 pays comprenant « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et la Moldova.                  Rapports d'experts favorables sur l'impact des formations tenues dans au moins 4 pays comprenant « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et la Moldova.                  Contacts bilatéraux avec les autorités concernant la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité dans au moins 5 pays.</p>				
<p><b>Structures</b></p>		<p><b>Secrétariat</b></p>				
<p>Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)                  Conseil de coopération pénologique (PC-CP)</p>		<p>8,5 postes (2,5A 6B)</p>				
<p><b>Ressources</b></p>	<p>Budget Ordinaire</p>	<p>Personnel</p>	<p>Autres dépenses</p>	<p>Autres budgets</p>	<p>UE</p>	<p><b>TOTAL</b></p>
<p>2011</p>	<p>1 144 200</p>	<p>691 100</p>	<p>453 100</p>		<p>2 010 600</p>	<p>3 154 800</p>





## ÉTAT DE DROIT

### RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT ET DÉVELOPPER DES NORMES COMMUNES

En préalable à la promotion effective de l'État de droit dans un contexte international, il faut instaurer une coopération juridique et élaborer des normes communes. Or, dans le monde globalisé d'aujourd'hui, il devient de plus en plus important de coopérer, non seulement au niveau des États européens, mais aussi avec d'autres États partageant des valeurs communes.

Le fait d'élaborer des normes communes procure un avantage considérable pour les traités bilatéraux puisqu'outre les économies d'échelle pour les États membres, cela permet de bâtir une culture légale commune et d'instaurer des conditions plus propices à la coopération entre les pays. Dans ce domaine, l'action du Conseil de l'Europe se déroule sur deux axes.

L'Organisation met en œuvre diverses activités pour promouvoir l'élaboration de normes et de politiques dans le domaine du droit pénal, civil et public, notamment en matière de protection des données. L'accent est actuellement mis sur des problèmes de fond relevant du droit pénal, tels que le trafic d'organes, la protection des victimes face à des criminels dangereux, la criminalité médicale, la promotion d'une justice accessible aux enfants, la réglementation du statut des enfants et les responsabilités parentales ainsi que sur la protection des données. Le Conseil de l'Europe dispose également d'un certain nombre de conventions sur lesquelles s'appuie la coopération judiciaire quotidienne contre les crimes transnationaux en Europe, de l'extradition à l'entraide judiciaire. De plus, le Comité des conseillers juridiques sur le droit pénal international (CAHDI) promeut la coopération entre États, facilitant ainsi le respect des traités internationaux et le règlement pacifique des différends.

Un autre programme, tout aussi central, traite du droit constitutionnel. La Commission européenne pour la démocratie par le droit, connue sous le nom de Commission de Venise, est devenue la référence pour les normes de droit constitutionnel tant en Europe qu'au-delà. Reconnue comme un think tank indépendant dans le domaine du droit constitutionnel, elle apporte des conseils de « première nécessité » dans ce pan de droit, et intervient activement en matière de gestion de crise et de prévention des conflits grâce à ses compétences spécifiques qui lui permettent de conseiller, mais aussi d'aider à bâtir une constitution.

Ressources (€)				
RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT ET DÉVELOPPER DES NORMES COMMUNES	Budget Ordinaire	Autres Budgets	UE	TOTAL
	2 504 300	3 567 100	412 500	6 483 900
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)		3 567 100	412 500	3 979 600
Développement de normes et de politiques communes	2 504 300			2 504 300

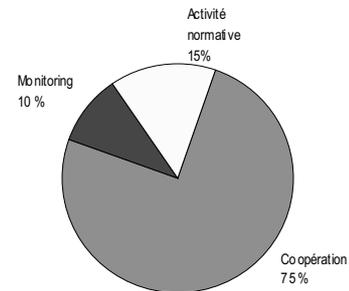
**RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT ET DÉVELOPPER DES NORMES COMMUNES****COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)**

Accord partiel élargi

Créé en 1990

57 membres

La Commission européenne pour la démocratie par le droit, mieux connue sous le nom de Commission de Venise, est un Accord partiel élargi. Elle est l'organe consultatif du Conseil de l'Europe en matière de droit constitutionnel, et joue un rôle de premier plan dans l'adoption de constitutions qui respectent l'héritage de l'Europe dans ce domaine. De nature consultative, elle est composée d'experts indépendants dans le domaine du droit constitutionnel et international et des sciences politiques. L'objectif de la Commission de Venise est triple : promouvoir la démocratie par le droit, en particulier en contribuant à l'établissement et au développement d'institutions démocratiques basées sur le respect de l'État de droit et des droits de l'homme, promouvoir la tenue d'élections libres et équitables et consolider la justice constitutionnelle. Elle est devenue un think tank indépendant reconnu sur le plan international et contribue à la diffusion du patrimoine constitutionnel européen, basé sur les valeurs juridiques fondamentales du continent, tout en continuant d'apporter une « aide de première urgence » constitutionnelle aux États qui en font la demande. La Commission joue également un rôle unique et sans équivalent dans la gestion de crise et la prévention des conflits, par ses conseils, mais aussi par ses capacités à bâtir une constitution.



Les 57 membres à part entière : Albanie, Algérie, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chili, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, République de Corée, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Moldova, Monaco, Monténégro, Maroc, Pays-Bas, Norvège, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, «ex-République yougoslave de Macédoine », Tunisie, Turquie, Ukraine et Royaume-Uni.

1 membre associé : Belarus

7 observateurs : Argentine, Canada, Saint-Siège, Japon, Kazakhstan, États-Unis et Uruguay.

La Commission européenne, l'Afrique du Sud et l'autorité nationale palestinienne jouissent d'un statut spécial de coopération similaire au statut d'observateur.

① [www.venice.coe.int](http://www.venice.coe.int)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<b>Résultat attendu 1</b> Les constitutions sont en conformité avec le patrimoine constitutionnel européen.	4 avis en matière de réforme constitutionnelle rendus dans les délais impartis par les organes requérants (2008 : 5 ; 2009 : 7). Avis répercutés en droit interne et/ou dans les débats nationaux
<b>Résultat attendu 2</b> La législation est en conformité avec le patrimoine constitutionnel et électoral européen.	30 avis en matière de réforme législative rendus dans les délais impartis par les organes requérants. (2008 : 31 ; 2009 : 39). Avis répercutés en droit interne et/ou dans les débats nationaux.
<b>Résultat attendu 3</b> Les normes constitutionnelles et électorales européennes sont davantage développées.	5 rapports, études ou lignes directrices adoptés par la Commission (2008 : 8 ; 2009 : 10). 4 Bulletins de jurisprudence constitutionnelle publiés (2008 : 5 ; 2009 : 3). 15 mises à jour de la base de données CODICES (2008 : 3 ; 2009 : 12). 14 conférences co-organisées (2008 : 10 ; 2009 : 18). 2 publications scientifiques produites (2008 : 4 ; 2009 : 1).

<b>Résultat attendu 4</b> Assistance aux autorités nationales dans la mise en œuvre pratique des normes constitutionnelles et électorales.		Conseils juridiques donnés sur la résolution de 2 conflits ethno-politiques (2008 : 2 ; 2009 : 3). 2 activités d'Assistance préélectorale organisées (2008 : 2 ; 2009 : 1). Soutien donné à 4 missions d'observation d'élections (2008 : 7 ; 2009 : 4). Éléments de droit comparé donnés aux cours constitutionnelles dans 35 cas. (2008 : 35 ; 2009 : 35).				
<b>Résultat attendu 5</b> La justice constitutionnelle est renforcée au niveau international.		Au moins 200 participants en provenance de 80 pays sont représentés au 2e Congrès de la Conférence mondiale de la justice constitutionnelle (2009 : 73 pays). Au moins 8 groupes régionaux participent au travail sur l'adoption d'un statut du Bureau de la Conférence mondiale.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Conseil mixte de justice constitutionnelle Conseil des élections démocratiques		19 postes (10A 9B) et 1 fonction (A)				
<b>Ressources</b>	Budget Ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	<b>TOTAL</b>
2011		3 567 100	2 216 700	1 350 400	412 500	3 979 600

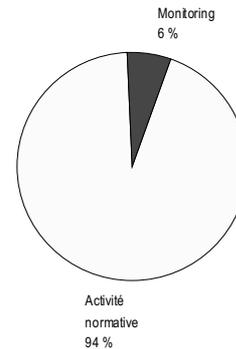
**Budget de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) pour 2011**

	<b>Budget 2011</b>
Dépenses	<b>3 567 100</b>
<b>Recettes</b>	
Contribution des États membres	3 562 500
Recettes diverses	p.m.
Ventes de publications	4 600

## RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT ET DÉVELOPPER DES NORMES COMMUNES

### DÉVELOPPEMENT DE NORMES ET DE POLITIQUES COMMUNES

Ce programme entend élaborer un espace cohérent et commun de coopération juridique au niveau européen et, chaque fois que possible, au niveau mondial. Les activités entreprises concernent l'élaboration, la promotion et la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe dans les domaines du droit pénal, civil et public, notamment en matière de protection de la vie privée et de protection des données. Ce programme traite également de la consolidation du rôle du droit international public et de son expansion afin de promouvoir la coopération internationale entre les États et de rapprocher davantage les points de vue nationaux.



Des normes communes contribuent à consolider l'État de droit et facilitent la coopération et la confiance mutuelle entre États membres, renforçant la capacité de ces derniers à répondre de manière collective et efficace aux nouveaux défis et aux menaces communes, aboutissant ainsi à la création d'un espace juridique commun paneuropéen.

- ① [www.coe.int/cdpc](http://www.coe.int/cdpc)  
[www.coe.int/cdcj](http://www.coe.int/cdcj)  
[www.coe.int/cahdi](http://www.coe.int/cahdi)  
[www.coe.int/tcj](http://www.coe.int/tcj)  
[www.coe.int/dataprotection](http://www.coe.int/dataprotection)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b>            Les normes et politiques dans le domaine du droit pénal sont mises à jour, développées et, le cas échéant, de nouveaux instruments (conventions et recommandations) sont préparés.</p>	<p>De nouvelles normes sont préparées dans le domaine du droit pénal matériel (trafic d'organes, victimes et délinquants dangereux).            Les normes existantes dans les conventions de droit pénal sont évaluées en vue de la rédaction de modèles de dispositions type, concernant par exemple les sanctions ou la coopération internationale, à utiliser dans de futurs instruments juridiques.            Un nouvel instrument d'amendement à la Convention européenne d'extradition de 1956 est développé pour simplifier et moderniser son application.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b>            L'application et la mise en œuvre des normes existantes dans le domaine du droit pénal sont promues et facilitées.</p>	<p>Au moins 15 ratifications de la STCE n° 201 (situation en mai 2010 : 5) et au moins 25 signatures de la Convention sur les crimes médicaux.            Le mécanisme de suivi de la STCE n° 201 est mis en place.            De nouveaux modèles de formulaires de demande d'entraide sont introduits et au moins 5 cas pratiques de problèmes concrets rencontrés par les États membres sont examinés.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b>            Des instruments sont développés et promus dans les domaines du droit de la famille, des droits des enfants et de l'État de droit.</p>	<p>Une recommandation sur les droits et le statut juridique des enfants et les responsabilités parentales est adoptée par le CM.            Les Lignes directrices du CdE sur une justice adaptée aux enfants sont promues grâce à au moins 2 événements et traduites dans au moins 5 langues non officielles du CdE et diffusées dans ces pays.            Un projet d'instrument sur le rôle des procureurs en dehors de la sphère pénale est préparé.</p>

<p><b>Résultat attendu 4</b> En matière de protection des données, les normes existantes sont promues au niveau mondial et adaptées aux nouvelles technologies de communication.</p>		<p>Un projet de deuxième Protocole additionnel à la Convention sur la protection des données est préparé pour tenir compte des évolutions technologiques et renforcer le rôle du T-PD.</p> <p>Des propositions sont faites pour réviser la Recommandation N° R(87)15 visant à réglementer l'utilisation de données à caractère personnel dans le secteur de la police et la Recommandation N° R(89)2 sur la protection des données à caractère personnel utilisées à des fins d'emploi.</p> <p>La Journée de la protection des données (28 janvier) est célébrée dans 30 pays au moins et au moins une conférence est organisée pour marquer le 30e anniversaire de la Convention sur la protection des données.</p>				
<p><b>Résultat attendu 5</b> La coopération entre les États est facilitée et le respect du droit international public et du règlement pacifique des différends est promu.</p>		<p>Les positions communes sont considérées/adoptées, dans les délais convenus, par les décisions du CAHDI et sur demande du Comité des ministres et autres organes du CdE (5 en 2008 et 3 en 2009).</p> <p>Les questions d'actualité relatives au droit international sont examinées lors des deux réunions du CAHDI et les bases de données pertinentes élaborées par le CAHDI sont mises à jour régulièrement (12 mises à jour en 2008, 6 en 2009).</p> <p>Les réserves susceptibles d'objection sont examinées par le CAHDI en tant qu'Observatoire Européen sur les réserves aux traités internationaux (EORIT) (11 réserves examinées en 2008, 8 en 2009).</p>				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
<p>Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) Comité d'Experts sur le fonctionnement des Conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) Comité des Parties à la STCE n° 201 Comité européen de coopération juridique (CDCJ) Groupe de Spécialistes sur le droit de la famille (CJ-S-FA) Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD) Comité conventionnel sur la Convention relative à la garde des enfants (T-CC) Comité permanent de la Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (T-ED) Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI)</p>		18,5 postes (7,5A 11B) et 1 fonction (A)				
<b>Ressources</b>	Budget Ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	2 504 300	1 558 200	946 100			2 504 300





## ÉTAT DE DROIT

### COMBATTRE LES MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

L'État de droit est une condition préalable impérative pour garantir la jouissance effective des droits de l'homme. Les institutions publiques sont en première ligne pour ce qui est de la protection à l'encontre des violations des droits de l'homme, et c'est pourquoi l'Organisation s'attache à garantir qu'elles fonctionnent en toute intégrité dans tous les États membres.

L'une des principales menaces qui pèsent sur l'État de droit est la corruption, qui peut s'infiltrer au sein des instances publiques (qui perdent alors leur capacité à fonctionner de manière équitable et efficiente), fausser les règles de la concurrence et saper la confiance dans le système démocratique. Le blanchiment d'argent, qui contribue, entre autres, au financement du terrorisme, constitue une autre menace significative, qui s'accompagne d'un autre phénomène, la cybercriminalité, en rapide développement. Enfin, il convient de rappeler que le terrorisme reste un défi pour nos sociétés. Le Conseil de l'Europe s'est doté d'un important arsenal de normes, mécanismes de suivi (monitoring) et activités de coopération pour contrer activement ces menaces.

Les 48 États membres du GRECO, au nombre desquels figurent les États-Unis d'Amérique, travaillent ensemble à lutter contre la corruption, en s'appuyant sur les Conventions pénales et civiles contre la corruption et sur les 20 Principes directeurs pour la lutte contre la corruption.

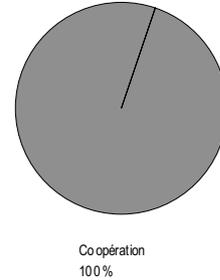
Le Conseil de l'Europe promeut la ratification la plus large possible et la mise en œuvre au niveau mondial de sa Convention internationale sur la cybercriminalité, instrument pionnier dans ce domaine, afin d'ériger en infraction pénale les délits, d'assurer des investigations efficaces et d'engager une coopération internationale efficace dans ce domaine.

Un programme intensif aide les États membres à mettre en œuvre les normes internationales et européennes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Dans ce domaine, MONEYVAL est un acteur important chargé d'appliquer des procédures de suivi dynamiques et ses rapports sont utilisés afin de développer les programmes d'assistance technique fournis aux États membres. Il travaille en étroite contact avec des partenaires internationaux de premier plan : le Groupe d'Action financière (GAFI), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'UE. Un autre intervenant important, le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur le terrorisme (CODEXTER), veille à ce qu'une approche juridique cohérente soit adoptée dans la lutte contre le terrorisme.

Ressources (€)				
COMBATTRE LES MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT	Budget Ordinaire	Autre Budgets	UE	TOTAL
		3 139 900	2 167 700	7 751 100
Corruption – GRECO	439 000	2 167 700	4 095 500	6 702 200
Crime organisé et terrorisme	2 246 300		2 406 300	4 652 600
Sécurité Internet et Cybercriminalité	454 600		1 249 300	1 703 900

**COMBATTRE LES MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT****CORRUPTION - GRECO**

Ce programme a pour but de consolider la capacité des États à s'attaquer à la corruption et d'assurer la supervision de l'application des normes de lutte contre la corruption. Ce phénomène menace directement les valeurs promues par le Conseil de l'Europe. La corruption sape la confiance du public dans la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit, fausse les règles de la concurrence et constitue souvent un obstacle au développement économique. Le Conseil de l'Europe a réagi à cette menace en se dotant d'un arsenal aussi complet que sans équivalent de normes internationales de lutte contre la corruption, au nombre desquels on citera les 20 principes directeurs pour la lutte contre la corruption, la Convention pénale sur la corruption et la Convention civile sur la corruption. Le Conseil de l'Europe intervient selon deux lignes d'actions complémentaires : d'une part, la supervision de ces normes par le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) et, d'autre part, la mise en œuvre des programmes de consolidation de capacités.



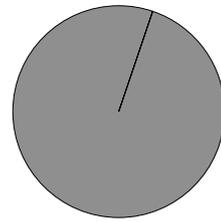
Le GRECO a pour objectif principal d'évaluer dans quelle mesure les États membres respectent les normes pertinentes du Conseil de l'Europe, afin de renforcer la lutte contre la corruption. Grâce à une méthodologie d'évaluation largement reconnue comme exemplaire, le GRECO est à l'origine d'une réforme législative, institutionnelle et concrète. Avec 48 États membres, au nombre desquels figurent les États-Unis d'Amérique, il constitue une enceinte efficace pour l'échange d'expériences et de bonnes pratiques (voir cadre logique (logframe) distinct). Des projets ciblés de renforcement de capacité, qui s'appuient sur l'expérience capitalisée de longue date par l'Organisation en matière d'activités de coopération, aident les membres à mettre en œuvre ses normes de lutte contre la corruption et à suivre les recommandations du GRECO. (voir cadre logique (logframe) distinct).

① [www.coe.int/greco](http://www.coe.int/greco)

<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	439 000	163 100	275 900	2 167 700	4 095 500	6 702 200

## COMBATTRE LES MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

## ...CORRUPTION - GRECO



Cooperation  
100 %

Résultats attendus			Indicateurs de performance			
<p><b>Résultat attendu 1</b> La capacité des États membres à prévenir et combattre la corruption conformément aux normes du CdE et aux recommandations du GRECO est renforcée.</p>			<p>Assurer la gestion budgétaire, la supervision générale et le contrôle de qualité de la mise en œuvre des programmes communs, y compris d'au moins 120 activités de coopération, conformément aux programmes de travail des projets. En conséquence, des stratégies et législations anticorruption sont adoptées et mises en œuvre dans sept pays bénéficiant de projets de coopération ; les pays participants respectent les recommandations du GRECO.</p>			
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les besoins futurs en matière d'instruments normatifs anticorruption européens sont identifiés.</p>			<p>Un rapport d'évaluation est préparé d'ici décembre 2011 pour examen par le CDPC ou d'autres organes compétents.</p>			
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les besoins en matière de nouveaux projets de renforcement des capacités sont identifiés et des propositions de projets sont élaborées en conséquence.</p>			<p>Au moins 2 propositions de projets supplémentaires sont finalisées et les négociations sur leur financement sont terminées. 3 autres propositions de projets sont élaborées et en cours de négociation avec les bénéficiaires et les donateurs.</p>			
<b>Structures</b>			<b>Secrétariat</b>			
			2 postes (1A 1B)			
Ressources	Budget Ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	439 000	163 100	275 900		4 095 500	4 534 500

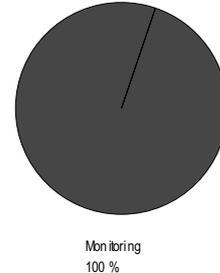
**COMBATTRE LES MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT****...CORRUPTION - GRECO**

Accord élargi

Créé en 1999

48 membres

Le GRECO a été établi en 1999 par le Conseil de l'Europe pour superviser la manière dont les États respectent les normes de l'Organisation en matière de lutte contre la corruption. Il a pour objectif d'améliorer la capacité de ses membres à lutter contre la corruption en s'assurant qu'ils respectent les normes du Conseil de l'Europe en la matière, par le biais d'un processus dynamique d'évaluation mutuelle et de pression par les pairs. Le GRECO contribue ainsi à identifier les dysfonctionnements dans les politiques, lois et réglementations nationales de lutte contre la corruption ainsi que dans les structures institutionnelles, afin de déclencher les réformes nécessaires.



Le monitoring du GRECO se compose d'une procédure d'évaluation basée sur des visites dans le pays concerné, suivie d'une appréciation de l'impact ("procédure de conformité") destinée à apprécier les mesures prises par ses membres pour mettre en œuvre les recommandations émanant des évaluations par pays. Une étroite coopération avec d'autres intervenants internationaux clés, tels que les Nations Unies et l'OCDE – qui ont le statut d'observateur auprès du GRECO – ainsi qu'avec les organes pertinents de l'Union européenne figure en très bonne place dans les priorités, afin de renforcer encore l'efficacité des mesures du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption et pour éviter les doublons et chevauchements d'activités.

48 États membres : Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie, Ukraine, Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique.

2 observateurs : l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les Nations Unies - représentées par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

① [www.coe.int/greco](http://www.coe.int/greco)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les lacunes en matière de législation et pratique sont identifiées et des propositions de mesures correctives sont soumises aux décideurs politiques.</p>	Des rapports d'évaluation (comprenant des recommandations formelles) relatifs à au moins 11 pays membres sont soumis à l'examen par les pairs du GRECO et adressés aux décideurs politiques (2008 : 12 ; 2009 : 13).
<p><b>Résultat attendu 2</b> L'impact des recommandations du GRECO est vérifié régulièrement.</p>	Des appréciations du niveau de mise en œuvre des recommandations du GRECO pour au moins 17 pays membres sont mises à la disposition des autorités compétentes (2008 : 21 ; 2009 : 23).
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les décideurs politiques acteurs internationaux et organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre la corruption continuent à être sensibilisés aux normes du GRECO.</p>	Le GRECO est représenté à au moins 22 réunions avec des acteurs-clé externes (2008 : 24 ; 2009 : 24). Des communiqués de presse concernant tous les rapports d'évaluation sont publiés.

Structures			Secrétariat			
Comité statutaire Plénière du GRECO Bureau du GRECO			11 postes (7A 4B)			
Ressources	Budget Ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2011		2 167 700	1 183 800	983 900		2 167 700

**Budget du Groupe d'États contre la Corruption (GRECO) pour 2011**

	Budget 2011
<b>Dépenses</b>	<b>2 167 700</b>
<b>Recettes</b>	<b>2 167 700</b>
Contribution des États membres	2 167 700
Contributions volontaires des États participants	p.m.

## COMBATTRE LES MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

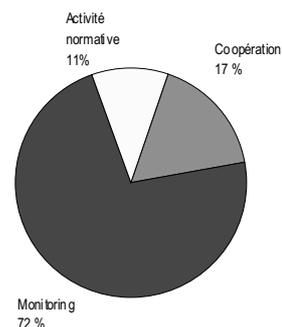
### CRIME ORGANISÉ ET TERRORISME

Ce programme réunit la supervision des mesures prises pour mettre en œuvre les normes internationales et européennes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/CFT), les normes de lutte contre le crime organisé et les normes de lutte contre le terrorisme. Il couvre des programmes complémentaires d'assistance technique. MONEYVAL est le principal bras du Conseil de l'Europe en matière de supervision des normes LAB/CFT. Il travaille en étroite coopération avec la Conférence des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur le blanchiment, le dépistage, la saisie et la confiscation des produits du crime et sur le financement du terrorisme.

MONEYVAL est un partenaire clé du GAFI, du FMI, de la Banque mondiale et de l'UE dans le réseau international des organismes d'appréciation des mesures de LAB/CFT. Ses procédures de suivi déterminées et l'apport d'une assistance technique par le Conseil de l'Europe, basée sur ses propres recommandations, assurent que les dysfonctionnements en matière de LAB/CFT sont traités et que les pratiques opératoires sont consolidées.

CODEXTER veille à la cohérence de l'approche légale en matière de lutte contre le terrorisme, notamment par le suivi du fonctionnement de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention du terrorisme, la préparation de nouveaux instruments et la coordination/l'échange d'informations dans le domaine. L'Organisation joue un rôle clé dans la mise en œuvre concrète des efforts des Nations-Unies en matière de contre-terrorisme et un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes régionales de lutte contre le terrorisme répondant aux spécificités européennes et servant d'exemple pour d'autres initiatives régionales et/ou mondiales. Le Conseil de l'Europe suit une démarche pluridisciplinaire pour lutter contre le terrorisme tout en respectant les droits de l'homme et l'État de droit.

① [www.coe.int/moneyval](http://www.coe.int/moneyval)  
[www.coe.int/gmt](http://www.coe.int/gmt)



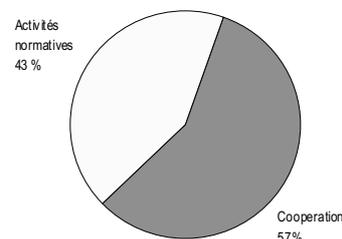
Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b></p> <p>La mise en œuvre effective des normes mondiales relatives à la LCB/CFT par les États parties de MONEYVAL est contrôlée et les défaillances sont remédiées par le biais d'un suivi actif.</p>	<p>6 visites ciblées sur le terrain dans le cadre du 4ème cycle d'évaluation de MONEYVAL (210 jours de visite), comprenant des réunions avec au moins 60 interlocuteurs du secteur public et privé par visite.</p> <p>MONEYVAL examine et adopte 5 rapports d'évaluation mutuelle (qui incluent l'évaluation des normes du GAFI et de l'UE, des tableaux de notation, des recommandations ciblées et des plans d'action) et 10 rapports de progrès.</p> <p>2 rapports publiés identifient les menaces LAB/CFT existantes et émergentes (typologies) avec des lignes directrices pour les praticiens et décideurs politiques.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b></p> <p>La mise en œuvre effective par les États Parties des nouvelles normes du CdE relatives à la LCB/CFT stipulées dans la Convention du Conseil de l'Europe sur le blanchiment, le dépistage, la saisie et la confiscation des produits du crime et contre le financement du terrorisme fait l'objet d'un suivi actif.</p>	<p>La Conférence des Parties (COP) à la Convention du Conseil de l'Europe sur le blanchiment, le dépistage, la saisie et la confiscation des produits du crime et contre le financement du terrorisme examine et adopte 2 rapports d'évaluation concernant 2 États Parties avant la fin de 2011.</p>

<p><b>Résultat attendu 3</b> Le droit international et l'action de lutte contre le terrorisme sont consolidés et la capacité des États membres à mettre en œuvre les normes internationales contre le terrorisme est renforcée.</p>		<p>Les bonnes pratiques/informations sont échangées et les profils nationaux contre le terrorisme sont mis à jour ou élaborés par le CODEXTER (2009 : 5 mises à jour et 1 nouveau profil ; 2008 : 8 mises à jour et 7 nouveaux profils). Suivi donné à au moins 2 lacunes en droit international et l'action contre le terrorisme telles qu'elles ont été identifiées dans le rapport pertinent du CODEXTER en 2010. Le Conseil de l'Europe participe à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale des Nations Unies contre le terrorisme par une contribution juridique pertinente à au moins 5 activités d'autres organisations universelles ou régionales (2009 : 19 contributions).</p>				
<p><b>Résultat attendu 4</b> La mise en œuvre effective de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) fait l'objet d'un suivi.</p>		<p>Le mécanisme de suivi est établi et son fonctionnement débute avant fin 2011.</p>				
<p><b>Résultat attendu 5</b> Les capacités des États recevant une aide pour combattre le crime organisé, le blanchiment d'argent, le terrorisme et son financement et la récupération des produits du crime sont renforcées conformément aux normes et recommandations du CdE.</p>		<p>Jusqu'à 60 formations et autres activités de coopération pour la lutte contre le blanchiment d'argent sont développées dans les pays bénéficiaires et le projet "Traduire les terroristes devant la justice" est lancé.</p>				
<p><b>Structures</b></p>		<p><b>Secrétariat</b></p>				
<p>Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) - 28 membres et Israël Conférence des Parties (COP) à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépiage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme Comité d'experts sur le Terrorisme (CODEXTER) Groupe des Parties à la Convention pour la prévention du terrorisme</p>		<p>9 postes (4A 5B)</p>				
<b>Ressources</b>	Budget Ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	2 246 300	867 800	1 378 500		2 406 300	4 652 600

## COMBATTRE LES MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

### SECURITE DE L'INTERNET ET CYBERCRIMINALITE

La cybercriminalité et la sécurité de l'Internet sont des défis mondiaux auxquels il convient d'apporter une réponse mondiale. Le Conseil de l'Europe est dépositaire de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, qui est à l'heure actuelle le seul traité international de portée contraignante dans ce domaine. Le programme vise à faire en sorte que la Convention soit ratifiée et mise en œuvre de la manière la plus large, afin qu'elle devienne une norme véritablement mondiale.



Le Comité pour la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) permet aux parties de faire le bilan sur la mise en œuvre de la Convention à la lumière des évolutions technologiques, politiques et juridiques et d'examiner l'opportunité de la compléter ou de la modifier. En outre, les projets de coopération en matière de consolidation des capacités promeuvent la Convention en Europe et dans le monde et aident les pays à mettre en œuvre ses dispositions. Ces projets promeuvent également des éléments de fonds liés à la sécurité de l'Internet dans les traités du Conseil de l'Europe relatifs à la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, à la prévention du terrorisme, à la protection des données, au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, à la xénophobie et au racisme par le biais de systèmes informatiques.

① [www.coe.int/cybercrime](http://www.coe.int/cybercrime)  
[www.coe.int/tcy](http://www.coe.int/tcy)

Résultats attendus				Indicateurs de performance		
<b>Résultat attendu 1</b> La mise en œuvre de la Convention sur la Cybercriminalité et son Protocole est promue à l'échelle mondiale.				La gestion financière, la supervision globale et le contrôle de la qualité de la mise en œuvre des projets sur la cybercriminalité sont assurés, pour organiser jusqu'à 100 séminaires de formation et autres activités menées dans le monde entier. La Conférence mondiale Octopus 2011 sur la coopération en matière de cybercriminalité a lieu. En conséquence, un nombre accru de pays utilise la Convention sur la cybercriminalité comme ligne directrice pour leurs réformes internes, demandent l'adhésion et deviennent parties à la Convention sur la cybercriminalité et à son Protocole.		
<b>Résultat attendu 2</b> Les normes du CdE dans le domaine de la cybercriminalité et de la sécurité sur Internet sont développées.				Le travail préparatoire est achevé pour que le T-CY/CDPC tranche sur l'opportunité de soumettre au CM de propositions pour davantage d'activités normatives afin d'accroître la sécurité sur Internet. Une proposition pour un Accord partiel élargi ou des modalités pour renforcer le rôle et le financement durable du T-CY et les activités pour lutter contre la cybercriminalité est disponible.		
<b>Structures</b>				<b>Secrétariat</b>		
Comité de la Convention Cybercriminalité (T-CY) Comité Européen pour les Problèmes Criminels (CDPC)				2,5 postes (1,5A 1B)		
Ressources	Budget Ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	454 600	219 800	234 800		1 249 300	1 703 900



**DEMOCRATIE**



# DEMOCRATIE

La démocratie est la troisième dimension clé des activités thématiques du Conseil de l'Europe avec les droits de l'homme et l'État de droit, ces trois dimensions étant étroitement liées.

Les travaux du Conseil de l'Europe sur la démocratie se fondent sur la prémisse de base selon laquelle une gouvernance démocratique saine et vivante est essentielle pour la protection effective des droits de l'homme et pour l'assurance que l'État de droit sera respecté. Le Conseil de l'Europe suit, en la matière, une démarche globale qui consiste à faire le lien entre les aspects politiques, sociaux et culturels d'un processus démocratique pour garantir la stabilité, la continuité et le développement durable.

Le Conseil de l'Europe, l'une des organisations démocratiques phare de notre continent, sert à la fois d'étalon de référence et de laboratoire pour la gouvernance démocratique. Avec le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe jouent un rôle indispensable en établissant l'ordre du jour des activités en matière de sécurité démocratique pour tous en Europe.

Il est reconnu que le Conseil de l'Europe est un *atelier grandeur nature* pour la démocratie et qu'il joue un rôle aussi indispensable qu'inégalé pour diriger l'Europe dans la bonne direction.

Les actions du Conseil de l'Europe visent pour l'essentiel à consolider les institutions démocratiques, à faciliter le pluralisme politique, à promouvoir le respect des droits de l'homme et de l'État de droit et à diffuser la culture démocratique dans les États membres.

Ces travaux recouvrent le fonctionnement des institutions démocratiques au niveau national, régional et local, avec la participation d'acteurs clés de la société tels que les organisations non-gouvernementales et les médias. Il comporte des programmes ciblés destinés à renforcer le dialogue, à instaurer la cohésion, à accroître la tolérance et à intensifier la participation.

Au titre de ce pilier, l'action du Conseil de l'Europe concerne quatre secteurs :

- Démocratie parlementaire
- Démocratie locale
- Promouvoir la gouvernance démocratique et la stabilité
- Construire une culture démocratique

Ressources (€)				
DEMOCRATIE	Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
	<b>45 545 400</b>	<b>33 425 200</b>	<b>10 730 400</b>	<b>89 701 000</b>
Démocratie parlementaire	15 482 600		563 900	16 046 500
Démocratie locale	8 710 300		1 232 800	9 943 100
Promouvoir la gouvernance démocratique et la stabilité	12 209 500	27 491 400	4 594 000	44 294 900
Construire une culture démocratique	9 143 000	5 933 800	4 339 700	19 416 500





## DÉMOCRATIE

### DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE

Les travaux du Conseil de l'Europe en vue de promouvoir la démocratie parlementaire visent un objectif principal : consolider les institutions démocratiques en favorisant le pluralisme politique, en promouvant le respect des droits de l'homme et de l'État de droit et en intensifiant les activités de suivi dans les États membres de l'Organisation.

L'Assemblée parlementaire est capitale pour la promotion de la démocratie parlementaire. Les membres qui siègent à l'Assemblée représentent 800 millions de citoyens. L'Assemblée donne l'impulsion politique aux actions du Conseil de l'Europe. Elle est un moteur de l'Organisation et suit la situation en s'efforçant d'aider les États à respecter leurs obligations. En outre, les textes adoptés par l'Assemblée - recommandations, résolutions et avis - servent de lignes directrices pour le Comité des Ministres, les gouvernements nationaux, les parlements et les partis politiques.

Le Conseil de l'Europe met à disposition des États membres et de la société civile un ensemble complet et cohérent d'instruments pour garantir que les institutions démocratiques interagissent dans le cadre de normes européennes communes et fassent participer tous les membres de la société afin de répondre de manière productive à leurs demandes et de prendre les responsabilités qui s'imposent pour rendre compte à la société. Le programme pour le soutien d'élections libres et équitables entend garantir la protection des droits de l'homme dans toute l'Europe sans lignes de clivage. Des élections libres et équitables, fondement même de la démocratie parlementaire, sont, avec le respect des engagements, le socle sur lequel repose l'adhésion des États au Conseil de l'Europe.

Ressources (€)					
DEMOCRATIE PARLEMENTAIRE		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		15 482 600		563 900	16 046 500
	Assemblée parlementaire	14 817 300		148 000	14 965 300
	Élections et mise en œuvre des engagements des États	665 300		415 900	1 081 200

## DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE

### ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

L'Assemblée parlementaire est l'organe délibérant du Conseil de l'Europe. Son rôle et ses fonctions sont définis au Chapitre V du Statut du Conseil. Elle donne une impulsion politique aux actions de l'Organisation. Elle débat et formule des recommandations sur toute question relevant du but et de la portée des activités du Conseil de l'Europe.

Les actions de l'Assemblée visent à renforcer les institutions démocratiques, à faciliter le pluralisme politique, à promouvoir le respect des droits de l'homme et de l'État de droit et à intensifier les activités de suivi dans les États membres. L'Assemblée donne également son avis sur les demandes d'adhésion au Conseil de l'Europe et est consultée sur les projets de conventions et autres instruments juridiques du Conseil de l'Europe. Afin que l'Assemblée puisse fonctionner convenablement et s'acquitter de son mandat politique, le Secrétariat de l'Assemblée prête son concours, entre autres, à ses organes (Président, Bureau, Comité des Présidents, Commission permanente, commissions et sous-commissions).

① [www.assembly.coe.int](http://www.assembly.coe.int)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les parties de session plénière sont organisées et tenues efficacement et répondent aux attentes des parlementaires.</p>	<p>Au minimum 50% des orateurs inscrits ont eu la parole (65% en 2009 ; 66,7% en 2008). Les textes adoptés sont transmis aux organes concernés dans les délais impartis (40 recommandations, 60 résolutions et 5 avis adoptés en 2009 ; 32 recommandations, 46 résolutions et 4 avis adoptés en 2008).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les réunions, séminaires et conférences des commissions se déroulent conformément aux décisions des membres.</p>	<p>Les réunions des commissions sont planifiées (83 réunions en 2009). Les ordres du jour, documents et rapports sont disponibles à temps (78 rapports débattus en 2009 ; 83 rapports débattus en 2008).</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> La coopération interparlementaire, l'observation d'élections et l'assistance aux parlements nationaux est gérée en fonction de l'actualité politique.</p>	<p>Les activités de coopération sont organisées conformément aux demandes et besoins exprimés (avec au minimum 2 visites d'étude et 3 tables rondes dans le cadre du PJ Démocratie en Moldova et 2 séminaires dans le cadre du programme d'assistance). Les missions d'observation des élections sont organisées conformément aux décisions du Bureau de l'Assemblée.</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> La visibilité de l'Assemblée est améliorée dans les différents États membres.</p>	<p>L'activité de l'Assemblée est reflétée dans les médias avec au moins 10 000 articles dans la presse mondiale (2009 : 9 253 articles) ; augmentation de 5% de l'audience externe du site Web de l'AP (2009 : 1 941 575 pages consultés ; 2008 : 2 085 911)</p>

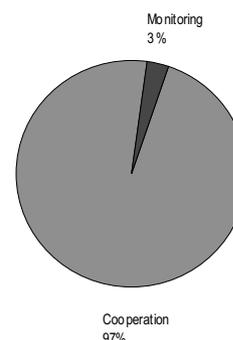
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
	Le Bureau de l'Assemblée est l'organe qui assure la coordination des activités de l'Assemblée et des commissions	88 postes (1HC 45A 41B 1C) et 6 fonctions (4A 2B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	14 817 300	9 649 000	5 168 300		148 000	14 965 300

## DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE

### ÉLECTIONS ET MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DES ÉTATS

Ce programme vise à soutenir des élections libres et équitables par le biais d'initiatives multidisciplinaires couvrant tous les domaines du cadre juridique électoral, de sa mise en œuvre, de la consolidation des capacités de l'administration électorale, du rôle des médias dans les campagnes électorales, de la participation de la société civile, de la participation des électeurs à la fois sous l'angle quantitatif et qualitatif et du passage en revue de la mise en œuvre des engagements des États, en vertu des décisions applicables du Comité des Ministres.

La démocratie parlementaire repose sur des élections libres et équitables qui, avec le respect des engagements par les États membres, constituent le socle sur lequel est ancrée l'adhésion des États au Conseil de l'Europe. Les élections sont une occasion privilégiée d'exprimer la souveraineté du peuple, et c'est pourquoi il est essentiel qu'elles soient organisées conformément à des normes qui garantissent la participation la plus large et la plus éclairée possible des électeurs et des candidats.



Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> Le respect des engagements et obligations des États membres est examiné.		Jusqu'à 5 visites sur le terrain sont organisées dans les États membres et les rapports respectifs sont présentés au Comité des Ministres. (2008 : 5 visites, 2009 : 4 visites).				
<b>Résultat attendu 2</b> Une aide est fournie pour mettre la législation électorale en conformité avec les normes du CdE, pour assurer une couverture médiatique équilibrée des campagnes électorales et renforcer la participation des électeurs.		Une expertise est fournie pour la rédaction et l'amendement de la législation électorale et sa mise en œuvre. Des journalistes et des rédacteurs en chef de différents types de médias (TV, presse écrite, Internet) sont formés à la déontologie et aux standards professionnels. Leur couverture des campagnes électorales est observée. Les femmes ainsi que les électeurs qui votent pour la première fois participent à des réunions de sensibilisation sur l'importance du vote dans un système démocratique.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Commission européenne pour la démocratie par le droit		3,5 postes (1,5A 2B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	665 300	342 600	322 700		415 900	1 081 200



## DÉMOCRATIE

### DÉMOCRATIE LOCALE

Pour être effective et pérenne, la démocratie doit nécessairement s'ancrer dans les collectivités locales, fondement de tout système démocratique et condition *sine qua non* de la stabilité démocratique. La Charte européenne de l'autonomie locale a été adoptée en 1985 pour donner une base juridique internationale à la gouvernance locale. Elle expose les principes fondamentaux de la gouvernance locale et les normes communes pour protéger et développer les droits des communautés locales et de leurs pouvoirs locaux.

Le Conseil de l'Europe offre un cadre qui permet aux citoyens de participer davantage et de se montrer plus innovants au niveau local et régional, grâce aux travaux du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Ce dernier supervise la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale et les progrès en matière de démocratie locale et régionale.

Face aux nouveaux défis que pose la demande de transparence, de réactivité, de responsabilisation, d'efficacité et d'efficacités en matière de fourniture de services publics, de nouvelles relations institutionnelles se mettent en place entre les administrations publiques au niveau local, régional et central. Dans ce domaine, le Conseil de l'Europe entend promouvoir la bonne gouvernance au niveau local dans les États membres, les pouvoirs locaux et régionaux étant pour leur part encouragés à monter des partenariats et à développer la coopération avec leurs homologues transfrontaliers, à moderniser leurs méthodes de travail, à respecter des normes de comportement éthique, à s'engager dans un dialogue permanent avec administrés et à promouvoir la participation citoyenne à la vie publique locale.

Ressources (€)					
DEMOCRATIE LOCALE		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
			8 710 300		1 232 800
	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 311 900			6 311 900
	Gouvernance locale	2 398 400		1 232 800	3 631 200

## DÉMOCRATIE LOCALE

### CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX

Le Congrès est l'assemblée composée de 318 personnalités politiques élus de la sphère locale et régionale. Le rôle et les fonctions de cet organe politique consultatif sont définis dans la Résolution statutaire CM/Res(2007)6. Conformément aux priorités du Conseil de l'Europe, le Congrès vise à garantir et faire progresser la démocratie locale et régionale et la coopération en Europe.

Le Congrès est le gardien de la démocratie locale et régionale en Europe, partenaire des Gouvernements et point de référence pour la démocratie territoriale, qu'il promeut en assurant notamment le suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale et par le biais du dialogue politique avec le Comité des Ministres et avec les autorités locales, régionales et nationales des États membres, ainsi qu'avec des associations nationales et européennes de pouvoirs locaux et régionaux. Il procède également à l'observation d'élections, et mène des travaux thématiques qui aboutissent à l'adoption de résolutions et recommandations à l'attention du Comité des Ministres. Enfin, le Congrès facilite la coopération et l'échange d'expérience entre ses membres et leurs communautés territoriales dans les domaines de la gouvernance, de la démocratie ou encore de la coopération entre régions, pour ne citer qu'eux.

En octobre 2010 le Congrès a entrepris sa réforme et défini ses priorités ainsi que la rationalisation de ses procédures et méthodes de travail. Dans ce contexte le nouveau Bureau réexaminera les Résultats attendus et les Indicateurs de performance afin de distinguer entre objectifs de court terme poursuivis par le Secrétariat, à mesurer par des indicateurs de performance annuels, et objectifs de moyen et long terme du Congrès, dont l'impact politique doit être évalué sur plusieurs années. Des indicateurs de plus haute qualité seront définis sur la base de l'expérience acquise en 2011.

① [www.coe.int/congress](http://www.coe.int/congress)

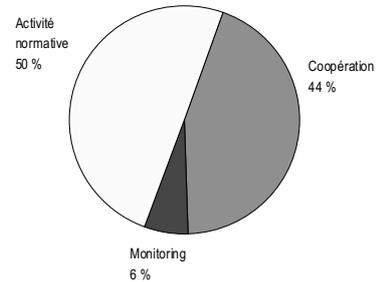
Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les sessions du Congrès et les réunions statutaires sont organisées efficacement de manière à répondre aux demandes du Bureau et aux besoins des élus.</p>	<p>Le taux moyen de participation aux sessions s'est maintenu ou amélioré (2009 : 70%). Le portail Internet du Congrès présente les informations d'intérêt pour les membres, les autorités locales et régionales et le public. Les documents de travail sont mis à disposition sur le site web restreint dans les délais prévus pour chaque document.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Des recommandations, résolutions, avis etc. relatifs au monitoring de la Charte et travaux thématiques sont adoptés par le Congrès.</p>	<p>Au moins 24 rapports sont finalisés avec l'adoption par le Congrès de recommandations et résolutions y afférentes avant le 31/12/2011 (2009 : 19 rapports). Au moins 12 visites de monitoring ont lieu au cours de l'année et les rapports relatifs sont diffusés.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> La coopération avec des partenaires inter- et intra-institutionnels (associations nationales et européennes) est renforcée.</p>	<p>Échanges et coopération accrus avec le CM et les comités intergouvernementaux, notamment le CDLR, ainsi qu'avec la l'APCE, le Commissaire aux droits de l'Homme et la Commission de Venise. En particulier le budget, le travail et les priorités du Congrès sont discutés au sein du CM et/ou aux Groupes de Travail concernés au moins deux fois par an. Au moins une réunion avec le Président et le Secrétaire Général du Comité des Régions et deux réunions du Groupe de contact Congrès/Comité des Régions sont tenues. Au moins une conférence conjointe avec des partenaires extérieurs et des réunions avec des associations nationales et européennes des pouvoirs locaux/ régionaux sont organisées.</p>

<p><b>Résultat attendu 4</b> L'observation des élections locales/régionales contribue à améliorer la transparence des processus électoraux et de la démocratie locale dans les pays concernés.</p>				<p>Des invitations à observer les élections locales et régionales, envoyées par les états membres sont acceptées. Les interlocuteurs rencontrés lors des missions (ministres, hauts fonctionnaires, élus locaux, représentants de média) doivent être des acteurs politiques clés. Coopération étroite avec d'autres organes d'observation (comme OSCE-ODIHR). Des recommandations ciblées sont rédigées/adoptées à la suite de chaque observation. Un suivi et des programmes de coopération sont développés et mis en œuvre.</p>		
<b>Structures</b>				<b>Secretariat</b>		
<p>Le Congrès (318 membres titulaires et 318 membres suppléants, tous élus) se réunit 2 fois par an en session plénière. Il est composé de deux chambres : la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions Son organe exécutif est le Bureau. Entre les deux sessions la Commission permanente agit au nom du Congrès. Le Congrès est doté de commissions statutaires</p>				41 postes (16A 25B) et 4 fonctions (B)		
<b>Resources</b>	Ordinary budget	Staff	Non-Staff	Other budgets	EU	<b>TOTAL</b>
2011	6 311 900	3 735 900	2 576 000			6 311 900

## DÉMOCRATIE LOCALE

### GOVERNANCE LOCALE

Le programme propose des activités multilatérales et spécifiques par pays en vue d'atteindre un objectif commun : instaurer une bonne gouvernance locale et régionale pour tous en Europe. Il vise à permettre aux États membres de mettre en commun leurs expériences, identifier les bonnes pratiques, élaborer des normes et des outils par le biais de la coopération intergouvernementale. Il propose aussi des programmes et outils pour consolider les capacités des pouvoirs locaux et régionaux, une Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local ainsi que des conseils juridiques et politiques pour leurs processus de réforme.



Le programme entend donner aux États membres les moyens d'atteindre le but commun qui avait été fixé à l'occasion des Conférences ministérielles de Budapest et d'Utrecht, à savoir instaurer une bonne gouvernance locale et régionale pour tous. Pour cela, chaque État membre doit se doter d'un système d'administration locale et (si ce niveau existe) de gouvernement régional s'inscrivant dans un cadre qui respecte les principes de l'autonomie et de la démocratie. Les collectivités locales et régionales devraient, à titre individuel, jouir du droit à l'autonomie locale/régionale et instaurer une bonne gouvernance démocratique pour tous (Conférence ministérielle d'Utrecht, 2009). Le Conseil de l'Europe est à l'heure actuelle la seule institution européenne à offrir une tribune pour la démocratie locale et régionale et à en élaborer les normes.

① [www.coe.int/t/dgap/localdemocracy](http://www.coe.int/t/dgap/localdemocracy)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Une aide est apportée aux collectivités locales pour améliorer leur capacité à fournir une bonne gouvernance à travers la mise en œuvre de programmes opérationnels.</p>	<p>Au moins 15 programmes de renforcement des capacités sont mis en œuvre dans au moins 10 pays. Un nouvel outil sur la gestion des Ressources Humaines est publié. Le Centre est représenté dans au moins 5 activités pour la mise en œuvre de la Stratégie sur l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> La législation nationale sur la démocratie locale et régionale et la participation citoyenne respectent les standards du CdE.</p>	<p>Des conseils juridiques et politiques sont fournis à au moins 5 États membres/entités. Des « évaluations par les pairs » sont organisées dans au moins 2 États membres. L'outil sur la coopération inter-municipale est diffusé et son utilisation promue dans au moins 5 pays en coopération avec l'OSCE et PNUD.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les autorités locales et centrales développent des actions afin d'améliorer la qualité de la gouvernance locale.</p>	<p>Les autorités centrales (régionales) et/ou les collectivités locales sont impliqués dans la Stratégie dans au moins 5 pays. Des plateformes nationales sont créées dans au moins 5 États/régions. Des labels de l'innovation et de la bonne gouvernance sont décernés à des municipalités dans au moins 4 États membres.</p>

<b>Résultat attendu 4</b> La coopération entre les États membres visant à garantir une bonne gouvernance démocratique au niveau local et régional est accrue.		Un agenda commun du Conseil de l'Europe pour la démocratie locale et régionale est approuvé par la Conférence Ministérielle et le Congrès (à Kiev). Un partenariat avec le Comité des Ministres est établi. 3 rapports thématiques (cadre de référence sur les caractéristiques des structures locales et régionales des États membres, analyse de la faible participation démocratique de certains groupes dans la société, impact démographique/mouvements migratoires) et un projet de recommandation sur la bonne gouvernance au niveau local sont élaborés ou adoptés.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Conférence des Ministres responsables des collectivités locales et régionales (MCL) Comité Européen sur la Démocratie Locale et Régionale (CDLR) Comité consultatif du Centre d'Expertise sur la Réforme de l'Administration Locale Plateforme d'acteurs de la Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local		15,5 postes (7A 8,5B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	2 398 400	1 524 700	873 700		1 232 800	3 631 200





## DÉMOCRATIE

### PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET LA STABILITÉ

La promotion de la gouvernance démocratique et de la stabilité est au cœur de la mission du Conseil de l'Europe. L'Organisation sert de plate-forme de coopération sur des questions affectant directement le niveau de gouvernance démocratique et de stabilité dans ses États membres.

Le programme sur les situations d'après-conflit vise à soutenir la stabilité démocratique en situations d'après-conflit ou de conflit gelé, grâce à des activités destinées à consolider le respect des droits de l'homme et de l'État de droit.

Le réseau des Écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe et leur Université d'été de la Démocratie (qui se tient chaque année) sont d'importants outils de promotion d'une gouvernance démocratique durable. Les Écoles sont essentielles pour les mesures de confiance et pour une meilleure compréhension entre et dans des sociétés qui sont confrontés à des défis et conflits de toutes sortes.

Pour sa part, le Forum pour l'avenir de la démocratie est le processus visant à établir l'agenda du Conseil de l'Europe en matière de Démocratie.

Quant au programme sur la bonne gouvernance de l'internet et des médias, il entend préserver, développer et revitaliser la démocratie, notamment en garantissant la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et de l'Internet et en promouvant une participation démocratique informée.

La coopération avec la société civile et le soutien à cette dernière est une tâche importante du Conseil de l'Europe qui, grâce à la Conférence des OING, permet aux ONG internationales de s'impliquer davantage dans les activités de l'Organisation, ce qui, in fine, contribue à la promotion d'une société civile responsable et active dans les États membres.

Promouvoir une société socialement cohésive et durable par le biais du Plan d'action pour la cohésion sociale et de la Charte pour des responsabilités sociales partagées permet au Conseil de l'Europe de mettre en œuvre une approche sans équivalent axée sur des responsabilités sociales partagées, ce qui en définitive aide les citoyens et les décideurs politiques de ses États membres à contribuer à la stabilité des sociétés.

Un autre objectif important du Conseil de l'Europe concerne le développement de normes, politiques et pratiques grâce à la mise en œuvre des recommandations du Livre blanc sur le dialogue interculturel. Les travaux dans ce domaine visent à appliquer des stratégies pour le dialogue interculturel avec des autorités locales et nationales, des services de la ville, la société civile et les médias.

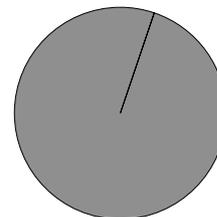
Le programme sur la protection et la promotion de la diversité naturelle et culturelle promeut la gouvernance démocratique, la diversité culturelle et la stabilité par le biais de la culture, du patrimoine et du paysage.

Ressources (€)				
PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET LA STABILITÉ	Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		<b>12 209 500</b>	<b>27 491 400</b>	<b>4 594 000</b>
Aborder les situations post-confliktuelles	537 100		279 400	816 500
Bonne gouvernance, Internet et média	1 778 200		265 400	2 043 600
Société civile - ONG	1 906 600		64 000	1 970 600
Promouvoir une société socialement cohésive et durable – Sec. Banque Dév. CdE	1 269 000	1 318 100	665 200	3 252 300
Dialogue interculturel – Centre Nord-Sud dialogue	2 869 600	1 468 500	977 500	5 315 600
Protection de la diversité naturelle : Accord EUR-OPA risques majeurs	586 300	1 331 500	458 500	2 376 300
Protection de la diversité culturelle, du patrimoine et du paysage : Eurimages et Observatoire Européen de l'Audiovisuel	3 262 700	23 373 300	1 884 000	28 520 000

## PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET LA STABILITE

### ABORDER LES SITUATIONS POST-CONFLICTUELLES

Ce programme vise à soutenir la stabilité démocratique dans des situations d'après-conflit et de conflits gelés, qui constituent une menace pour la stabilité démocratique, notamment grâce à des activités servant à renforcer le respect des droits de l'homme et du principe de l'État de droit, ainsi qu'à instaurer la confiance, à la fois entre les autorités et la population et entre divers groupes de populations. Les organisations de la société civile et les Écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe sont des partenaires efficaces pour la mise en œuvre de ces programmes.



Coopération  
100%

Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> Les normes du CdE sur l'État de droit, les droits de l'homme et la démocratie sont promues et la stabilité démocratique est renforcée dans les zones de tension, notamment par la mise en œuvre des mesures de confiance.		Jusqu'à 9 séminaires pour les décideurs régionaux/locaux, agents de l'ordre, fonctionnaires et ONG sont organisés en République tchétchène pour promouvoir l'application des normes du Conseil de l'Europe dans le processus décisionnel. Les mesures de confiance dans au moins un domaine identifié (tels que l'éducation, les médias, la société civile) sont mises en œuvre dans les domaines prioritaires, notamment dans la région de Transnistrie de la République de Moldova et au Kosovo. <sup>20</sup>				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
		2 postes (1 A, 1 B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	537 100	196 100	341 000		279 400	816 500

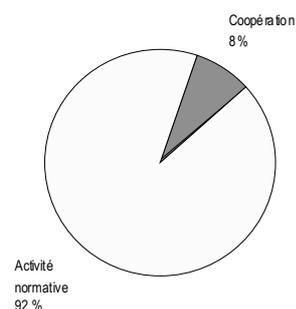
<sup>20</sup> Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

## PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET LA STABILITE

### BONNE GOUVERNANCE, INTERNET ET MEDIA

Ce programme entend promouvoir des institutions et procédures démocratiques qui fonctionnent bien ainsi que la liberté d'expression et d'information, condition préalable à la véritable démocratie telle qu'elle est consacrée dans la Convention européenne des droits de l'homme.

Pour ce qui est de la bonne gouvernance, le Conseil de l'Europe propose des tribunes de discussion et des groupes de réflexion sur le fonctionnement de la démocratie, le rôle et la performance des intervenants clés et sur un environnement et des outils propices à la démocratie. Il s'agit de préserver, de développer et de revitaliser la démocratie en explorant et en modelant l'avenir pour un meilleur fonctionnement de la démocratie dans tous les aspects de l'intérêt public, y compris par la participation citoyenne, ainsi qu'en garantissant la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et de l'Internet, en proposant une diversité de contenus pour promouvoir la participation démocratique informée au moyen d'activités normatives, d'activités proactives et de sensibilisation et d'activités d'observation.



En matière de liberté d'expression et d'information, les médias et l'Internet sont des plates-formes incontournables de dialogue et de participation citoyenne dont la protection et la promotion ne sauraient être limitées par les frontières. C'est précisément pour cela que l'Internet doit être ouvert, universel et sûr. Le Conseil de l'Europe contribue à ces objectifs par une vision globale des droits de l'homme servant de plate-forme pour élaborer une perspective commune concernant l'avenir de la démocratie.

① [www.coe.int/media](http://www.coe.int/media)

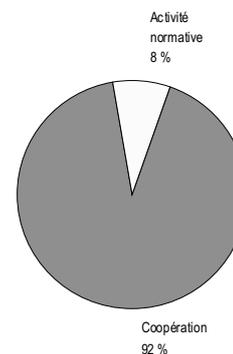
Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> De nouveaux instruments normatifs permettant de promouvoir des médias libres, indépendants et divers ainsi qu'un internet ouvert, universel et sûr sont adoptés.</p>	<p>Une convention sur les ressources critiques de l'Internet et 2 recommandations sur une nouvelle conception des médias et sur la gouvernance des médias du service public sont adoptées par le CM.</p> <p>Les projets de 2 conventions (sur le flux transfrontalier d'Internet et sur les droits voisins des organismes de radiodiffusion) et 2 autres instruments normatifs dans le domaine de l'Internet (Droits de l'homme et moteurs de recherche et droits de l'homme et réseaux sociaux) sont examinés par le CDMC.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les valeurs fondamentales du CdE sont promues grâce à Internet et à la société de l'information, y compris par des produits transversaux.</p>	<p>Les conclusions d'EuroDIG (dialogue européen sur la gouvernance d'Internet) compatibles avec les normes du CdE sont soumises au FGI (Forum sur la gouvernance de l'Internet) et transmises à d'autres enceintes.</p> <p>Le CdE contribue à préparer les ordres du jour du FGI et organise 5 ateliers dans le cadre du FGI.</p> <p>Des lignes directrices sont adoptées pour une labellisation cohérente et des environnements Internet sûrs pour les enfants ; un instrument normatif sur les droits créatifs sur Internet est rédigé ; un jeu en ligne sur les droits de l'homme est créé.</p>

Structures		Secrétariat				
Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communication (CDMC) Comité d'experts sur les nouveaux médias (MC-NM) Groupe consultatif ad hoc sur la gouvernance des médias du service public (MC-S-PG) Groupe consultatif ad hoc sur l'Internet transfrontalier (MC-S-CI) Groupe consultatif ad hoc sur la protection des droits voisins des organismes de radiodiffusion (MC-S-NR)		12 postes (6,5 A 5,5 B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 778 200	1 150 000	628 200		265 400	2 043 600

## PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET LA STABILITE

### SOCIETE CIVILE – ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

Dans l'esprit de l'élaboration d'un nouveau concept du Conseil de l'Europe pour 2011 concernant l'engagement au côté de la société civile, ce programme vise à instaurer une participation active et transsectorielle d'organisations nationales et internationales non-gouvernementales aux politiques et programmes de travail du Conseil de l'Europe (y compris par le biais de sa Conférence des OING). Ceci contribuera au renforcement de la stabilité démocratique de la gouvernance en Europe en créant un environnement favorable aux ONG dans les États membres, par la promotion d'une société civile responsable et active et par l'intensification de la participation des ONG au processus de prise de décisions.



Au titre de ce programme, le Conseil de l'Europe contribue en outre à préserver, développer et revitaliser la démocratie, d'une part en réunissant experts et décideurs au sein d'un processus de partenariats pluriels grâce au Forum pour l'avenir de la démocratie, dans le cadre duquel sont élaborées et largement débattues sous tous leurs angles les idées innovantes et les courants de pensée concernant la gouvernance démocratique, d'autre part en donnant aux futurs dirigeants du public ou du privé les moyens de renforcer encore la démocratie dans leurs actes.

Les Écoles d'études politiques sont des initiatives de la société civile qui diffusent des valeurs démocratiques à tous les niveaux de la société. Leur rassemblement annuel – l'Université d'été de la démocratie – offre une opportunité unique d'échanges fructueux entre plusieurs centaines de futurs dirigeants de la société.

- ① [www.coe.int/t/NGO](http://www.coe.int/t/NGO)
- [www.coe.int/democratie](http://www.coe.int/democratie)
- [www.coe.int/schools-politics](http://www.coe.int/schools-politics)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Le Forum pour l'avenir de la démocratie (FAD), dans sa nouvelle forme, sert de principale plate-forme et de levier pour les activités du CdE concernant la démocratie.</p>	<p>La réforme du Forum est en cours. La feuille de route préparée par le Forum 2010 est soumise au CM en avril 2011. 2 éléments spécifiques de la feuille de route au moins sont davantage développés.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> L'expérience et les bonnes pratiques de démocratisation sont échangées et les valeurs du CdE promues grâce au réseau des Écoles d'études politiques.</p>	<p>L'Université d'été rassemble 650 dirigeants du réseau des Écoles d'études politiques. Jusqu'à 30 jeunes dirigeants des domaines politique, économique, social et culturel des pays cible se forment lors de la 6<sup>e</sup> Université d'été.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> La participation de la société civile au processus de décision et aux activités du CdE est renforcée.</p>	<p>La Conférence des OING contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe grâce à sa participation aux travaux des comités intergouvernementaux (violence faite aux femmes, éducation à la citoyenneté démocratique). En tant que de besoin, la Conférence des OING formule des avis à la demande du Comité des Ministres ou autres organes de l'Organisation. Des propositions concrètes contenues dans la Res. 1589 de l'Assemblée parlementaire sur la coopération avec la Conférence des OING sont appliquées.</p>

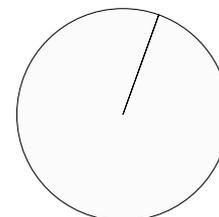
<b>Résultat attendu 4</b> L'émergence d'un environnement propice à la participation des ONG dans les États membres est favorisée.		Le Code de bonne pratique pour la participation de la société civile au processus de décision sert de ligne directrice entre les autorités et les ONG dans au moins 3 États membres. Il est traduit et diffusé dans 3 nouvelles langues. Les recommandations pour l'amélioration du cadre juridique relatif au statut et sa mise en vigueur par les ONG sont adoptées. Le partage des bonnes pratiques est organisé au niveau du terrain, par le biais d'au moins 3 séminaires organisés en Fédération de Russie sur les interactions entre les pouvoirs publics et la société civile.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité directeur du Forum pour l'avenir de la démocratie Conférence des OING Comité permanent Bureau Comités thématiques et groupes transversaux Conseil expert sur les droits des ONG		9,5 postes (3,5A 6B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	1 906 600	850 200	1 056 400		64 000	1 970 600

## PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET LA STABILITE

### PROMOUVOIR UNE SOCIETE SOCIALEMENT COHESIVE ET DURABLE – SECRETARIAT DE LA BANQUE DU DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le programme vise à renforcer dans les États membres la cohésion sociale dans la durée afin de les aider à affronter avec succès les profondes mutations de la société, notamment en période d'austérité dans les services publics. Ses activités aideront les États membres à intensifier la participation de la société civile et d'autres parties prenantes aux décisions politiques et à élaborer des réponses appropriées à l'aggravation du chômage, en particulier chez les jeunes et les quinquagénaires.

En période de contraintes budgétaires et de réduction des dépenses publiques, les États membres vont apprécier de nouvelles approches et de nouveaux outils politiques grâce auxquels la base de la responsabilité en matière de cohésion sociale est élargie et s'inscrit davantage dans le long terme. C'est ce que font le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale et la Charte pour des responsabilités sociales partagées grâce à ce concept innovant de responsabilités sociales partagées qui aideront les citoyens et décideurs politiques à reprendre ou garder confiance en l'avenir et contribueront donc à la stabilité des sociétés.



Activité  
normative  
100 %

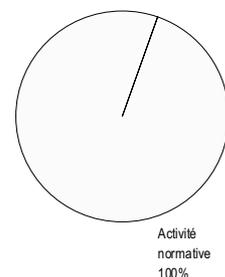
La Banque de développement du Conseil de l'Europe est également un instrument majeur de coopération pour promouvoir la cohésion sociale et la stabilité des sociétés européennes (voir cadre logique distinct).

- ① [www.coe.int/socialcohesion](http://www.coe.int/socialcohesion)  
[www.coebank.org](http://www.coebank.org)

	<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
	2011	1 269 000	772 700	496 300	1 318 100	665 200	3 252 300

## PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET LA STABILITE

...PROMOUVOIR UNE SOCIETE SOCIALEMENT COHESIVE ET DURABLE – SECRETARIAT DE LA BANQUE DU DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE.



Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> La Charte Européenne sur les responsabilités sociales et partagées est adoptée par le CM et promue auprès des États membres.		La Charte est présentée et révisée lors d'une conférence en février 2011 et adoptée ensuite par le CDCS et le CM. Un plan pour promouvoir la Charte est élaboré en coopération avec l'Assemblée parlementaire, le Congrès, les ONG.				
<b>Résultat attendu 2</b> Soutien aux États membres pour la mise en œuvre du Plan d'action pour la cohésion sociale du CdE.		Une assistance technique est fournie dans au moins 4 États membres. Organisation de 8 séminaires sur la mobilisation citoyenne, la création d'indicateurs de bien-être et le choix des priorités pour le plan d'action.				
<b>Résultat attendu 3</b> Une typologie de mesures pour la création d'emploi et de lignes directrices est mise à disposition des États membres en vue d'augmenter le taux d'emploi notamment parmi les jeunes et les personnes de plus de 50 ans.		Une typologie de mesures pour la création d'emploi et des lignes directrices sont finalisées.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité Européen de la Cohésion Sociale (CDCS)		7 postes (4,5A 2,5B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 269 000	772 700	496 300		665 200	1 934 200

## PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET LA STABILITE

...PROMOUVOIR UNE SOCIETE SOCIALEMENT COHESIVE ET DURABLE – SECRETARIAT DE LA BANQUE DU

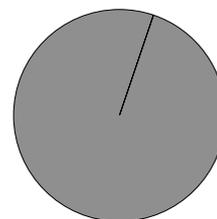
### DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Accord partiel

Créé en 1956

40 membres

La CEB (Banque de développement du Conseil de l'Europe), constituée sous la forme d'un Accord partiel, est une banque de développement multilatérale à vocation sociale. A l'origine, elle avait été constituée pour trouver des solutions aux problèmes des réfugiés ; depuis, son champ d'action s'est progressivement étendu à d'autres secteurs qui contribuent directement à renforcer la cohésion sociale, l'éducation et la formation professionnelle en Europe. Le Troisième Sommet du Conseil de l'Europe a invité la CEB à élargir encore son mandat pour faciliter la consolidation de la démocratie, la promotion de l'État de droit et le respect des droits de l'homme.



Coopération  
100 %

La CEB est un instrument majeur de la politique de solidarité en Europe ; elle aide ses États membres à parvenir à une croissance durable et équitable. Pour cela, elle participe au financement de projets sociaux, intervient en cas de situations d'urgence et contribue par là-même à améliorer les conditions de vie des groupes de population les plus défavorisés.

La CEB contribue à la réalisation de projets d'investissement ayant une dimension sociale en intervenant dans trois lignes d'action sectorielles :

- le renforcement de l'intégration sociale
- la gestion de l'environnement
- le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

Le Secrétariat de l'Accord partiel, basé à Strasbourg, rédige des avis de recevabilité concernant les projets soumis à la CEB - ces avis sont présentés au Secrétaire Général (SG) pour signature - et prépare un rapport annuel sur les retombées sociales/politiques des projets achevés. Il assure aussi des services de secrétariat pour les organes collégiaux de la CEB et entretient les liens entre la CEB et d'autres organes du Conseil de l'Europe.

40 membres : Albanie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Saint-Siège, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « ex-République yougoslave de Macédoine » et Turquie.

① [www.coebank.org](http://www.coebank.org)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les avis de recevabilité des projets soumis au SG et le rapport annuel sur leurs effets sociaux sont préparés et transmis aux organes de la CEB.</p>	<p>Tous les avis de recevabilité des projets sont transmis au SG, signés par ce dernier et transmis aux organes compétents de la CEB pour décision 2 semaines avant chaque réunion.</p> <p>Le rapport annuel sur les projets achevés est préparé et transmis aux organes compétents de la CEB pour examen 2 semaines avant la réunion pertinente.</p>

<b>Résultat attendu 2</b> Le bon fonctionnement des réunions des organes collégiaux de la CEB est assuré conformément au Statut et aux Règlements intérieurs pertinents.		12 réunions statutaires sont prévues en 2011 (3 pour le Conseil de direction, 6 pour le Conseil d'administration, 2 pour le Comité de surveillance et 1 Réunion commune) ainsi que 2 réunions de groupes de travail et/ou séminaires conjoints (si nécessaire). Tous les documents sont préparés et transmis (y compris ceux préparés par les Services de la CEB) 2 semaines avant la réunion pertinente.				
<b>Résultat attendu 3</b> L'activité de la CEB est promue auprès des comités et autres instances du CdE et auprès des États membres du CdE n'ayant pas encore adhéré à l'Accord partiel.		Participation à toutes les réunions des 6 comités du CdE qui intègrent la CEB dans leur mandat comme participante ainsi qu'à toutes les conférences ministérielles auxquelles la CEB est invitée. Contacts avec les États membres du CdE n'ayant pas encore adhéré à l'Accord partiel.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Conseil de direction Conseil d'administration Comité de surveillance		8 postes (5A 3B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	<b>TOTAL</b>
2011		1 318 100	990 600	327 500		1 318 100

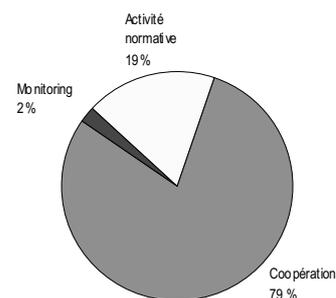
Tableau 22 - Budget du Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) pour 2011

	Budget 2011
<b>Dépenses</b>	<b>1 318 100</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 318 100</b>
Contribution des États membres	1 285 100
Dotation de la Banque de développement	33 000
Recettes diverses	

## PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET LA STABILITE

### DIALOGUE INTERCULTUREL – CENTRE NORD-SUD DIALOGUE

À la suite de la publication du « Livre blanc sur le dialogue interculturel » du Conseil de l'Europe, le développement de normes, politiques et pratiques en matière de dialogue interculturel est devenu l'un des objectifs clés de l'Organisation. Le programme met en œuvre les recommandations du Livre blanc en matière de gestion démocratique de la diversité culturelle, de promotion de la participation démocratique et de la citoyenneté, d'enseignement et d'apprentissage des compétences interculturelles, de création d'espaces pour le dialogue interculturel, avec sa dimension religieuse, ainsi que pour ce qui est du rôle du dialogue interculturel dans les relations internationales.



Ce programme transversal réunit, sous l'égide du Coordinateur pour le dialogue interculturel, des projets élaborés et mis en œuvre dans différents domaines de politiques tels que l'éducation, la politique culturelle et la jeunesse. Il vise à appliquer des stratégies pour le dialogue interculturel avec des collectivités nationales et locales, des services de la ville et la société civile et les médias ; il se concentre sur le développement des compétences, les capacités de formation, la facilitation de la gouvernance participative, la médiation interculturelle et l'élaboration de politiques. Le programme entend produire un impact à long terme, puisqu'il donne un suivi aux recommandations du Livre blanc auprès d'une large base d'intervenants composée de nombreux partenaires et institutions au niveau local, national et international.

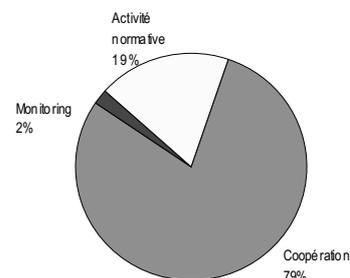
Le Centre Nord-Sud (CNS) joue un rôle important pour promouvoir ces politiques au niveau mondial et dans les régions voisines (voir cadre logique (logframe) distinct).

① [www.coe.int/dialogue](http://www.coe.int/dialogue)

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	2 869 600	1 604 300	1 265 300	1 468 500	977 500	5 315 600

PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET LA STABILITE

...DIALOGUE INTERCULTUREL – CENTRE NORD-SUD DIALOGUE



Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Un soutien est apporté aux nouvelles villes « Cités interculturelles » en vue d'adapter leurs approches d'intégration aux principes et normes du CdE.</p>	<p>Des visites d'experts et des discussions politiques ont lieu dans au moins 5 nouvelles villes afin de les encourager à développer des stratégies interculturelles.</p> <p>Du travail en réseau et des négociations ont lieu pour la mise en place d'au moins 2 réseaux nationaux de cités interculturelles. Des partenariats avec au moins 5 organisations ou réseaux de villes sont établis.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Des outils de formation et des normes politiques sont fournis aux responsables de jeunesse et aux organisations de jeunesse non gouvernementales pour soutenir leur travail avec les jeunes sur le dialogue interculturel.</p>	<p>7 sessions d'études multinationales et stages de formation sont organisés dans les Centres européens de la Jeunesse pour 500 responsables d'organisations de jeunesse. En outre, un camp de la paix est organisé avec des responsables de jeunesse dans les régions en conflit ou post-conflit.</p> <p>Un camp international de jeunesse est organisé en Fédération de Russie et un Forum de la jeunesse en Turquie.</p> <p>Une formation pour les modérateurs de sessions de formation est organisée aux Centres européens de la jeunesse.</p> <p>Un séminaire à l'attention de responsables et travailleurs de jeunesse est organisé sur « Utiliser l'enseignement assisté par ordinateur pour l'éducation interculturelle non formelle ».</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les compétences et le contenu de l'enseignement de l'histoire fondés sur la multiperspectivité, la tolérance et le respect de l'autre sont définis et reflétés dans les stratégies de formation et le matériel pédagogique.</p>	<p>4 thèmes historiques représentatifs sont identifiés et documentés.</p> <p>Un projet de matériel pédagogique sur chaque thème est testé et évalué.</p> <p>Du matériel pédagogique ad hoc résultant de la coopération bilatérale et régionale et destiné aux enseignants d'histoire et à leurs étudiants est produit et diffusé dans les pays/régions concernés.</p>

<p><b>Résultat attendu 4</b>          Une description systématique des compétences interculturelles (connaissance, aptitudes, attitudes et valeurs) pour formateurs, enseignants et étudiants, est introduite dans les programmes scolaires.</p>		<p>Un manuel sur les compétences interculturelles pour enseignants et formateurs est élaboré. Un label du Conseil de l'Europe sur les pratiques innovantes pour l'enseignement des compétences interculturelles à l'école est lancé.</p> <p>Un recueil de 30 aides pédagogiques pour les enseignants d'écoles primaires et secondaires, l'ouvrage « <i>Autobiographie de rencontres interculturelles</i> » et une version pilote de « <i>Autobiographie de rencontres Interculturelles' par la médiation</i> » sont diffusées.</p>				
<p><b>Résultat attendu 5</b>          Des méthodologies de l'enseignement de la Mémoire de l'Holocauste, en particulier pour l'enseignement primaire et secondaire, sont élaborées et testées par le biais de stages de formation.</p>		<p>Une publication pédagogique avec des méthodologies spécifiques est préparée par un groupe d'experts. Des stages de formation sont organisés par au moins 4 États membres pour les formateurs d'enseignants et les enseignants mais aussi d'autres groupes cible (fonctionnaires de la culture, responsables de jeunesse, juges) en étroite coopération avec les organisations partenaires (ITF, Mémorial de la Shoah, Musée d'Auschwitz, etc.).</p>				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
		18,5 postes (8,5A 10B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	2 869 600	1 604 300	1 265 300		977 500	3 847 100

**PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET LA STABILITE**

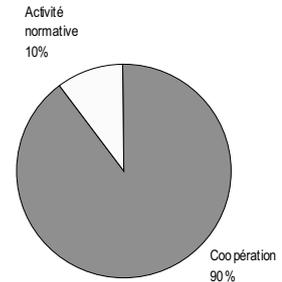
...DIALOGUE INTERCULTUREL – **CENTRE NORD-SUD**

Accord partiel élargi

Créé en 1989

23 membres

Le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiale (mieux connu comme « Centre Nord-Sud ») a été créé sous la forme d'un Accord partiel élargi en novembre 1989. En mai 1990, le Centre Nord-Sud (CNS) a été ouvert à Lisbonne. Étant un Accord partiel élargi, le Centre est ouvert non seulement aux États membres du Conseil de l'Europe et aux autres parties à la Convention culturelle européenne, mais aussi à tout autre État intéressé ainsi qu'à l'UE. Il a pour objectifs de fournir un cadre à la coopération européenne, de sensibiliser le grand public aux questions d'interdépendance mondiale et de promouvoir des politiques de solidarité inscrite dans le droit fil des buts et des principes du Conseil de l'Europe.



Par le biais de ses programmes sur l'éducation, la jeunesse et le dialogue interculturel, le Centre offre un espace de coopération entre l'Europe et d'autres continents. Il a pour but de sensibiliser aux problèmes d'interdépendance et de solidarité mondiale en Europe et de promouvoir la coopération et l'interaction entre l'Europe, la rive sud de la Méditerranée et l'Afrique. Le programme interculturel entend contribuer à accroître la compréhension mutuelle et intensifier les liens avec les régions voisines, en s'appuyant sur les droits de l'homme universel et sur les recommandations politiques du Livre blanc du Conseil de l'Europe.

Au nombre de ses activités, le Centre Nord-Sud :

- donne une dimension européenne à des initiatives de coopération multilatérale en faveur d'un développement durable, où il sert alors de cadre pour leur mise en œuvre ;
- améliore l'éducation et la formation en matière d'interdépendance et de solidarité mondiales en renforçant les liens entre ONG du Nord et du Sud ;
- instaure des relations de travail avec toutes les organisations internationales œuvrant dans le domaine de l'interdépendance mondiale ;
- sert d'interface entre l'Europe et le Sud.

Contrairement aux autres accords partiels, les décisions ne sont pas prises par les seuls États membres. Le Conseil exécutif, organe décisionnaire du CNS, reflète un équilibre entre les quatre composantes de l'action du Centre (gouvernements, parlementaires, pouvoirs locaux et régionaux et société civile). Cette composition en « quadrilogue » donne non seulement au CNS son originalité, mais lui confère également une réelle crédibilité dans un domaine d'action où les acteurs non étatiques sont fortement engagés.

23 membres : Azerbaïdjan, Cap-Vert, Chypre, Finlande, Allemagne, Grèce, Saint-Siège, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monténégro, Maroc, Norvège, Portugal, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Espagne et Suède.

① [www.coe.int/t/dg4/nscentre](http://www.coe.int/t/dg4/nscentre)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Le rôle politique du Centre en tant qu'instrument significatif dans le dialogue et la coopération entre l'Europe, la rive sud de la Méditerranée et l'Afrique est renforcé.</p>	<p>La nouvelle résolution statutaire est adoptée par le CM et un nouveau document stratégique est adopté par le Conseil Exécutif. Les États membres confirment leur participation au Centre et son élargissement se poursuit (19 États membres en 2008, 21 en 2009 et 23 en 2010). Le soutien politique et financier de la Commission européenne est renouvelé.</p>

<b>Résultat attendu 2</b> Le concept de l'éducation à la citoyenneté mondiale est codifié et sa mise en œuvre en Europe est étendue.		Une recommandation du CM sur l'éducation à la citoyenneté mondiale est adoptée. Le programme de 3 ans de l'Accord de gestion conjointe avec l'UE est réalisé et l'objectif d'au moins 1000 multiplicateurs bénéficiant de l'accord de gestion conjointe est atteint. Le réseau de la Semaine de l'Éducation à la Citoyenneté Mondiale s'élargit de 40 à 44 pays.				
<b>Résultat attendu 3</b> Le rôle de la jeunesse comme acteur clé dans la coopération globale est renforcé, en particulier dans la dimension Euro-Africaine.		Un programme de suivi du 2ème Sommet de la Jeunesse Europe-Afrique est élaboré et discuté avec la Commission européenne. Un troisième Accord de Partenariat dans le domaine de la jeunesse est signé. 300 jeunes d'Afrique, d'Europe et de la Méditerranée sont formés à la coopération internationale.				
<b>Résultat attendu 4</b> Le rôle du CNS dans la promotion du dialogue interculturel en Europe et au-delà est reconnu tant au sein du CdE qu'au plan international.		Un rôle de coordinateur est confié au CNS pour la mise en œuvre des Plans d'Action de l'Alliance des Civilisations pour les Balkans et pour la Méditerranée. Les participants au Forum de Lisbonne sont des personnalités de haut niveau dans le domaine politique. Le prix Nord-Sud attire une forte participation et sa visibilité est accrue grâce à la couverture médiatique.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Le Conseil exécutif Bureau du Conseil exécutif Comité des Représentants des Membres		6 postes (3A 3B) et 2 fonctions (B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	<b>TOTAL</b>
2011		1 468 500	553 500	915 000		1 468 500

**Budget du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud) pour 2011**

	<b>Budget 2011</b>
<b>Dépenses</b>	<b>1 468 500</b>
Dépense opérationnelle	861 200
Dépense de programme	607 300
<b>Recettes</b>	<b>1 468 500</b>
Contributions obligatoires des États membres	879 200
Contribution de la Commission Européenne	400 000
Contributions volontaires - Portugal	169 300
Contributions volontaires - Autre	p.m
Intérêts bancaires	20 000
Recettes diverses	p.m
Dotations des autres budgets	p.m

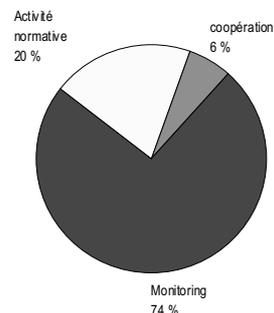
## PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET LA STABILITE

### PROTECTION DE LA DIVERSITE NATURELLE - EUR-OPA RISQUES MAJEURS

Ce programme s'attache à la protection de la diversité naturelle en Europe, ainsi qu'à la prévention et à la gestion des risques majeurs.

La diversité naturelle et biologique joue un rôle essentiel pour protéger les écosystèmes et lutter contre le changement climatique. La Convention relative à la conservation de la vie sauvage et des habitats naturels (dite aussi Convention de Berne) applique sur le continent européen la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Elle fixe des normes européennes en matière de politiques environnementales liées à la biodiversité et à la sécurité biologique, et promeut la protection et l'exploitation durable de la diversité biologique en Europe. Elle propose un mécanisme de supervision approfondi.

Les catastrophes naturelles et technologiques sont l'une des causes importantes de pertes en vies humaines et en ressources économiques en Europe et, comme elles ne s'arrêtent pas aux frontières nationales, si l'on veut que nos sociétés soient plus résilientes face à ces phénomènes, il faut véritablement s'unir au niveau international pour déployer des efforts impliquant toutes les parties prenantes pertinentes. L'Accord euro-méditerranéen Risques majeurs (EUR-OPA) sert de plate-forme de coopération entre les États européens et de la rive sud de la Méditerranée dans le domaine des catastrophes naturelles et technologiques, afin de réduire la vulnérabilité des populations et de gérer les risques (voir cadre logique (logframe) distinctes).

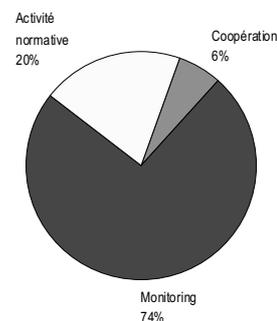


① [www.coe.int/biodiversity](http://www.coe.int/biodiversity)  
[www.coe.int/t/dg4/majorhazards](http://www.coe.int/t/dg4/majorhazards)

	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011		586 300	304 600	281 700	1 331 500	458 500	2 376 300

## PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET LA STABILITE

### ... PROTECTION DE LA DIVERSITE NATURELLE - EUR-OPA RISQUES MAJEURS



Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<p><b>Résultat attendu 1</b> La mise en œuvre des obligations, stratégies et lignes directrices sur la biodiversité est suivie et de nouvelles normes sur les politiques en matière de nature sont adoptées.</p>		<p>Le Comité permanent adopte au moins 5 recommandations pour l'établissement de normes (2009 : 6, 2010 : 6). La mise en œuvre de 2 stratégies (sur la biosécurité et sur le changement climatique) fait l'objet d'un suivi (2009 : 3, 2010 : 2). Au moins 5 rapports sur le respect des obligations ou Recommandations sont publiés (2009 : 6 rapports, 2010 : 7 rapports).</p>				
<p><b>Résultat attendu 2</b> La procédure d'examen des plaintes traite les demandes des ONG ; les réseaux écologiques sont établis dans les États membres et les sites du Diplôme européen sont suivis.</p>		<p>80% des Zones d'intérêt spécial pour la conservation sont identifiés dans 7 États (2009 : 20% dans 7 États, 2010 : 50% dans 7 États). Tous les plaintes et dossiers sont traités en 4 mois (2009 et 2010 : toutes les plaintes traitées à temps). 70 sites en Zones protégées du Diplôme européen ont été suivis dans le cadre d'une gestion de qualité (2009 : 69 sites , 2010 : 70 sites).</p>				
Structures		Secrétariat				
Un Comité permanent Bureau 5 personnes		4 postes (1A 3B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	586 300	304 600	281 700		458 500	1 044 800

## PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET LA STABILITE

### ...PROTECTION DE LA DIVERSITE NATURELLE - EUR-OPA RISQUES MAJEURS

Accord partiel

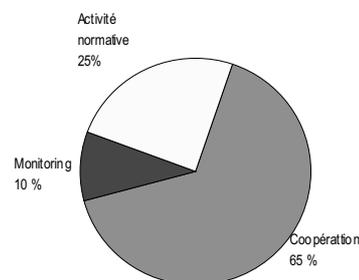
Créé en 1987

26 membres

L'Accord euro-méditerranéen Risques majeurs (EUR-OPA) a été instauré en 1987 sous la forme d'un Accord partiel. Il sert de plate-forme de coopération entre les États européens et méditerranéens dans le domaine des catastrophes naturelles et technologiques majeures, en facilitant la prévention et en atténuant les effets des catastrophes sur les populations, les cadres de vie, le patrimoine et l'environnement.

Les principaux buts et les grandes activités d'EUR-OPA sont les suivants :

- faciliter la coopération dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire
- partager et diffuser les connaissances sur les divers risques
- atténuer la vulnérabilité des populations et les préparer davantage aux catastrophes par l'éducation au risque, ainsi que par l'identification et la prévention des risques
- élaborer des méthodes et des outils pour une meilleure gestion des catastrophes par les autorités compétentes
- promouvoir l'assistance à la prise de décision, la formation et la coopération technique
- améliorer les interventions d'urgence, l'analyse post-crise et la reconstruction.



Au niveau politique, l'organe décisionnaire pour EUR-OPA est la Session ministérielle, qui se tient tous les quatre ans. Les Sessions ministérielles accueillent le Comité des Correspondants permanents, qui se réunit deux fois par an. Au niveau scientifique et technique, la Réunion annuelle des Directeurs du réseau des 27 Centres spécialisés euro-méditerranéens est consacrée à un débat sur les orientations scientifiques dans l'esprit des objectifs proposés par la Session ministérielle et/ou le Comité des Correspondants permanents.

26 membres : Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, France, Géorgie, Grèce, Liban, Luxembourg, Malte, Moldova, Monaco, Maroc, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Espagne, « ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie et Ukraine.

① [www.coe.int/t/dg4/majorhazards](http://www.coe.int/t/dg4/majorhazards)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> La gouvernance des risques est améliorée et de nouvelles lignes directrices et politiques sont adoptées.</p>	<p>Le Comité des Correspondants Permanents adopte de nouvelles recommandations (2009 : 3 recommandations adoptées). Un document sur l'éthique et les catastrophes est adopté. Au moins 4 nouvelles plateformes nationales rejoignent le Forum européen pour la prévention des catastrophes (2009 : adhésion de 4 plateformes).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les scientifiques améliorent les méthodes de prévention des risques et proposent des idées pour développer de nouveaux outils.</p>	<p>5 propositions sont reçues sur l'identification des zones à risque, le suivi des risques potentiels et la réduction de la vulnérabilité (2009 : 4 projets soutenus). Les travaux des 27 Centres spécialisés sont surveillés (2009 : 5 audits).</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> L'information sur les catastrophes est améliorée et les autorités reçoivent des informations adéquates sur les catastrophes potentielles.</p>	<p>Les États reçoivent une information rapide grâce à un système européen d'alerte et à des outils d'évaluation d'impact opérationnels (2009 : plus de 100 événements majeurs détectés et estimations d'impact reçues). Des psychologues diplômés sont formés dans au moins 3 États pour fournir une prise en charge psychologique aux victimes (2010 : formation organisée).</p>

Structures			Secrétariat			
Comité des Correspondants Permanents Réunion des Directeurs des Centres Spécialisés			5 postes (2A 3B)			
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2011		1 331 500	548 200	783 300		1 331 500

**Budget du Groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs (EUR-OPA) pour 2011**

	Budget 2011
<b>Dépenses</b>	<b>1 331 500</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 331 500</b>
Contribution des États membres	1 331 500
Recettes diverses	p.m

## PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET LA STABILITE

### PROTECTION DE LA DIVERSITE CULTURELLE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE - EURIMAGES ET OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL

Le programme entend promouvoir la gouvernance démocratique, la diversité culturelle et la stabilité par la culture, le patrimoine et le paysage. On cherche à suivre une démarche intégrant politiques culturelles, gestion durable et qualité du cadre de vie, en mettant des outils de travail à disposition des pays. Le programme est structuré pour faire le lien entre la conception, la mise en œuvre, la supervision, l'évaluation et le bilan de politiques.

La valeur ajoutée du programme réside dans la promotion d'une culture démocratique dans toute l'Europe. Sa spécificité se base sur les services fournis aux pays (gestion de bases de données, traitement de l'information, élaboration de concepts pour des politiques intégrées, assistance aux pays sur le terrain). Il contribue au débat international sur les droits culturels et enrichit la manière dont la société perçoit la valeur que revêtent le paysage et le patrimoine culturel.

Eurimages soutient des créations cinématographiques et contribue à diversifier l'offre internationale dans ce domaine. Il est le seul fonds paneuropéen qui apporte une aide à la coproduction cinématographique, et soutient également les distributeurs et les salles de cinémas qui ne peuvent pas bénéficier du programme MEDIA de l'UE. Il cofinance la production de copies maîtres (masters) numérisées. L'Accord partiel Eurimages promeut la diversité culturelle et le dialogue interculturel en soutenant la coproduction et la diffusion d'œuvres cinématographiques européennes ; il contribue à la promotion de l'industrie audiovisuelle et facilite la coopération entre professionnels dans le cadre juridique de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique (voir cadre logique (logframe) distinct).

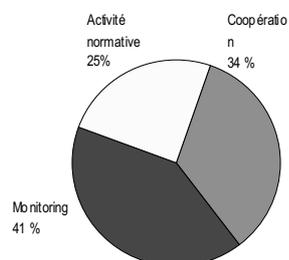
Les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine sont complétés par ceux de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, qui est un Accord partiel élargi (voir cadre logique (logframe) distinct qui présente des informations à ce sujet ; les ressources n'y figurent pas).

- ① [www.coe.int/culture](http://www.coe.int/culture)
- [www.coe.int/eurimages](http://www.coe.int/eurimages)
- [www.obs.coe.int](http://www.obs.coe.int)

<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	3 262 700	1 957 400	1 305 300	23 373 300	1 884 000	28 520 000

## PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET LA STABILITE

### ...PROTECTION DE LA DIVERSITE CULTURELLE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE - EURIMAGES ET OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL



Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les États membres sont accompagnés dans la révision de leurs politiques culturelles.</p>	<p>L'évaluation des politiques culturelles de la Turquie est menée à bien et l'examen des politiques de la Russie est amorcé.</p> <p>Le <i>Compendium sur les politiques culturelles</i> est renforcé avec la création d'un espace thématique sur l'éthique et les droits de l'homme.</p> <p>Une plateforme d'accès aux systèmes d'information, « <i>Cultural Governance Portal</i> », est disponible sur le site du CdE.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les Conventions relatives au patrimoine et au paysage font l'objet d'un suivi autour de thèmes prioritaires.</p>	<p>La 3e version du système européen d'information du patrimoine culturel (HEREIN) est mise en ligne.</p> <p>La nouvelle méthode de suivi des conventions sur le patrimoine culturel est expérimentée et testée dans au moins 6 pays.</p> <p>Le suivi de la Convention du paysage est assuré en relation avec les travaux de la CEMAT et le rapport d'évaluation adopté par le CDPATEP.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les États du Sud-est de l'Europe, du Sud-Caucase et de la mer Noire bénéficient d'une assistance technique pour mettre en œuvre les conventions dans le domaine du patrimoine culturel et naturel.</p>	<p>6 stratégies de développement régional sont adoptées dans le Sud-est de l'Europe.</p> <p>80 projets de réhabilitation sont élaborés dans le Sud-est de l'Europe.</p> <p>10 projet-pilotes sont mis en œuvre dans le domaine de la culture et du patrimoine dans le Sud-Caucase et la mer Noire.</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> Les États membres confrontés à des situations d'après-conflits bénéficient d'une assistance technique pour élaborer et mettre en œuvre les stratégies de reconstruction et de développement.</p>	<p>4 projets pour le renforcement institutionnel, le développement régional, l'éducation/formation et la réhabilitation des monuments au Kosovo sont mis en œuvre.</p> <p>2 projets pilotes sont mis en œuvre dans la région de Gori (Géorgie).</p> <p>Un Code de bonne conduite pour la réconciliation menée par les communautés est testé dans 2 pays dans le cadre de projets d'après-conflits.</p>

Structures		Secrétariat				
Comité Directeur de la Culture (CDCULT) Comité du patrimoine culturel et du paysage (CDPATEP)		21 postes (9,5A 11,5B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	3 262 700	1 957 400	1 305 300		1 884 000	5 146 700

## PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET LA STABILITE

...PROTECTION DE LA DIVERSITE CULTURELLE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE - **EURIMAGES** ET OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL

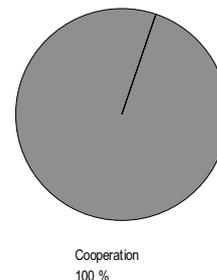
Accord partiel

Créé en 1998

34 membres

Eurimages a été créé en 1998 sous la forme d'un Accord partiel. Il est le fonds du Conseil de l'Europe pour la coproduction, la diffusion et la présentation d'œuvres cinématographiques européennes. Eurimages entend promouvoir l'industrie cinématographique européenne en encourageant la production de diffusion d'œuvres cinématographiques et en facilitant la coopération entre professionnels.

Eurimages soutient les coproductions cinématographiques européennes et leur numérisation. Il finance également la diffusion de films européens et de salles de cinéma européennes dans les pays qui ne sont pas membres du programme de l'Union européenne MEDIA.



Eurimages a deux grands objectifs :

- un objectif culturel : soutenir des œuvres qui reflètent les multiples facettes d'une société européenne dont les racines communes témoignent d'une culture unique ;
- un objectif économique : apporter un financement approprié à l'industrie cinématographique en tenant compte de sa caractéristique créative et artistique.

Eurimages a donc élaboré quatre programmes de financement :

- soutien à la coproduction ;
- soutien à la diffusion ;
- soutien aux salles ;
- soutien à la numérisation pour les projets financés par Eurimages

Près de 90% des ressources du Fonds vont au soutien à la coproduction. Depuis sa création, Eurimages a aidé à coproduire environ 1300 films long métrage et documentaires dont un certain nombre ont reçu des récompenses prestigieuses telles que les Oscars, Palme d'or ou Lion d'or. Les règles et conditions d'octroi de l'aide sont revues chaque année pour tenir compte de l'évolution des situations nationales des États membres en matière de tournage et pour mieux répondre aux besoins de ceux qui travaillent dans le secteur.

Eurimages, en partenariat avec Europa Cinémas, apporte son aide à une quarantaine de salles dans cinq pays. Chaque année, 500 000 € au total vont à l'aide aux salles de cinéma.

34 membres : Albanie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « ex- République yougoslave de Macédoine » et Turquie.

① [www.coe.int/eurimages](http://www.coe.int/eurimages)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les coproductions cinématographiques sont promues au moyen d'une avance sur recettes.</p>	<p>Toutes les demandes déposées avant la date limite (210 prévues pour 2011) par les coproducteurs sont traitées dans les délais : 6-8 semaines/réunion (2008 : 195 – 2009 : 196). Tous les dossiers inscrits à l'OJ du Comité respectent les règles d'éligibilité (2008-2009 : 100%).</p>

<b>Résultat attendu 2</b> La circulation des œuvres est promue au moyen de subventions : - à la distribution, - aux salles, - à la numérisation.		Toutes les demandes déposées avant la date limite sont traitées dans les délais (2008 : 184 à la distribution, 40 aux salles, 8 à la numérisation – 2009 : 212 à la distribution, 35 aux salles, 16 à la numérisation). Toutes les demandes inscrites à l'OJ respectent les règles d'éligibilité. Nombre de demandes prévues en 2011 : - distribution : 200 ; - salles : 40 ; - numérisation : 20.				
<b>Résultat attendu 3</b> Le remboursement des avances sur recettes est optimisé au moyen du suivi et du contrôle des résultats des films soutenus.		Les encaissements annuels sont au moins égaux à 1,2 M€. (2008 : 1,4 M€ ; 2009 : 1,2 M€).				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité de direction		15 postes (7A 8B) 1 fonction				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	<b>TOTAL</b>
2011		23 373 300	1 520 100	21 853 200		23 373 300

**Budget du Fonds européens de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles « Eurimages » pour 2011**

	<b>Budget 2011</b>
<b>Dépenses</b>	<b>23 373 300</b>
Dépenses opérationnelles	2 441 400
Dépenses de programme	20 931 900
<b>Recettes</b>	<b>23 373 300</b>
Contribution des États membres	21 381 000
Contributions volontaires	p.m
Intérêts bancaires	750 000
Recettes diverses	p.m
Reliquat du budget de l'exercice précédent	p.m
Annulation d'aides	p.m
Recettes provenant des activités de programme	1 242 300

## PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET LA STABILITE

### ... PROTECTION DE LA DIVERSITE CULTURELLE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE - EURIMAGES ET OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL

Accord partiel élargi

Créé en 1992

37 membres

L'Observatoire européen de l'audiovisuel a été créé en décembre 1992 sous la forme d'un Accord partiel élargi. Il est le seul de son espèce à rassembler et diffuser des informations sur les secteurs de l'audiovisuel en Europe. Il a pour objectif de rendre le secteur européen de l'audiovisuel transparent et de communiquer des informations aux experts du secteur.

Les travaux de l'Observatoire couvrent les domaines cinématographique, télévisuel, de la vidéo/DVD, des nouveaux services de médias audiovisuels et des politiques publiques de l'audiovisuel et du cinéma. Les informations de l'Observatoire sont diffusées sous forme de rapports sectoriels et d'analyses financières, d'une part, et de rapports juridiques et lettres d'information d'autre part.

L'Observatoire diffuse ses informations par le biais de bases de données en ligne à accès gratuit (LUMIERE – base de données sur les admissions pour les films diffusés en Europe, KORDA – base de données sur le financement public du secteur cinématographique audiovisuel en Europe, MAVISE – base de données sur les chaînes de télévision et sociétés de télévision dans l'Union européenne, IRIS MERLIN – base de données constante contenant des informations juridiques concernant le secteur de l'audiovisuel en Europe). L'Observatoire édite également ses publications phares : l'Annuaire (qui regroupe les productions cinématographiques, télévisuelles et vidéo en Europe) et la série IRIS des rapports juridiques, tous disponibles en version électronique et papier. L'Observatoire vient de lancer une nouvelle publication gratuite d'informations juridiques dans le cadre de la collection IRIS.

Pour collecter ses informations, l'Observatoire met à profit un réseau unique en son genre composé d'organisations et institutions partenaires, de fournisseurs professionnels d'informations et de correspondants sélectionnés dans toute l'Europe. Il vise les experts de l'audiovisuel, notamment les décideurs dans les divers ministères nationaux chargés des médias, les professionnels du secteur de l'audiovisuel (producteurs, distributeurs, exposants etc.), les journalistes, les scientifiques, les chercheurs, les juristes et les consultants.

37 membres : Albanie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « ex République yougoslave de Macédoine », Turquie, Royaume-Uni et l'Union européenne représentée par la Commission européenne.

① [www.obs.coe.int](http://www.obs.coe.int)



## DÉMOCRATIE

### CONSTRUIRE UNE CULTURE DEMOCRATIQUE

Le Conseil de l'Europe s'engage activement en vue de construire une culture démocratique dans ses États membres, en particulier par le biais de la société civile.

Le programme sur l'éducation pour des sociétés démocratiques durables entend promouvoir les normes et valeurs du Conseil de l'Europe par le biais des politiques de l'éducation et de la pratique dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Il se concentre sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme le rôle et les responsabilités des pouvoirs publics, les réformes structurelles et les politiques des langues.

La compréhension mutuelle est une condition préalable si l'on veut vivre ensemble en harmonie. Le Centre européen des langues vivantes, qui ancre ses travaux sur les valeurs du Conseil de l'Europe et sur ses activités pionnières en matière d'éducation aux langues, sert de catalyseur pour la réforme de l'enseignement et de l'apprentissage des langues.

Les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la participation des jeunes et de la citoyenneté contribuent à mettre encore plus l'accent sur la promotion des valeurs clés de l'Organisation, tout en donnant aux jeunes les outils qui leur permettront de jouer un rôle actif dans la construction d'une Europe sans lignes de clivage. De plus, le secteur de jeunesse promeut la pratique de la cogestion et de la codécision avec les jeunes eux-mêmes, tout en leur apprenant les normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la politique de jeunesse et du travail avec les jeunes au niveau national et local.

Le programme Promouvoir le fair-play dans un sport sans dopage ni violence a pour but de contribuer à développer les droits de l'homme et à faire en sorte que le sport soit plus propre et sa gouvernance améliorée. Le Conseil de l'Europe s'efforce de consolider les avantages du sport pour tous et, dans le même temps, d'encourager les pouvoirs publics à continuer de lutter avec détermination contre le dopage et la violence des spectateurs, et à lutter contre les discriminations de quelque sorte que ce soit.

Ressources (€)				
CONSTRUIRE UNE CULTURE DEMOCRATIQUE	Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		9 143 000	5 933 800	4 339 700
Éducation pour des sociétés démocratiques durables – Centre européen des langues vivantes	3 591 200	1 706 000	3 740 700	9 037 900
Participation de la jeunesse et citoyenneté : FEJ – Accord partiel Carte jeune	5 084 400	3 374 700	599 000	9 058 100
Promouvoir le fair-play dans un sport sans dopage ni violence - Accord Partiel Elargi sur le Sport (APES)	467 400	853 100		1 320 500

**CONSTRUIRE UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE****ÉDUCATION POUR DES SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES – CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES**

Ce programme entend promouvoir les normes et valeurs du Conseil de l'Europe par le biais des politiques d'éducation et de la pratique en la matière. Conformément au programme 2010 - 2014 pour l'éducation ainsi qu'aux conclusions de la Conférence de 2010 des ministres de l'Éducation, il met l'accent sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, le droit à une éducation de qualité, le rôle et les responsabilités des pouvoirs publics, la réforme structurelle et les politiques des langues.

L'éducation est un vecteur clé pour instaurer le type de société dans lequel nous souhaitons vivre, une société basée sur les valeurs du Conseil de l'Europe et s'en inspirant en permanence. Cette société ne peut se construire que sur le droit de chacun à une éducation de qualité. Elle doit apprécier et mettre à profit la diversité, la concilier avec la promotion des droits de l'homme et la responsabilité inhérente à la citoyenneté démocratique ainsi que avec les nécessités liées au droit à une éducation inclusive pour tous. Le Conseil de l'Europe, organisation paneuropéenne basée sur des valeurs et qui a adopté une approche holistique de l'éducation, est idéalement placé pour élaborer des politiques de l'éducation permettant de garantir la durabilité de la société démocratique en Europe.

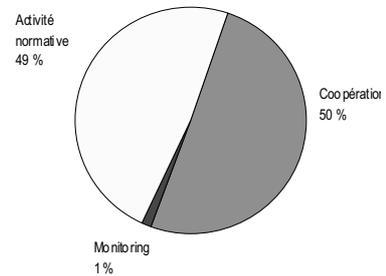
Le programme est mis en œuvre avec la participation du Centre européen Wergeland et du Centre Européen pour les Langues Vivantes de Graz. Il couvre deux aspects clés du rôle du Conseil de l'Europe : le développement de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, d'une part, et la formation des professionnels de l'éducation avec la coopération bilatérale et régionale, d'autre part (voir cadre logique distinct).

① [www.coe.int/education](http://www.coe.int/education)  
[www.ecml.at](http://www.ecml.at)

	<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
	2011	3 591 200	2 044 700	1 546 500	1 706 000	3 740 700	9 037 900

## CONSTRUIRE UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE

...ÉDUCATION POUR DES SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES – CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES



Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les valeurs et normes fondamentales du CdE sont promues par le biais de politiques, normes et pratiques éducatives.</p>	<p>Une stratégie de suivi de la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme est élaborée et sa mise en œuvre dans les États membres entamée.</p> <p>900 praticiens de l'éducation sont formés pour la mise en œuvre et la dissémination des valeurs et des standards du CdE (Programme Pestalozzi) par une communauté de pratique paneuropéenne.</p> <p>Un projet de recommandation sur l'enseignement supérieur pour le développement d'une culture de la démocratie et du dialogue interculturel est élaboré.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> L'Espace européen de l'enseignement supérieur est développé par le biais d'une réforme des systèmes de l'enseignement supérieur et des politiques publiques.</p>	<p>15 cadres nationaux de qualifications sont finalisés avant fin 2011.</p> <p>Un projet de rapport est élaboré sur le rôle des autorités publiques pour garantir la liberté académique et l'autonomie institutionnelle.</p> <p>Un rapport sur le rôle des cadres de qualifications dans la promotion d'une reconnaissance équitable est élaboré.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Le droit à une éducation de qualité pour tous est assuré, notamment par des politiques linguistiques et des lignes directrices appropriées.</p>	<p>Une recommandation sur la formation en langue dans le cadre du droit à l'éducation et à l'insertion sociale est préparée, ainsi qu'un rapport sur les défis clés en vue d'assurer un accès équitable pour tous à une éducation de qualité.</p> <p>Des lignes directrices pour l'élaboration de standards linguistiques dans 2 matières scolaires et 6 modules pour l'intégration linguistique et éducative des groupes vulnérables sont élaborées.</p> <p>Un manuel de ressources pour l'intégration linguistique des migrants adultes est préparé.</p>

<b>Résultat attendu 4</b> Les États membres reçoivent, sur demande, une assistance dans la mise en œuvre des normes et politique européennes dans leur systèmes et pratiques éducatifs.		Au moins 3 projets majeurs spécifiques à un pays sont mis en œuvre. Au moins 70 événements sont organisés par le CdE dans la CEI, l'Europe du sud-est, la Turquie et d'autres pays pertinents.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Un nouveau Comité directeur pour les politiques et les pratiques éducatives, remplaçant les Comités directeurs actuels pour l'éducation (CDED) et l'Enseignement supérieur et la recherche (CDESR). Le Comité de la Convention de reconnaissance de Lisbonne veille à la mise en œuvre de la Convention de reconnaissance CdE/UNESCO		22,5 postes (10.5A 12B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	3 591 200	2 044 700	1 546 500		3 740 700	7 331 900

**CONSTRUIRE UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE****ÉDUCATION POUR DES SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES – CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES**

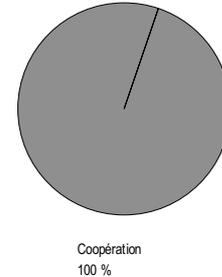
Accord partiel élargi

Créé en 1994

34 membres

Le Centre européen pour les langues vivantes (CELV), a été créé en 1994 sous la forme d'un Accord partiel ; cette institution sans équivalent a pour mission d'encourager l'excellence et l'innovation dans l'enseignement des langues et d'aider les Européens pour un apprentissage des langues plus efficace.

La caractéristique principale du CELV est l'organisation de projets internationaux d'éducation aux langues. Gérés par des équipes internationales d'experts, ces projets ciblent principalement les enseignants de langue, les chercheurs et les multiplicateurs clés dans le secteur. Ils ont pour objectif essentiel de sensibiliser à des problèmes critiques, d'assurer une formation pour les enseignants de langues et de faciliter l'établissement de réseaux de spécialistes dans le domaine.



Les travaux du CELV produisent des résultats tangibles destinés à être utilisés concrètement, que ce soit par les enseignants de langues, les administrateurs ou les concepteurs de programmes scolaires. Depuis sa création, le Centre a publié prêt de 70 outils disponibles gratuitement pour le grand public.

34 membres : Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « ex République yougoslave de Macédoine » et Royaume-Uni.

① [www.ecml.at](http://www.ecml.at)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les compétences professionnelles des enseignants en langues ont augmenté.</p>	<p>Plus des 3/4 des personnes ayant répondu au questionnaire sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que l'événement du CELV auquel elles ont participé a contribué à développer leurs compétences professionnelles (87% en 2009 et 75% en 2008).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les réseaux professionnels et l'ensemble de la communauté des enseignants en langues sont renforcés.</p>	<p>Plus des 3/4 des personnes ayant répondu au questionnaire sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que la participation à un événement du CELV les a motivées à s'impliquer de manière plus active dans le travail en réseau avec la communauté professionnelle (87% en 2009 et 90% en 2008).</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> La participation des professionnels en langues aux activités du CELV leur donne le « pouvoir » d'influencer les réformes et d'améliorer la qualité de l'éducation aux langues.</p>	<p>Plus des 3/4 des personnes ayant répondu au questionnaire sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que la participation à un événement du CELV les a encouragées à exercer plus d'influence sur les processus de réforme dans leur environnement professionnel (85% en 2009 et 80% en 2008). Plus des 3/4 des personnes ayant répondu au questionnaire sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que l'événement du CELV auquel elles ont participé a souligné les aspects qualitatifs de l'éducation aux langues dont elles feront la promotion dans leur environnement professionnel (92% en 2009 et 75% en 2008).</p>

<b>Résultat attendu 4</b> La Journée européenne des langues (JEL) 2010 est promue efficacement en coopération avec la Division des politiques linguistiques.		Plus de 600 événements sont enregistrés dans la banque de données en ligne de la JEL avant le mois de septembre (646 événements nationaux en 2009, 612 en 2008). Un événement majeur organisé par le CELV dans le cadre de la JEL souligne encore plus la visibilité de la Journée.				
<b>Résultat attendu 5</b> Les bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation aux langues sont régulièrement mises à disposition des professionnels en langues grâce aux instruments de diffusion du Centre.		Le nombre d'abonnements à la Gazette européenne des langues augmente de plus de 10% par rapport à 2009 (5 750 en 2009 et 5 300 en 2008). Les résultats de 18 projets sont publiés en ligne et/ou en version papier conformément aux recommandations du Comité éditorial du CELV et le nombre de publications du CELV téléchargées augmente de 10% par rapport à 2009 (430 000 en 2009, 355 000 en 2008).				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Conseil de direction composé de délégués de chacun des 34 États membres Bureau du Conseil de direction		8 postes (3A 5B) et 3 fonctions (B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	<b>TOTAL</b>
2011		1 706 000	908 100	797 900		1 706 000

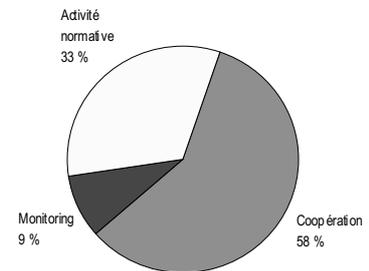
Tableau 26 - Budget du centre européen pour les langues vivantes (Centre de Graz) pour 2011

	Budget 2011
<b>Dépenses</b>	<b>1 706 000</b>
Dépenses opérationnelles	1 024 700
Dépenses de programme	681 300
<b>Recettes</b>	<b>1 706 000</b>
Contributions des États membres	1 706 000
Recettes diverses	p.m

## CONSTRUIRE UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE

### PARTICIPATION DE LA JEUNESSE ET CITOYENNETÉ – FEJ – MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

Dans le secteur de jeunesse, le principal but du Conseil de l'Europe est de doter les jeunes des outils leur permettant de participer activement à la construction d'une Europe basée sur les valeurs essentielles de l'Organisation, de garantir leur bien-être, de leur offrir des opportunités d'apprentissage pertinentes, de leur donner le maximum de chances de réussir à s'intégrer dans la société et de servir de transition vers l'autonomie. Le secteur de jeunesse du Conseil de l'Europe a pour ambition d'apporter une valeur ajoutée spécifique en promouvant la pratique de la cogestion et de la codécision avec les jeunes eux-mêmes, et en promouvant les normes du Conseil de l'Europe en particulier dans les domaines de la politique de jeunesse et du travail avec les jeunes au niveau national et local.



Dans ce contexte, dans ses politiques et programmes avec les gouvernements et ONG de jeunesse, le Conseil de l'Europe soutient les politiques de jeunesse transversale, l'apprentissage non formel et la formation des parties prenantes. Au nombre des priorités de travail on citera la citoyenneté et la participation démocratiques, l'éducation aux droits de l'homme, l'inclusion sociale des jeunes et leur accès aux droits sociaux. Dans le secteur de la jeunesse, le Conseil de l'Europe coopère étroitement avec l'Union européenne.

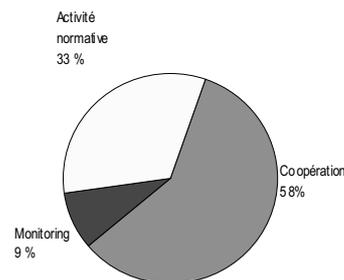
Les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et Budapest sont des établissements résidentiels d'éducation et constituent une base de connaissance sur les politiques et le travail de jeunesse. Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) apporte un soutien financier à près de 300 projets de jeunesse chaque année, promouvant la paix et la compréhension, les droits de l'homme et les libertés fondamentales. L'Accord partiel sur la mobilité des jeunes facilite la mobilité des jeunes et leur accès à des services par le biais de la Carte jeune (voir cadre logique (logframe) distinct).

- ① [www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)
- [www.eyf.coe.int/fej](http://www.eyf.coe.int/fej)
- [www.coe.int/t/dg4/youth/Partners/Youth\\_Card\\_eu.asp](http://www.coe.int/t/dg4/youth/Partners/Youth_Card_eu.asp)

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	5 084 400	2 304 600	2 779 800	3 374 700	599 000	9 058 100

## CONSTRUIRE UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE

### ...PARTICIPATION DE LA JEUNESSE ET CITOYENNETÉ – FEJ – MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

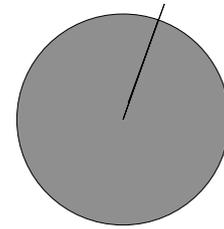


Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> Des possibilités de formation et des outils pédagogiques sur les droits de l'homme et la citoyenneté, la participation et le développement durable sont fournis aux ONG de jeunesse et autres partenaires.		Plus de 400 jeunes décideurs et multiplicateurs participent, au niveau national et international, à des activités de promotion de l'éducation aux droits de l'homme (y compris égalité des sexes et développement durable) et sur la participation des jeunes. "Repères", manuel d'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes, est traduit dans au moins 2 langues supplémentaires. 50 jeunes décideurs provenant de zone de post-conflit sont formés sur les domaines relatifs aux droits de l'homme.				
<b>Résultat attendu 2</b> L'inclusion sociale des jeunes est améliorée par les politiques de jeunesse et la formation de jeunes multiplicateurs et décideurs politiques, notamment pour la conception et la mise en œuvre de projets locaux.		Plus de 350 jeunes décideurs et multiplicateurs participent à des sessions d'étude, formations et réunions d'experts sur l'inclusion sociale des jeunes. Des outils de formation et d'éducation sur l'inclusion sociale des jeunes sont développés et diffusés en 2 langues.				
<b>Résultat attendu 3</b> Des conseils sur les politiques de jeunesse, la mobilité, l'information, des conseils sur la recherche dans le domaine de la jeunesse sont dispensés aux États membres sur la base de la Res(2008)23 du CM.		L'analyse de la politique de jeunesse en Belgique est en cours (2008 : Moldova, 2009 : Albanie). "L'Université d'été" est organisée afin de promouvoir les réflexions sur les politiques de jeunesse. Des rencontres d'experts se tiennent sur les normes des Centres européens de la jeunesse et sur l'information des jeunes. Des missions de conseil sont effectuées à la demande des États membres.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité Directeur Européen pour la jeunesse (CDEJ) Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ) Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ)		33 postes (9,5 A 16,5 B 7 C)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	5 084 400	2 304 600	2 779 800		599 000	5 683 400

## CONSTRUIRE UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE

### ...PARTICIPATION DE LA JEUNESSE ET CITOYENNETÉ – FEJ – MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) a été créé en 1972 par le Conseil de l'Europe pour encourager la coopération entre les jeunes en apportant un soutien financier à des activités européennes dans le secteur de la jeunesse. Ces activités ont pour but de promouvoir la paix, la compréhension et la coopération dans un esprit de respect des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe telles que les droits de l'homme, la démocratie, la tolérance et la solidarité. Depuis 1972, plus de 300 000 jeunes, âgés de 15 à 30 ans et originaires pour la plupart d'États membres du Conseil, ont bénéficié directement d'activités soutenues par le FEJ.



Coopération  
100 %

Le FEJ dispose d'un budget annuel d'environ 3 millions d'euros pour soutenir les types d'activités ci-dessous, entreprises par des réseaux ou organisations de jeunesse non-gouvernementales, mais aussi par tous types de structures non-gouvernementales intervenant auprès de jeunes et dont les activités sont pertinentes au regard des politiques de jeunesse du Conseil de l'Europe et du travail qu'il mène dans ce domaine :

- activités de nature éducative, sociale, culturelle et humanitaire à caractère européen ;
- activités visant à renforcer la paix et la coopération en Europe ;
- activités conçues pour promouvoir une coopération plus étroite et une meilleure compréhension entre les jeunes en Europe, en particulier grâce au développement de l'échange d'informations ;
- activités conçues pour stimuler l'entraide en Europe et dans les pays en développement à des fins culturelles, éducatives et sociales ;
- études, recherches et documentation sur des questions liées à la jeunesse.

Les 47 États membres du Conseil de l'Europe sont tous membres du FEJ.

Les activités du FEJ concernent également les trois signataires supplémentaires de la Convention culturelle européenne, à savoir le Belarus, le Saint-Siège et le Kazakhstan.

① [www.eyf.coe.int/fej](http://www.eyf.coe.int/fej)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Toutes les demandes de soutien financier présentées par les organisations non gouvernementales de jeunesse sont évaluées et une décision sur chaque demande est prise par le Comité de Programmation pour la Jeunesse.</p>	<p>100% des demandes ont été évaluées par le Secrétariat (639 en 2009 soit 100% des demandes reçues). 100% des demandes reçues ont donné lieu à une décision du Comité de Programmation pour la Jeunesse ou de ses mandataires.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Chaque organisation demanderesse est dûment informée dans les dix jours de la décision du Comité de Programmation pour la Jeunesse.</p>	<p>100% des demandeurs reçoivent un courrier et un formulaire d'acceptation de subvention ou un courrier de rejet.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les procédures administratives et financières sont dûment suivies pour chacun des projets soutenus.</p>	<p>100% des montants alloués (hors annulations) ont été engagés et payés conformément aux règlements (327 en 2009 soit 100% des projets soutenus).</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> Les ressources financières sont gérées de façon efficace et efficiente et en accord avec la réglementation en vigueur.</p>	<p>Le solde de fin d'exercice est le plus bas possible (maximum 4% du budget annuel), compte tenu des règles d'utilisation des ressources du Fonds.</p>

Structures			Secrétariat			
Le Conseil Mixte pour la Jeunesse (JCC) Le Conseil Consultatif pour la Jeunesse (CMJ) Le Comité de Programmation pour la Jeunesse			4 postes (2A 2B)			
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2011		3 288 500	493 200	2 795 300		3 288 500

**Budget du Fonds européen pour la jeunesse pour 2011**

	2011 Budget
<b>Dépenses</b>	<b>3 288 500</b>
<b>Recettes</b>	<b>3 288 500</b>
Contributions des États membres	3 095 500
Recettes diverses	193 000

**CONSTRUIRE UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE****...PARTICIPATION DE LA JEUNESSE ET CITOYENNETÉ – FEJ – MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES**

Accord partiel

Créé en 1991

19 membres

L'Accord partiel sur la mobilité des jeunes a été créé en 1991. Conformément à son Statut, il a pour objectif « d'élaborer le programme Carte jeune, en particulier au niveau européen, dans l'intérêt supérieur des jeunes de moins de 30 ans et afin de faciliter leur mobilité ainsi que leur accès à divers biens et services nécessaires à leur épanouissement personnel et culturel ».

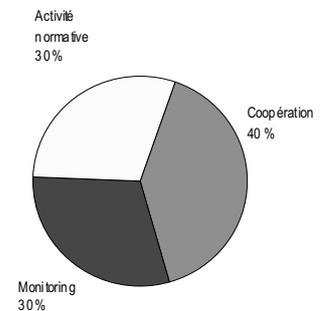
L'Accord partiel s'acquitte de sa mission par la mise en œuvre d'un programme annuel d'activité qui suit strictement les priorités est le programme du secteur de jeunesse du Conseil de l'Europe. Le programme d'activités est mené dans le cadre d'un arrangement administratif entre le Conseil de l'Europe et l'Association européenne Carte Jeune (AECJ) basée à Bratislava, en Slovaquie.

Trois grands pans d'activité contribuent à réaliser les buts de l'Accord partiel et, en conséquence, à créer de la valeur ajoutée pour le secteur de jeunesse du Conseil de l'Europe :

- les projets pour la mobilité des jeunes
- les projets concernant la participation et l'apprentissage interculturel
- les mesures visant à développer la qualité et mesures d'appui

19 membres : Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Croatie, Chypre, Finlande, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Slovaquie, Espagne et Suisse.

① [www.coe.int/t/dg4/youth/Partners/Youth\\_Card\\_eu.asp](http://www.coe.int/t/dg4/youth/Partners/Youth_Card_eu.asp)



Résultats attendus			Indicateurs de performance			
<b>Résultat attendu 1</b> Le champ géographique du programme d'activités est étendu.			Le nombre d'États membres augmente (17 en 2009, 19 en mai 2010), tout comme le budget.			
<b>Résultat attendu 2</b> La qualité des programmes est améliorée par la mise en œuvre des « normes de qualité » de l'Association Européenne de la Carte de Jeunes.			33% de toutes les associations membres sont évaluées par an (sur un cycle de 3 ans). 80% des constats de non conformité dans le rapport d'évaluation sont traités et corrigés dans l'année.			
<b>Structures</b>			<b>Secrétariat</b>			
Conseil de coordination de l'Accord partiel pour la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes.			0,25 poste (B)			
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2011		86 200	17 600	68 600		86 200

**Budget de la « Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes » pour 2011**

	<b>Budget 2011</b>
<b>Dépenses</b>	<b>86 200</b>
<b>Recettes (Contributions des États membres)</b>	<b>86 200</b>

## CONSTRUIRE UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE

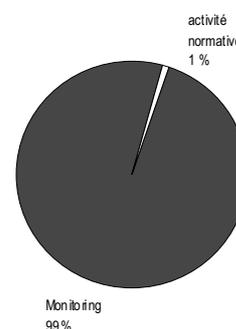
### PROMOUVOIR LE FAIR-PLAY DANS UN SPORT SANS DOPAGE NI VIOLENCE – ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT (APES)

Ce programme répond au besoin croissant des États membres pour une coopération intergouvernementale au niveau paneuropéen concernant les problèmes dans le sport. Il contribue à développer les droits de l'homme et à instaurer une culture démocratique dans et par le sport en renforçant les avantages du sport pour tous (santé, éducation, intégration sociale) et en réduisant les problèmes (dopage, violence) ; pour ce faire, il s'appuie sur la Convention européenne sur la violence des spectateurs et sur la Convention de lutte contre le dopage.

Ce programme mène des activités normatives, de supervision et d'assistance technique, sous l'égide de réunions régulières de la Conférence des ministres responsables du sport, ainsi que d'organes auxquels siègent des représentants des autorités nationales concernées et des représentants du mouvement sportif. Il permet de faire émerger des positions coordonnées relayées ensuite auprès d'organisations internationales ou régionales (telles que l'Unesco, l'AMA et l'UE) ainsi qu'auprès d'organes représentant le mouvement international ou national du sport (tels que la FIFA ou l'UEFA). Il met à disposition des mécanismes orientés vers les résultats, propose des réponses politiques et opérationnelles rapides, et permet d'asseoir un leadership européen au niveau mondial.

La coopération intergouvernementale en matière de politique du sport s'effectue par le biais de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) (voir cadre logique (logframe) distinct), tandis que le suivi des politiques de lutte contre le dopage et contre la violence des spectateurs est assuré par des organes conventionnels.

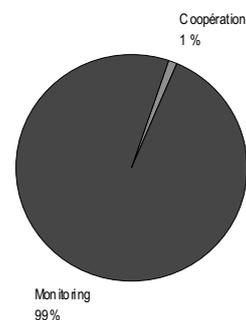
① [www.coe.int/sport](http://www.coe.int/sport)  
[www.coe.int/EPAS](http://www.coe.int/EPAS)



	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011		467 400	320 300	147 100	853 100		1 320 500

## CONSTRUIRE UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE

### ...PROMOUVOIR LE FAIR-PLAY DANS UN SPORT SANS DOPAGE NI VIOLENCE – ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT (APES)



Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> La Convention contre le dopage et son Protocole additionnel sont mis en œuvre.		Au moins 1 visite de suivi est organisée. Une Recommandation sur le rôle de l'éducation dans la lutte contre le dopage est adoptée. Les représentants des autorités publiques européennes au sein de l'Agence mondiale anti-dopage (AMA) sont sélectionnés et leur mandat formulé par le Forum de coordination européen (CAHAMA).				
<b>Résultat attendu 2</b> La Convention européenne sur la violence et les débordements des spectateurs lors des manifestations sportives et notamment de matches de football est mise en œuvre.		Au moins 1 visite de suivi est organisée et une "Analyse de tendances sur la violence dans les stades de football" est publiée avant décembre 2011. Les mesures de sécurité du Championnat d'Europe de l'UEFA 2012 (Ukraine, Pologne) sont évaluées par le Comité permanent. 2 recommandations sur le phénomène des Ultras et sur les développements technologiques et la sécurité dans les stades (titre de travail) sont adoptées et un projet de recommandation sur le développement des médias et de la communication est préparé.				
Structures		Secrétariat				
Groupe de suivi de la Convention contre le dopage – (T-DO) - Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale anti-dopage (CAHAMA) Comité permanent pour la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football ( T-RV )		4 postes (1A 3B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	467 400	320 300	147 100			467 400

## CONSTRUIRE UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE

### PROMOUVOIR LE FAIR-PLAY DANS UN SPORT SANS DOPAGE NI VIOLENCE – ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT (APES)

Accord partiel élargi

Créé en 2007

33 membres

L'Accord partiel élargi sur le sport (APES) a été établi en 2007 pour revitaliser la coopération paneuropéenne dans le sport et s'attaquer au défi auquel le sport est confronté aujourd'hui en Europe – en capitalisant sur plus de 30 ans d'activité dans le secteur.

L'APES offre une plate-forme pour la coopération intergouvernementale dans le sport entre les pouvoirs publics des États membres de l'Accord partiel. Il encourage également le dialogue entre pouvoirs publics, fédérations sportives et ONG. Ceci contribue à une meilleure gouvernance, afin de rendre le sport plus propre et plus équitable, et de veiller à ce qu'il se conforme à des normes d'éthique exigeantes.

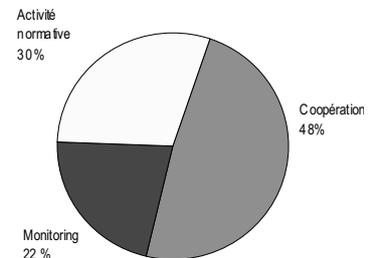
L'APES entend promouvoir l'essor du sport dans nos sociétés d'aujourd'hui, tout en mettant l'accent sur ses valeurs positives. Il élabore des politiques et des normes, en suit l'application et aide à consolider les capacités et à échanger les bonnes pratiques. Pour élaborer ses stratégies, il s'appuie sur les normes du Conseil de l'Europe dans le sport telles que la Charte européenne du sport, le Code d'éthique sportive, la Convention européenne sur la violence des spectateurs et la Convention de lutte contre le dopage

33 membres : Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Maroc, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Espagne, Suisse, Suède et « ex-République yougoslave de Macédoine ».

1 observateur : Turquie

7 partenaires non gouvernementaux : Organisation européenne non-gouvernementale des sports (ENGSO), Union européenne des associations de football (UEFA), Réseau européen le Sport pour Tous (ESFAN-TAFISA), Fédération européenne sportive des gays et des lesbiennes (EGLSF), Organisation pour la paix et le sport, Union européenne de judo (EJU) et Association européenne de rugby (FIRA-AER).

① [www.coe.int/APES](http://www.coe.int/APES)



Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> De nouvelles normes dans la politique du sport sont adoptées.</p>	<p>2 projets de recommandations ou de déclarations ont été élaborés avec les partenaires concernés et soumis au Comité de direction. Au moins 2 outils de communication concernant ces nouvelles normes sont publiés.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les normes existantes font l'objet d'un suivi.</p>	<p>Au moins 2 enquêtes ou visites consultatives sont organisées pour assurer le suivi des recommandations existantes et permettre de faire des recommandations ciblées aux États concernés ou au Comité de direction. Le mouvement sportif et les États adoptent une position conjointe sur des questions d'actualité à la lumière des normes du Conseil de l'Europe.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les ministères des sports et autres autorités publiques des États membres sont mobilisés pour promouvoir la diversité et la lutte contre les discriminations.</p>	<p>75% des États membres de l'APES participent à au moins 1 activité de promotion de la diversité. Dans au moins 50% des États membres de l'APES, les autorités publiques autres que les ministères des sports participent à au moins 1 activité de l'APES. 2 rapports sur les bonnes pratiques sont publiés.</p>

Structures			Secrétariat			
Comité statutaire Comité de direction Bureau du Comité de direction Comité consultatif			4 postes (2 A 2 B)			
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2011		853 100	435 500	417 600		853 100

## Budget de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) pour 2011

	Budget 2011
<b>Dépenses</b>	<b>853 100</b>
<b>Recettes</b>	<b>853 100</b>
Contributions des États membres	853 100
Recettes diverses	



**ORGANES DIRECTEURS,  
SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES**





## ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES

### ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

Le pilier des Services d'appui couvre les organes directeurs et les services généraux et services communs de l'Organisation.

Le Comité des Ministres est l'organe décisionnaire du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des Affaires étrangères de tous les États membres, ou de leurs représentants permanents à Strasbourg. Émanation des gouvernements où s'expriment, sur un pied d'égalité, les approches nationales des problèmes auxquels sont confrontées les sociétés de notre continent, le Comité des Ministres est également le lieu où s'élaborent collectivement des réponses européennes à ces défis. Gardien, avec l'Assemblée parlementaire (voir Pilier Démocratie ci-dessus), des valeurs qui fondent l'existence du Conseil de l'Europe, il est, enfin, investi d'une mission de suivi du respect des engagements pris par les États membres.

Le Secrétaire Général est responsable de la gestion stratégique du programme de travail et du budget du Conseil de l'Europe et supervise la gestion au quotidien de l'Organisation et du Secrétariat.

Un certain nombre de services apportent des conseils et une assistance à l'Organisation et ses diverses entités : la Communication, le Conseil juridique, le Conseil politique, la Présence extérieure, la Planification politique, les Relations extérieures, le Protocole et l'Audit interne et Évaluation.

Les services de l'Administration, les Ressources humaines, les services linguistiques, de la logistique et des technologies de l'information aident le Conseil de l'Europe et les entités à mener leurs activités dans un souci d'innovation et d'orientation client, avec efficacité et en maîtrisant les coûts.

Le service du Programme et des Finances aide à préparer et à suivre la mise en œuvre du programme d'activités et du budget de l'Organisation, dans un souci de saine gestion financière.

		Ressources (€)			
ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		<b>68 029 900</b>			<b>68 029 900</b>
	Comité des Ministres	2 784 200			2 784 200
	Secrétaire général, Secrétaire générale adjointe et Cabinet	2 658 300			2 658 300
	Protocole	802 100			802 100
	Relations extérieures	1 683 800			1 683 800
	Communication	6 140 600			6 140 600
	Conseil politique, Planification politique et Présence extérieure	5 635 600			5 635 600
	Conseil juridique	1 088 900			1 088 900
	Audit interne et évaluation	1 018 500			1 018 500
	Administration, Ressources humaines, Programme, Finances et Services linguistiques	14 938 000			14 938 000
	Logistique	21 899 500			21 899 500
	Technologies de l'information	9 380 400			9 380 400

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### COMITE DES MINISTRES

Le Comité des Ministres est l'organe exécutif du Conseil de l'Europe ; son rôle et ses fonctions sont définis de manière générale au Chapitre IV du Statut. Il se compose des ministres des Affaires étrangères de tous les États membres, ou de leurs Délégués, les représentants permanents diplomatiques à Strasbourg. Le Comité se réunit une fois par an au niveau ministériel. Les Délégués des Ministres se réunissent en réunion plénière en général une fois par semaine. La conduite des réunions des Ministres et de leurs Délégués est régie par le Statut et le Règlement intérieur. Les Délégués des Ministres sont assistés par un Bureau, des Groupes de Rapporteurs, des Coordinateurs thématiques et des Groupes de travail ad hoc.

Le rôle du Secrétariat du Comité des Ministres consiste à faciliter le fonctionnement de celui-ci en tant qu'organe décisionnaire. À cette fin, il prépare et organise les réunions des Ministres, de leurs Délégués et groupes subsidiaires, et supervise les suites appropriées à donner aux décisions du Comité des Ministres. Il assiste et conseille les Présidents dans l'exercice de leurs fonctions. Il facilite, par la diffusion de documentation, des réunions préparatoires et des notes de fonds, le dialogue avec l'Assemblée parlementaire et d'autres organes du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales. Il contribue également à l'impact médiatique approprié des activités du Comité des Ministres, en coopération avec la Direction de la Communication.

① [www.coe.int/cm](http://www.coe.int/cm)

Résultats attendus				Indicateurs de performance		
<b>Résultat attendu 1</b> Le secrétariat du CM, du Bureau et des groupes subsidiaires est assuré avec efficacité en vue de réunion et consultations efficaces.				La documentation appropriée est publiée dans les délais fixés par les Délégués : documents CM - 4 semaines ; Ordres du jour annotés- le vendredi précédent la semaine de la réunion ; Documents pour groupes subsidiaires - 15 jours ouvrés. Le site Web du CM est constamment à jour. Les président(e)s/coordonateurs thématiques reçoivent une assistance avant, pendant, et après les réunions/ consultations		
<b>Structures</b>				<b>Secrétariat</b>		
Comité des Ministres				26 postes (8 A 18 B)		
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	2 784 200	2 305 900	478 300			2 784 200

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE ET CABINET

Le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale adjointe et le Cabinet sont chargés de la gestion stratégique du programme de travail et du budget du Conseil de l'Europe, de la mise en œuvre en continu de la réforme de l'Organisation et de la supervision de la gestion quotidienne de l'Organisation et du Secrétariat.

En vertu de décisions prises par le Comité des Ministres, l'année 2011 sera marquée par la mise en œuvre de réformes de grande ampleur, pour lesquelles il importe de mettre en place des mécanismes de gestion solide sous la direction du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe, d'introduire des stratégies de gestion du changement et de nouvelles méthodes de travail au sein de l'Organisation, et de mettre l'accent sur les contacts extérieurs de haut niveau entretenus par le Secrétaire Général, afin d'accroître la portée politique du Conseil de l'Europe, sa visibilité et son impact.

① [www.coe.int/t/secretarygeneral/sg](http://www.coe.int/t/secretarygeneral/sg)

Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> Les liens entre le Conseil de l'Europe et ses principaux interlocuteurs dans les États membres et d'autres organisations internationales sont renforcés.		Forums de consultation régulière avec les Représentants Permanents (séances de travail thématiques, tables rondes, etc.) : Table ronde ou procédures similaires sur 4 thèmes au courant de l'année. Réunions de haut niveau entre le Secrétaire Général et les États membres (niveau ministériel) : 10 visites de haut niveau en 2011. Des réunions de haut niveau avec l'UE, l'OSCE, les Nations Unies : 8 réunions dans l'année.				
<b>Résultat attendu 2</b> La réforme du Conseil de l'Europe est mise en œuvre en conformité avec les décisions et le calendrier adopté par le Comité des Ministres.		La feuille de route pour les actions de réforme en 2011 (qui sera finalisée en automne 2010) est pleinement appliquée. En particulier : Adhésion de l'UE à la CEDH : négociations en cours et, si possible, achevées en 2011 ; Présence sur le terrain : les décisions prises en 2010 mises en œuvre ; Mesures RH : décisions du Comité des Ministres en 2010 mises en œuvre ; deuxième volet de mesures préparé pour discussion au Comité des Ministres ; Suivi d'Interlaken : décisions prises par le Comité des Ministres en 2010 mises en œuvre.				
<b>Résultat attendu 3</b> Les nouveaux mécanismes et structures de gouvernance interne sont en place et le suivi des décisions prises est assuré.		Suivi donné à 100% des décisions de gestion prises dans les nouvelles structures de gouvernance : au moins 26 réunions de l'Équipe chargée des Affaires générales ; Au moins 8 réunions du Groupe Senior Management (SMG) ; réunions du Secrétaire Général avec d'autres institutions (APCE, CEDH, Congrès, Commissaire DH) 3 fois par an.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
		20 postes (2HC 7A 11B) et 3 fonctions (2A 1B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	2 658 300	2 276 800	381 500			2 658 300

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### PROTOCOLE

Le Service du Protocole conseille et assiste l'ensemble de l'Organisation, ainsi que les représentants des États membres, observateurs et candidats pour toute question liée au protocole, aux privilèges et immunités, à des manifestations officielles et aux relations avec les pays hôtes.

Par la planification et l'organisation soignée des aspects protocolaires des visites et manifestations officielles, le Protocole contribue à la bonne mise en œuvre et au succès de ces manifestations, y compris les Conférences des Ministres et manifestations officielles organisées par les hauts fonctionnaires de l'Organisation. Le Protocole traite également des privilèges et immunités des représentations permanentes, ainsi que du personnel, notamment les privilèges fiscaux, afin de conserver des relations constructives avec le pays hôte et de permettre aux services opérationnels de bénéficier des privilèges fiscaux octroyés par l'Accord général sur les privilèges et immunités. Les demandes de visa pour tous ceux qui voyagent au nom du Conseil de l'Europe sont traitées plus rapidement lorsqu'elles passent par le Protocole, ce qui permet de gagner du temps et fréquemment d'économiser de l'argent lorsque ces visas sont accordés gratuitement.

① [www.coe.int/protocol](http://www.coe.int/protocol)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les aspects protocolaires et organisationnels des visites officielles, conférences ministérielles et rencontres à haut niveau sont pris en charge.</p>	<p>Les visites se déroulent conformément aux programmes établis et sans incident. (2009 : 83 visites)</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les demandes de visas des agents et experts voyageant pour le CdE ainsi que celles du personnel des missions diplomatiques sont traitées correctement.</p>	<p>Les demandes sont traitées dans les 2 jours ouvrés qui suivent leur dépôt et dans les 5 jours ouvrés pour le personnel des Représentations Permanentes, ou immédiatement en cas d'urgence. (2009 : 1 309 demandes traitées)</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les démarches relatives aux privilèges et immunités des membres des missions diplomatiques, du Secrétariat et de leurs familles sont facilitées.</p>	<p>Les dossiers complets sont traités dans un délai de 8 jours ouvrés. Les dossiers incomplets sont retournés dans un délai de 2 jours. (2009 : 1 463 dossiers traités - 623 pour les diplomates et 840 pour les agents)</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> Les cérémonies officielles et les manifestations sociales sont préparées selon les usages protocolaires et organisées dans le respect du budget</p>	<p>Les cérémonies se déroulent conformément aux programmes établis, et sans incident. Les factures sont traitées dans un délai de 3 jours après réception. (2009 : 65 manifestations dont 6 statutaires)</p>
<p><b>Résultats attendus 5</b> Les démarches relatives aux Privilèges fiscaux et douaniers de l'Organisation et des missions diplomatiques sont facilitées.</p>	<p>Les dossiers complets sont traités dans un délai de 3 jours ouvrés. (2009 : 1 208 dossiers)</p>

Structures			Secrétariat			
			9 postes (1 A 8 B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	802 100	669 100	133 000			802 100

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### RELATIONS EXTERIEURES

La Direction des Relations extérieures est chargée d'entretenir et de développer les relations avec l'Union européenne, d'autres organisations intergouvernementales (en particulier l'OSCE et les Nations Unies) ainsi qu'avec les États observateurs et autres États non membres. Dans ce cadre, la Direction assure la bonne coordination des actions des Grandes entités administratives (MAE) et supervise les travaux des Bureaux du Conseil de l'Europe chargés de la liaison avec une ou plusieurs organisations ou institutions internationales.

L'objectif premier des activités de la Direction consiste à coordonner la politique et l'action du Conseil de l'Europe au niveau international plus large, en étroite coopération avec l'UE, l'OSCE, les Nations Unies et d'autres organisations internationales. Dans ce contexte, la Direction promeut des relations interinstitutionnelles avec les organisations européennes et internationales pertinentes et facilite les relations avec les États non membres. Elle contribue ainsi à la cohérence de l'action du Conseil de l'Europe.

① [www.coe.int/der](http://www.coe.int/der)

Résultat attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> La coopération entre le CdE et l'UE est promue dans le cadre du Mémorandum d'Accord entre les deux organisations.		Le rapport sur la coopération entre le CdE et l'UE est soumis au CM en vue de son examen lors de la Session ministérielle de mai 2011. En plus des contacts presque quotidiens au niveau technique, les réunions Quadripartites semestrielles, la réunion annuelle des Hauts Fonctionnaires ainsi que des réunions ad-hoc au niveau politique sont organisées. Environ 70 briefings et autres analyses sont fournis à temps au SG/à la SGA.				
<b>Résultat attendu 2</b> Les relations avec les organisations intergouvernementales et États non membres sont consolidées.		Le rapport annuel sur les relations extérieures du CdE est transmis au CM en anticipation de la Session ministérielle de mai 2011. En plus des contacts presque quotidiens avec des représentants d'autres organisations intergouvernementales et d'États non membres, des réunions CdE/OSCE/ONU au niveau politique et au niveau de hauts fonctionnaires sont organisées (6 par an). Environ 170 briefings et autres analyses sont fournis à temps au SG/à la SGA.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
		16 postes (8,5 A 7,5 B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 683 800	1 595 700	88 100			1 683 800

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### COMMUNICATION

Les activités que la Direction de la Communication mène au nom de l'Organisation sont cruciales. Cette Direction joue un rôle centralisateur dans les domaines suivants : diffusion des informations aux médias et contacts avec ces derniers pour la publication d'articles (y compris dans les médias audiovisuels), analyse de la couverture médiatique, identité visuelle, organisation de manifestations, gestion du Web (gestion des portails, y compris dans d'autres langues que les langues officielles, ainsi que d'autres portails spécialisés – CdE en bref, CEDH), promotion et commercialisation de publications gratuites ou payantes, préparation de matériel promotionnel ainsi que coordination des visites guidées pour le public.

Par ses activités et par la diffusion d'informations, la Direction de la Communication a pour ambition de mieux faire connaître le Conseil de l'Europe et de promouvoir ses valeurs essentielles au sein de groupes cibles tels que les médias, les citoyens européens, les gouvernements, les organisations non-gouvernementales, les établissements universitaires et d'enseignement et les autres organisations internationales.

① [www.coe.int/t/dc/general/sitemap\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dc/general/sitemap_en.asp)  
[www.book.coe.int](http://www.book.coe.int)

Résultat attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b>            Les activités de l'Organisation sont mieux connues grâce à une bonne couverture médiatique dans les différents États membres.</p>	<p>35 interviews ciblées sont publiées dans la presse européenne (2008 : 41 - 2009 : 30).            25 articles d'opinion sont publiés (2008 : 26 - 2009 : 28).            45 émissions TV/radio sont réalisés avec la participation de personnalités de premier rang (2008 : 43 - 2009 : 35).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b>            L'identité et les valeurs de l'Organisation sont promues auprès des médias et des publics-cibles grâce aux actions et événements de relations publiques.</p>	<p>Le CdE organise et participe à au moins 4 festivals cinématographiques (Istanbul, Sarajevo, Moscou et Strasbourg).            100% des demandes des Directions pour la mise à disposition de supports de communication sont satisfaites (kit expo, panneaux, objets promotionnels).            Le CdE participe à au moins 5 événements organisés dans l'Eurodistrict .</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b>            Les publics-cibles trouvent des informations pertinentes et de qualité à travers le web et les visites de l'Organisation.</p>	<p>Des dossiers Web sont réalisés sur les activités et les thèmes prioritaires de l'Organisation (2008 : 65 - 2009 : 48).            Augmentation de 5% des pages consultées sur la nouvelle application web (2008 : 39 173 038 - 2009 : 50 298 716).            40 000 visiteurs sont accueillis et reçoivent des informations pertinentes (2008 : 40 126 - 2009 : 43 498).</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b>            La réalisation et la diffusion de publications commerciales et gratuites assurent l'information et la sensibilisation des publics-cibles aux domaines prioritaires d'activités de l'Organisation.</p>	<p>Au moins 5 publications commerciales (2008 et 2009 : 8) et 5 documents d'information gratuits sont édités.            Augmentation de 10% des contacts dans la base de données (2008 : +22% ; 2009 : +19%) et 100 titres sont ajoutés dans l'application électronique externe du site web (2009 : 3 600 titres).            30 contrats sont conclus dans le domaine de la traduction et de la diffusion de publications dans des langues non officielles (2008 : 31 ; 2009 : 34).</p>

Structures		Secrétariat				
		53 postes (14,5 A 38,5 B) et 8 fonctions (1 A 7 B) - Communication 5 postes (0,5 A 4,5 B) - Publications (voir Annexe III)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	6 140 600	4 400 100	1 740 500			6 140 600

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### CONSEIL POLITIQUE, PLANIFICATION POLITIQUE ET PRESENCE EXTERIEURE

Les Services du Conseil politique mettent à la disposition du Secrétaire Général et des organes du Conseil de l'Europe des informations, des analyses et des propositions d'action concernant des pays ou des situations régionales attirant l'attention du Conseil de l'Europe ; ils veillent à la cohérence globale et donnent des conseils politiques pour la mise en œuvre des activités du Conseil de l'Europe dans les pays concernés. En étroite coopération avec les Bureaux du Conseil de l'Europe, ils mettent également en œuvre un certain nombre de procédures de monitoring et programmes stratégiques dans les domaines de l'assistance électorale et mesures de confiances en situations de post-conflit. Une Direction de la Planification politique communique au Secrétaire Général, au Comité des Ministres et aux différentes Grandes entités administratives du Secrétariat des approches conceptuelles et stratégiques sur des questions clés liées aux évolutions sociétales. Les Bureaux du Conseil de l'Europe sur le terrain ont été ouverts pour maximiser l'efficacité de l'action du Conseil de l'Europe et la rendre plus visible.

Le conseil politique relatif aux grandes évolutions au niveau national et/ou régionales est essentiel pour aider le Secrétaire Général et les organes du Conseil de l'Europe à définir les politiques de l'Organisation. Le Conseil politique doit servir l'ensemble du Conseil de l'Europe et les Bureaux du Conseil de l'Europe sur le terrain en garantissant la cohérence globale de l'action politique de l'Organisation. Une Direction de la Planification politique consolidera la capacité du Conseil de l'Europe à anticiper les grandes tendances et défis pertinentes pour ses travaux, grâce à une approche conceptuelle et stratégique, en étroite coopération avec toutes les Grandes entités administratives.

① [www.coe.int](http://www.coe.int) - suivre : *bureaux d'information*

Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> Des conseils et des propositions d'action politique sont fournis au SG et au CM sur la base d'identification des développements politiques.		Le SG et le CM considèrent et utilisent les propositions de la DPAC comme base pour la prise de décision. Au moins 3 documents de programmation de pays (CPD) sont préparés.				
<b>Résultat attendu 2</b> Le SG et le CM reçoivent des analyses conceptuelles et stratégiques qui peuvent aider à une meilleure formulation des politiques et indiquer de nouvelles possibilités d'action du CdE dans le futur.		Le SG et le CM tiennent compte dans leurs décisions respectives des analyses et des orientations de la Direction de la Planification politique.				
<b>Résultat attendu 3</b> L'efficacité et la visibilité de l'action et des politiques du CdE en particulier le niveau des programmes de coopération - ont améliorées grâce au travail des bureaux du Conseil de l'Europe.		Les Bureaux du CdE contribuent à la mise en œuvre de l'action et les lignes de la politique dans les États membres et avec les institutions internationales, à travers une coopération accrue avec les partenaires nationaux et internationaux (y compris, le cas échéant, plus grande mobilisation des ressources).				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
		20,5 postes (10 A 10,5 B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	5 635 600	4 206 300	1 429 300			5 635 600

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### CONSEIL JURIDIQUE

Le Conseil juridique conseille le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, leurs organes subsidiaires, ainsi que le Secrétaire Général et les divers services du Secrétariat. Ce conseil juridique a pour but de garantir que l'interprétation des textes statutaires et réglementaires du Conseil de l'Europe, notamment en matière de questions concernant le personnel et de question de procédure pour les comités et accords partiels, est correcte et cohérente du point de vue juridique, que les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe et de son personnel sont respectés, et que les contrats signés par le Secrétaire Général au nom du Conseil de l'Europe protègent de manière adéquate les intérêts de l'Organisation. En outre, un agent chevronné de cette Direction sert de conseil juridique pour les organes de la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

Le Conseil juridique représente et assiste le Secrétaire Général dans les actions disciplinaires et contentieuses et agit en son nom devant les juridictions internes et, si nécessaire, externes.

L'assistance juridique apportée au Secrétaire Général permet à celui-ci de s'acquitter de sa fonction de dépositaire des Traités du Conseil de l'Europe, en tant que Chef du Secrétariat et représentant de la personnalité morale du Conseil de l'Europe, en vertu de l'Accord général sur les privilèges et immunités.

① [www.conventions.coe.int](http://www.conventions.coe.int)

Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> Les avis juridiques donnés aux organes de l'Organisation ainsi qu'aux services et aux comités intergouvernementaux résolvent les problèmes soulevés.		Tous les avis juridiques demandés fournissent une assistance pratique et compréhensible et sont rendus dans les délais (10 jours ouvrés ou dans les délais convenus) (2009 : 387 avis).				
<b>Résultat attendu 2</b> Les instruments juridiques sont rédigés conformément au droit international et à la réglementation applicable de l'Organisation.		Les instruments juridiques sont adoptés par le CM. (2009 : 4 conventions, 16 recommandations, 1 résolution, 1 déclaration).				
<b>Résultat attendu 3</b> Les réclamations administratives et les recours contentieux sont gérés en conformité avec le Statut du personnel.		Les conditions spécifiées dans le Statut du personnel et/ou établies par le Tribunal Administratif sont respectées. (2009 : 17 réclamations et 5 recours ont été introduits. 53 recours introduits en 2008 ont été traités en 2009).				
<b>Résultat attendu 4</b> Gestion des Traités du Conseil de l'Europe.		Les actes juridiques concernant les traités sont notifiés aux États (2009 : 409). Tous les traités entrés en vigueur l'année précédente sont enregistrés auprès des Nations Unies (2009 : 2 instruments). Les actes juridiques concernant les traités sont indiqués sur le site web le jour même de leur enregistrement.				
<b>Résultat attendu 5</b> Contribution aux travaux de la Division du droit international public en matière d'évaluation des Traités du Conseil de l'Europe.		Un rapport du SG à l'attention du CM (délai : automne 2011) est élaboré en coopération avec les services concernés.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
		11 postes (7,5A 3,5B )				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 088 900	1 038 800	50 100			1 088 900

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### AUDIT INTERNE ET EVALUATION

La Direction de l'Audit interne et de l'Évaluation fournit des services d'audit interne et d'évaluation qui aident le Secrétaire Général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de supervision et d'évaluation pour ce qui est de la gestion effective des ressources de l'Organisation et de la réalisation des objectifs de cette dernière. La Direction de l'Audit interne et de l'Évaluation procède à un contrôle indépendant, donne une assurance objective et dispense des services de conseil conçus pour apporter de la valeur ajoutée et pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation.

L'Audit interne aide le Management à s'acquitter effectivement de ses responsabilités en introduisant une approche cohérente et systématique pour l'évaluation et l'amélioration de l'efficacité de la gestion de risques, du contrôle et du processus de gouvernance.

L'Évaluation est garante de la responsabilisation à l'égard de l'ensemble des parties prenantes, consolide l'apprentissage organisationnel et l'innovation, soutient une prise de décision informée et améliore la communication des résultats et l'impact des travaux de l'Organisation, grâce à des méthodes d'évaluation et à des normes correspondant au dernier état de l'art en la matière. L'Évaluation élabore des lignes directrices, promeut des bonnes pratiques et aide le personnel à améliorer ses capacités dans toute l'Organisation.

Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> Le plan de l'Audit Interne est mis en œuvre.		Au moins 10 audits sont réalisés (2009 : 10 audits ; 2008 : 11 audits).				
<b>Résultat attendu 2</b> Contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'Organisation dans une optique d'efficacité et d'efficience.		Deux tiers des recommandations sont acceptées (2009 : 88% ; 2008 : 86%).				
<b>Résultat attendu 3</b> Le plan de l'Évaluation est mis en œuvre.		Au moins 5 évaluations sont réalisées.				
<b>Résultat attendu 4</b> Les capacités du personnel (CdE) concernant l'évaluation en coopération avec la Direction des ressources humaines sont améliorées.		Au moins 80 membres du personnel sont formés.				
Structures		Secrétariat				
Comité d'Audit		9 postes (6A 3B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 018 500	934 200	84 300			1 018 500

## **ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX**

### **ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, PROGRAMME, FINANCES ET SERVICES LINGUISTIQUES**

La Direction Générale de l'Administration et de la Logistique apporte à l'Organisation le soutien administratif, technique et logistique nécessaire pour réaliser les activités du Conseil de l'Europe dans un souci d'innovation et d'orientation client, avec efficacité et dans un souci d'économie.

La Direction Générale:

- met à disposition des connaissances, des conseils et des services de qualité pour la bonne gestion de la programmation, des ressources financières, humaines, informatiques, logistiques et linguistiques ;
- élabore et diffuse des règles et des procédures pour faire le meilleur usage possible de ces ressources et pour superviser la manière dont elles sont utilisées ;
- impartit l'élan nécessaire pour innover dans la gestion de ces ressources ;
- promeut une culture de modernisation administrative ;
- fait en sorte que le personnel soit informé en temps utile et de manière adéquate sur tous sujets relevant des domaines de responsabilité de la DGAL ;
- promeut l'application cohérente des règles de procédures existantes et le transfert des bonnes pratiques administratives au sein de l'Organisation.

<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	14 938 000	9 909 600	5 028 400			14 938 000

**ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX****ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, PROGRAMME, FINANCES ET SERVICES LINGUISTIQUES**

Les services centraux de la DGAL sont chargés :

- de veiller à ce que l'Organisation profite des contrats les plus favorables pour la fourniture de biens et services en conformité avec les règlements pertinents ;
- d'élaborer la réglementation interne de l'Organisation et d'assurer sa mise à jour ;
- de communiquer régulièrement avec le personnel via le portail intranet et d'autres moyens appropriés ;
- de promouvoir et de diffuser les bonnes pratiques administratives.

Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> Les services fournis par la DGAL satisfont les attentes de ses clients pour un coût stable ou décroissant.		Le ratio budget DGAL/budgets totaux (hors pensions et budget extraordinaire) reste stable ou décroît (2010 : 15,88% ; 2011 : 15,6%). Le ratio personnel permanent DGAL/personnel total reste stable ou décroît (2010 : 20% ; 2011 : 19,8%) Le niveau de satisfaction générale concernant les prestations de la DGAL reste stable ou s'accroît : - Logistique (2008 : 85%, 2009 : 91%) ; - Ressources humaines (2008 : 60%, 2009 : 66%) ; - Finances (2008 : 80%, 2009 : 86%) ; - Technologies de l'Information (2008 : 95%, 2009 : 93%).				
<b>Résultat attendu 2</b> Les instruments juridiques internes sont adaptés aux besoins de l'Organisation.		Nombre d'instruments juridiques traités en 2011 (2008 : 34 instruments juridiques rédigés ; 2009 : 30).				
<b>Résultat attendu 3</b> La coordination des achats est assurée de façon efficace et conformément à la politique d'achats.		Tous les dossiers soumis à la Commission des marchés sont traités dans un délai d'un mois (2008 : 111 dossiers d'une valeur totale de 25,3 millions d'euros ont été traités ; 2009 : 67 dossiers d'une valeur totale de 25,3 millions d'euros).				
<b>Résultat attendu 4</b> Les politiques et procédures administratives sont communiquées efficacement.		Le niveau de satisfaction du personnel concernant la communication de la DGAL reste stable ou s'accroît (2008 : 60% ; 2009 : 60%).				
<b>Résultat attendu 5</b> Les projets et le programme d'investissement de la DGAL sont mis en œuvre en conformité avec le planning et le budget.		Pourcentage des projets en couleur verte (projets conformes au planning et qui atteignent leurs objectifs).				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Commission des marchés Comité mixte		11 postes (7A 4B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 146 100	1 024 500	121 600			1 146 100

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

...ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, PROGRAMME, FINANCES ET SERVICES LINGUISTIQUES

La Direction des Ressources humaines :

- formule et met en œuvre les politiques de ressources humaines en particulier concernant les questions de recrutement, de contrats, de mobilité interne du personnel, de formation, de gestion des compétences et des performances, d'égalité des chances et de représentation géographique équilibrée ;
- assure la gestion administrative des agents en activité ou pensionnés en ce qui concerne les salaires, les pensions, les indemnités et allocations, les horaires de travail et la couverture sociale et médicale.

Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> Le suivi administratif des agents est assuré ; la couverture sociale, les cotisations et les salaires sont traités.		100% des agents sont payés, sans erreur et dans les délais, et assurés (2008 et 2009 : 100%).				
<b>Résultat attendu 2</b> La gestion de la performance du personnel est soutenue par un système d'appréciation et des actions de formation efficaces.		100% des agents concernés ont un rapport d'appréciation et une fixation d'objectifs (2008 objectifs : 99,02%, 2008 appréciation : 99,89% ; 2009 objectifs : 99,73%, 2009 appréciation : 98,89%). Le niveau de satisfaction du personnel concernant le système d'appréciation reste stable ou s'accroît (2008 : 59% ; 2009 : 55%). Le niveau de satisfaction du personnel concernant la formation reste stable ou s'accroît (2008 : 69% ; 2009 : 73%).				
<b>Résultat attendu 3</b> Les procédures de pourvoi de poste internes et externes sont organisées avec efficacité et en recourant à des méthodes de sélection fiables et équitables.		Les engagements de service sont respectés (concours internes 2008 (63 concours) : 89%, 2009 (61 concours), 98% ; concours externes : 2008 (59 concours spécifiques et 1 concours général) : 73%, 2009 : (29 concours spécifiques et 2 concours généraux) : 96%. Le niveau de satisfaction des managers concernant la gestion des concours internes reste stable ou s'accroît (2008 : 43% ; 2009 : 47%). Le niveau de satisfaction des candidats concernant la gestion des concours internes reste stable ou s'accroît (2008 : 37% ; 2009 : 46%).				
<b>Résultat attendu 4</b> La politique d'égalité des chances est mise en œuvre dans l'Organisation.		Le niveau de satisfaction du personnel concernant la politique d'égalité des chances reste stable ou s'accroît (2008 : 63% ; 2009 : 58%).				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Commission des nominations Commission d'appréciation		48 postes (16A 32B) et 3 fonctions (1A 2B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	8 090 500	6 127 900	1 962 600			8 090 500

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### ..ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, PROGRAMME, FINANCES ET SERVICES LINGUISTIQUES

La Direction du Programme, des Finances et des Services linguistiques :

- en coopération avec les autres Grandes entités administratives, prépare le projet de programme et budget de l'Organisation ;
- suit l'exécution du programme et du budget conformément au Règlement financier et selon des principes de saine gestion, et donne aux managers concernés les conseils, la formation et les informations financières dont ils ont besoin ;
- gère les fonds de l'Organisation ;
- tient les comptes de l'Organisation et prépare ses États financiers ;
- assure des services de traduction et d'interprétation.

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les documents du programme et budget sont produits dans les délais impartis.</p>	<p>Projet de programme et budget produit avant le 31 août (2008 : atteint ; 2009 : atteint). Documents fournis aux instances statutaires dans les délais prescrits (3 semaines CM ; 15 jours Comité du Budget). (2008 : 75% des documents au Comité du Budget et 100% au CM. 2009 : 73,5% des documents au Comité du Budget et 100% au CM).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les États financiers sont soumis dans les délais à l'Auditeur externe qui leur donne une opinion favorable.</p>	<p>Soumission des États financiers 2010 à l'Auditeur externe avant le 10 mai (2008 : atteint ; 2009 : atteint). Opinion favorable des auditeurs externes (2008 : oui ; 2009 : oui).</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les créanciers de l'Organisation sont payés dans les délais impartis .</p>	<p>Les créditeurs sont payés dans les délais impartis après réception d'un dossier complet soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 jours pour les fournisseurs externes : 2008 (40 500 règlements) : 62% ; 2009 (37 900 règlements) : 98% ;</li> <li>- 20 jours pour les experts assistant à des réunions hors Strasbourg ; 2008 (16 491 règlements) : 37% ; 2009 (16 872 règlements) : 78% ;</li> <li>- 25 jours pour les missions officielles des agents ; 2008 (6 329 règlements) : 100% ; 2009 (6 079 règlements) : 100%.</li> </ul>
<p><b>Résultat attendu 4</b> La qualité des prestations d'interprétation et de traduction est maintenue dans les conditions budgétaires spécifiées.</p>	<p>Le niveau de satisfaction des usagers concernant la qualité de l'interprétation et de la traduction reste stable ou s'accroît (Interprétation 2008 : 97%, 2009 : 97% ; Traduction anglaise 2008 : 96%, 2009 : 96% ; Traduction française 2008 : 90%, 2009 : 92%). Dotation du service de la traduction inférieure ou égale au montant porté au budget (2008 : 93,4% ; 2009 : 86,9%).</p>

Structures			Secrétariat			
Comité du Budget Conseil de direction du Fonds de Réserve pour les pensions			35 postes (9 A 26 B) – Programme et Finances 58 postes (45 L 13 B) – Services linguistiques			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	EU	TOTAL
2011	5 701 400 <sup>21</sup>	2 757 200	2 944 200			5 701 400

<sup>21</sup>Dont 2 775 400 € de dotation au service de la traduction.

**ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX****LOGISTIQUE**

La Direction de la Logistique :

- gère les bâtiments de l'Organisation (à Strasbourg, Paris, Bruxelles, Lisbonne, Budapest et Graz) et leurs installations techniques, équipement et mobilier et supervise toutes les rénovations et conversions de locaux de l'Organisation ;
- traite la production et la diffusion des publications et des documents du Conseil de l'Europe ;
- assure la sécurité contre l'incendie, les accidents et autres risques et vérifie régulièrement les installations, l'équipement et les procédures sur les différents sites de l'Organisation ; et
- assure, directement ou par des prestataires de service extérieurs, des services tels que la restauration la maintenance technique, le nettoyage, la distribution de documents de travail et du courrier, la gestion d'un parc de voitures officielles, des services de conférence et des services de bureau de voyage.

Résultat attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> Le patrimoine est préservé et adapté par des travaux réguliers et adapté aux usagers.		Le niveau de satisfaction des usagers concernant les locaux et les aménagements reste stable ou s'accroît (2008 : 82% ; 2009 : 87%).				
<b>Résultat attendu 2</b> La sécurité générale des personnes et des biens concernant l'incendie et autres risques est assurée dans le périmètre du Conseil de l'Europe.		2 exercices sont menés avec succès dans nos bâtiments ; la durée d'une évacuation n'est pas supérieure à 15 minutes pour le Palais de l'Europe, 10 minutes pour les autres bâtiments. (2008 : Agora, Bâtiment D et DEQM ; 2009 : CEJS et DEQM) Le niveau de satisfaction des usagers concernant les conditions de sécurité reste stable ou s'accroît (2008 : 81% ; 2009 : 81%).				
<b>Résultat attendu 3</b> La production et la diffusion documentaire du Conseil de l'Europe sont assurées au meilleur rapport qualité/prix.		Le coût moyen interne de l'impression noir/blanc reste stable ou décroît en termes réels, par rapport à l'année précédente (2008 : 0,030€/format A4 ; 2009 : 0,034€/format A4). Le niveau de satisfaction des usagers concernant le système d'impression bureautique reste stable ou s'accroît (2008 : 91% ; 2009 : 93%).				
<b>Résultat attendu 4</b> La distribution du courrier est effectuée dans les délais convenus avec les services clients.		100% du courrier postal trié et contrôlé le jour J est distribué le jour J+1 au plus tard (2008 : 100% ; 2009 : 100%). Le niveau de satisfaction des usagers concernant la distribution du courrier reste stable ou s'accroît (2008 : 89% ; 2009 : 93%).				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité Ad Hoc d'Experts sur les Bâtiments (CAHB)		177 postes (9A 69B et 99C) et 1 fonction B - Logistique 17 postes (1A, 4B et 12C) budget des documents				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	21 899 500	9 931 600	11 967 900			21 899 500

**ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX****TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

La Direction des technologies de l'Information :

- fait en sorte que l'Organisation dispose d'un système d'information sûr et garantit la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations ;
- par la formation et la diffusion des bonnes pratiques, développe une synergie sur la base de l'information et des technologies de l'information ;
- gère les archives de l'Organisation (que ce soit sur papier, sous forme électronique ou audiovisuelle).

Résultat attendus				Indicateurs de performance		
<b>Résultat attendu 1</b> Le Système d'Information est maintenu, développé et un support est fourni pour répondre aux besoins des clients, tout en respectant les standards et coûts du marché.				Le coût total de possession (TCO) du poste de travail est inférieur à 3 000 € (coût moyen dans le secteur) (2008 : 2 400 € ; 2009 : 2 440 €). Le niveau de satisfaction des usagers concernant l'intégration des nouvelles technologies reste stable ou s'accroît (2008 : 81% ; 2009 : 80%). Le niveau de satisfaction des usagers concernant la connaissance des bonnes pratiques reste stable ou s'accroît (2008 : 82% ; 2009 : 78%).		
<b>Résultat attendu 2</b> La gestion du contenu est améliorée selon le planning et en tenant compte des priorités du CdE.				Le « Document and Record Management System » est déployé dans au moins 3 grandes entités administratives. Nombre de personnes formées à la gestion du contenu. .		
<b>Structures</b>				<b>Secrétariat</b>		
				55 postes (15A 39B 1C) et 2 fonctions (B)		
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	9 380 400	4 331 900	5 048 500			9 380 400



## **ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES**

### **AUTRES DEPENSES**

<b>Ressources (€)</b>					
<b>AUTRES DEPENSES</b>		<b>Budget ordinaire</b>	<b>Autres budgets</b>	<b>UE</b>	<b>TOTAL</b>
		<b>6 691 200</b>	<b>43 037 000</b>		<b>49 728 200</b>
	Investissements	4 665 000			4 665 000
	Comité du personnel, Amicale et Tribunal administratif	475 900			475 900
	Provisions communes et autres	2 121 300			2 121 300
	Réserve négative	-571 000			-571 000
	Budget extraordinaire		5 090 000		5 090 000
	Fond de réserve pour les pensions		37 947 000		37 947 000

**AUTRES DEPENSES – BUDGET ORDINAIRE****INVESTISSEMENTS**

Cette ligne budgétaire comprend la dotation destinée à assurer le financement des programmes d'investissement de l'Organisation par le Budget ordinaire, dont la gestion est assurée au sein d'un compte spécial. Le détail du plan d'investissement à moyen terme et le programme d'investissement 2011 sont présentés en annexe du présent document (voir Annexe IV).

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	4 665 000		4 665 000			<b>4 665 000</b>

**AUTRES DEPENSES – BUDGET ORDINAIRE****COMITE DU PERSONNEL, AMICALE ET TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

**Comité du Personnel** - Les crédits couvrent le coût de deux agents ainsi que les frais de traduction, d'interprétation et de missions des membres du Comité du personnel pour des réunions avec des représentants d'autres organisations internationales et en particulier celles du système coordonné.

**Amicale** – les crédits couvrent la dotation de l'Organisation à l'Amicale du personnel.

**Tribunal administratif** – les crédits couvrent le coût de deux agents ainsi que les frais d'interprétation, de production de documents, des frais de voyage et de séjour, des indemnités des membres du Tribunal Administratif ainsi que les frais de mission.

	2011
Comité du Personnel	<b>174 900</b>
Amicale	<b>25 000</b>
Tribunal administratif	<b>276 000</b>
<b>Total</b>	<b>475 900</b>

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	475 900	364 400	111 500			475 900

**AUTRES DEPENSES – BUDGET ORDINAIRE****PROVISIONS COMMUNES ET AUTRES**

Cette ligne budgétaire se compose des éléments suivants :

	2011
Provisions pour fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Organisation	906 200
Provision pour langues supplémentaires	306 900
Réserve pour missions sur le terrain	100 000
Provision pour programmes joints	62 200
Dotation au compte spécial « Cessation anticipée de fonction d'agents permanents »	484 800
Audit externe	93 000
Économies résultant de la mise en œuvre de la nouvelle politique contractuelle	-165 700
Contribution du Conseil de l'Europe aux coûts administratifs de la gestion des pensions	313 200
Comité d'Audit	20 700
<b>Total</b>	<b>2 121 300</b>

**Provisions pour fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'organisation** – Les crédits couvrent les frais de voyage et de séjour des fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Organisation. Selon les termes de la Résolution (2003)5 établissant les règles en la matière, l'Administration du pays d'origine continue à assurer le financement du salaire et de la couverture sociale.

**Provision pour langues supplémentaires** – Cette provision est destinée à permettre au Secrétaire Général de faire face à des frais liés à l'utilisation de langues supplémentaires dans différents secteurs d'activité du Conseil de l'Europe. Ses conditions d'utilisation ont été précisées lors de la 586e réunion du Comité des Ministres, l'objectif étant de toucher une plus grande partie des 800 millions de personnes composant la communauté du Conseil de l'Europe en utilisant leurs langues maternelles.

**Réserve pour missions sur le terrain** - Comme indiqué dans le paragraphe 37 du document des Priorités (CM(2010)42), le Secrétaire Général propose de transférer cette réserve à un compte spécial « Réserve de contingence ». Cette réserve ne pourrait être utilisée que sous certaines conditions, notamment pour des événements politiques externes à l'Organisation et de nature non récurrente. Son utilisation serait soumise à la décision préalable du Comité des Ministres.

**Provision pour programmes joints** – Poursuivant les mêmes objectifs, le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne ont mis en œuvre de nombreux programmes conjoints. La plupart de ces programmes sont développés spécifiquement pour tel ou tel pays, mais il existe également un certain nombre de projets thématiques régionaux et multilatéraux. Le montant total de la contribution financière du Conseil de l'Europe aux programmes conjoints s'élève à 2 955 500 € en 2011, soit une augmentation de 140 000 € par rapport à 2010. Sur la base des programmes en cours, des programmes signés et des négociations actuelles pour les programmes à venir, la contribution du Conseil de l'Europe a été affectée au programme correspondant. Ces affectations doivent donc être considérées comme indicatives et susceptibles d'être révisées. Le montant inclus sous « provisions communes et autres » est le montant qui n'a pas encore été affecté à un programme conjoint spécifique.

**Cessation anticipée de fonction d'agents permanents** – Lors de leur 1081e réunion de mars 2010, les Délégués ont « autoris[é] le Secrétaire Général à financer des mesures de cessation anticipée de fonctions d'agents permanents au moyen d'un prêt interne d'un montant maximal de 2 424 000 € financé grâce à l'excédent de trésorerie et remboursé sur une période de cinq ans de 2011 à 2015 par annuités n'excédant pas 484 800 € ». Les crédits inscrits sur cette ligne budgétaire correspondent à la dotation au compte spécial pour 2011.

**Audit externe** – Les crédits couvrent les honoraires annuels des auditeurs externes. En décembre 2008, le Comité des Ministres a désigné la Cour des Comptes française comme auditeur externe pour une période de cinq ans commençant avec l'audit des États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

**Economies résultant de la mise en œuvre de la nouvelle politique contractuelle** – Les crédits inscrits sous cette ligne budgétaire résultent de l'effet de la mise en place de la politique de recrutement et de développement de carrière.

**Contribution du Conseil de l'Europe aux coûts administratifs de la gestion des pensions** – Ces crédits couvrent le coût de la participation du Conseil de l'Europe au système de la coordination et du calcul et des paiements des pensions qui sont sous-traités par la SCAP.

**Comité d'Audit** – Le Comité d'Audit est chargé de la supervision des fonctions d'audit interne et externe. Les frais de voyage et de séjour des membres du Comité sont couverts lors de leur participation aux réunions du Comité.

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	2 121 300	740 500	1 380 800			2 121 300

## AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE

### RESERVE NEGATIVE

La réserve négative a été créée afin d'assurer un équilibre global du budget tout en permettant une gestion budgétaire simple. Durant leur 1089e réunion, le Comité des Ministres « se [sont félicités] de l'intention du Secrétaire Général de réduire la réserve négative et lui [ont demandé] de prendre des mesures à cet effet déjà pour 2011 », il est donc proposé de la ramener de 1 945 000 € à 1 200 000 €, soit une réduction de 745 000 €.

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	EU	TOTAL
2011	-571 000		-571 000			-571 000

## **AUTRES DEPENSES**

---

### **BUDGET EXTRAORDINAIRE**

Le Budget extraordinaire assure le financement de la construction de bâtiments et d'autres investissements importants ; il couvre en conséquence le remboursement du prêt bancaire souscrit auprès de la banque Dexia pour assurer le financement du Nouveau Bâtiment Général et de travaux de sécurité incendie et de câblage.

Il est rappelé que le financement du Nouveau bâtiment général relève d'un barème spécifique pour lequel l'État hôte a accepté un taux de contribution de 24% alors que les travaux de sécurité incendie relèvent du barème standard du Budget ordinaire.

#### **Budget Extraordinaire pour 2011**

	Budget 2011
<b>Dépenses</b>	<b>5 090 000</b>
<b>Recettes</b>	<b>5 090 000</b>

## AUTRES DÉPENSES

### PENSIONS

#### 1. Contributions au Fonds de réserve des pensions

Le financement des obligations des États membres au titre des deux régimes de pensions<sup>22</sup> est assuré via le Fonds de réserve pour les pensions dont le Comité des Ministres a adopté le Statut révisé par la Résolution Res(2006)1Res (2006) 1. Le total de la contribution au Fonds de réserve pour les pensions (FRP) due par les États membres pour 2011 est constitué des éléments suivants :

##### a. Montant déterminé par étude actuarielle

En vertu de l'article 3 paragraphe 1b du Statut du Fonds ;

« Le Fonds reçoit [...] les contributions annuelles des États membres, fixées par le Comité des Ministres sur la base d'études actuarielles réalisées en 2005, puis tous les trois ans ; »

L'étude actuarielle de 2008<sup>23</sup>, réalisée par un actuairé qualifié de la Section commune d'administration des pensions (SCAP) à partir des renseignements communiqués par le Conseil de l'Europe en faisant appel au modèle actuariel déjà utilisé par l'*Actuary's Department* du Gouvernement britannique, a permis de conclure que les contributions dues pour 2011 en valeur 2008 s'élèvent à :

Cette somme doit être revalorisée en valeur 2011 pour tenir compte de :	
- l'ajustement de 3% des barèmes des traitements de 2009, soit :	1 166 700
- l'ajustement prévu de 2.0% des barèmes des traitements pour 2010, soit :	801 100
- l'ajustement prévu de 0.2% des barèmes des traitements pour 2011, soit :	-81 000
Les contributions totales dues pour 2011 en valeur 2011 s'élèvent donc à :	40 937 900

dont, financés par les contributions au titre des accords partiels : (3 279 800)

**Montant devant être financé par des contributions directes des États membres : 37 494 000**

##### b. Budget de fonctionnement du Fonds de réserve pour les pensions

##### Secrétariat du Fonds

**433 100**

L'article 3 paragraphe 5 du Statut du Fonds prévoit ceci :

« 5. Les dépenses du Fonds incluent les frais encourus par l'Organisation pour l'administration du Fonds, en particulier les frais bancaires de la (des) banque(s) de dépôt, des conseillers financiers extérieurs et du secrétariat désigné pour le Fonds. »

En vertu de l'article 6 paragraphe 1f, le Conseil de direction du Fonds :

« f) approuve, sur proposition du secrétariat du Fonds, le budget de fonctionnement et les États financiers annuels du Fonds et les soumet au Comité des Ministres pour approbation finale » ; et

L'article 8 paragraphes 1 à 3 prévoit ceci :

« 1. Le Secrétariat du Fonds est nommé par le Secrétaire Général, sur recommandation du Conseil de direction.

2. Le Secrétaire Général peut, avec l'accord du Conseil de direction, confier le rôle de Secrétariat du Fonds à une entité extérieure à l'Organisation.

<sup>22</sup> Deux régimes de pensions couvrent à l'heure actuelle les agents permanents du Conseil de l'Europe :

- Ceux qui ont pris leurs fonctions avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et ceux qui l'ont fait après cette date en vertu de la procédure spéciale prévue par la Résolution Res(2002)4, sont couverts par le régime des pensions créé par la Résolution Res(77)11Res (77) 11 ;
- Ceux recrutés après le 1<sup>er</sup> janvier 2003 inclus sont couverts par le Nouveau régime des pensions créé par la Résolution Res(2002)54.

<sup>23</sup> Il est rappelé que la prochaine étude actuarielle sera réalisée en 2011 et servira de base pour les appels de contribution des années 2012 à 2014.

3. Le Secrétariat du Fonds assiste le Conseil de direction dans la gestion courante du Fonds ; il a notamment pour fonctions : [...]

c) de préparer le budget de fonctionnement et les États financiers trimestriels du Fonds. »

Conformément à la recommandation prise par le Conseil de direction à sa réunion du 26 juin 2006, le Secrétaire Général a confié le secrétariat du Fonds à la SCAP à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Le Secrétariat du Fonds a proposé un budget d'un montant de 433 100 € pour 2011, le Conseil de direction en a pris note lors de sa réunion du 12 juillet 2010.

**3. Étude actuarielle** **19 200**

L'article 3 du Statut du Fonds stipule que les contributions annuelles des États membres sont fixées par une étude actuarielle, révisée tous les 3 ans.

La donnée ci-dessus correspond au coût de l'abonnement annuel de l'étude actuarielle pour 2011.

**Contributions totales des États membres pour 2011** **37 947 000**

Ceci représente une augmentation de 1,015 % par rapport à 2010 (2010 : 37 383 300 €).

**2. Budget des pensions**

Le Budget des pensions comporte en dépenses :

- l'ensemble des prestations à verser au titre des deux régimes de pensions (prévisions),
- les crédits afférents au financement de la structure de gestion du Fonds de réserve pour les pensions et de l'étude actuarielle présentée ci-dessus.

et en recettes une dotation d'équilibre du Fonds de réserve pour les pensions au Budget des Pensions.

**Budget des Pensions pour 2011**

	Budget 2011
<b>Dépenses</b>	<b>36 409 100</b>
Pensions	34 658 600
Indemnités de départ	998 200
Gestion du FRP	433 100
Etude actuarielle	19 200
<b>Recettes</b>	<b>36 409 100</b>

**RECETTES – BUDGET ORDINAIRE**

---

Les Recettes de l'organisation incluses dans le nouveau titre III du budget comprennent les éléments suivants :

	2011
Produits financiers	1 189 900
Participations forfaitaires des Accords partiels	3 825 400
Recettes diverses	553 400
Résultat du budget ordinaire des années précédentes	0
Contributions des États Membres	211 449 200
<b>TOTAL</b>	<b>217 017 900</b>

**Produits financiers** - Cette ligne budgétaire couvre les intérêts perçus sur l'investissement des soldes de trésorerie de l'organisation.

**Participations forfaitaires des Accords partiels** - Cette ligne budgétaire couvre la contribution forfaitaire pour couvrir les coûts des frais généraux de l'Organisation par les accords partiels.

**Recettes diverses** - Cette ligne budgétaire couvre principalement : les redevances d'utilisation des places de parkings, les remboursements de la sécurité sociale française, la refacturation des services fournis à l'Observatoire de l'audiovisuel.

**Résultat du Budget ordinaire des années précédentes** - Comme indiqué dans l'introduction de ce document, le Secrétaire Général propose de mettre fin à la pratique consistant à inclure dans les recettes du Budget ordinaire le solde des budgets des années précédentes. En conséquence, le montant porté sur cette ligne en 2011 est zéro.

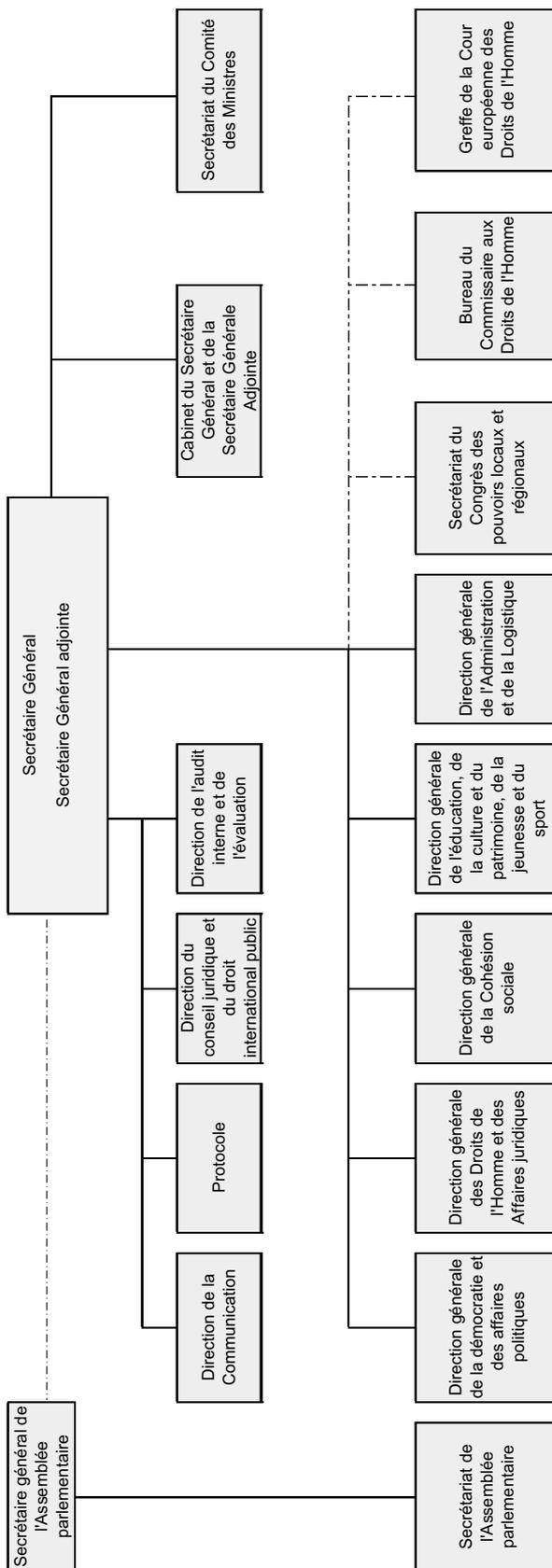
**Contributions des États membres** - Lors de sa 1089e réunion de juin 2010, le Comité des Ministres a fixé le total des contributions des États membres au Budget ordinaire 2011 à 211 449 200 €.



## **ANNEXES**



Annexe I – Organigramme du Secrétariat



## Annexe II – 2010 / 2011 correspondance des programmes et projets

Pilier / Programme 2011	Programme(s) 2010 correspondant(s)	Projet(s) 2010 correspondant(s)
<b>DRUITS DE L'HOMME</b>		
Exécution des arrêtés de la Cour Européenne des Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales : arrêtés de la Cour et leur exécution</li> <li>Amélioration des procédures, mécanismes et moyens de recours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre efficace de la CEDH - Assister le Comité des Ministres dans le contrôle de l'exécution des arrêtés de la Cour</li> <li>Améliorer l'efficacité de la protection de la CEDH au niveau national</li> <li>Amélioration du système de contrôle de la CEDH</li> <li>Prévention des mauvais traitements de personnes privées de liberté</li> </ul>
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion du respect effectif et de la pleine jouissance des droits de l'homme</li> <li>Conférence et synergies dans le dev. du droit et de la pol. DH dans différentes organisations (ONU, UE, OSCE)</li> <li>Analyses juridiques substantielles des questions DH et contribution au dev. de la politique du CDE sur ces questions</li> <li>Soutien à la société civile et aux mécanismes non judiciaires de protection des droits de l'homme</li> <li>Renforcement des capacités dans le domaine de la CEDH pour les professionnels du droit</li> <li>Améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe</li> <li>Renforcer l'autonomisation des migrants et la cohésion sociale **</li> <li>Protéger les droits de l'homme et la dignité humaine des migrants vulnérables **</li> <li>Assurer l'égalité des droits et de traitement des Roms et Gens du voyage (FERRY)</li> <li>Contribution au Forum européen des Roms et des Gens du voyage (FERRY)</li> <li>Réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société</li> <li>Lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance</li> <li>Protection des minorités nationales par le suivi de la mise en œuvre de la Convention-cadre</li> <li>Protection et promotion des droits des personnes appartenant aux minorités nationales</li> <li>Application et promotion de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires</li> <li>Lutte contre la traite des êtres humains</li> <li>Mesures efficaces pour la lutte contre la criminalité économique et la cybercriminalité*</li> <li>Suivi de la mise en œuvre des Conventions sur la coopération en matière pénale*</li> <li>Protection des femmes contre la violence, y compris la violence domestique</li> <li>Protection, prestations et participation pour les enfants en Europe</li> <li>Droits de l'enfant et services sociaux</li> <li>Mesures efficaces pour la lutte contre la criminalité économique et la cybercriminalité*</li> <li>Garantir les droits sociaux pour tous par une application plus large de la Charte sociale européenne</li> <li>Traitement des rapports et des réclamations collectives</li> <li>Mise en œuvre des décisions et conclusions (rapports) du CEDS et amélioration de la communication sur la CSE</li> <li>Promotion du Code européen de sécurité sociale</li> <li>Bioéthique</li> <li>Soins de santé en Europe - pour et avec les enfants</li> <li>Mise en œuvre des principes de bonne gouvernance dans les systèmes de santé</li> </ul>
Comité pour la prévention de la torture (CPT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)</li> </ul>	
Commissaire aux droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commissaire aux droits de l'homme</li> </ul>	
Développement de normes et de politiques communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement du droit et des politiques des droits de l'homme</li> </ul>	
Renforcement des capacités : sensibilisation et formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation et formation aux droits de l'homme</li> </ul>	
Protéger les droits des vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion de la cohésion sociale en Europe *</li> <li>Migrants</li> </ul>	
Roms : promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Roms** et Gens du voyage</li> </ul>	
Promouvoir l'égalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Egalité entre femmes et hommes partie intégrante des droits humains</li> </ul>	
Racisme et intolérance - ECRI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)</li> </ul>	
Minorités – Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (COPMN)</li> <li>Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM)</li> </ul>	
Menaces contre la dignité humaine : trafic d'êtres humains et violence à l'égard des femmes (GRETA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)</li> <li>Normes européennes en matière de contrôle de la criminalité *</li> <li>Protect. des pers. contre les menaces envers leur dignité et intégrité*</li> </ul>	
Droits des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Normes européennes en matière de contrôle de la criminalité *</li> <li>Construire une Europe pour et avec les enfants : une stratégie pour 2009-2011</li> </ul>	
Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charte sociale européenne</li> <li>Code européen de sécurité sociale</li> </ul>	
Santé publique et bioéthique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protection des personnes contre les menaces envers leur dignité et leur intégrité*</li> <li>Santé</li> </ul>	
<b>ETAT DE DROIT</b>		
Indépendance et efficacité de la Justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctionnement et efficacité de la justice</li> </ul>	
Prisons et police	<ul style="list-style-type: none"> <li>Normes européennes en matière de contrôle de la criminalité *</li> </ul>	
Développement de normes et de politiques communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Médias, société de l'information et protection des données*</li> <li>Droit public et privé et mise en œuvre des normes</li> <li>Droit international et tribunaux internationaux</li> <li>Normes européennes en matière de contrôle de la criminalité*</li> <li>Normes européennes en matière de contrôle de la criminalité*</li> </ul>	
Crime organisé et terrorisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Normes européennes en matière de contrôle de la criminalité*</li> <li>Normes européennes en matière de contrôle de la criminalité*</li> <li>Réponses démocratiques au terrorisme</li> <li>Normes européennes en matière de contrôle de la criminalité*</li> </ul>	
Sécurité de l'Internet et Cybercrime	<ul style="list-style-type: none"> <li>Normes européennes en matière de contrôle de la criminalité*</li> </ul>	

DEMOCRATIE		
Élections et mise en œuvre des engagements des États	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de suivi CIM et soutien aux États dans la mise en œuvre de leurs engagements</li> <li>• Assistance électorale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir certains États dans la mise en œuvre de leurs engagements</li> <li>• Suivi post-adhésion du respect des obligations et des engagements</li> <li>• Assistance électorale</li> </ul>
Gouvernance locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démocratie locale et régionale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie pour l'innovation et la Bonne Gouvernance au niveau local</li> <li>• Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale</li> <li>• Cadre institutionnel solide pour la démocratie locale et régionale</li> <li>• Promouvoir une décentralisation efficace aux niveaux local et régional</li> </ul>
Aborder les situations post-conflituelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme des activités de coop. spé. dans situations post-conflit</li> <li>• Médias, société de l'information et protection des données*</li> <li>• Les institutions démocratiques en action</li> <li>• Renforcement du rôle de la société civile dans la démocratie pluraliste*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des activités de coopération spécifiques dans des situations de post-conflit</li> <li>• Fixation de normes et assistance normative sur des questions d'actualité concernant les médias</li> <li>• Assistance ciblée dans le domaine des médias et des nouveaux services de communication et d'information</li> <li>• Télévision transfrontière</li> <li>• Bonne gouvernance dans la société de l'information **</li> </ul>
Société civile – Organisations Non Gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du rôle de la société civile dans la démocratie pluraliste*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiatives de la Société civile **</li> <li>• Relations avec les ONG</li> <li>• Forum pour l'avenir de la démocratie</li> <li>• Réseau des Ecoles d'études politiques</li> </ul>
Promouvoir une société socialement cohésive et durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de la cohésion sociale en Europe *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mobilité sociale en tant que facteur de cohésion sociale **</li> <li>• Une Europe des responsabilités sociales et partagées : les rôles des citoyens et des autorités publiques</li> <li>• Agrir pour la cohésion sociale face à la crise mondiale sociale et économique **</li> </ul>
Dialogue interculturel – Centre Nord-Sud	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dialogue interculturel - Suite donnée au « Livre blanc sur le dialogue interculturel »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion du « Livre blanc sur le dialogue interculturel »</li> <li>• Campagne « Dites Non à la discrimination » **</li> <li>• Cités interculturelles : gouvernance et politiques pour des communautés diversifiées</li> <li>• Vivre ensemble dans des sociétés diversifiées : la promotion du dialogue interculturel</li> <li>• Education et échanges interculturels</li> <li>• Histoires partagées pour une Europe sans clivages</li> <li>• Enseigner la mémoire – Éducation à la prévention des crimes contre l'humanité</li> <li>• Dialogue interculturel à travers les arts et le patrimoine **</li> </ul>
Protection de la diversité naturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion du dialogue et de la diversité culturelle et naturelle*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion et monitoring des politiques sur la diversité biologique par la Convention de Berne</li> </ul>
Protection de la diversité culturelle, du patrimoine et du paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe pour la culture et le patrimoine culturel et coopération dans les régions prioritaires (Europe du Sud-Est, Caucase du Sud et mer Noire)</li> <li>• Promotion du dialogue et de la diversité culturelle et naturelle*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme régional pour le patrimoine culturel et naturel dans l'Europe du Sud-Est</li> <li>• <i>Initiative de Kiev</i></li> <li>• Politiques culturelles et gouvernance pour la diversité, le dialogue, l'accès, la participation et la créativité</li> <li>• Développer la responsabilité commune et de nouvelles approches du patrimoine culturel par suivi conventions</li> <li>• Promouvoir politiques paysagères et développement territorial durable : qualité cadre de vie cohésion territoriale</li> </ul>
Éducation pour des sociétés démocratiques durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'éducation pour promouvoir les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe</li> <li>• Dimension européenne de l'enseignement supérieur : promotion des valeurs humanistes et optimisation des structures</li> <li>• Politiques linguistiques et droit à une éducation de qualité pour tous</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'apprentissage des grands principes et du fonctionnement du système de protection des droits de l'homme</li> <li>• <i>Programme Pestalozzi</i> de formation des professionnels de l'éducation</li> <li>• Élaborer des politiques éducatives conformes aux principes et normes du Conseil de l'Europe</li> <li>• L'apprentissage de la démocratie et des droits de l'homme en milieu scolaire et extrascolaire au long de la vie</li> <li>• Espace européen de l'enseignement supérieur : réforme structurelle et qualifications de l'enseignement supérieur</li> <li>• Promouvoir le dialogue interculturel et la culture démocratique par l'enseignement supérieur</li> <li>• Politiques linguistiques et droit à l'éducation et à l'insertion sociale</li> <li>• Protéger et promouvoir le droit à l'éducation pour tous dans les systèmes éducatifs européens</li> </ul>
Participation de la jeunesse et citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la coopération européenne de jeunesse à travers la politique de jeunesse, le travail de jeunesse et l'éducation/l'apprentissage non formel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits de l'homme et démocratie : promotion des valeurs fondamentales du CdE par la politique de jeunesse</li> <li>• Inclusion sociale des jeunes</li> <li>• Approches politiques et instruments en faveur des jeunes et des enfants</li> </ul>
Promouvoir un sport le fair-play dans un sport sans dopage ni violence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir les dérives du sport par des mécanismes conventionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention sur la violence des sportifs : vaincre le narcissisme dans le sport</li> <li>• Convention contre le dopage : s'engager dans la lutte contre le dopage</li> </ul>
<b>ORGANES DIR., SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES</b>		
Conseil politique, Planification politique et présence extérieure	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence du Conseil de l'Europe dans les États membres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureaux de Conseil de l'Europe</li> <li>• Bureaux d'information</li> </ul>

(\*) projet ou programme 2010 réparti sur plusieurs programmes 2011.  
englober la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tziganes ».

(\*\*) arrêtés en 2011

(\*\*\*)

L'expression « Roms » utilisée dans l'ensemble du présent texte désigne les Roms, les Sintés, les Kalés, les Gens du voyage et les groupes de population apparentés en Europe, et vise à englober la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tziganes ».

**Annexe III – Budgets Annexes****INTERPRETATION**

Le Service de l'interprétation a pour objectif de fournir à l'ensemble de l'Organisation, de la manière la plus efficace et la plus économique possible, des prestations d'interprétation de qualité.

Le budget de l'interprétation couvre les frais d'interprétation de tous les budgets du Conseil de l'Europe ainsi que ceux refacturés à des tiers. Le budget pour 2011 est basé sur une prévision des besoins en interprétation tels qu'ils ont été estimés par les gestionnaires de budget de l'Organisation.

Les services d'interprétation sont fournis par une équipe composée d'interprètes permanents qui est complétée par des interprètes rémunérés à la journée.

Le nombre de jours d'interprétation estimé pour 2011 est de 3 233. Le coût standard du jour d'interprétation pour 2011 est 1900,72 €.

Secrétariat : 12 postes (8 L, 4 B)

Le résultat attendu relatif au budget de l'interprétation est inclus dans le cadre logique (logframe) "Programme, Finance and Services linguistiques".

**Budget de l'interprétation pour 2011**

	Budget 2011
<b>Dépenses</b>	<b>6 771 600</b>
<b>Recettes</b>	<b>6 771 600</b>
Refacturation de l'interprétation en interne	6 029 600
Refacturation de l'interprétation à des tiers	742 000

**TRADUCTION**

Le Service de la traduction a pour objectif de fournir à l'ensemble de l'Organisation, de la manière la plus efficace et la plus économique possible, des prestations de traduction de qualité (la CEDH et la Pharmacopée ont leur propre service de traduction).

Le niveau estimé de prestations refacturées correspond à 104 331 pages facturées à un montant fixe de 26,50 €. Le budget est équilibré à l'aide d'une dotation du Budget ordinaire.

Les pages qui ne peuvent être assurées en interne du fait que les traducteurs internes ne peuvent les assurer ou de l'absence de la combinaison linguistique requise sont confiées à des traducteurs extérieurs rémunérés à la page (au moins 36% des pages en 2011).

Secrétariat : 46 postes (37L et 9B).

Le Résultat attendu relatif au budget de la traduction est inclus dans le cadre logique (logframe) "Programme, Finance and Services linguistiques".

**Budget de la Traduction pour 2011**

	Budget 2011
<b>Dépenses</b>	<b>5 540 000</b>
<b>Recettes</b>	<b>5 540 000</b>
Prestations de traduction refacturées et autres	2 764 600
Dotations du Budget ordinaire	2 775 400

**DOCUMENTS**

Ce budget reprend les coûts directs de fabrication des documents dans les ateliers de l'Organisation ainsi que les coûts d'affranchissement. Ces prestations sont ensuite refacturées aux services consommateurs sur la base des consommations réelles.

Le budget pour 2011 a été établi sur la base du contrat relatif au système d'impressions signé en 2009 pour une période de 5 ans allant de 2010 à 2014 et est basé sur les estimations du volume de production pour 2011 (65,1 millions de pages).

Le coût standard de la page imprimée est de 0,0273€.

Secrétariat : 17 postes (1 A, 4 B, 12 C).

Le Résultat attendu relatif au budget des Documents est inclus dans le cadre logique (logframe) « Logistique ».

**Budget des documents pour 2011**

	Budget 2011
<b>Dépenses</b>	<b>3 036 900</b>
Production documents	1 957 400
Dépenses : courrier	1 079 500
<b>Recettes</b>	<b>3 036 900</b>
Refacturation : documents	1 957 400
Refacturation : courrier	1 079 500

**PUBLICATIONS**

Ce budget prévoit les crédits destinés à la production, la promotion et la distribution des publications commercialisées, des périodiques et matériels audiovisuels destinés à la vente ainsi que les dépenses de personnel y afférent. Le financement des dépenses de personnel est assuré par une dotation du Budget ordinaire. Les recettes – en dehors de la dotation du Budget ordinaire – proviennent des ventes, des abonnements, des contrats de coédition et de la diffusion.

Le Résultat attendu relatif au budget des Publications est inclus dans le logframe « Communication ».

Secrétariat : 5 postes (0,5 A 4,5 B).

**Budget des publications pour 2011**

	Budget 2011
<b>Dépenses</b>	<b>1 020 800</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 020 800</b>
Ventes	378 900
Reliquat positif de l'exercice précédent	300 000
Dotation du Budget ordinaire	311 900

**CENTRES EUROPEENS DE LA JEUNESSE (CEJ)**

Les Centres européens de la jeunesse, outils originaux pour développer la coopération de la jeunesse européenne, sont des établissements éducatifs et résidentiels du Conseil de l'Europe et constituent une base de connaissances sur les politiques, la recherche, l'éducation non formelle et les activités en matière de jeunesse. Ils accueillent la plupart des activités du Conseil de l'Europe consacrées à la jeunesse et contribuent à la mise en œuvre de la politique de jeunesse de l'Organisation.

L'objectif des CEJ est de donner aux jeunes et aux multiplicateurs dans le domaine de la jeunesse les moyens de promouvoir les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe (droits de l'homme, démocratie et État de droit), en particulier par l'éducation non formelle, d'encourager les jeunes à jouer un rôle actif dans le développement de la société civile et de promouvoir des politiques de jeunesse appropriées avec la participation active des jeunes.

Conformément aux décisions du Conseil mixte pour la jeunesse (de mars 2010), les principales priorités du secteur de la jeunesse pour l'année 2011 sont les suivantes :

- « Droits de l'homme et démocratie : la politique de jeunesse et le travail de jeunesse au service de la promotion des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe »
- « Vivre ensemble dans des sociétés plurielles : la politique de jeunesse et le travail de jeunesse au service de la promotion du dialogue interculturel »
- « L'inclusion sociale des jeunes »
- « Politiques et instruments en faveur des jeunes et des enfants »

Les activités menées dans les Centres de la jeunesse qui sont financées par d'autres ressources que le budget des CEJ dégagent des recettes qui permettent aux Centres de compléter la dotation annuelle que leur alloue le Conseil de l'Europe sur son budget ordinaire.

En cas de recettes supplémentaire en cours d'exercice, dues à un niveau d'activités extérieures « autofinancées » supérieur à celui prévu initialement, les crédits initialement accordés seront ajustés en fonction de ces recettes supplémentaires. Dans ce cas, il est proposé que les crédits soient ajustés en fin d'exercice pour effectuer une dotation sur un compte spécial, à consacrer au financement des activités et installations futures des centres européens de la jeunesse.

Les cadres logiques (logframes) relatifs aux activités des Centres de la jeunesse se trouvent sous le programme Participation de la Jeunesse et Citoyenneté.

**Budget des Centres Européens pour la Jeunesse pour 2011**

	Budget 2011
<b>Dépenses</b>	<b>3 665 400</b>
<b>Recettes</b>	<b>3 665 400</b>
Droits d'inscription	42 300
Hébergement et location de salles	800 000
Contribution du Budget ordinaire	2 823 100
Recettes diverses	p.m.

**Annexe IV - Plan d'investissement 2011-2015 – Budget ordinaire**  
**Liste des projets et coûts directs estimés (K€) (à prix 2011)**

N° DE PROJET	TITRE DU PROJET	Programme 2010	Programme 2011	Programme 2012	Programme 2013	Programme 2014	Programme 2015	Coût direct total 2011-2015
<b>PROJETS D'INVESTISSEMENT</b>								
CEDH-002	Mises à niveau et développements des bases de données de la CEDH	215	115	330	330	330	330	1 435
CEDH-003	Nouveaux logiciels et télécommunications de la CEDH	15	15	15	15	15	15	75
P05-004	Gestion de contenu (ECM)	300	200	200	200	200	200	1 000
P05-008	Améliorer les procédures dans le domaine de la gestion décentralisée des données liées aux RH – Passage en revue des outils de recrutement	10	20	50	20	5		95
P05-020	Gestion des compétences	80	49	50	40	40	30	209
P08-014	Programme Web	150	130	100				230
P11-008	Préservation des archives numériques et physiques et gestion transparent de l'accès	100	80	50	50	140	70	390
P11-009	Management de la Performance		15	160	150			325
P11-010	Archivage électronique des dossiers individuels		80					80
P12-002	Gestion des connaissances			80	75	200	150	505
P13-002	Evolution Web 3ème génération					100	100	200
P13-003	"Urbanisation" des applications informatiques	100			150	200	200	550
P15-001	Outils de mobilité IT						200	200
<b>RENOUVELLEMENTS ET ADAPTATIONS REGLEMENTAIRES</b>								
CEDH-001	Renouvellement des équipements informatiques de la Cour européenne des Droits de l'Homme	250	370	370	370	370	370	1 850
P05-011	Mise à niveau de PeopleSoft	40	100	150				250
P07-010	Sécurité des personnes et des biens au sein des bâtiments du Conseil de l'Europe	50	250				100	350
P07-012	Adaptations réglementaires des bâtiments du Conseil de l'Europe et installations	300	390	210	1 300	1 950	870	4 720
P07-014	Aménagements intérieurs des bâtiments du Conseil de l'Europe	450		310				310
P07-015	Gestion informatique de données techniques des bâtiments et installations	200	370					370
P07-016	Optimisation des systèmes de production et de diffusion des documents						100	100
P07-017	Installations techniques des bâtiments du Conseil de l'Europe	800	500				200	700
P07-018	Maintien de la valeur du patrimoine immobilier et mesures d'économie d'énergie	335	645	500		665	1 400	3 210
P08-013	Equipeement multimédia des salles de réunion et salles de presse	150	300	150		145	370	965
P10-003	ERP - Système informatique pour la gestion financière et des Ressources Humaines		150	1 430	880	150	100	2 710
P11-001	Renouvellement du système relatif aux missions et aux experts		150	200	115	65		530
P12-001	Renouvellement de matériel audiovisuel	175		100				100
P12-003	Changements réglementaires liés à la mise en place d'une échelle unique des grades			200	120			320
R08-001	Renouvellement logiciels bureautiques	200	300	100	200			600
R08-002	Renouvellement des applications		100	70	250	250	275	945
R08-003	Renouvellement infrastructures Web	50			150	150		300
R08-004	Renouvellement de matériel (serveur)	100	95	80	100	205	200	680
R08-005	Renouvellement du réseau de stockage				470	100		570
R08-006	Renouvellement du réseau informatique		270	275	100			645
R08-007	Renouvellement du système téléphonique	250	371	100	195			666
<b>Autres</b>								
P06-030	Etudes de faisabilité	100	100	100	100	100	100	500
	Projets ne continuant pas au-delà de 2010	725						
	<b>TOTAL à financer</b>	<b>5 145</b>	<b>5 165</b>	<b>5 380</b>	<b>5 380</b>	<b>5 380</b>	<b>5 380</b>	<b>26 685</b>

**FINANCEMENTS DISPONIBLES**

(A)	<b>DOTATION DU BUDGET ORDINAIRE POUR LES INVESTISSEMENTS (Pilier 4)</b>	<b>4 665</b>	<b>23 325</b>					
(B)	<b>DOTATION DU BUDGET ORDINAIRE POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME (Pilier 1)</b>	<b>480</b>	<b>500</b>	<b>715</b>	<b>715</b>	<b>715</b>	<b>715</b>	<b>3 360</b>
<b>TOTAL Financement disponible pour les investissements (A) + (B)</b>		<b>5 145</b>	<b>5 165</b>	<b>5 380</b>	<b>5 380</b>	<b>5 380</b>	<b>5 380</b>	<b>26 685</b>

**Annexe IV (Cont.) - Plan d'investissement 2011-2015 DEQM**  
**Liste des projets et coûts directs estimés (K€) (à prix 2011)**

N° PROJET	INTITULE DES PROJETS	Programme 2010	Programme 2011	Programme 2012	Programme 2013	Programme 2014	Programme 2015	Total coûts directs 2011-2015
<b>Achat et renouvellement d'équipements scientifiques et techniques</b>								
N-11-01	Achat d'un spectromètre à résonance magnétique nucléaire (RMN)		470					470
R-08-01	Systèmes de chromatographie liquide haute performance (CLHP)	40	40	40				80
R-08-02	Appareil d'électrophorèse capillaire	20						
R-08-06	Achat d'un système de chromatographie en phase gazeuse (CPG) avec auto-échantillonneur d'espace de tête			60				60
R-08-05	Nouvelles machines de remplissage et de lyophilisation Phase 1 - Nouvelle remplisseuse, avec travaux d'aménagement des locaux Phase 2 - Nouveau lyophilisateur, avec travaux d'aménagement des locaux			400		600		1 000
N-11-07	Achat de systèmes de chromatographie liquide ultra-haute performance (CLUHP)				80		80	160
B-08-03	Extension du Laboratoire Phase 1 - Laboratoire répondant aux exigences de sécurité associées aux CMR (substances cancérigènes, mutagènes et/ou reprotoxiques) et extension du laboratoire Phase 2 - Poste d'analyse PCR (amplification en chaîne des acides nucléiques) et extension du laboratoire				725		625	1 350
N-08-10	Nouvelles chambres froides à - 80 °C Phase 1 - Préparation des locaux Phase 2 - Achat et installation des équipements					50	450	500
N-11-06	Système CLHP dédié à l'analyse des peptides/ aminoglycosides						70	70
N-08-11	Achat d'un analyseur Carbone Hydrogène Azote (CHN) - Analyse élémentaire pour détermination de la composition chimique des étalons						80	80
N-11-03	Achat d'un spectromètre de masse à source plasma (ICP)						200	200
R-08-11	Autres remplacements planifiés	108	160	130	120	180	250	840
<b>Achat et renouvellement d'outils informatiques</b>								
IT-08-01	ERP - Progiciel de gestion intégrée	700	50					50
IT-08-02	EDRMS - Système de gestion documentaire	650						
IT-09-05	Base de données sur les substances pharmaceutiques actives, projet de fichier d'identification des matières premières	80						
IT-10-01	Pilotage des systèmes informatiques	80						
IT-11-03	Re-développement de la base de données <i>Standard Terms</i>		55	55				110
IT-09-03	Développement d'un outil permettant d'identifier les contrefaçons jusqu'au niveau du patient / base de données TRACK & TRACE Phase 2 - validation de principe Phase 3 - campagne de sensibilisation et développement de l'application finale Phase 4 - mise en oeuvre de l'application finale	100	700	400	200	500		1 800
IT-09-02	Numérisation avec reconnaissance de caractères et indexation pour l'archivage des documents Phase 2 - migration des documents papier	200		200				200
IT-09-06	Base de données sur les groupes sanguins rares	10		90				90
IT-11-01	Base de données sur les <i>substances extrêmement préoccupantes</i> (SVHC)						135	135
IT-11-04	Modernisation du système SAN (réseau de stockage)						270	270
IT-09-08	Remplacement planifié d'équipements informatiques	75	75	75	75	75	75	375
<b>Aménagement et adaptation réglementaire des locaux</b>								
B-08-01	Extension de la zone de production et équipements liés Phase 1 - postes (box) de production, infrastructure du bâtiment Phase 2 - installations en espace ouvert	250	600	350				950
B-08-02	Extension de la zone d'expédition	200						
B-11-01	Amélioration du faux plafond du Laboratoire de la DEQM					300		300
B-11-02	Accroissement de la capacité de stockage des publications - Phase 2					70		70
B-08-06	Autres investissements futurs pour adaptation réglementaire des locaux	200	150	200	200	200	200	950
<b>Autres</b>								
G-11-01	Pré-études des projets d'investissement de la DEQM		200	100	100	100	100	600
<b>TOTAL A FINANCER</b>		<b>2 713</b>	<b>2 500</b>	<b>2 100</b>	<b>2 100</b>	<b>2 100</b>	<b>1 910</b>	<b>10 710</b>

**FINANCEMENTS DISPONIBLES**

(A)	<b>DOTATION DU BUDGET DE LA DEQM POUR LES INVESTISSEMENTS</b>		2 100	2 100	2 100	2 100	2 100	10 500
(B)	<b>SOLDE DU BUDGET INVESTISSEMENT DES ANNEES PRECEDENTES</b>		400	0	0	0	0	400
<b>TOTAL des financements disponibles pour les investissements (A) + (B)</b>			<b>2 500</b>	<b>2 100</b>	<b>2 100</b>	<b>2 100</b>	<b>2 100</b>	<b>10 900</b>
<b>SOLDE DISPONIBLE POUR LES INVESTISSEMENTS À VENIR EN ÉQUIPEMENTS / BÂTIMENT</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>190</b>	<b>190</b>

**Annexe V – Taux des honoraires et indemnités pour 2011 (en €)**

<b>Indemnités journalières</b>		<b>€</b>
Experts et autres personnes : Pour les représentants des États membres aux Comités d'experts ; les membres des organes directeurs du Centre européen de la jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse, du Comité du Budget ; les experts consultants ; les boursiers des bourses coordonnées ; les bénéficiaires de l'assistance technique accordée dans le cadre de l'échange de personnel pénitentiaire.		175
Journalistes invités à Strasbourg		123
Membres de l'Assemblée Parlementaire et Délégués des Ministres, les juges et les juges ad hoc de la Cour européenne des Droits de l'Homme et Commissaire aux Droits de l'Homme en mission officielle		269
Membres des organes du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe		
	Réunions sauf pour les réunions de liaison hors Strasbourg	175
	Réunions de liaison en dehors de Strasbourg	269
Membres du Comité européen des Droits sociaux, membres du Tribunal Administratif, Commissaire à la protection des données, membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou des traitements inhumains ou dégradants, experts assistant le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou des traitements inhumains ou dégradants, membres du Comité de la Charte européenne sur les langues régionales ou minoritaires, membres de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, membres et membres additionnels du Comité consultatif de la convention cadre pour la protection des minorités nationales, membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)		
	Par jour de fonction	323
	Pour les travaux à domicile	147
<b>Forfaits annuels des membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants</b>		
Membres (y compris Président et Vice-président)		30 700
<b>Honoraires</b>		
Honoraires des juges ad hoc : Au titre de chaque journée durant laquelle ils exercent leurs fonctions, les juges ad hoc reçoivent une indemnité d'un montant égal au 1/365e du traitement annuel payable aux juges de la Cour en vertu de l'article 1, paragraphe 1, de l'Annexe II de la Résolution Res(2004)50 : Règles régissant les conditions de service des juges ad hoc		
Honoraires des experts assistant le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants :		
	Une visite d'une durée inférieure à une semaine (maximum)	2 572
	Une visite d'une durée inférieure à deux semaines (maximum)	5 144
	Les visites dont la durée est comprise entre une et deux semaines (maximum)	<i>pro rata</i>
<b>Indemnité kilométrique</b>		
Experts et autres personnes voyageant à la charge du Conseil de l'Europe		0,25

## Annexe VI – Analyse des crédits 2011/2010 par nature

Nature de la dépense	DROITS DE L'HOMME		ETAT DE DROIT		DEMOCRATIE		ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GENERAUX ET AUTRES		TOTAL 2011	
	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)
Personnel permanent	61 841 600	70%	4 390 200	49%	24 676 500	54%	35 168 400	47%	126 076 700	57,9%
Personnel temporaire	1 583 800	2%	178 200	2%	1 792 000	4%	4 737 600	6%	8 291 600	3,8%
Fonctionnaires mis à disposition	-	-	-	-	-	-	906 200	1%	906 200	0,4%
Frais de recrutement / congés au foyer / Indemnité d'éducation/Stagiaires	376 500	0,4%	-	-	27 000	0,1%	1 390 900	2%	1 794 400	0,8%
<b>SOUS-TOTAL PERSONNEL</b>	<b>63 801 900</b>	<b>73%</b>	<b>4 568 400</b>	<b>51%</b>	<b>26 495 500</b>	<b>58%</b>	<b>42 203 100</b>	<b>56%</b>	<b>137 068 900</b>	<b>63,0%</b>
Ajustement des rémunérations	-	-	-	-	-	-	0	0,0%	0	0,0%
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>63 801 900</b>	<b>73%</b>	<b>4 568 400</b>	<b>51%</b>	<b>26 495 500</b>	<b>58%</b>	<b>42 203 100</b>	<b>56%</b>	<b>137 068 900</b>	<b>63,0%</b>
Secretary General/Deputy Secretary General/ Secretary General of the Assembly	-	-	-	-	261 600	0,6%	501 800	0,7%	763 400	0,4%
<b>EMOLUMENTS/FRAIS DES JUGES / COMMISSAIRE</b>	<b>11 012 900</b>	<b>13%</b>	-	-	-	-	-	0,00%	<b>11 012 900</b>	<b>5,1%</b>
Indemnité de l'ancien Secrétaire Général	-	-	-	-	-	-	97 400	0,1%	97 400	0,04%
Formation	30 000	0,03%	-	-	-	-	1 095 700	1,5%	1 125 700	0,5%
Missions (Personnel) (2)	482 200	1%	124 500	1,4%	408 200	0,9%	502 500	0,7%	1 517 400	0,7%
Consultants (2)	12 000	0,01%	-	-	208 600	0,5%	116 700	0,2%	337 300	0,2%
Voyages et frais de séjour des membres des comités	1 041 600	0	777 300	-	2 182 800	4,8%	125 200	0,2%	4 126 900	1,9%
Frais de représentation	93 900	0,11%	-	-	14 300	0,03%	136 600	0,2%	244 800	0,1%
Interprétation (3)	1 840 000	2%	303 500	3,4%	2 962 200	6,5%	260 900	0,3%	5 366 600	2,5%
Traduction (3)	940 500	1%	221 400	2,5%	951 700	2,1%	3 166 400	4,2%	5 280 000	2,4%
Documents et publications	761 300	1%	93 400	1,0%	633 100	1,4%	1 027 600	1,4%	2 515 400	1,2%
Bâtiment/Sécurité	-	-	-	-	999 800	2,2%	10 818 200	14%	11 818 000	5,4%
Matériel / Fournitures / Véhicules / Entretien / Technologie de l'Information	1 444 300	2%	-	-	67 000	0,1%	5 813 500	7,7%	7 324 800	3,4%
Média / Communications / Relations Publiques	-	-	-	-	70 000	0,2%	1 096 900	1,5%	1 166 900	0,5%
Dotation aux Groupes Politiques	-	-	-	-	769 300	1,7%	-	-	769 300	0,4%
Investissements	-	-	-	-	-	-	4 665 000	6,2%	4 665 000	2,1%
Autres dépenses de fonctionnement	398 700	0,5%	19 400	0,2%	394 800	0,9%	1 874 900	2,5%	2 687 800	1,2%
Frais de Réunions / Programmes / Activités d'assistance (2)	5 948 300	7%	2 835 900	32%	9 126 500	20%	1 789 700	2,4%	19 700 400	9%
Total autorisation de dépenses avant la Réserve Négative	87 807 600	100%	8 943 800	91%	45 545 400	100%	75 292 100	100%	217 588 900	100%
Réserve Negative	-	-	-	-	-	-	-571 000	-	-571 000	-
Total autorisation de Dépenses	<b>87 807 600</b>		<b>8 943 800</b>		<b>45 545 400</b>		<b>74 721 100</b>		<b>217 017 900</b>	
Recettes									-5 568 700	
Total Contributions des Etats membres									211 449 200	

(1) Le pourcentage des dépenses a pour base le Total autorisation de dépenses avant la réserve négative.

(2) Cette répartition a été préparée à partir des lignes budgétaires, et plus précisément à partir des codes budgétaires. Dès lors, certains frais de missions et d'experts consultants n'apparaissent pas sur les lignes "missions" ou "experts consultants".

(3) Les crédits d'interprétation et de traduction incluent des frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes Directeurs, Services Généraux et Autres comprend un montant de 2,8 millions d'€ correspondant à la dotation au Service de la Traduction.

## Annexe VII – Personnel

Postes par grandes entités administrative  
au 1<sup>er</sup> janvier 2011

a) Emplois figurant au Budget Général																						
Service	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total	
Services Généraux	2		4	5	10	20					1	11	23	26	10						112	
Secrétariat du Comité des Ministres		1	1	1	3	2						3	4	10	1						26	
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	1	1	2	10	9	23					1	5	13	15	7			1			88	
Direction générale de la démocratie et des affaires politiques		1	3	4	6	16						6	7	17	5						65	
Direction générale des Droits de l'Homme et des Affaires juridique		1	4	7	20	66					1	11	14	28	33						185	
Direction générale III : Cohésion sociale		1		2	6	15						1	3	6	9						43	
Direction générale IV : Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport		1	3	5	12	26						10	11	19	20		1	1	4	1	114	
Direction générale de l'Administration et de la Logistique		1	4	5	12	35	3	13	18	11	14	24	55	70	24	4	16	29	38	25	401	
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme		1	8	10	39	117	1	4	13		3	39	40	316	28		1	2	6	1	629	
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe		1	1	2	3	9						3	7	11	4						41	
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme			1		3	9							2	4	2						21	
Comité du personnel													1	1							2	
Tribunal administratif					1										1						2	
<b>Total Budget ordinaire</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>31</b>	<b>51</b>	<b>124</b>	<b>338</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>31</b>	<b>11</b>	<b>20</b>	<b>113</b>	<b>180</b>	<b>524</b>	<b>143</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>33</b>	<b>48</b>	<b>27</b>	<b>1729</b>	
b) Emplois figurant aux Budgets des Accords partiels																						
Accords partiels	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total	
DGHL - GRECO				1		6							1	1	2						11	
DGHL - Commission de Venise - Démocratie par le Droit			1	1	3	5						1	1	5	2						19	
DGIII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé			1	4	9	56			3		1	13	37	21	30		1		1	16	193	
DGIII - Groupe Pompidou				1	1	3							2	1	2						10	
DGIII - Sec Banque Développement				1	1	3							1	1	1						8	
DGIV - Centre Langues Vivantes (Graz)					1	2							2	1	2						8	
DGIV - Eurimages				1	1	5						2	2	2	2						15	
DGIV - EUR-OPA				1		1							1	1	1						5	
DGIV - Lisbonne				1		2						2			1						6	
DGIV - Sport					1	1						1			1						4	
DGIV - Cartes Jeunes														1							1	
Observatoire Audiovisuel Européen				1	1	1						7		3	2						15	
<b>Total Accords partiels</b>			<b>2</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>85</b>			<b>3</b>		<b>1</b>	<b>25</b>	<b>48</b>	<b>37</b>	<b>46</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	<b>16</b>	<b>295</b>	
<b>Total général des emplois</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>33</b>	<b>63</b>	<b>142</b>	<b>423</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>34</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>138</b>	<b>228</b>	<b>561</b>	<b>189</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>33</b>	<b>49</b>	<b>43</b>	<b>2024</b>	

## Annexe VII – Personnel (suite)

Fonctions financées par des ressources budgétaires au 1<sup>er</sup> janvier 2011

a) Fonctions figurant au Budget Général																				
Service	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
Services Généraux	1			1	1							3	4	1						11
Secrétariat du Comité des Ministres																				
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire					4								1	1						6
Direction générale de la démocratie et des affaires politiques (1)					5						16	7	21	21					8	78
Direction générale des Droits de l'Homme et des Affaires juridique					13									2						15
Direction générale III : Cohésion sociale					1						1			1						3
Direction générale IV : Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport																		1		1
Direction générale de l'Administration et de la Logistique					1						3			2						6
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme																				
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe												1	1	2						4
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme					3															3
Comité du personnel																				
Tribunal administratif																				
<b>Total Budget général</b>	<b>1</b>			<b>1</b>	<b>28</b>						<b>20</b>	<b>11</b>	<b>27</b>	<b>30</b>				<b>1</b>	<b>8</b>	<b>127</b>
b) Fonctions figurant aux Budgets des Accords partiels																				
Accords partiels	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
DGHL - GRECO																				
DGHL - Commission de Venise - Démocratie par le Droit					1															1
DGIII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé					4							8	1	1					9	23
DGIII - Groupe Pompidou																				
DGIII - Sec Banque Développement																				
DGIV - Centre Langues Vivantes (Graz)														3						3
DGIV - Eurimages														1						1
DGIV - EUR-OPA																				
DGIV - Lisbonne											1		1							2
DGIV - Sport																				
DGIV - Cartes Jeunes																				
Observatoire Audiovisuel Européen																				
<b>Total Accords partiels</b>					<b>5</b>						<b>1</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>5</b>					<b>9</b>	<b>30</b>
<b>Total général des fonctions</b>	<b>1</b>			<b>1</b>	<b>33</b>						<b>21</b>	<b>19</b>	<b>29</b>	<b>35</b>				<b>1</b>	<b>17</b>	<b>157</b>

(1) Sous réserve d'une décision éventuelle par le Comité des Ministres quant à la présence sur le terrain

**Annexe VII – Personnel (suite)**  
**Répartition géographique des emplois de la catégorie A**

Tableau établi en application des Directives adoptées le 20 janvier 1978  
par le Comité des Ministres (281ème réunion des Délégués des Ministres)

Etats membres	Situation au 30 juin 2010 Cumul du nombre de points correspondant aux postes et fonctions occupés par agents CDI	Nombre de points attribués	Nombre de points entre lesquels se situe la fourchette comprise entre + 10 % et - 10 % ou entre + 3 et - 3 points de son quota		Situation au 30 juin 2010 Nombre de points correspondant aux fonctions occupées par agents CDD	Information supplémentaire Situation au 1er octobre 2010 Nombre d'agents grade A4 et plus
			plafond	plancher		
Albanie	11,5	8,0	11	5	5,0	1,0
Andorre	2,5	8,0	11	5	0,0	0,0
Arménie	7,5	8,0	11	5	0,0	0,0
Autriche	38,0	35,0	39	32	0,0	7,0
Azerbaïdjan	10,0	8,0	11	5	0,0	0,0
Belgique	48,5	43,5	48	39	0,0	9,0
Bosnie-Herzégovine	7,5	8,0	11	5	2,5	0,0
Bulgarie	39,5	8,0	11	5	2,5	4,0
Chypre	2,5	8,0	11	5	0,0	1,0
Croatie	19,0	8,0	11	5	0,0	0,0
République Tchèque	16,5	18,0	21	15	2,5	3,0
Danemark	34,5	29,0	32	26	0,0	5,0
Estonie	7,5	8,0	11	5	0,0	0,0
Finlande	23,0	23,0	26	20	2,5	4,0
France	335,0	216,5	238	195	15,0	42,0
Georgie	10,0	8,0	11	5	2,5	0,0
Allemagne	203,5	216,5	238	195	2,5	30,0
Grèce	37,0	32,0	35	29	0,0	7,0
Hongrie	20,0	16,0	19	13	2,5	3,0
Islande	9,0	8,0	11	5	0,0	2,0
Irlande	29,0	23,5	27	21	0,0	4,0
Italie	165,5	216,5	238	195	15,0	24,0
Lettonie	5,0	8,0	11	5	0,0	0,0
Liechtenstein	0,0	8,0	11	5	0,0	0,0
Lituanie	5,0	8,0	11	5	0,0	0,0
Luxembourg	13,0	8,0	11	5	0,0	1,0
Malte	7,5	8,0	11	5	0,0	0,0
République de Moldova	20,0	8,0	11	5	0,0	0,0
Monaco	0,0	8,0	11	5	0,0	0,0
Monténégro	2,5	8,0	11	5	0,0	0,0
Pays-Bas	52,5	73,0	80	66	0,0	6,0
Norvège	24,0	34,5	38	31	2,5	4,0
Pologne	54,0	50,0	55	45	7,5	5,0
Portugal	25,0	23,5	27	21	0,0	4,0
Roumanie	44,0	21,0	24	18	0,0	2,0
Fédération de Russie	118,0	216,5	238	195	6,0	9,0
Saint-Marin	0,0	8,0	11	5	0,0	0,0
Serbie	10,0	8,0	11	5	0,0	0,0
Slovaquie	10,5	8,0	11	5	0,0	2,0
Slovénie	10,0	8,0	11	5	0,0	1,0
Espagne	118,5	139,0	153	125	7,5	19,0
Suède	38,5	42,0	46	38	0,0	6,0
Suisse	44,0	41,0	45	37	10,5	6,0
« L'ex République Yougoslave de Macédoine »	6,5	8,0	11	5	2,5	1,0
Turquie	77,0	75,0	83	68	2,5	9,0
Ukraine	45,0	30,0	33	27	0,0	0,0
Royaume-Uni	191,0	216,5	238	195	0,0	24,0
<b>T O T A U X</b>	<b>1998,5</b>	<b>2023,5</b>			<b>91,5</b>	<b>245,0</b>



## Annexe VII – Personnel (suite)

## Informations supplémentaires en rapport avec les dépenses de personnel

PILIER	Nature de dépenses	Budget 2010 €	Ratio personnel et autres dépenses / Budget	Budget 2011 €	Ratio personnel et autres dépenses / Budget
<b>DROITS DE L'HOMME</b>					
	Personnel	62 953 000	72,47%	63 801 900	72,66%
	Juges	10 948 900	12,60%	10 788 100	12,29%
	Commissaire aux Droits de l'Homme	224 800	0,26%	224 800	0,26%
	Autres dépenses (1)	12 736 600	14,66%	12 992 800	14,80%
<b>Total DROITS DE L'HOMME</b>		<b>86 863 300</b>		<b>87 807 600</b>	
<b>ETAT DE DROIT</b>					
	Personnel	4 605 600	52,6%	4 568 400	51,1%
	Autres dépenses (1)	4 142 300	47,4%	4 375 400	48,9%
<b>Total ETAT DE DROIT</b>		<b>8 747 900</b>		<b>8 943 800</b>	
<b>DEMOCRATIE</b>					
	Personnel	28 334 600	58,65%	26 495 500	58,17%
	Fonctionnaires hors cadre (2)	262 100	0,54%	261 600	0,57%
	Autres dépenses (1)	19 717 900	40,81%	18 788 300	41,25%
<b>Total DEMOCRATIE</b>		<b>48 314 600</b>		<b>45 545 400</b>	
<b>ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GENERAUX ET AUTRES</b>					
	Personnel	42 183 300	56,7%	42 203 100	56,5%
	Fonctionnaires hors cadre (2)	502 900	0,7%	501 800	0,7%
	Autres dépenses (1) (3)	31 725 900	42,6%	32 016 200	42,8%
<b>Total ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GENERAUX ET AUTRES</b>		<b>74 412 100</b>		<b>74 721 100</b>	
<b>Total - Budget Ordinaire</b>		<b>218 337 900</b>		<b>217 017 900</b>	
<b>Personnel</b>		<b>138 076 500</b>	<b>63,24%</b>	<b>137 068 900</b>	<b>63,16%</b>
<b>Fonctionnaires hors cadre</b>		<b>765 000</b>	<b>0,35%</b>	<b>763 400</b>	<b>0,35%</b>
<b>Juges et Commissaire aux Droits de l'Homme</b>		<b>11 173 700</b>	<b>5,12%</b>	<b>11 012 900</b>	<b>5,07%</b>
<b>Autres dépenses</b>		<b>68 322 700</b>	<b>31,29%</b>	<b>68 172 700</b>	<b>31,41%</b>
<b>Total - Budget Ordinaire</b>		<b>218 337 900</b>		<b>217 017 900</b>	
<b>BUDGETS: Traduction, Interpretation, Documents et Publications</b>					
	Personnel (4)	7 355 500	43,8%	7 180 200	43,7%
	Autres dépenses	9 446 400	56,2%	9 234 600	56,3%
	<b>Total</b>	<b>16 801 900</b>		<b>16 414 800</b>	
<b>SYNTHESE PAR NATURE DE DEPENSES - Y COMPRIS TRADUCTION, INTERPRETATION, DOCUMENTS ET PUBLICATIONS</b>					
	Personnel hors cour	100 742 300	46,14%	99 009 400	45,62%
	Personnel - Cour	44 689 700	20,47%	45 239 700	20,85%
	<b>TOTAL - Décision Plafond</b>	<b>145 432 000</b>	<b>66,6%</b>	<b>144 249 100</b>	<b>66,5%</b>
	Fonctionnaires hors cadre (2)	765 000	0,35%	763 400	0,35%
	Juges et Commissaire aux Droits de l'Homme	11 173 700	5,12%	11 012 900	5,07%
	Autres Dépenses	60 967 200	27,92%	60 992 500	28,10%
	<b>TOTAL</b>	<b>218 337 900</b>		<b>217 017 900</b>	

(1) Cette ligne comprend les éléments de coût du personnel des services refacturés.

(2) Les fonctionnaires hors cadre sont le Secrétaire général, Secrétaire général adjoint et le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire.

(3) Cette ligne inclut la réserve négative.

(4) Ces chiffres n'incluent pas les coûts des interprètes et des traducteurs freelance.

## Annexe VII – Personnel (suite)

## Répartition des agents par genre et par GEA (Grande Entité Administrative) au 31/12/2009

## Postes &amp; Fonctions Occupés

Service	F	%	M	%	Total
Services Généraux	88	62,41%	53	37,59%	141
Secrétariat du Comité des Ministres	19	79,17%	5	20,83%	24
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	58	67,44%	28	32,56%	86
Direction générale de la démocratie et des affaires politiques	35	63,64%	20	36,36%	55
Direction générale des Droits de l'Homme et des Affaires juridique (y inclus les accords partiels)	171	72,15%	66	27,85%	237
Direction générale III : Cohésion sociale (y inclus les accords partiels)	186	72,09%	72	27,91%	258
Direction générale IV : Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport (y inclus les accords partiels)	133	70,37%	56	29,63%	189
Direction générale de l'Administration et de la Logistique	197	48,17%	212	51,83%	409
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme	433	72,29%	166	27,71%	599
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe	29	70,73%	12	29,27%	41
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme	12	70,59%	5	29,41%	17
Comité du personnel	2	66,67%	1	33,33%	3
Tribunal administratif	1	50,00%	1	50,00%	2
<b>Total général</b>	<b>1364</b>	<b>66,18%</b>	<b>697</b>	<b>33,82%</b>	<b>2061</b>

## Personnel Temporaire

Service	F	%	M	%	Total
Services Généraux	7	70,00%	3	30,00%	10
Secrétariat du Comité des Ministres	1	100,00%		0,00%	1
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	12	75,00%	4	25,00%	16
Direction générale de la démocratie et des affaires politiques	59	67,82%	28	32,18%	87
Direction générale des Droits de l'Homme et des Affaires juridique (y inclus les accords partiels)	69	75,82%	22	24,18%	91
Direction générale III : Cohésion sociale (y inclus les accords partiels)	19	67,86%	9	32,14%	28
Direction générale IV : Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport (y inclus les accords partiels)	28	80,00%	7	20,00%	35
Direction générale de l'Administration et de la Logistique	17	94,44%	1	5,56%	18
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme	27	71,05%	11	28,95%	38
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe	9	90,00%	1	10,00%	10
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme	3	75,00%	1	25,00%	4
Comité du personnel	1	100,00%		0,00%	1
Tribunal administratif					
<b>Total général</b>	<b>252</b>	<b>74,34%</b>	<b>87</b>	<b>25,66%</b>	<b>339</b>

## Répartition homme / femme - grades A4 et plus au 01/10/2010

GRADE	Female / Femmes	%	Men / Hommes	%	TOTAL
A4	56	39,16%	87	60,84%	143
A5	16	26,67%	44	73,33%	60
A6	9	28,12%	23	71,88%	32
A7	2	20,00%	8	80,00%	10
<b>Total:</b>	<b>83</b>	<b>33,88%</b>	<b>162</b>	<b>66,12%</b>	<b>245</b>

## Annexe VIII – Contributions volontaires\* (en €)

Pilier / Secteur / Programme		2009	2010	2011
<b>DROITS DE L'HOMME</b>				
<b>Garantir la protection des droits de l'homme</b>				
	Cour européenne des droits de l'homme	178 618	270 050	
	Exécution des arrêts de la CEDH	844 647	476 635	
	Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen			
	Comité pour la prévention de la torture			
<b>Promouvoir les droits de l'homme</b>				
	Commissaire aux droits de l'homme	1 022 223	305 484	
	Développement de normes et de politiques communes			
	Renforcement des capacités : sensibilisation et formation	819 000	1 531 490	
<b>Egalité, diversité et protéger les droits des vulnérables</b>				
	Protéger les droits des vulnérables	140 500	110 000	
	Promouvoir l'égalité		60 000	
	Racisme et intolérance - ECRI	20 000		
	Minorités – Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	30 000		
	Menaces contre la dignité humaine : trafic d'êtres humains et violence à l'égard des femmes	75 000	10 000	
	Droits des enfants	357 853	266 500	
<b>Garantir les droits sociaux</b>				
	Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale			
	Santé publique et bioéthique – Abus et trafic de drogues (Groupe Pompidou)	341 375	310 767	
	Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM, Pharmacopée)	538 640	402 356	
<b>ÉTAT DE DROIT</b>				
<b>Garantir la justice</b>				
	Indépendance et efficacité de la justice	13 229	825 984	977 517
	Prisons et police	262 755		
<b>Renforcer l'État de droit et Développer des normes communes</b>				
	Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	324 365	105 536	
	Développement de normes et de politiques communes	50 000	8 622	
<b>Combattre les menaces contre l'État de droit</b>				
	Corruption - GRECO	365 138	102 388	
	Crime organisé et terrorisme	61 000	51 862	
	Sécurité de l'Internet et cybercriminalité	124 247	99 071	
<b>DÉMOCRATIE</b>				
<b>Démocratie parlementaire</b>				
	Assemblée parlementaire			
	Élections et mise en œuvre des engagements des États		400 594	
<b>Démocratie locale</b>				
	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux			
	Gouvernance locale	722 658	532 028	579 440
<b>Promouvoir la gouvernance démocratique et la stabilité</b>				
	Répondre aux situations post-conflituelles		136 000	
	Bonne gouvernance, Internet et média	1 250 420	110 000	
	Société civile – Organisations Non-Gouvernementales	125 765	46 931	
	Promouvoir une société socialement cohésive et durable – Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	79 608	42 500	42 500
	Dialogue interculturel – Centre Nord-Sud	107 802	204 876	
	Protection de la diversité naturelle - EUR-OPA risques majeurs	349 843	49 221	
	Protection de la diversité culturelle, du patrimoine et du paysage - Eurimages et Observatoire Européen de l'Audiovisuel	238 042	135 309	
<b>Construire une culture démocratique</b>				
	Éducation pour des sociétés démocratiques durables - Centre européen langues vivantes	151 768	200 109	
	Participation de la jeunesse et citoyenneté : FEJ – Mobilité des Jeunes par la Carte jeunes	320 551	107 600	
	Promouvoir le fair-play dans un sport sans dopage ni violence - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)		25 000	
<b>DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES</b>				
	Logistique, bureaux d'information et de présence sur le terrain (y compris la rénovation du CEJ, Centre Nord-Sud et la location de bureaux d'infos)	505 570	365 459	
	Non affectés		522 213	798 010
<b>TOTAL</b>		<b>9 420 617</b>	<b>7 814 585</b>	<b>2 397 467</b>

(\*)Les montants indiqués pour 2009 sont des recettes réelles : certaines de ces recettes correspondent à des projets à mettre en œuvre après 2009. Les montants indiqués pour 2010 comprennent les recettes effectives au 30 Juin 2010, et les engagements au prorata pour 2010 en vertu de contrats signés à compter du 30 Juin 2010 : certaines de ces recettes correspondent à des projets à mettre en œuvre au-delà de 2010. Les montants indiqués pour 2011 comprennent les engagements au prorata pour 2011 au titre des contrats signés au 30 Juin 2010

**Annexe IX – Financement de l'UE pour les programmes conjoints avec le Conseil de l'Europe pour 2011, répartition par pays<sup>1</sup>**

Pilier / Secteur / Programme	Breakdown by country / Resources (en milliers €)												Total	% <sup>4</sup>
	Albanie	Arménie	Bosnie et Herzégovine	Chypre	Moldavie	Monténégro	Fédération de Russie	Serbie	Turquie	Multilatéral <sup>2</sup>	Kosovo <sup>3</sup>			
<b>DROITS DE L'HOMME</b>														
<b>Garantir la protection des droits de l'homme</b>														
<b>Promouvoir les droits de l'homme</b>														
Renforcement des capacités : sensibilisation et formation					84					1 502			1 586	50%
<b>Egalité, diversité et protéger les droits des vulnérables</b>														
Minorités – Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires							748			1 584			2 332	49%
<b>Garantir les droits sociaux</b>														
Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM, Pharmacopée)										580			580	1%
<b>ÉTAT DE DROIT</b>														
<b>Garantir la justice</b>														
Indépendance et efficacité de la justice		1 760			169				1 270	3 396			6 595	75%
Prisons et police					272				789	950			2 011	64%
<b>Renforcer l'État de droit et Développer des normes communes</b>														
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)										412			412	6%
<b>Combattre les menaces contre l'État de droit</b>														
Corruption - GRECO	802									3 294			4 096	61%
Crime organisé et terrorisme								666		1 740			2 406	52%
Sécurité de l'Internet et cybercriminalité										1 249			1 249	75%
<b>DÉMOCRATIE</b>														
<b>Démocratie parlementaire</b>														
Assemblée Parlementaire					148								148	1%
Élections et mise en œuvre des engagements des États										416			416	38%
<b>Démocratie locale</b>														
Gouvernance locale					536	21		665		11			1 233	34%
<b>Promouvoir la gouvernance démocratique et la stabilité</b>														
Répondre aux situations post-conflituelles										280			280	34%
Bonne gouvernance, Internet et média					123					142			265	13%
Société civile – Organisations Non-Gouvernementales				64									64	3%
Promouvoir une société socialement cohésive et durable – Secrétariat de la Banque de Développement du CdE										665			665	21%
Dialogue interculturel – Centre Nord-Sud										978			978	18%
Protection de la diversité naturelle - EUR-OPA risques majeurs										459			459	19%
Protection de la diversité culturelle, du patrimoine et du paysage - Eurimages et Observatoire Européen de l'Audiovisuel										884	1000		1 884	7%
<b>Construire une culture démocratique</b>														
Éducation pour des sociétés démocratiques durables - Centre européen langues vivantes			24							3 513	204		3 741	41%
Participation de la jeunesse et citoyenneté : FEJ - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes										599			599	7%
<b>Total</b>	802	1 760	24	64	1 332	21	748	1 331	2 059	22 654	1 204		31 999	

(1) Les contributions de l'UE aux PJ sont incluses pro rata temporis de la durée du PJ concerné sur la base des informations disponibles au 01/10/10. Elles doivent être considérées comme indicatives et sont susceptibles d'évoluer. Les contributions respectives du Conseil de l'Europe sont comprises dans les programmes correspondants du budget ordinaire (voir tableau 1 dans le document général et annexe II pour la répartition par pays). Seuls les pays où la coopération est prévue courant 2011 sont présentés dans ce tableau.

(2) Les activités multilatérales concernent les activités de coopération qui couvrent différents états membres ou régions quelque soit le pays où elles ont lieu.

(3) Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

(4) Le pourcentage représente le total des financements de l'UE sur le total des ressources disponibles pour 2011 (BO + autres budgets+ UE)



## Annexe X - Programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

### Correspondance entre Programmes conjoints et le programme et budget 2011

Pilier / Programme 2011	Programmes conjoints	Début	Fin	Contribution de l'UE en €*
<b>DROITS DE L'HOMME</b>				
Renforcement des capacités : sensibilisation et formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les mauvais traitements et l'impunité dans les Etats du Caucase du Sud, Moldova, Ukraine**</li> <li>• Programme de soutien à la démocratie***</li> <li>• Garantir les droits de l'homme au Kosovo***</li> <li>• Promotion des mécanismes nationaux non judiciaires pour la protection des droits de l'homme et en particulier la prévention de la torture</li> </ul>	01/07/2011 04/01/2010 01/01/2011 01/03/2010	31/12/2013 03/07/2011 30/06/2012 29/02/2012	750 000 (50%) 4 000 000 (100%) 900 000 (90%) 1 200 000 (75%)
Minorités – Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les minorités ethniques et nationales en Russie : promouvoir le dialogue interculturel**</li> <li>• Minorités en Russie : développer la culture, la langue, les médias et la société civile***</li> </ul>	01/01/2011 17/02/2009	31/12/2013 16/02/2012	4 500 000 (93%) 2 500 000 (91%)
Droits des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement et protection des droits de la femme et de l'enfant en Ukraine</li> </ul>	29/08/2008	28/03/2011	1 080 000 (90%)
<b>ÉTAT DE DROIT</b>				
Indépendance et efficacité de la Justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à l'accès à la justice en Arménie</li> <li>• Renforcer le rôle des autorités judiciaires suprêmes de la Turquie</li> <li>• Programme de soutien à la démocratie ***</li> <li>• Moldova efficacité et transparence II**</li> <li>• Soutien au système de gestion des tribunaux en Turquie II**</li> </ul>	01/09/2009 09/01/2010 04/01/2010 01/11/2010 15/10/2010	31/12/2011 08/07/2012 03/07/2011 31/12/2011 14/10/2012	3 961 502 (95%) 3 172 500 (96%) 4 000 000 (100%) 900 000 (90%) 5 250 000 (95%)
Prisons et police	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des agences des forces de l'ordre et la réforme pénitentiaire (« L'ex-République yougoslave de Macédoine »)**</li> <li>• Diffusion des bonnes pratiques carcérales et promotion de la réforme des prisons en Turquie</li> <li>• Programme de soutien à la démocratie***</li> </ul>	01/03/2011 01/03/2009 04/01/2010	28/02/2013 30/08/2011 03/07/2011	1 900 000 (95%) 2 975 590 (100%) 4 000 000 (100%)
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance aux autorités boliviennes pour la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle de l'Etat</li> <li>• UE Initiative « Etat de droit » pour l'Asie centrale</li> </ul>	15/03/2010 16/12/2009	14/09/2011 15/12/2011	270 000 (100%) 600 000 (100%)
Corruption - GRECO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les comportements éthiques dans le secteur public (TYEC 2)**</li> <li>• Projet de lutte contre la corruption en Albanie</li> <li>• Projet contre la corruption dans la Fédération de Russie**</li> <li>• Projet contre la corruption en Ukraine (UPAC 2)**</li> <li>• Renforcer les capacités des forces de l'ordre et le système judiciaire dans la lutte contre la corruption en Serbie**</li> <li>• Renforcer la coordination de politiques et pratiques contre la corruption en Turquie**</li> <li>• Soutien à la réforme contre la corruption et le blanchiment au Kosovo**</li> </ul>	01/09/2010 01/09/2009 01/03/2011 01/01/2011 01/09/2011 01/01/2011 01/06/2011	31/08/2012 28/02/2012 28/02/2014 31/12/2013 30/04/2014 31/12/2012 31/05/2013	1 350 000 (90%) 2 000 000 (94%) 600 000 (92%) 1 173 000 (85%) 1 425 000 (95%) 1 530 000 (96%) 900 000 (90%)
Crime organisé et terrorisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement des capacités de la Direction chargée de la gestion des biens confisqués et l'amélioration du système de dépistage, de la saisie et de la confiscation des produits du crime en Serbie</li> <li>• Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en Serbie**</li> </ul>	01/04/2010 01/09/2010	31/03/2013 31/08/2012	2 000 000 (93%) 1 800 000 (90%)
Sécurité de l'Internet et Cybercrime	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet contre la cybercriminalité en Europe du Sud-est</li> </ul>	01/09/2010	31/08/2012	2 500 000 (90%)
<b>DÉMOCRATIE</b>				
Élections et mise en œuvre des engagements des États	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de soutien à la démocratie***</li> <li>• Assistance électorale – Moldova**</li> </ul>	04/01/2010 01/07/2011	03/07/2011 01/10/2014	4 000 000 (100%) 2 700 000 (90%)
Gouvernance locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le gouvernement local au Monténégro (phase II)</li> <li>• Renforcement des autorités locales et régionales en Serbie (phase II)</li> <li>• Programme de soutien à la démocratie***</li> </ul>	01/09/2009 29/04/2009 04/01/2010	28/02/2011 30/04/2012 03/07/2011	200 000 (80%) 2 000 000 (91%) 4 000 000 (100%)
Aborder les situations post-confliktuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement BiH**</li> </ul>	01/11/2010	01/05/2013	700 000 (87%)
Bonne gouvernance, Internet et média	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de soutien à la démocratie ***</li> <li>• Promotion de la liberté, du professionnalisme et pluralisme dans les médias en Caucase du Sud et Moldova**</li> </ul>	04/01/2010 01/09/2010	03/07/2011 31/08/2013	4 000 000 (100%) 858 000 (67%)
Société civile – Organisations Non Gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de soutien à la démocratie ***</li> <li>• Minorités en Russie : développer la culture, la langue, les médias et la société civile***</li> <li>• Promouvoir le concept de l'Académie des études politiques du CdE en Chypre</li> </ul>	04/01/2010 17/02/2009 27/08/2007	03/07/2011 29/02/2012 26/05/2011	4 000 000 (100%) 2 500 000 (91%) 600 000 (86%)
Promouvoir une société socialement cohésive et durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les droits humains des personnes en situation de pauvreté</li> <li>• Accord de partenariat – Le bien-être pour tous en Europe**</li> </ul>	01/05/2010 01/01/2011	30/04/2012 31/12/2013	629 500 (80%) 1 052 463 (78%)
Dialogue interculturel – Centre Nord-Sud	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits fondamentaux et citoyenneté – Les médias contre le racisme dans le sport (MARS)**</li> <li>• Cités interculturelles**</li> <li>• Accord cadre de gestion commun pour l'éducation globale / au développement et sensibilisation du public européen et au-delà</li> </ul>	01/01/2011 01/01/2011 01/01/2009	31/12/2012 21/12/2013 31/12/2011	750 000 (75%) 400 000 (60%) 900 000 (68%)
Protection de la diversité naturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien pour la mise en place du Programme de travail de la Convention sur la Diversité Biologique dans le cadre de la Politique européenne de voisinage dans les pays d'Europe de l'Est et en Russie</li> </ul>	06/12/2008	05/12/2011	1 484 000 (100%)
Protection de la diversité culturelle, du patrimoine et du paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journées européennes du patrimoine revisitées – 2010</li> <li>• Journées européennes du patrimoine revisitées – 2011**</li> <li>• Programme régional sur l'Initiative de Kiev : 2ème Convention – projet pilote pour la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques**</li> <li>• Programme régional sur l'Initiative de Kiev : projet pilote du Partenariat oriental pour la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques**</li> <li>• Processus de Ljubljana II – La réhabilitation du patrimoine (IRPP/SAAH 6e convention)**</li> <li>• UE/CdE Soutien à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo<sup>1</sup></li> <li>• L'étude de l'impact des itinéraires culturels européens sur l'innovation et compétitivité des PME**</li> </ul>	01/03/2010 01/03/2011 01/12/2010 01/01/2011 01/01/2011 15/10/2009 01/10/2010	28/02/2011 28/02/2012 30/11/2011 31/12/2013 31/12/2013 14/04/2012 30/06/2011	100 000 (50%) 100 000 (50%) 100 000 (50%) 1 200 000 (80%) 480 000 (80%) 2 500 000 (90%) 200 000 (83%)
Éducation pour des sociétés démocratiques durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aligner l'enseignement supérieur en Turquie sur l'Espace européen de l'Enseignement supérieur**</li> <li>• L'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme en Turquie**</li> <li>• Soutenir la réforme de l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine (SHE III)</li> <li>• Education au Kosovo<sup>1</sup>: Interculturalité et le Processus de Bologne</li> </ul>	01/11/2010 01/11/2010 15/02/2009 12/06/2008	31/10/2013 31/10/2013 14/02/2011 12/06/2011	4 750 000 (95%) 5 795 000 (95%) 400 000 (80%) 1 400 000 (90%)
Participation de la jeunesse et citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord cadre de partenariat dans le domaine de la jeunesse 2010-2013</li> </ul>	01/07/2010	31/12/2013	2 100 000 (50%)

(\*) Contribution de l'UE pour la durée totale du Programme conjoint, suivi du pourcentage (en parenthèses) que cela représente pour le coût total du Programme.

(\*\*) En phase de négociation, la durée et les montants exacts sont donc susceptible à être modifiés.

(\*\*\*) Partagé entre plusieurs Programmes; le montant total du Programme conjoint est indiqué dans chaque cas.

Tableau 2 - Contributions nationales aux budgets du Conseil de l'Europe pour 2011 (en €)

2011	TOTAUX	Budget ordinaire	Fonds de reserve pour les Pensions	Budget extraordinaire	Fonds Européen de la Jeunesse	Pharmacopée	Banque de développement	Groupe Pompidou	Risques Naturels	Eurimages	Commission de Venise	Carte Jeunes	Centre de Graz	GRECO	Centre Nord-Sud	APES (Sport)
ETATS MEMBRES																
Albanie	452 396	253 739	45 536	5 265	3 715		3 213		2 883	106 905	4 275		12 454	7 587		6 825
Andorre	239 779	170 428	30 585	3 535	2 495						4 275	1 595	12 454	7 587		6 825
Arménie	341 967	253 739	45 536	5 265	3 715				2 571		4 275		12 454	7 587		6 825
Autriche	5 136 421	3 645 807	654 282	75 678	53 373	54 230		32 877		488 641	58 133	6 399	45 758	21 243		
Azerbaïdjan	850 624	659 933	118 433	13 698	9 661			5 995	8 195		9 295	1 595		7 587	9 407	6 825
Belgique	6 451 575	4 498 159	807 247	93 366	65 851	66 965	35 554	40 564	69 480	676 501	71 660			26 229		
Bosnie-Herzégovine	523 171	308 716	55 403	6 408	4 519	5 669	3 213			108 103	4 275		12 454	7 587		6 825
Bulgarie	1 021 508	690 593	123 935	14 336	10 110	11 219	5 779	6 263	8 946	113 508	9 954		12 454	7 587		6 825
Croatie	1 002 701	679 175	121 886	14 096	9 943	10 559	5 523	6 143	9 671	106 929	10 317	1 595	12 454	7 587		6 825
Chypre	485 976	263 677	47 320	5 474	3 860	5 669	3 213	3 689	4 026	106 905	4 275	1 595	12 454	7 587	9 407	6 825
République Tchèque	2 861 066	2 027 586	363 874	42 089	29 683	31 046	16 320	18 320		262 144	31 346		26 511	12 146		
Danemark	4 187 066	2 987 989	536 229	62 021	43 743	44 235	23 533			401 519	47 884			17 331		22 583
Estonie	458 871	253 739	45 536	5 265	3 715	5 669	3 213	3 689		106 905	4 275		12 454	7 587		6 825
Finlande	3 408 376	2 384 090	427 852	49 486	34 902	35 443	18 827	21 499		306 557	38 044	4 182	29 896	13 884	25 739	17 976
France	37 900 141	24 654 554	4 728 196	1 212 719	360 929	392 825	209 802	239 090	320 668	4 671 255	419 093		249 076	280 867		161 068
Géorgie	358 974	280 382	50 318	5 821	4 105		3 213		3 274		4 275			7 587		
Allemagne	34 912 701	24 654 554	4 728 196	511 755	360 929	392 825	209 802	239 090		2 675 728	419 093		249 076	280 867	190 786	
Grèce	4 675 439	3 247 860	582 866	67 414	47 547	48 904	25 859	29 311	49 163	404 861	51 133		41 473	19 145	35 604	24 301
Hongrie	2 356 381	1 639 366	294 203	34 028	23 999	25 372	13 287	14 822		239 523	25 041	2 997	21 762	9 922		12 060
Islande	473 179	253 739	45 536	5 265	3 715	5 669	3 213	3 689		111 805	4 275		12 454	7 587	9 407	6 825
Irlande	3 431 857	2 400 583	430 812	49 828	35 143	35 522	18 902	21 641		327 146	38 489	4 191	29 906	13 919	25 774	
Italie	34 828 051	24 654 554	4 728 196	511 755	360 929	392 825	209 802	239 090		2 840 154	419 093			280 867	190 786	
Lettonie	560 620	339 799	60 981	7 056	4 974	5 669	3 213			106 905	5 159		12 454	7 587		6 825
Liechtenstein	288 146	198 128	35 556	4 112	2 900		3 213	3 689			4 275		12 454	7 587	9 407	6 825
Lituanie	744 021	488 659	87 696	10 142	7 154	7 622	3 981	4 422		106 905	7 399		12 454	7 587		
Luxembourg	765 455	464 977	83 445	9 652	6 807	6 825	3 642	4 189	7 363	133 165	7 520	1 595	12 454	7 587	9 407	6 825
Malte	357 768	253 739	45 536	5 265	3 715	5 669	3 213	3 689	1 624		4 275	1 595	12 454	7 587	9 407	
Moldova	325 544	253 739	45 536	5 265	3 715		3 213		2 214		4 275			7 587		
Monaco	197 939	147 169	26 411	3 056	2 154				462		4 275			7 587		6 825
Monténégro	352 455	253 739	45 536	5 265	3 715	5 669	3 213				4 275	1 595	12 454	7 587	9 407	
Pays-Bas	10 720 090	7 592 718	1 362 601	157 601	111 153	112 793	59 931	68 461		923 718	121 235	13 309	95 118	44 184		57 267
Norvège	5 247 751	3 695 709	663 238	76 714	54 103	54 397	28 999	76 714	33 305	447 250	59 579		45 688	21 317	39 425	28 027
Pologne	7 710 644	5 481 609	983 738	113 783	80 248	85 534	44 667	49 588		641 372	82 953		73 599	33 435		40 120
Portugal	3 478 125	2 423 631	434 949	50 308	35 481	36 843	19 417	21 887	36 042	318 126	37 766	4 350		14 422	26 875	18 029
Roumanie	3 375 164	2 384 936	428 004	49 502	34 914	38 011	19 705	21 606	32 261	283 202	35 201		32 979	14 844		
Fédération De Russie	29 758 480	24 654 554	3 209 899	511 755	360 929			161 915	320 668		267 547			110 145		161 068
Saint-Marin	135 999	81 619	14 648	1 694	1 195		3 213	3 689	253		4 275	1 595		7 587	9 407	6 825
Serbie	1 022 020	685 730	123 062	14 234	10 039	11 117	5 730		8 936	127 845	9 914	1 595		7 587	9 407	6 825
République Slovaque	1 276 341	901 196	161 730	18 708	13 193	13 929	7 298	8 148		116 662	13 790	1 645	12 454	7 587		
Slovénie	775 700	497 963	89 365	10 336	7 290	7 543	3 980	4 496		109 069	7 791	1 595	12 454	7 587	9 407	6 825
Espagne	21 004 235	14 576 674	2 615 952	302 566	213 394	218 577	115 751	131 515	222 307	1 812 228	230 490	25 797	185 052	85 587	159 009	109 336
Suède	6 188 445	4 327 308	776 623	89 820	63 349	64 255	34 146	39 016		566 155	69 127		54 174	25 171	46 652	32 646
Suisse	5 989 562	4 229 195	758 978	87 785	61 913	758 978	33 300	38 125		62 583	67 802	7 383	52 688	24 521		31 972
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"	460 809	253 739	45 536	5 265	3 715	5 669	3 213	3 689	1 937	106 905	4 275		12 454	7 587		6 825
Turquie	11 856 131	8 468 752	1 519 815	175 784	123 978	134 327	69 753	76 699	115 741	993 085	125 724			52 474		
Ukraine	4 086 817	3 276 405	587 989	68 011	47 965				39 604		45 482			21 361		
Royaume-Uni	31 597 294	24 654 554	4 728 196	511 755	360 929	392 825					419 093		249 076	280 867		
<b>TOTAL ETATS MEMBRES</b>	<b>294 633 772</b>	<b>211 449 200</b>	<b>37 947 000</b>	<b>5 090 000</b>	<b>3 095 500</b>	<b>2 834 500</b>	<b>1 285 054</b>	<b>1 603 900</b>	<b>1 268 291</b>	<b>21 381 000</b>	<b>3 326 271</b>	<b>86 200</b>	<b>1 706 000</b>	<b>1 886 833</b>	<b>834 725</b>	<b>839 299</b>
ETATS NON MEMBRES																
Algérie	45 012								34 057		10 955					
Brésil	84 146										84 146					
Belarus	6 825															6 825
Cap-Vert	9 407														9 407	
Chili	9 170										9 170					
Saint-Siège	9 453						46								9 407	
Israël	8 016										8 016					
Kirghizstan	1 425										1 425					
Corée	45 910										45 910					
Liban	5 333								5 333							
Mexique	56 811										56 811					
Maroc	64 376								23 819		7 919				25 660	6 977
Pérou	8 860										8 860					
Tunisie	3 017										3 017					
Etats-Unis d'Amérique	280 867													280 867		
<b>TOTAL ETATS NON MEMBRES</b>	<b>638 628</b>						<b>46</b>		<b>63 209</b>		<b>236 229</b>			<b>280 867</b>	<b>44 475</b>	<b>13 801</b>
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>295 272 400</b>	<b>211 449 200</b>	<b>37 947 000</b>	<b>5 090 000</b>	<b>3 095 500</b>	<b>2 834 500</b>	<b>1 285 100</b>	<b>1 603 900</b>	<b>1 331 500</b>	<b>21 381 000</b>	<b>3 562 500</b>	<b>86 200</b>	<b>1 706 000</b>	<b>2 167 700</b>	<b>879 200</b>	<b>853 100</b>

Direction du Programme, des Finances  
et des Services Linguistiques  
Conseil de l'Europe  
F - 67075 Strasbourg Cedex  
Tel : +33(0) 3 90 21 51 86  
+33(0) 3 88 41 21 05  
DGA.DPFL@coe.int  
[www.coe.int](http://www.coe.int)

Pour la première fois, le Conseil de l'Europe a réuni son programme d'activités et son budget dans un seul et même document. Cette démarche reflète non seulement un souci de transparence et de bonne gouvernance vis-à-vis des 47 Etats Membres de l'Organisation et des 800 millions de citoyens qu'elle a pour mission de servir mais également une approche visant à permettre à l'Organisation de travailler de manière plus stratégique, plus focalisée et plus cohérente.

Le nouveau programme et budget est l'une des pierres angulaires de la réforme en cours du Conseil de l'Europe. Il témoigne de la volonté de l'Organisation et de ses Etats membres de se concentrer sur ce que le Conseil sait faire de mieux, dans les secteurs où il joue un rôle moteur et où son action peut avoir un réel impact. Il s'agit également d'une plate-forme qui permet de prendre des options pour l'avenir, notamment en matière de financement extérieur et en particulier à travers un partenariat renforcé avec l'Union Européenne.

Le programme et budget pour 2011 s'inscrit dans un contexte de maîtrise des dépenses et de redéploiement des ressources vers des secteurs prioritaires dont le renforcement du système de la Convention européenne des droits de l'homme, le renforcement du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme, les mécanismes de suivi des conventions du Conseil de l'Europe et une coopération renforcée sur le terrain.



COUNCIL OF EUROPE    CONSEIL DE L'EUROPE

[www.coe.int](http://www.coe.int)